QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Le Dossier Technique Amiante (DTA) comprend :

- Une fiche récapitulative
- Les rapports de repérage amiante effectués sur le bien
- Annexes : tout autre document en rapport avec l'amiante concernant le bien

IDENTIFICATIONS	
Référence DTA	42682-1
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble de l'immeuble dont éléments extérieurs
Localisation	Bat : VAUBAN Etages : R-3 à R+6
Locaux annexes	Néant
Date de construction / Date de permis de construire	1989
Date d'édition DTA	14/03/2022

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code de la santé publique : art. R1334-14 à R1334-28 et R1334-29-5
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 modifié le 01/02/2012 (NOR : ETSP1013927D) – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1242167A) – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1242168A) – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1243362A) – Contenu de la fiche récapitulative.

CONCLUSIONS

PRESENCE DE MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

OBJECTIFS DU DTA ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Les propriétaires constituent, conservent et actualisent un Dossier Technique « Amiante » regroupant les documents suivants :

1º Les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ;
2º Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante et des mesures conservatoires mises en œuvre ;
3º Les recommandations générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ;
4º Une fiche récapitulative

Le Dossier Technique « Amiante » est établi sur la base d'un repérage portant sur les matériaux et produits figurant dans les listes A et B définies à l'annexe 13-9 du code de la santé publique et accessibles sans travaux destructifs.

Les propriétaires des immeubles constituent le Dossier Technique « Amiante » avant les dates limites suivantes :

- Le 31 décembre 2003 pour les immeubles de grande hauteur et les établissements recevant du public classés de la première à la quatrième catégorie à l'exception des parties privatives des immeubles collectifs d'habitation.

- Le 31 décembre 2005 pour les immeubles de bureaux, les établissements recevant du public et classés dans la cinquième catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation.

Préalablement à la réalisation de travaux un repérage complémentaire est nécessaire en fonction de la nature des travaux. En effet, des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pouvaient être occultés lors du repérage non destructif en vue de la constitution du DTA.
Le Dossier Technique « Amiante » est tenu à jour par le propriétaire et intègre les éléments relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante découverts à l'occasion de travaux ou d'opérations d'entretien.

MODALITES DE CONSULTATION & COMMUNICATION DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

La fiche récapitulative du Dossier Technique « Amiante » est communiquée par le propriétaire dans un délai d'un mois après sa constitution ou sa mise à jour aux occupants de l'immeuble bâti et, si cet immeuble comporte des locaux de travail, aux employeurs.

Le Dossier Technique « Amiante » est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des employeurs, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail. Ces personnes sont informées des modalités de consultation du dossier.

Le Dossier Technique « Amiante » est communiqué par le propriétaire aux personnes et instances suivantes, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives :
a) Agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, aux articles L. 1421-1 et L. 1435-7 et au deuxième alinéa de l'article L. 1422-1 du code de la santé publique ;
b) Inspecteurs et contrôleurs du travail ;
c) Inspecteurs d'hygiène et sécurité ;
d) Agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ;
e) Agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation ;
f) Inspecteurs de la jeunesse et des sports ;
g) Personnes chargées de l'inspection des installations classées et des installations nucléaires de base mentionnées à l'article L. 514-5 du code de l'environnement ;
h) Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
i) Toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti.
Le propriétaire conserve une attestation écrite de la communication du dossier à ces personnes.

FICHE RECAPITULATIVE

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

FICHE RECAPITULATIVE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Référence DTA	42682-1
Propriétaire	MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS 120, rue de Bercy 75012 PARIS – TÉLÉDOC 731
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble de l'immeuble dont éléments extérieurs
Localisation	Bat : VAUBAN. Etages : R-3 à R+6
Locaux annexes	Néant

PREAMBULE

La présente fiche récapitulative répond aux obligations édictées par les articles R1334-14 à R1334-29- 9 du code de la Santé Publique.
Elle est établie selon le nouveau modèle défini par l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2012, dans le cadre de la restructuration réglementaire amiante issue du décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Elle concerne les locaux désignés ci-dessus et sa mise à jour est effectuée à chaque modification du Dossier Technique Amiante.
La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduit à a découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Elle est destinée aux occupants, aux entreprises ou à toute personne susceptible d'intervenir directement ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante.
Cette fiche récapitulative constitue également l'état amiante mentionné à l'article L.1334-13 du code de la Santé Publique à fournir, en particulier, au plus tard à la date de toute promesse de vente ou d'achat, lors d'une transaction immobilière.

Date	Référence	Objet	Nom du rédacteur DTA	Coordonnées de la société
14/03/2022	42682 - 1	Mise à jour	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES - 92-98 Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
02/01/2019	22341-2	Mise à jour	AMAURY Hadrien	QUALITAT EXPERTISES - 92-98 Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
27/09/2017	19318-2	Mise à jour	AMAURY Hadrien	QUALITAT Expertises – 92-98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
28/04/2009	001 AMIA.005	Création du DTA	Mr JACOB	APAVE - 13-17 rue Salneuve - 75854 PARIS CEDEX 17

Sommaire

1. Identification immeuble, détenteur et modalités de consultation du DTA ___ 3

2. Rapports de repérage de référence et documents annexes ___ 4

a. Rapports de repérage de référence ___ 4

b. Documents annexes ___ 4

3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage ___ 5

4. Identification et évaluations périodiques de matériaux et produits contenant de l'amiante ___ 6

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 6

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 7

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 8

5. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des analyses ultérieures sont à effectuer ___ 9

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 ___ 9

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 ___ 9

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 ___ 9

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires ___ 10

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 10

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 10

c. Matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B de l'annexe 13-9) ___ 10

7. Recommandations générales de sécurité ___ 11

Annexe : Plans / Croquis

1. Identification immeuble, détenteur et modalités de consultation du DTA

Référence DTA	42682-1
Propriétaire	MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS 120, rue de Bercy 75012 PARIS – TÉLÉDOC 731
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble de l'immeuble dont éléments extérieurs
Localisation	Bat : VAUBAN Etages : R-3 à R+6
Locaux annexes	Néant
Date de construction / Date de permis de construire	1989

Modalités de consultation

Détenteur du DTA :
MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
120, rue de Bercy
75012 PARIS – TÉLÉDOC 731

Consultation : sur demande, aux heures de bureau.

Lieu :
MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
120, rue de Bercy
75012 PARIS – TÉLÉDOC 731

2. Rapports de repérage de référence et documents annexes

a. Rapports de repérage de référence

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
14/03/2022	Rapport état de conservation	42682-1	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
26/12/2018	Rapport de repérage	22341-1	FRANCOIS Laurent	QUALITAT EXPERTISES	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
25/09/2017	Rapport de repérage	19318-1	CLAUDANT Mathieu	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
22/09/2017	Rapport état de conservation	19318-1	LOURENCO Victor	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
26/10/2016	Rapport de repérage	207F0/16/4594	LAGEON Yves	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
28/04/2009	Rapport de repérage	09.880.803.03.835.00.H	MR JACOB	APAVE	Liste A et B	Absence d'amiante
08/12/2003	Rapport de repérage	HS/03/GDL/NJ/2484	DELANCOIS Gérard	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
24/08/1998	Rapport de prélèvement	/	NOISELIET C.	APAVE	Hors Liste A et B	Présence d'amiante

b. Documents annexes

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
27/09/2017	Rapport de mesure d'empoussièrement	40962-40963	PUECH G.	APAVE

3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage

Liste des différents repérages	Référence rapport de repérage	Liste des parties de l'immeuble bâti visitées (1)	Liste des parties de l'immeuble bâti non visitées devant donner lieu à une prochaine visite (2)
Repérage des matériaux de la liste A au titre de l'article R. 1334-20 du code de la santé publique :	Rapport état de conservation 42682-1 14/03/2022 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans les rapports de référence, aux localisations correspondantes.	Néant
	Rapport de repérage 19318-1 25/09/2017 QUALITAT Expertises	**Ensemble des éléments extérieurs** Toitures Façades Abords	
	Rapport état de conservation 19318-1 22/09/2017 QUALITAT Expertises	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans les rapports de référence, aux localisations correspondantes	
	Rapport de repérage 09.880.803.03.835.00.H 28/04/2009 APAVE	**Locaux intérieurs** Ensemble des trémies d'ascenseur	
	Rapport de repérage HS/03/GDL/NJ/2484 08/12/2003 SOCOTEC	**Immeuble VAUBAN** **Ensemble des locaux intérieurs** **sauf** Trémies d'ascenseurs	
Repérage des matériaux de la liste B au titre de l'article R. 1334-21 du code de la santé publique :	Rapport état de conservation 42682-1 14/03/2022 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans les rapports de référence, aux localisations correspondantes.	
	Rapport de repérage 19318-1 25/09/2017 QUALITAT Expertises	**Ensemble des éléments extérieurs** Toitures Façades Abords	
	Rapport état de conservation 19318-1 22/09/2017 QUALITAT Expertises	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans les rapports de référence, aux localisations correspondantes	
	Rapport de repérage 09.880.803.03.835.00.H 28/04/2009 APAVE	**Locaux intérieurs** Ensemble des trémies d'ascenseur	
	Rapport de repérage HS/03/GDL/NJ/2484 08/12/2003 SOCOTEC	**Immeuble VAUBAN** **Ensemble des locaux intérieurs** Sauf Trémies d'ascenseurs	
Autre repérages (préciser)	Rapport de repérage 22341-1 26/12/2018 QUALITAT EXPERTISES	Equipements de désenfumage désigné par le donneur D'ordre	/
	Rapport de repérage 207F0/16/4594 26/10/2016 SOCOTEC	**Locaux intérieurs** Ensemble des trémies d'ascenseurs	
	Rapport de prélèvement / 24/08/1998 APAVE	Immeuble VAUBAN Locaux indéterminés	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités
(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes…) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

4. Identification et évaluations périodiques de matériaux et produits contenant de l'amiante

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
NEANT					

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
1	14/03/2022 Rapport état de conservation 42682-1 QUALITAT EXPERTISES	1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R-3 AU R-1 : DÉGAGEMENTS, EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENTS, LOCAUX TECHNIQUES **RDC À R+6 :** PLATEAU DE BUREAUX (Bureaux- Salles de reunion- Locaux techniques- Circulations & sanitaire…)				
	14/03/2022 Rapport état de conservation 42682-1 QUALITAT EXPERTISES	1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage **sous coque métallique**	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R-3 : LOCAL THERMIQUE 1822, LOCAL THERMIQUE 2420				
	14/03/2022 Rapport état de conservation 42682-1 QUALITAT EXPERTISES	1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R-3 : EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENTS **RDC & R+1 :** LOCAL THERMIQUE				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	26/12/2018 - Rapport de repérage - 22341-1 - QUALITAT EXPERTISES - 13 - Présence - Sans objet 22/09/2017 - Rapport état de conservation - 19318-1 - QUALITAT Expertises - 1 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique 28/04/2009 - Rapport de repérage - 09.880.803.03.835.00.H - APAVE - / - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique				

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
2	14/03/2022 Rapport état de conservation 42682-1 QUALITAT EXPERTISES	2	Accessoires fibres-ciment en garnissage intérieur de bacs à fleurs métaliques (1Unité)	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS				
	14/03/2022 Rapport état de conservation 42682-1 QUALITAT EXPERTISES	2	Accessoires fibres-ciment en garnissage intérieur de bacs à fleurs métaliques	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	25/09/2017 - Rapport de repérage - 19318-1 - QUALITAT Expertises - 1 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - AC1 - Action corrective de premier niveau				

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
3	24/08/1998 Rapport de prélèvement / APAVE	/	Joint - tresse coupe-feu amianté en passage de planchers ou cloisons	Non dégradé
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)			
	ENSEMBLED : ENSEMBLED ES LOCAUX			
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :			
	Néant			

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
4	26/10/2016 Rapport de repérage 207F0/16/4594 SOCOTEC	7	Enduit blanc sur porte palière et cabine	Non dégradé
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)			
	R-2 À R+5 : ENSEMBLE DES PORTES PALLIERES ET CABINES			
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :			
	Néant			

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
5	26/12/2018 Rapport de repérage 22341-1 QUALITAT EXPERTISES	8	Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF	/
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)			
	RDC AU R+6 : DIVERS LOCAUX EN PLENUM			
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :			
	Néant			

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
6	26/12/2018 Rapport de repérage 22341-1 QUALITAT EXPERTISES	15	Mastic + bande textile sur gaine de ventilation cylindrique	/
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)			
	RDC AU R+6 : DIVERS LOCAUX EN PLENUM			
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :			
	Néant			

(1) Les matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B), lors de leur repérage, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux n'est donnée qu'à titre indicatif.

5. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des analyses ultérieures sont à effectuer

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires (1)	Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure
NEANT					

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires (1)	Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure
NEANT					

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
NEANT				

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

c. Matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B de l'annexe 13-9)

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

Observations :

La qualité des cartographies et le manque d'information quant à la localisation des matériaux au sein des rapports de repérage communiqués ne nous a pas permis de déterminer la localisation précise de l'ensemble des matériaux objet de la présente mission.

Un nouveau repérage liste A et B pourra être réalisé d'une part afin de compléter les repérages antérieurs de leurs éventuelles carences, et d'autres part afin de réaliser une cartographie détaillée localisant l'ensemble des matériaux.

7. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE

PLANS / CROQUIS

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

Plan masse / Eléments extérieurs

LÉGENDE	
Champ de mission	

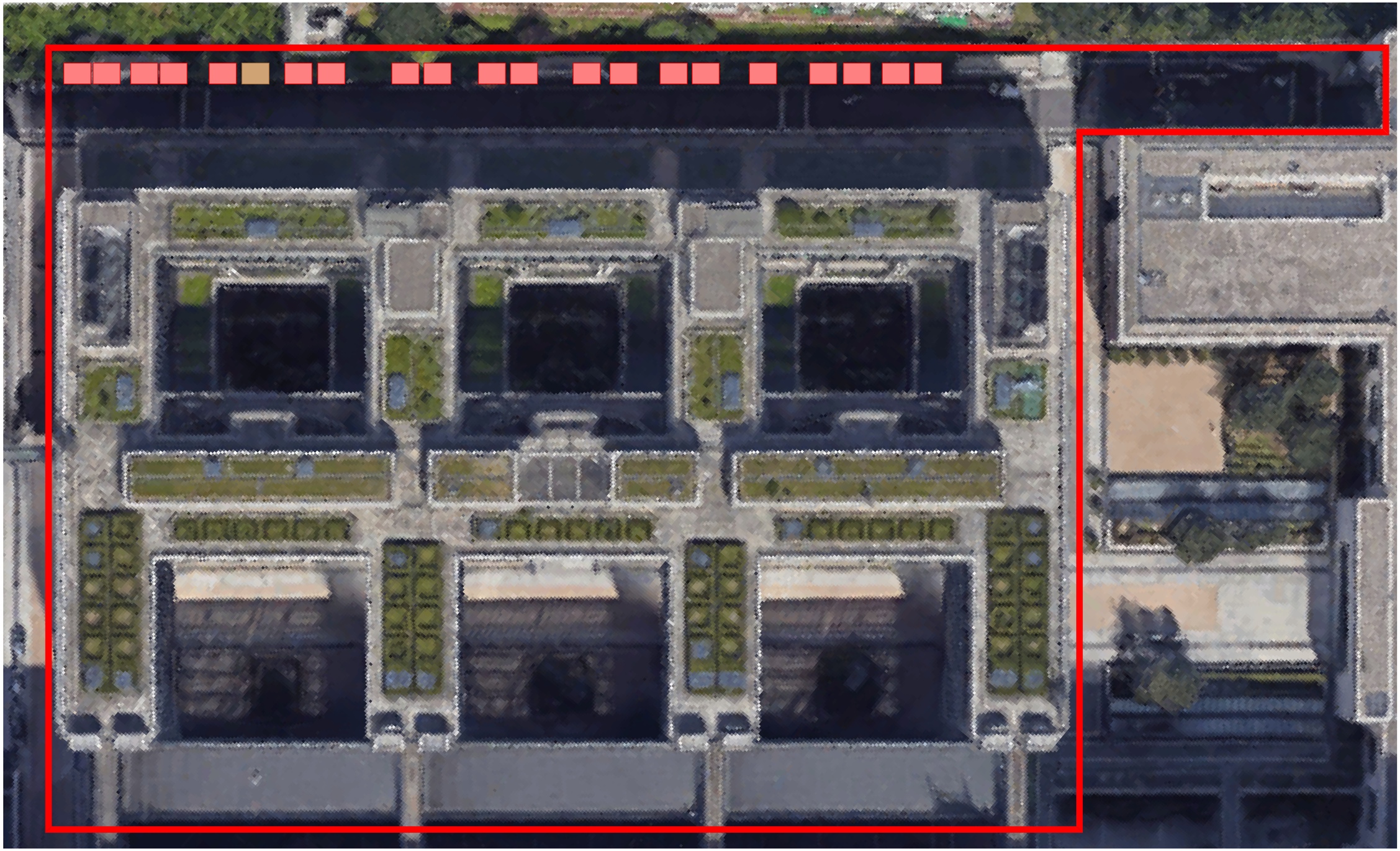

ANNEXE : PLANS / CROQUIS			
QUALITAT EXPERTISES 92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY 01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr	Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
	Date	03/2022	
	Format A3	Page : 11/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
2	Accessoires fibres-ciment	garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique (EP)	
		garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique (AC1)	

R-3

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
1	Enveloppe de calorifuge	sous coque métallique (EP)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1
Date	03/2022
Format A3	Page : 2/12

139, rue de Bercy
75012 PARIS

R-2

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 3/12	

R-1

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

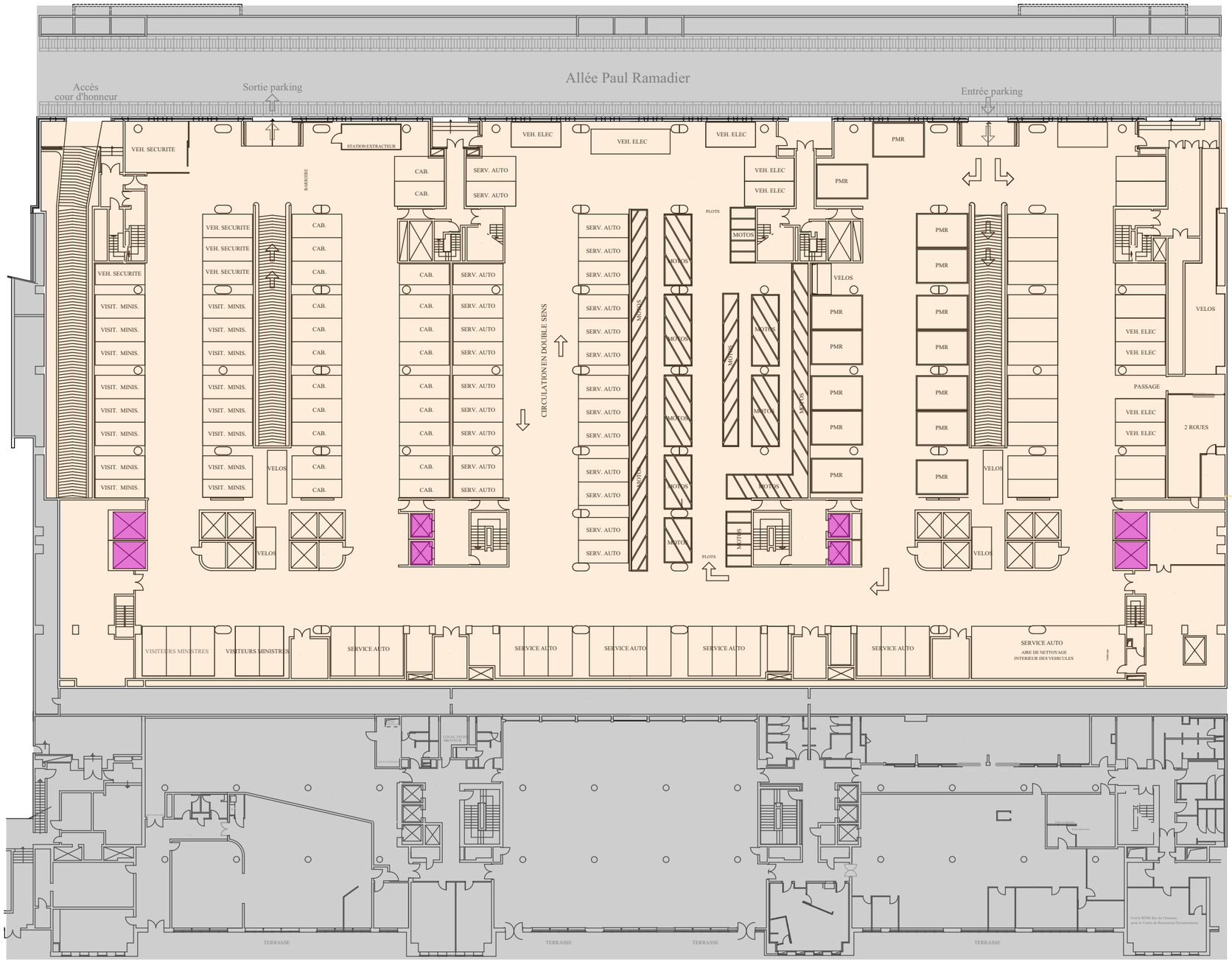

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1
Date	03/2022
Format A3	Page : 4/12

139, rue de Bercy
75012 PARIS

RDC

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

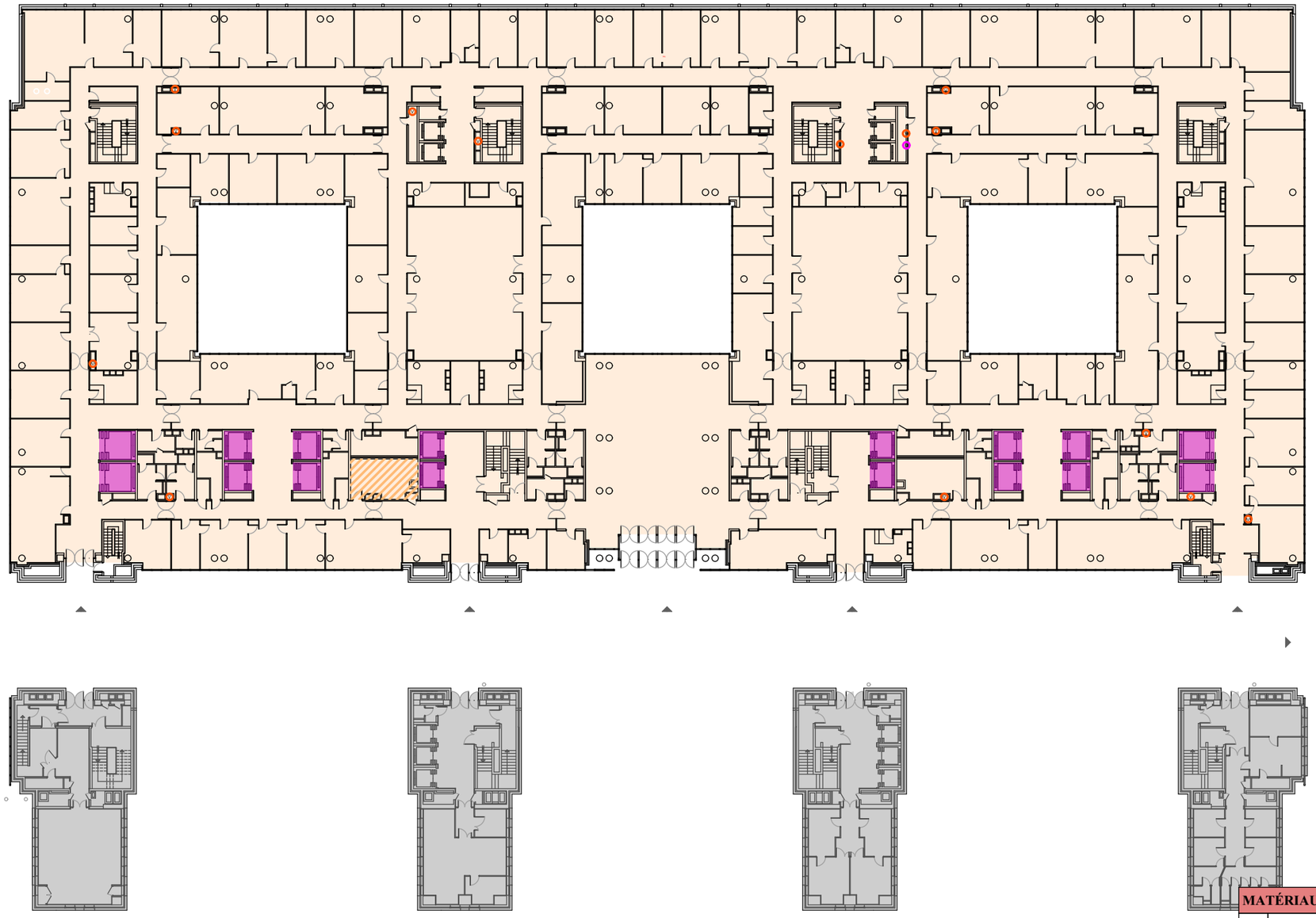

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (AC1)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	
5	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V
6	Mastic	+ bande textile (CCFA / gaine de ventilation cylindrique)	C

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1
Date	03/2022
Format A3	Page : 5/12

139, rue de Bercy
75012 PARIS

R+1

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

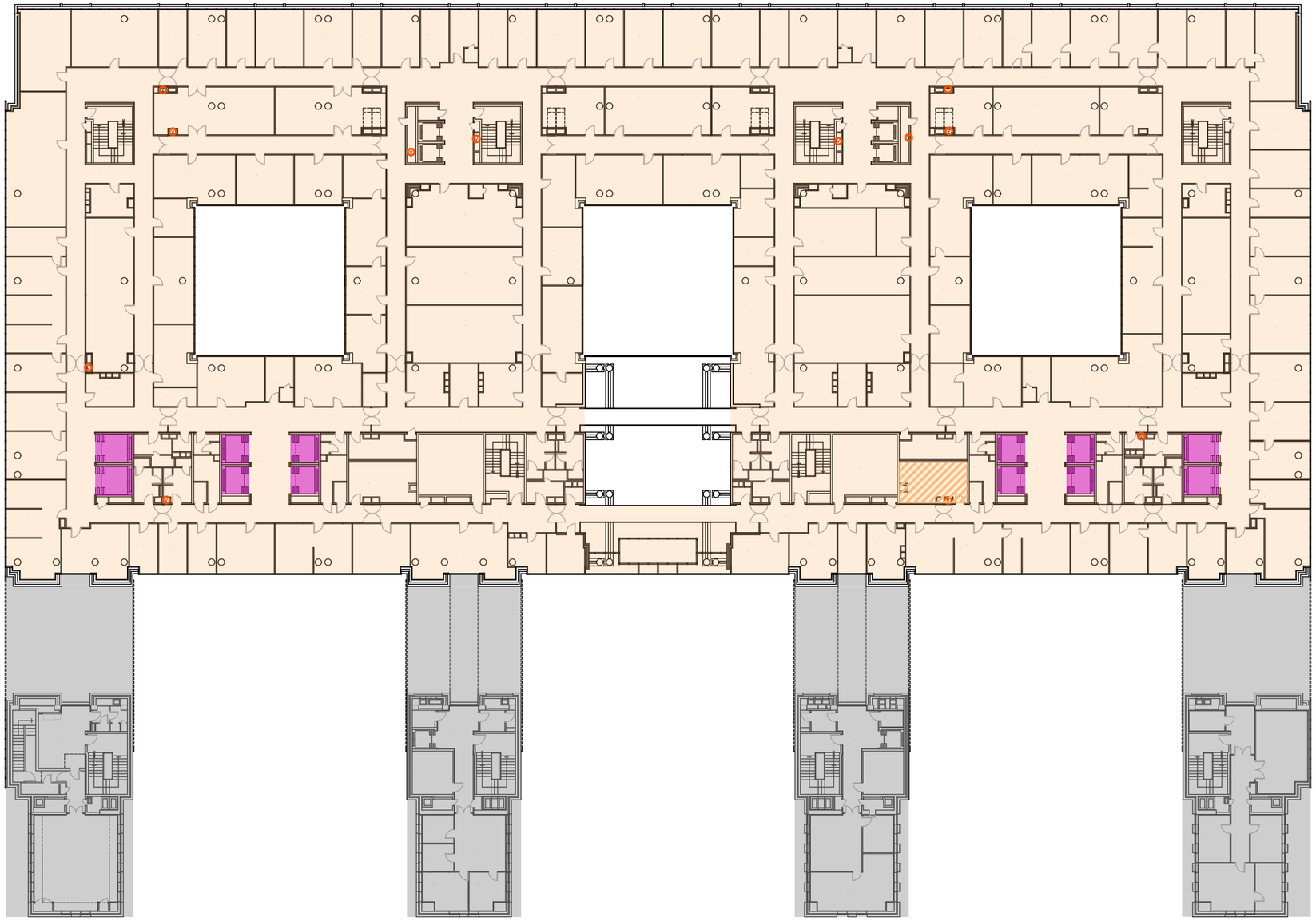

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (AC1)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	
5	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1
Date	03/2022
Format A3	Page : 6/12

139, rue de Bercy
75012 PARIS

R+2

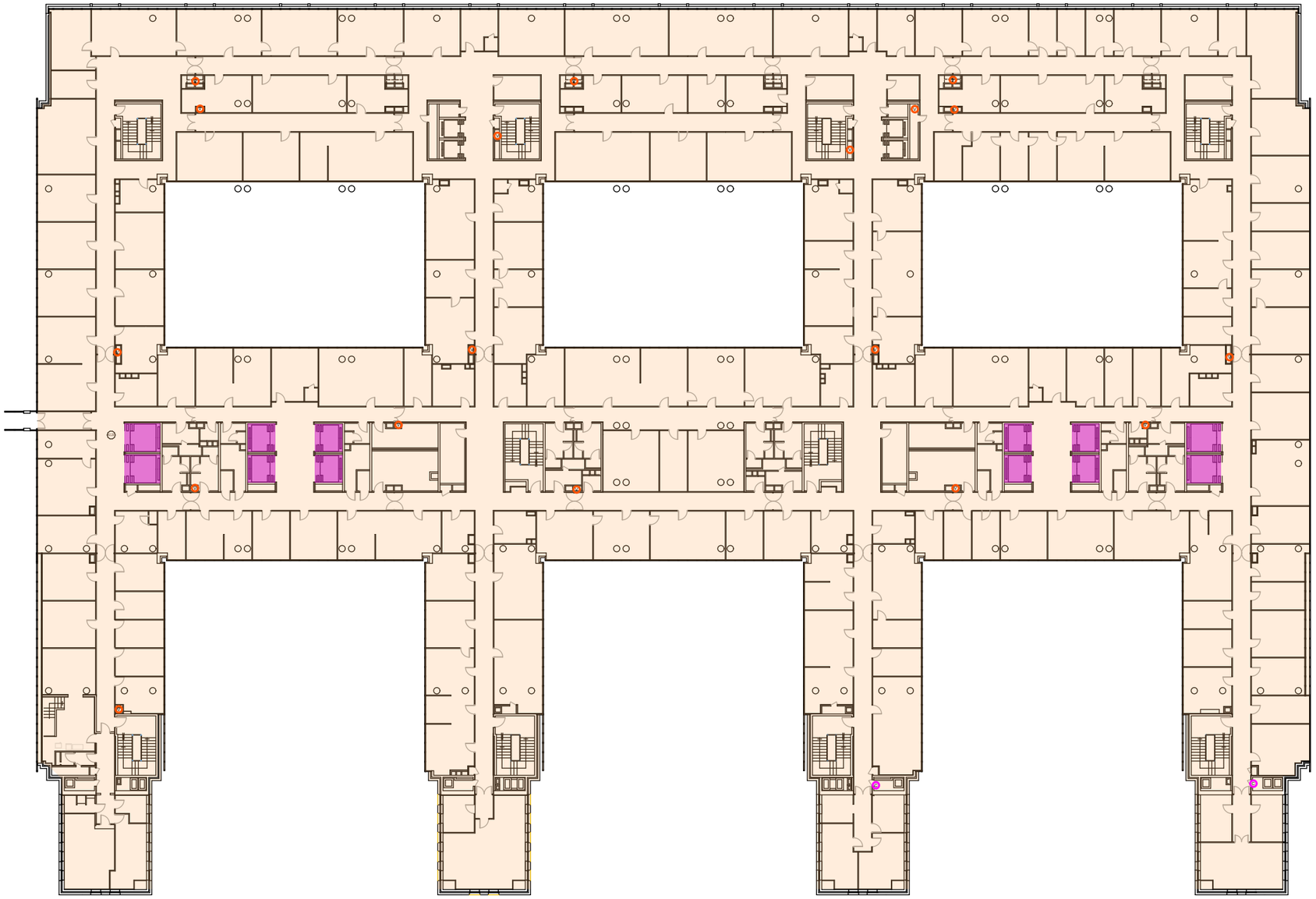

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	
5	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V
6	Mastic	+ bande textile (CCFA / gaine de ventilation cylindrique)	C

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 7/12	

R+3

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

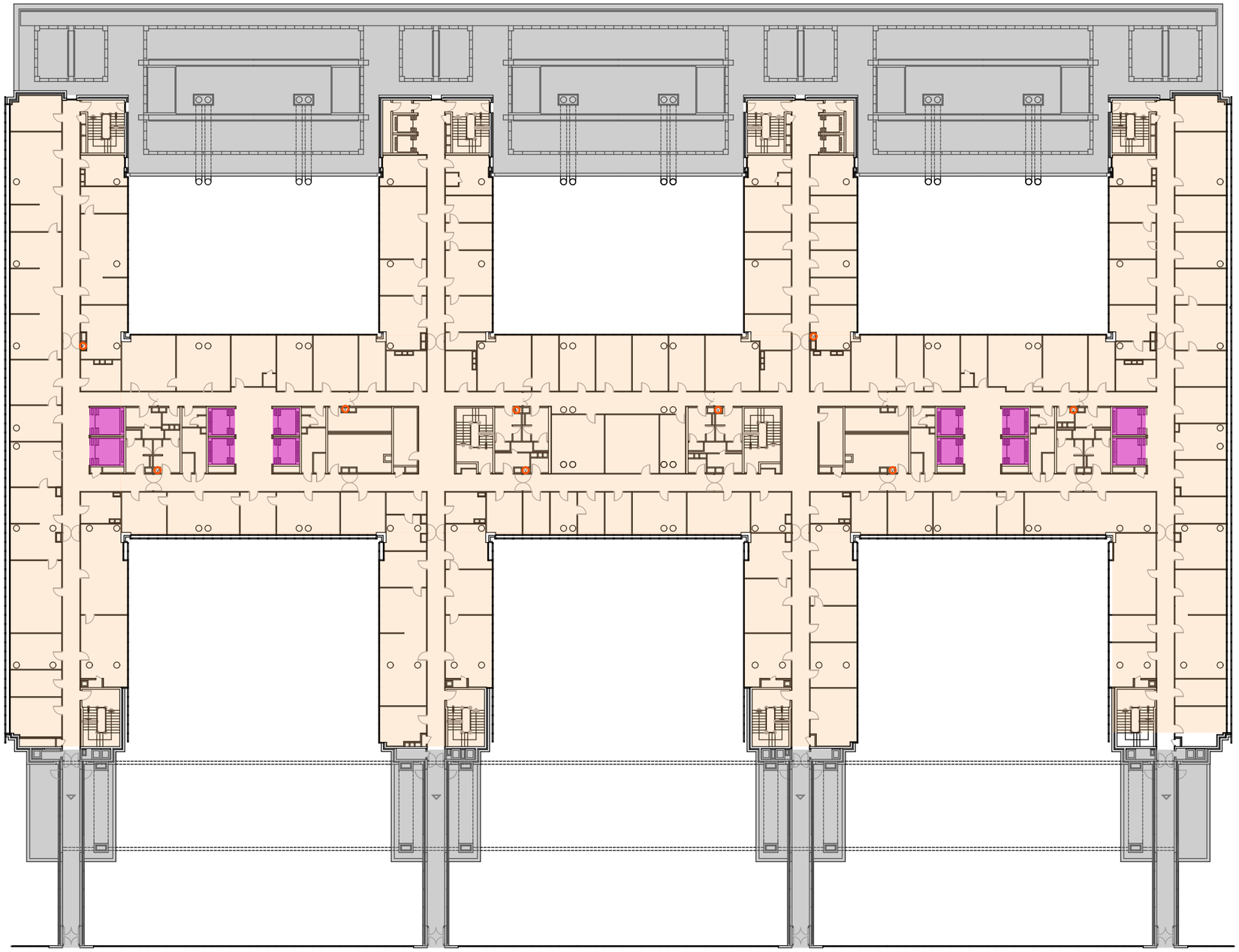

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	
5	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 8/12	

R+4

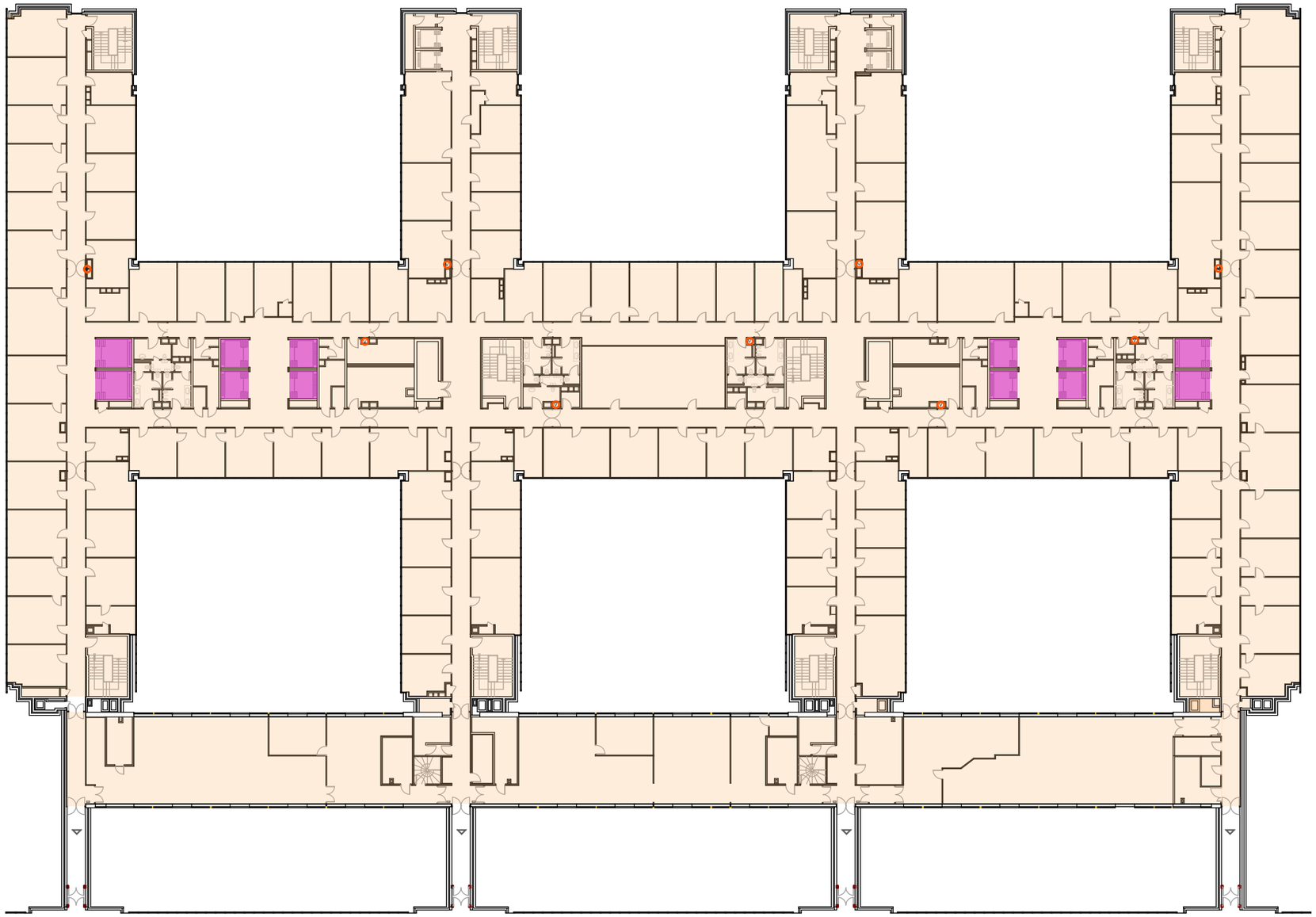

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	
5	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1
Date	03/2022
Format A3	Page : 9/12

139, rue de Bercy
75012 PARIS

R+5

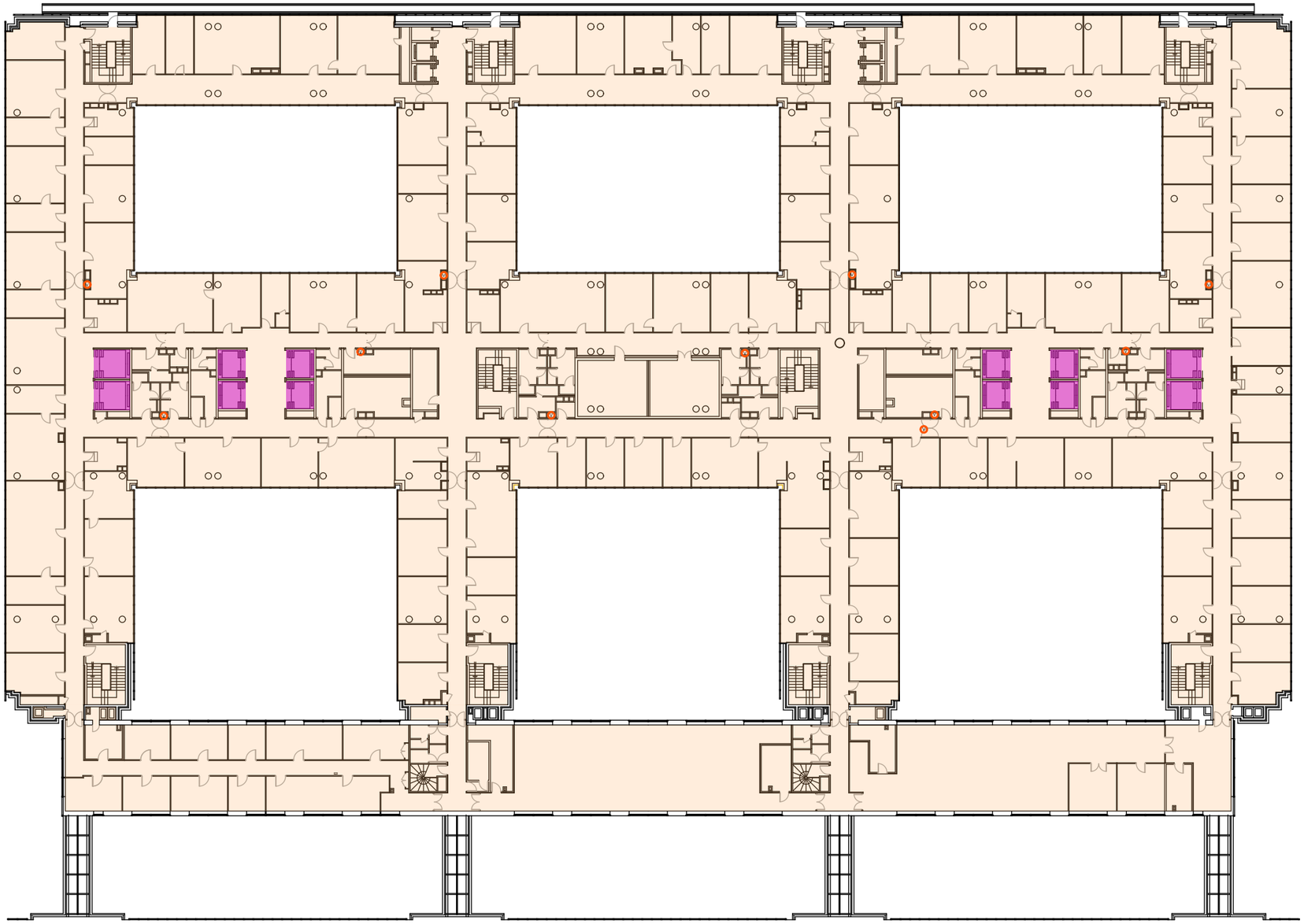

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	
5	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 10/12	

R+6

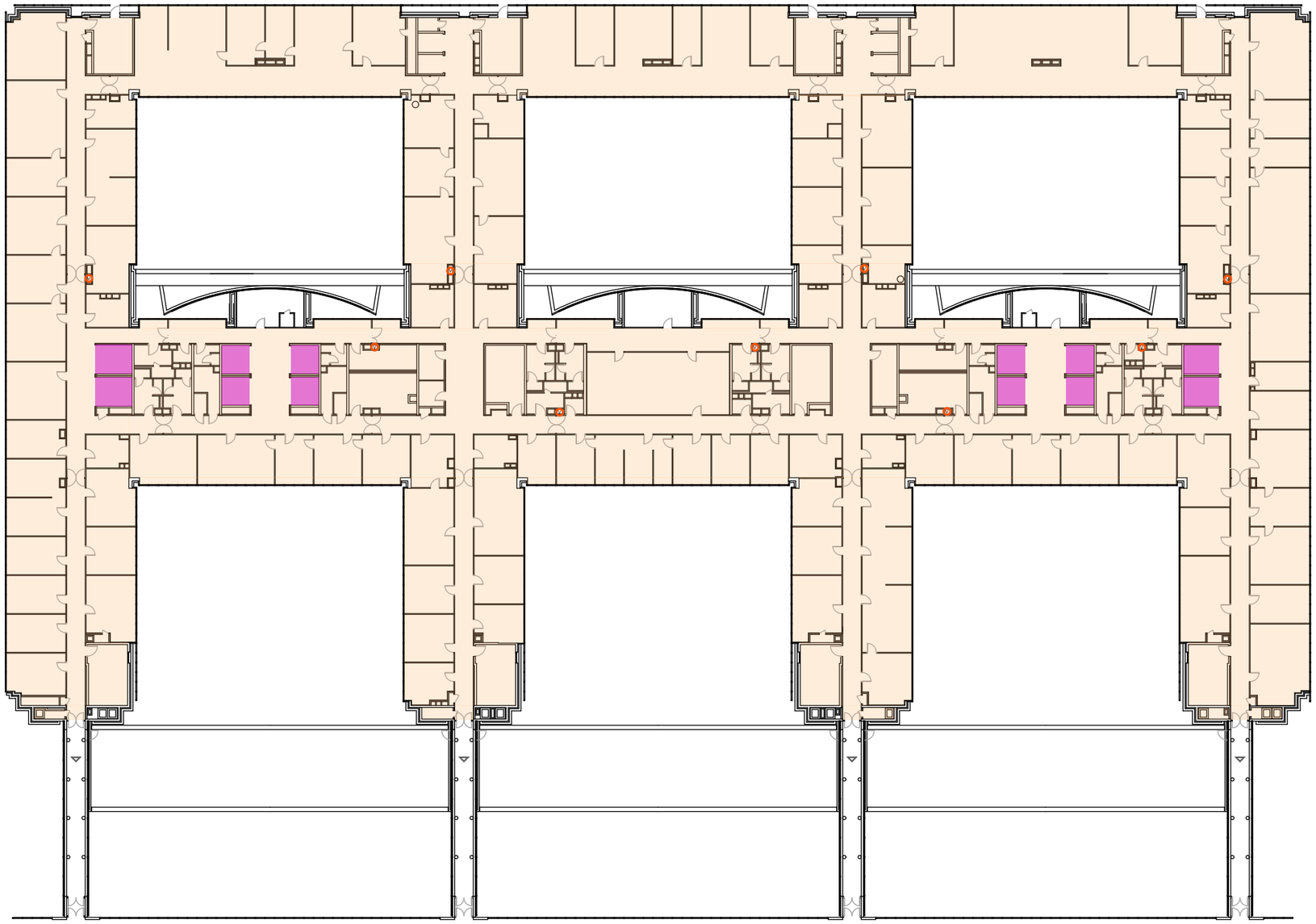

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
3	Joint	tresse coupe-feu en passage de plancher ou cloisons	non localisé
4	Enduit	blanc sur porte palière et cabine	
5	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 11/12	

Toiture

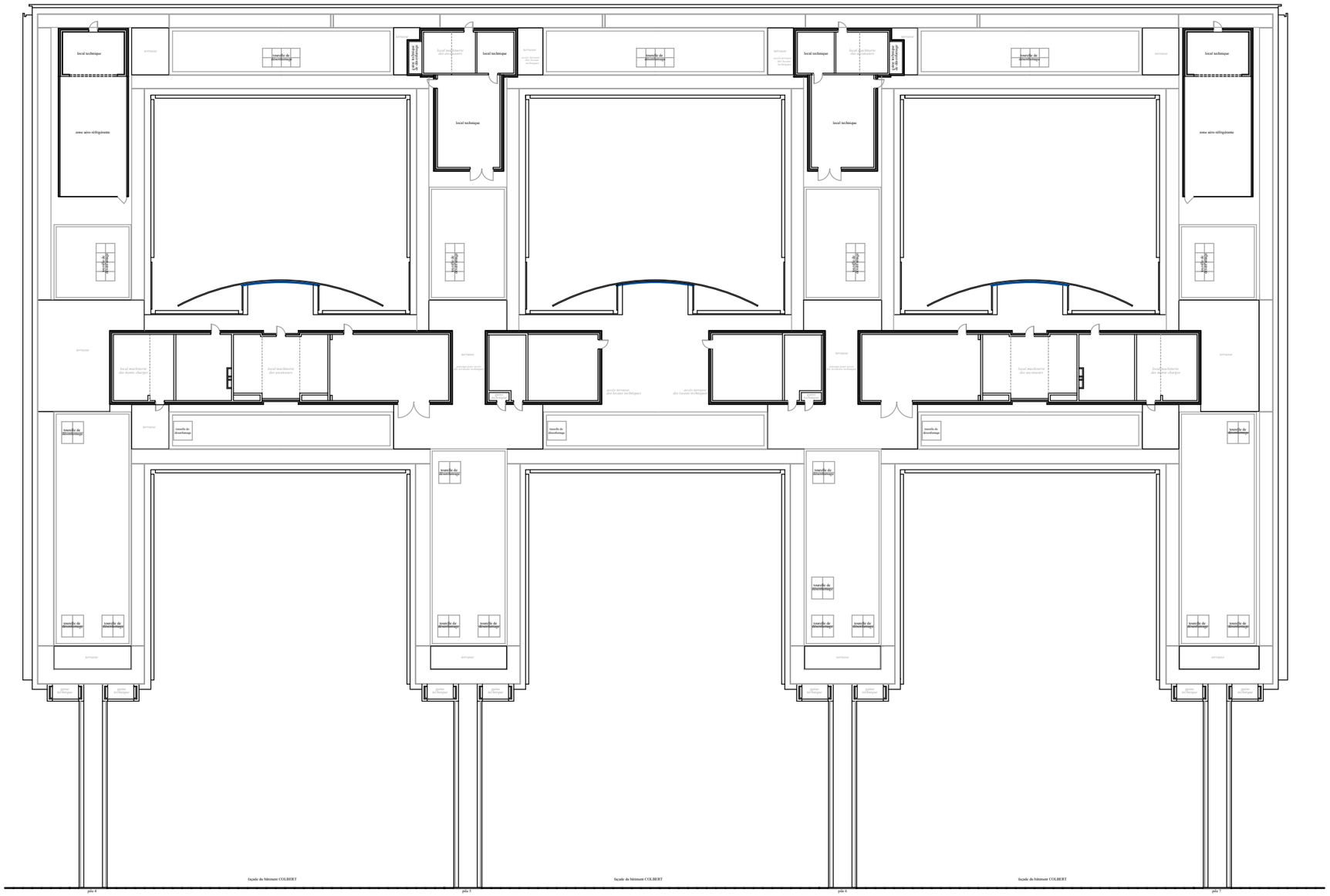

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 12/12	

RAPPORTS DE REPERAGE AMIANTE

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
14/03/2022	Rapport état de conservation	42682-1	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
26/12/2018	Rapport de repérage	22341-1	FRANCOIS Laurent	QUALITAT EXPERTISES	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
25/09/2017	Rapport de repérage	19318-1	CLAUDANT Mathieu	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
22/09/2017	Rapport état de conservation	19318-1	LOURENCO Victor	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
26/10/2016	Rapport de repérage	207F0/16/4594	LAGEON Yves	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
28/04/2009	Rapport de repérage	09.880.803.03.835.00.H	MR JACOB	APAVE	Liste A et B	Absence d'amiante
08/12/2003	Rapport de repérage	HS/03/GDL/NJ/2484	DELANCOIS Gérard	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
24/08/1998	Rapport de prélèvement	/	NOISELIET C.	APAVE	Hors Liste A et B	Présence d'amiante

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA MISE A JOUR DU DTA

Référence rapport	42682-1
Références client	Immeuble : VAUBAN
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans les rapports de référence, aux localisations correspondantes.
Localisation	Bat : VAUBAN Etages : R-3 à R+6
Locaux annexes	Néant
Date de construction	1989

Propriétaire	MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS 120, rue de Bercy 75012 PARIS – TÉLÉDOC 731
Donneur d'ordre	MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS 120, rue de Bercy 75012 PARIS – TÉLÉDOC 731
Accompagnateur	LE MAINTENEUR
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, SOUCHANE Farid, dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification - 5 avenue garlande - 92220 Bagneux - Certification n° DTI3616 Date de validité : 23/05/2024
Date de repérage	14/03/2022
Date du rapport	14/03/2022

Rédacteur : SOUCHANE Farid	**Vérificateur :** ANCE Pierre

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
14/03/2022	Création rapport	Pas de modification

En cas de mise à jour du rapport, la dernière version émise annule et remplace la version précédente.

Sommaire

A. Conclusions 3
B. Documents de référence utilisés 5
C. Résultats détaillés de l'évaluation 6
1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A 6
2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 7
3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B 12
4. MPCA non repérés 12
5. MPCA retirés 12
6. Observations 13
D. Conditions de réalisation de l'évaluation 14
1. Objet de la mission 14
2. Références réglementaires 14
3. Limite de la mission 14
4. Validité du rapport 14
5. Présentation des résultats 14
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 15
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 16
E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 17

Annexe : Plans / Croquis

A. Conclusions

Etat de conservation des matériaux et produits repérés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage	Rapport état de conservation N°19318-1 du 22/09/2017 réalisé par LOURENCO Victor de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R-3 AU R-1 : DÉGAGEMENTS, EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENTS, LOCAUX TECHNIQUES **RDC À R+6 :** PLATEAU DE BUREAUX (Bureaux- Salles de reunion- Locaux techniques- Circulations & sanitaire…)					
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage sous coque métallique	Rapport état de conservation N°19318-1 du 22/09/2017 réalisé par LOURENCO Victor de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R-3 : LOCAL THERMIQUE 1822, LOCAL THERMIQUE 2420					
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage	Rapport état de conservation N°19318-1 du 22/09/2017 réalisé par LOURENCO Victor de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R-3 : EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENTS **RDC & R+1 :** LOCAL THERMIQUE					

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
2	Accessoires fibres-ciment en garnissage intérieur de bacs à fleurs métaliques (1 unité)	Rapport de repérage N°19318-1 du 25/09/2017 réalisé par CLAUDANT Mathieu de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	Liste B
Localisation / ZPSO :					
ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS					
2	Accessoires fibres-ciment en garnissage intérieur de bacs à fleurs métaliques	Rapport de repérage N°19318-1 du 25/09/2017 réalisé par CLAUDANT Mathieu de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
Localisation / ZPSO :					
ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS					

Liste des matériaux et produits non repérés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau / produit	Liste Matériau
NEANT					

Liste des matériaux et produits ayant été retirés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau / produit	Liste Matériau
NEANT					

B. Documents de référence utilisés

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
25/09/2017	Rapport de repérage	19318-1	CLAUDANT Mathieu	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
22/09/2017	Rapport état de conservation	19318-1	LOURENCO Victor	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
Néant				

C. Résultats détaillés de l'évaluation

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A

Liste des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Néant

2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

Liste des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Matériau / Produit N°1 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19318-1 du 22/09/2017 réalisé par LOURENCO Victor de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT

Localisation / ZPSO

R-3 AU R-1 :
DÉGAGEMENTS, EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENTS, LOCAUX TECHNIQUES
RDC À R+6 :
PLATEAU DE BUREAUX (Bureaux- Salles de reunion- Locaux techniques- Circulations & sanitaire…)

MATERIAUX DE LA LISTE B

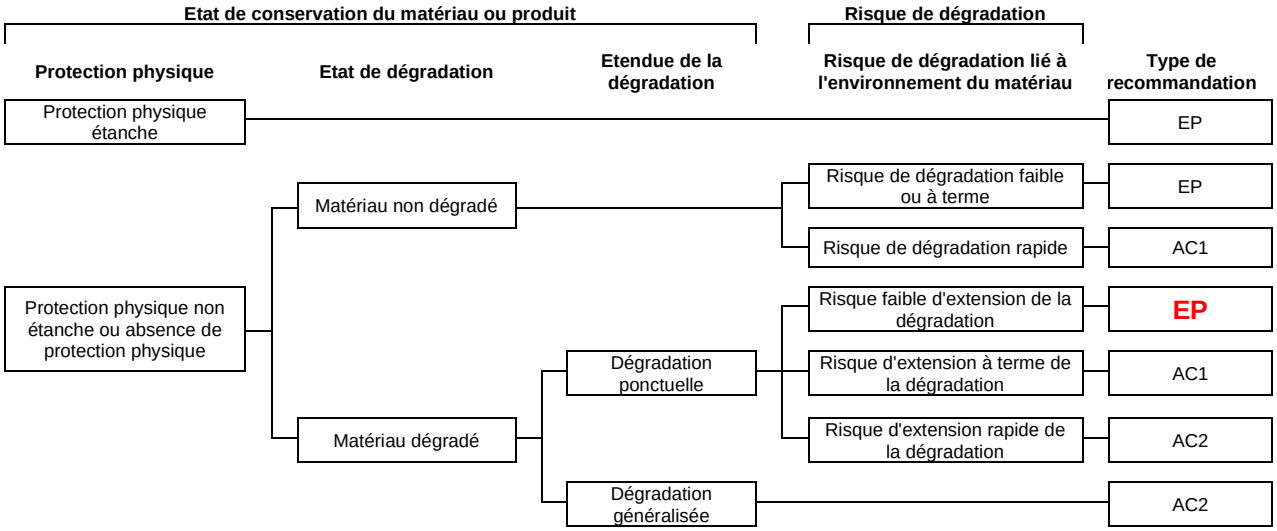

EP = **Evaluation périodique** AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°1 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage **sous coque métallique**
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19318-1 du 22/09/2017 réalisé par LOURENCO Victor de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT

Localisation / ZPSO

R-3 :
LOCAL THERMIQUE 1822, LOCAL THERMIQUE 2420

MATERIAUX DE LA LISTE B

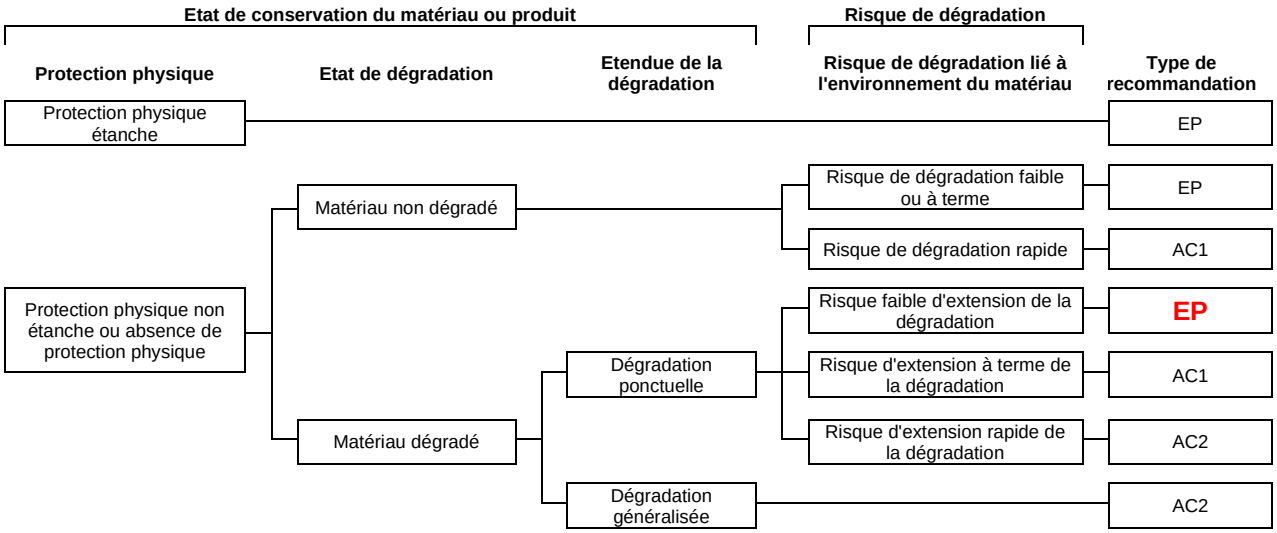

EP = **Evaluation périodique** AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°1 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19318-1 du 22/09/2017 réalisé par LOURENCO Victor de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1

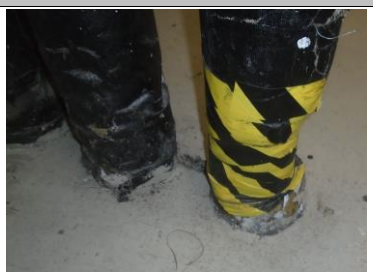

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT

Localisation / ZPSO

R-3 :
EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENTS
RDC & R+1 :
LOCAL THERMIQUE

MATERIAUX DE LA LISTE B

Etat de conservation du matériau ou produit — **Risque de dégradation**

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Dégradation ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	**EP**
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Dégradation généralisée		AC2

EP = Evaluation périodique AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°2 : Accessoires fibres-ciment

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Accessoires fibres-ciment en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques (1 unité)
Rapport de référence	Rapport de repérage N°19318-1 du 25/09/2017 réalisé par CLAUDANT Mathieu de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	AC1 - Action corrective de premier niveau	NEANT

Localisation / ZPSO

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :
ABORDS

MATERIAUX DE LA LISTE B

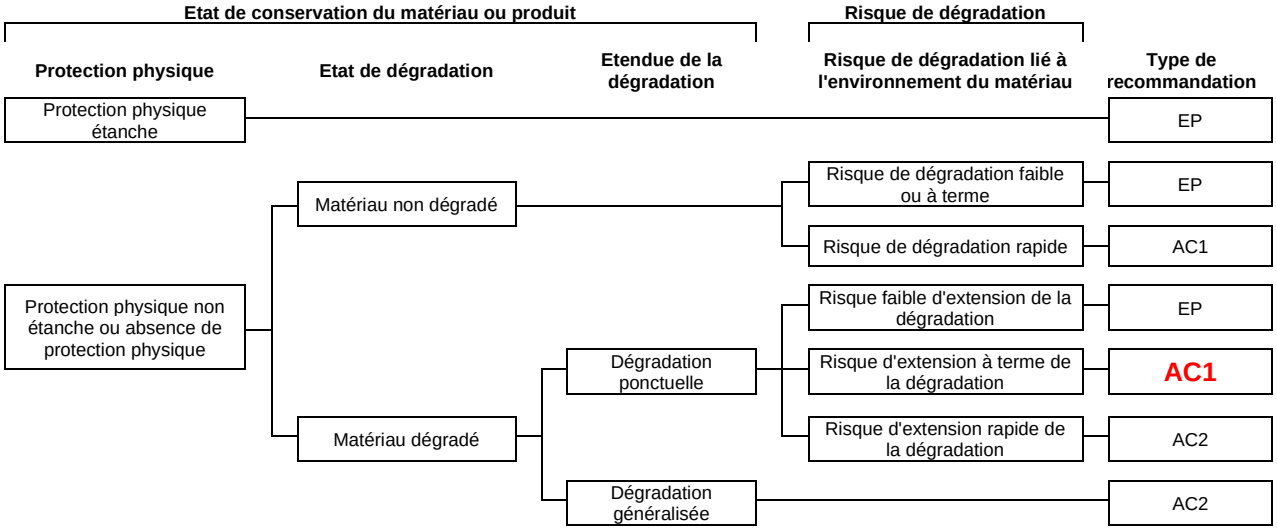

EP = Evaluation périodique

AC1 = Action corrective de premier niveau

AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°2 : Accessoires fibres-ciment

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Accessoires fibres-ciment en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques
Rapport de référence	Rapport de repérage N°19318-1 du 25/09/2017 réalisé par CLAUDANT Mathieu de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT

Localisation / ZPSO

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :
ABORDS

MATERIAUX DE LA LISTE B

Etat de conservation du matériau ou produit — **Risque de dégradation**

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Dégradation ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	**EP**
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Dégradation généralisée		AC2

EP = Evaluation périodique AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B

Liste des matériaux et produits n'appartenant ni à la liste A ni à la liste B et contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant.

Néant

4. MPCA non repérés

Liste des matériaux et produits non repérés le jour de notre visite pour lesquels il ne nous a, par conséquent, pas été possible d'établir l'état de conservation correspondant.

Néant

5. MPCA retirés

Liste des matériaux et produits ayant été retirés. Conclusions basées sur un constat visuel ou après consultation de documents spécifiques.

Néant

6. Observations

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme

NEANT

Observations et/ou investigations complémentaires

La qualité des cartographies et le manque d'information quant à la localisation des matériaux au sein des rapports de repérage communiqués ne nous a pas permis de déterminer la localisation précise de l'ensemble des matériaux objet de la présente mission.

Des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ont pu être aperçus dans la cadre des présentes visites, sans que ceux-ci aient été notifiés dans les rapports antérieurs. La mission n'incluant pas de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, mais l'évaluation de l'état de conservation de ceux des listes A et B contenant de l'amiante préalablement repérés, ceux-ci n'ont pas été signifiés dans le présent rapport. Un nouveau repérage liste A et B pourra être réalisé d'une part afin de compléter les repérages antérieurs de leurs éventuelles carences, et d'autres part afin de réaliser une cartographie détaillée localisant l'ensemble des matériaux.

D. Conditions de réalisation de l'évaluation

1. Objet de la mission

Notre mission consiste à réaliser l'évaluation de l'état de conservation de matériaux et produits contenant de l'amiante repérés et identifiés dans des rapports de repérage antérieurs, ou le cas échéant à constater le retrait de ces matériaux et produits.
La commande a été passée le 14/02/2022

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application des textes suivants :

- Code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

3. Limite de la mission

- La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
- Les résultats obtenus dans le cadre de la mission ne pourront en aucun cas tenir lieu de repérage exhaustif de matériaux et produits contenant de l'amiante du ou des bâtiments ou zones visités, ou d'examen visuel des surfaces traitées au sens du Code de la Santé Publique.
- Le cas échéant, en cas de date de dépôt du permis de construire non communiquée, il a été considéré, notamment au vu même du bien, que celui-ci est bien antérieur au 01/07/1997

4. Validité du rapport

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT EXPERTISES (Annexes comprises).

5. Présentation des résultats

Matériau / Produit :
Dans les résultats présentés, un matériau ou produit est un élément de la construction – ou partie d'ouvrage – de même nature et présentant des caractéristiques intrinsèques identiques, dont la composition a pu intégrer de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication.
Chaque matériau ou produit fait l'objet d'une fiche d'identification et de cotation.
Un matériau ou produit peut comporter plusieurs couches.
Dans ce rapport tous les matériaux ou produits sont indiqués par des numéros différents qui ne se suivent pas forcément.

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.
Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.
Les travaux sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant-vente
- Dossier technique amiante
- Contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)

1D052520220106

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/3

- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau
- Dossier Amiante Parties Privatives

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL
A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers **SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE**

ACTIVITE 2

Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation.

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après

Montant des garanties et des franchises

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9 000 000** € par année d'assurance
Dont : • **Dommages corporels** • **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**9 000 000 €** par année d'assurance **3 000 000** € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000** € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris **la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire**)	**3 000 000** € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150 000** € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000** € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022** au **01/01/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS, le 6 janvier 2022
Pour la société :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné SOUCHANE Farid, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat DEKRA
- N° de certificat DTI3616
- Certificats délivrés jusqu'au :

  1. Amiante : 23/05/2024
  2. Termites : 23/09/2024
  3. DPE : 23/09/2024

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 27/09/2019
Signature

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Farid SOUCHANE

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3616 pour :

	DU	AU
- Diagnostic amiante sans mention	24/05/2019	23/05/2024
- Diagnostic amiante avec mention	24/05/2019	23/05/2024
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	24/09/2019	23/09/2024
- Diagnostic de performance énergétique	24/09/2019	23/09/2024
- Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	24/09/2019	23/09/2024

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

DEKRA Certification SAS * 5 Avenue Garlande 92220 Bagneux * France

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 27/09/2019

Diagnostiqueur immobilier certifié*

Numéro d'accréditation : 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

ANNEXE

PLANS / CROQUIS

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

PLAN DE MASSE / ELEMENTS EXTERIEURS

LÉGENDE	
Champ de mission	

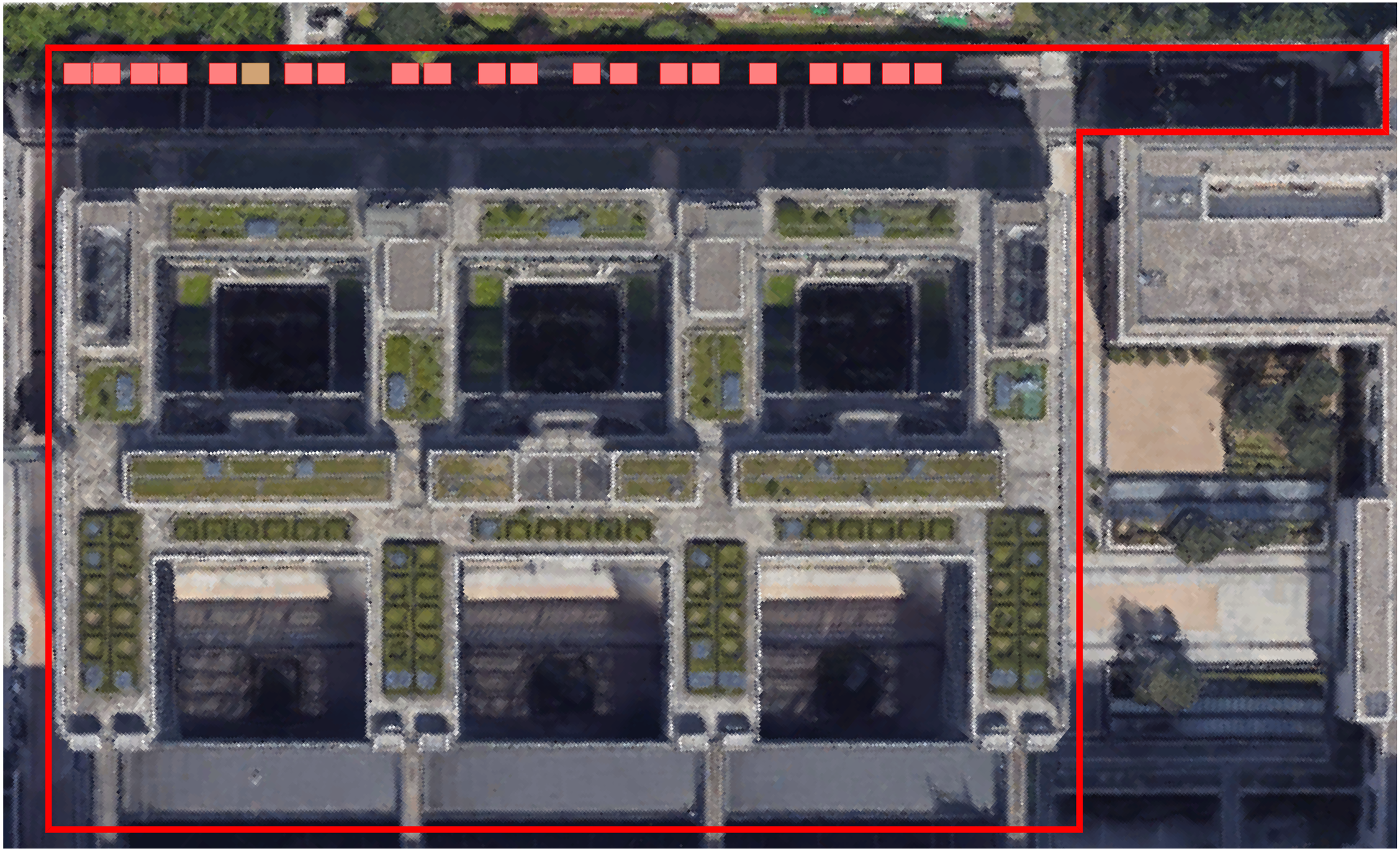

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 1/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
2	Accessoires fibres-ciment	garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique (EP)	
		garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique (AC1)	

R-3

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

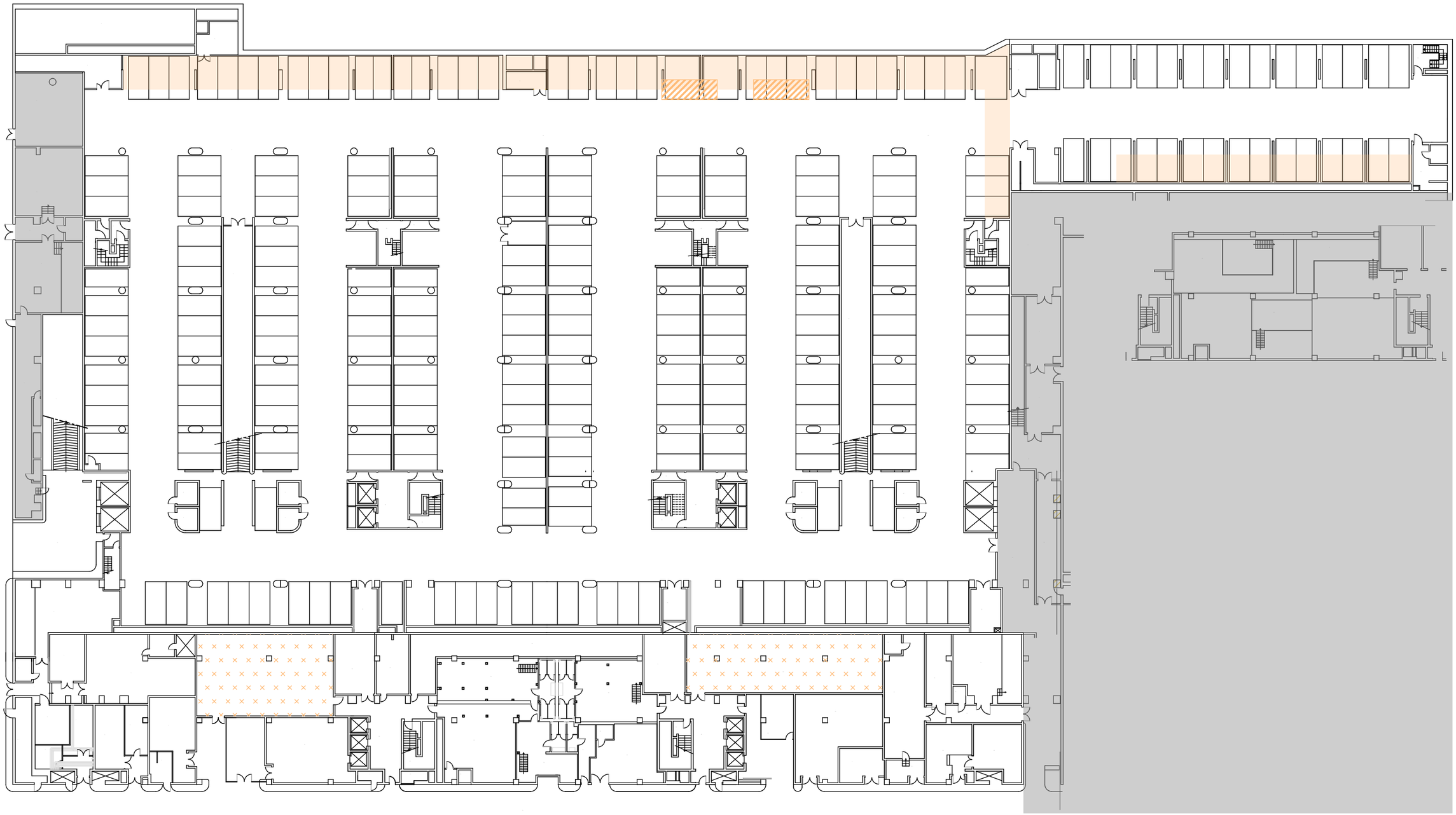

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
1	Enveloppe de calorifuge	sous coque métallique (EP)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 2/12	

R-2

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

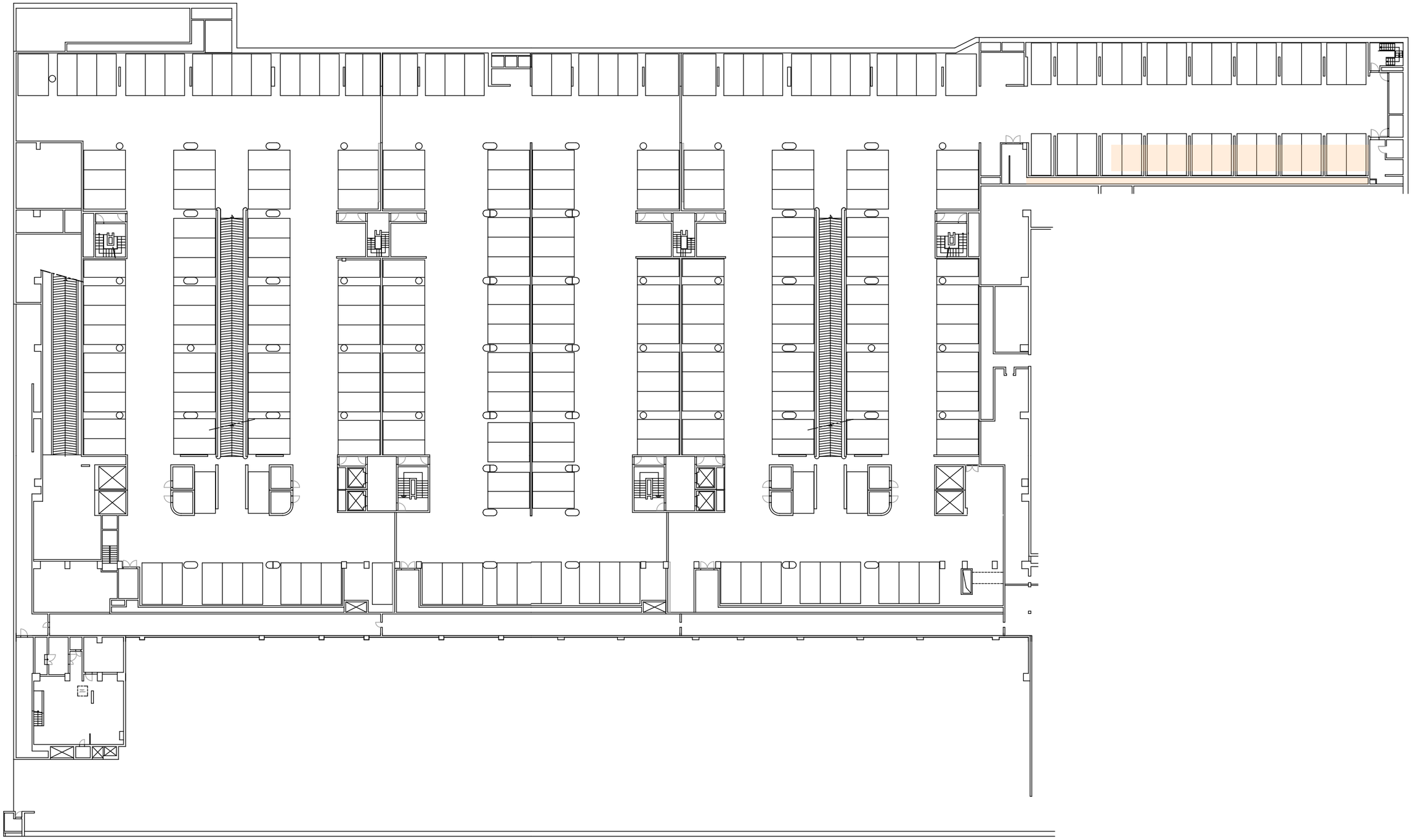

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 3/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R-1

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

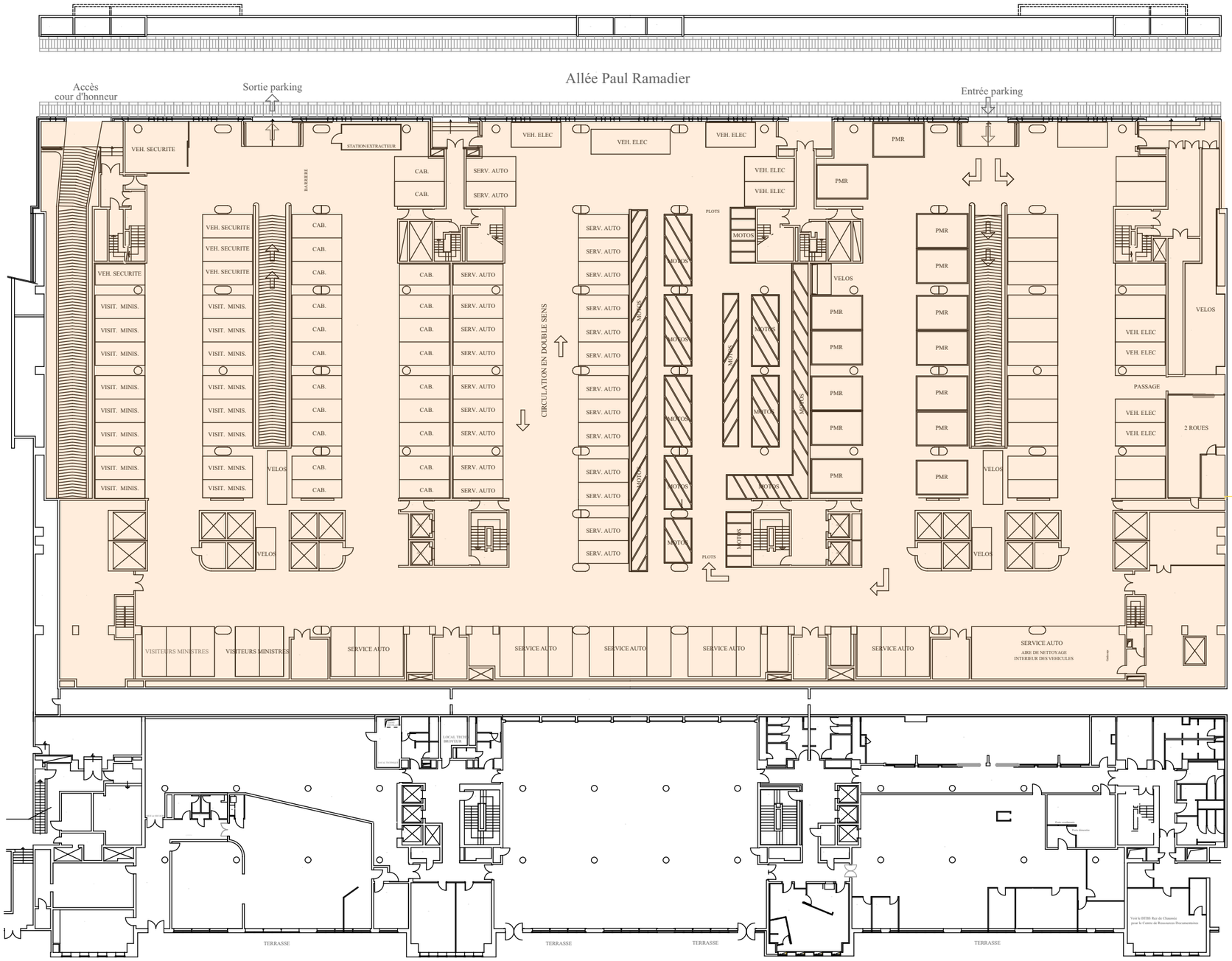

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 4/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

RDC

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

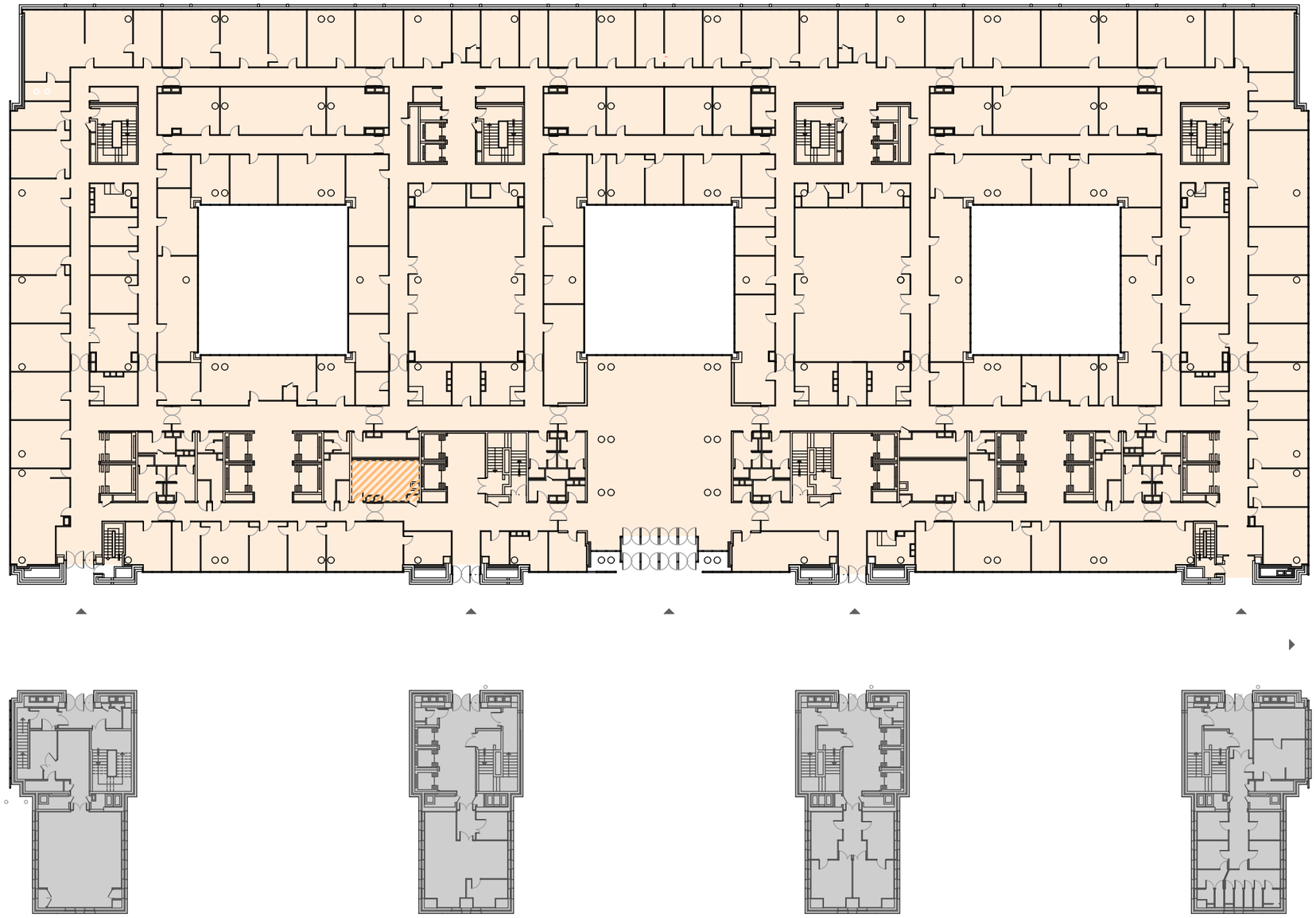

ANNEXE : PLANS / CROQUIS			
QUALITAT EXPERTISES 92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY 01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr	Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
	Date	03/2022	
	Format A3	Page : 5/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+1

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

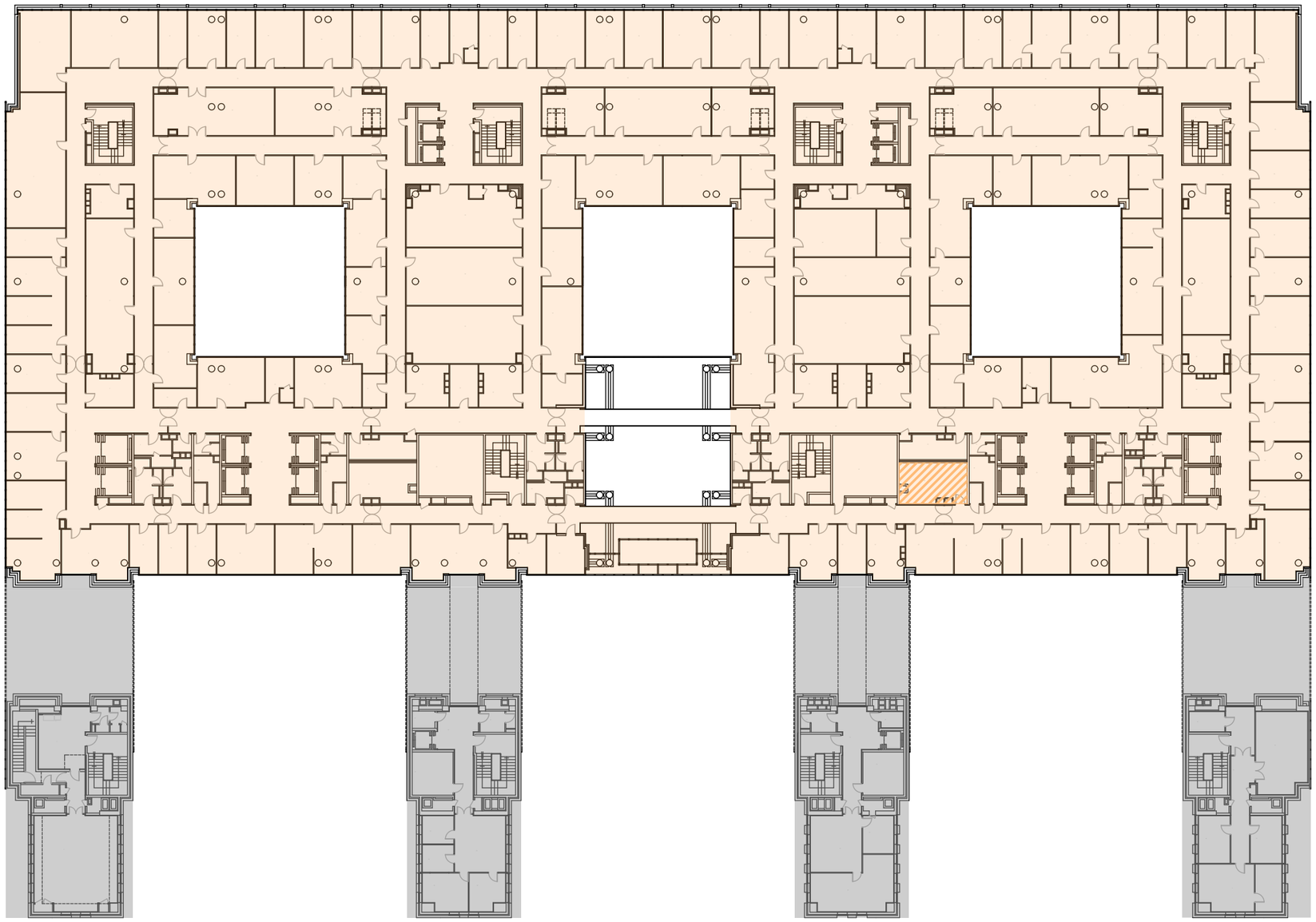

ANNEXE : PLANS / CROQUIS			
QUALITAT EXPERTISES 92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY 01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr	Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
	Date	03/2022	
	Format A3	Page : 6/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+2

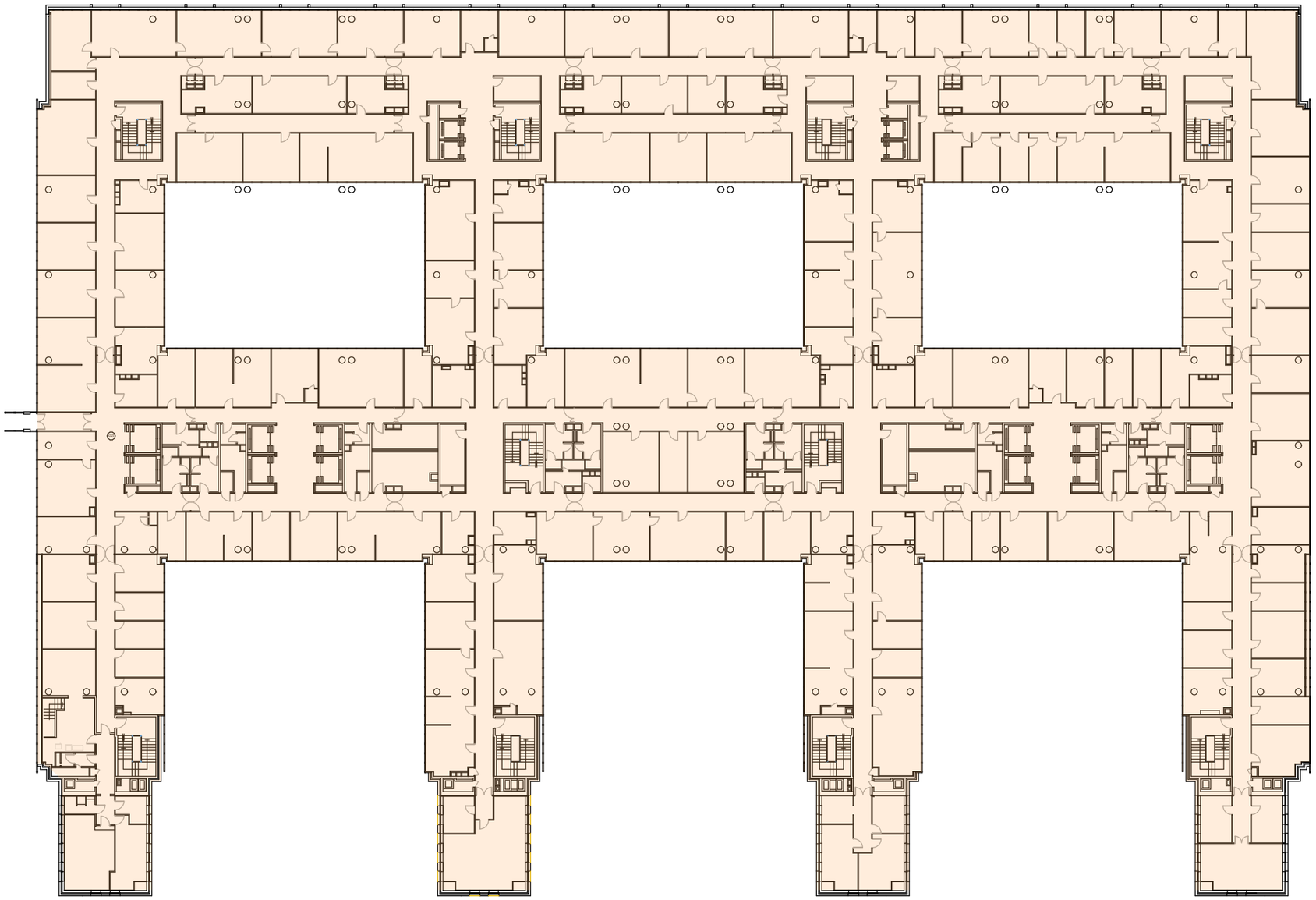

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1
Date	03/2022
Format A3	Page : 7/12

139, rue de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+3

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

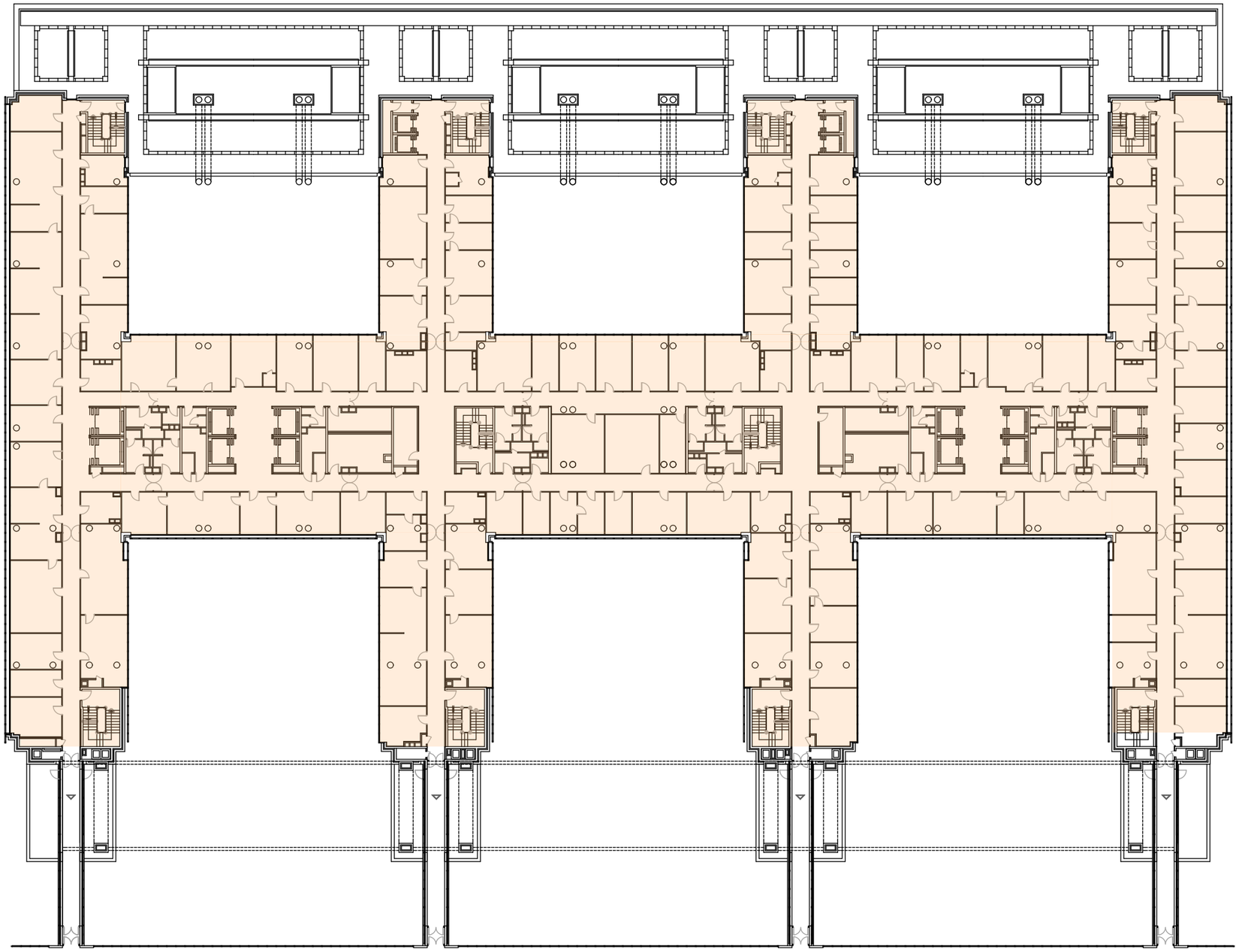

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 8/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+4

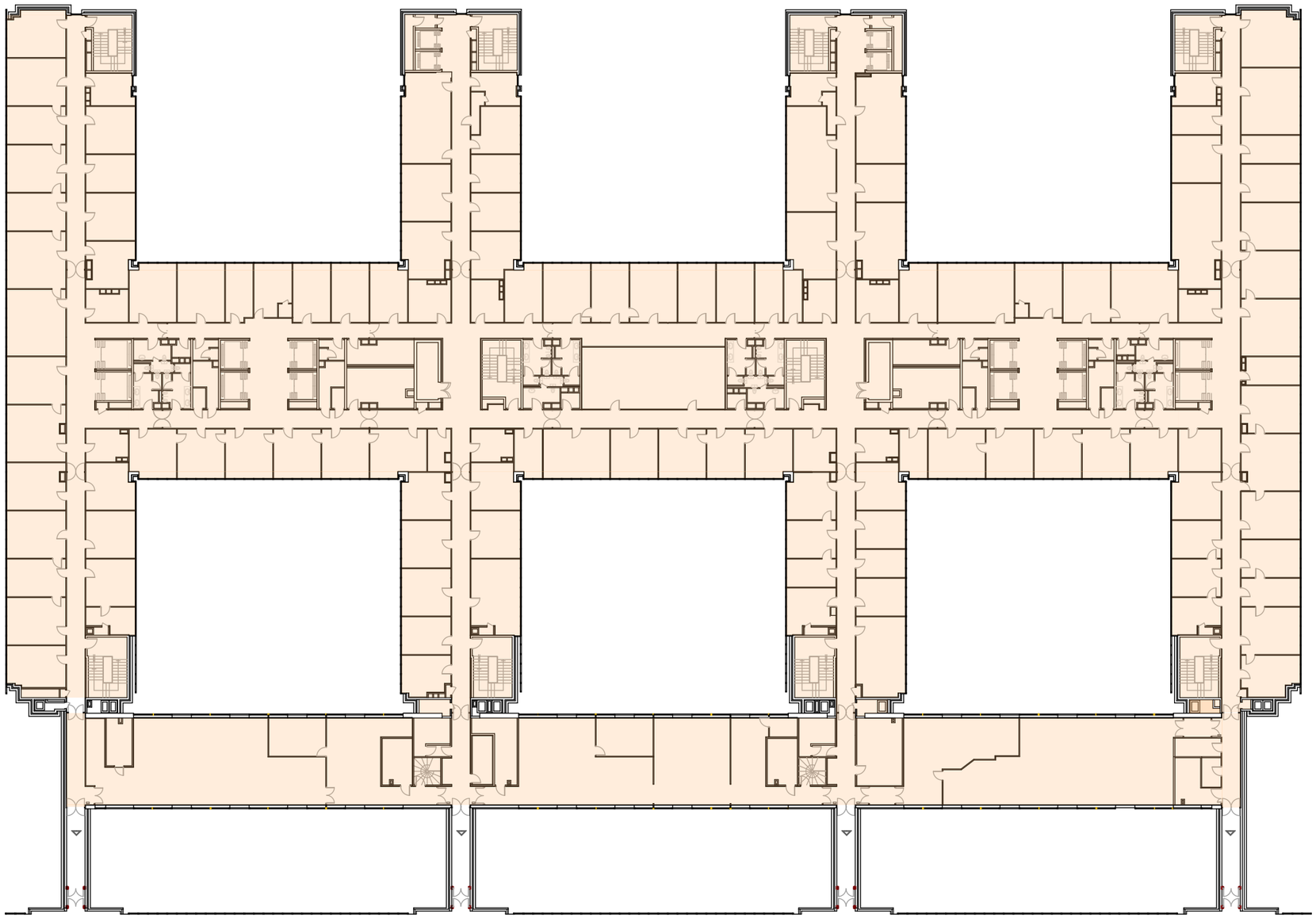

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1
Date	03/2022
Format A3	Page : 9/12

139, rue de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+5

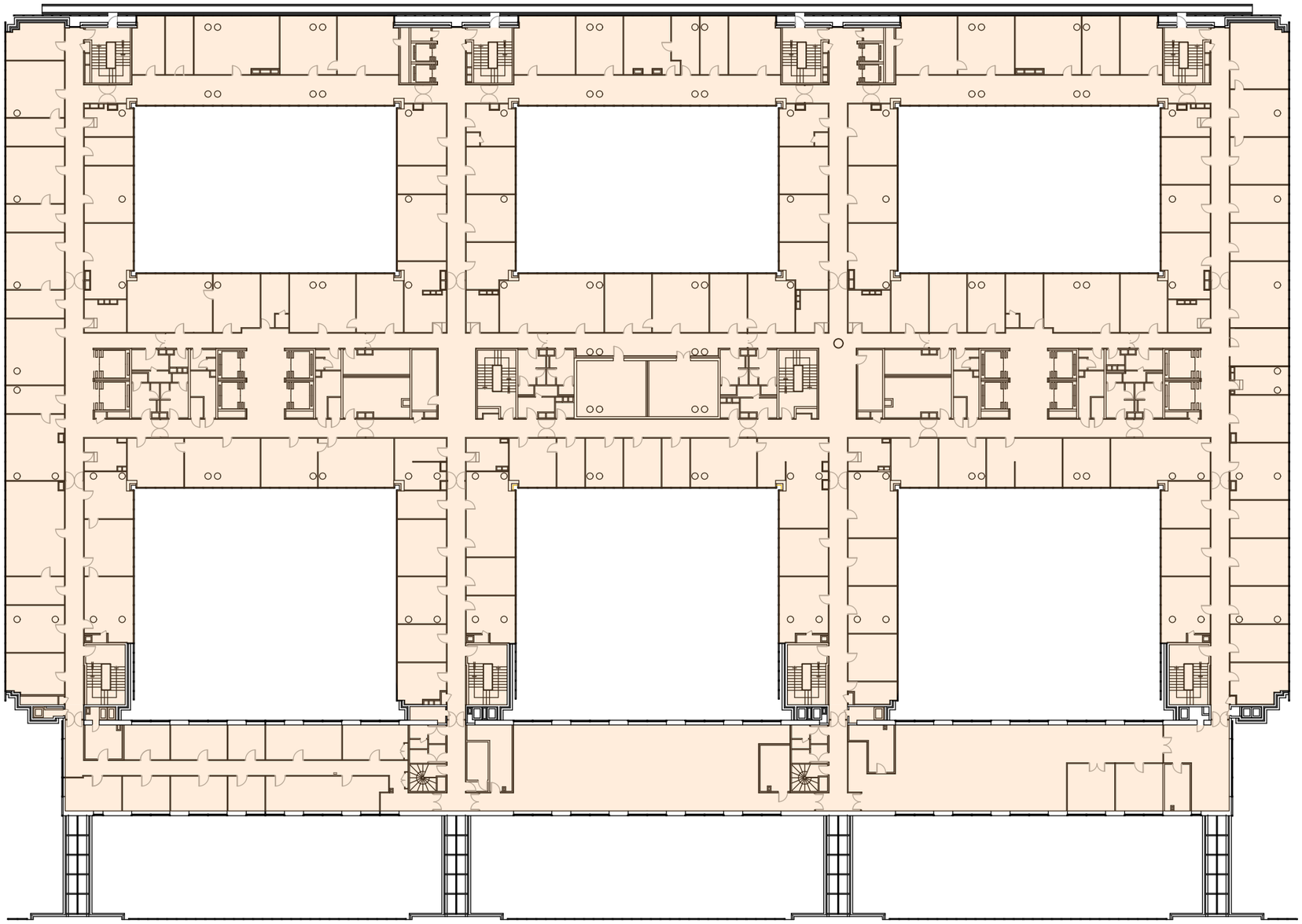

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 10/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+6

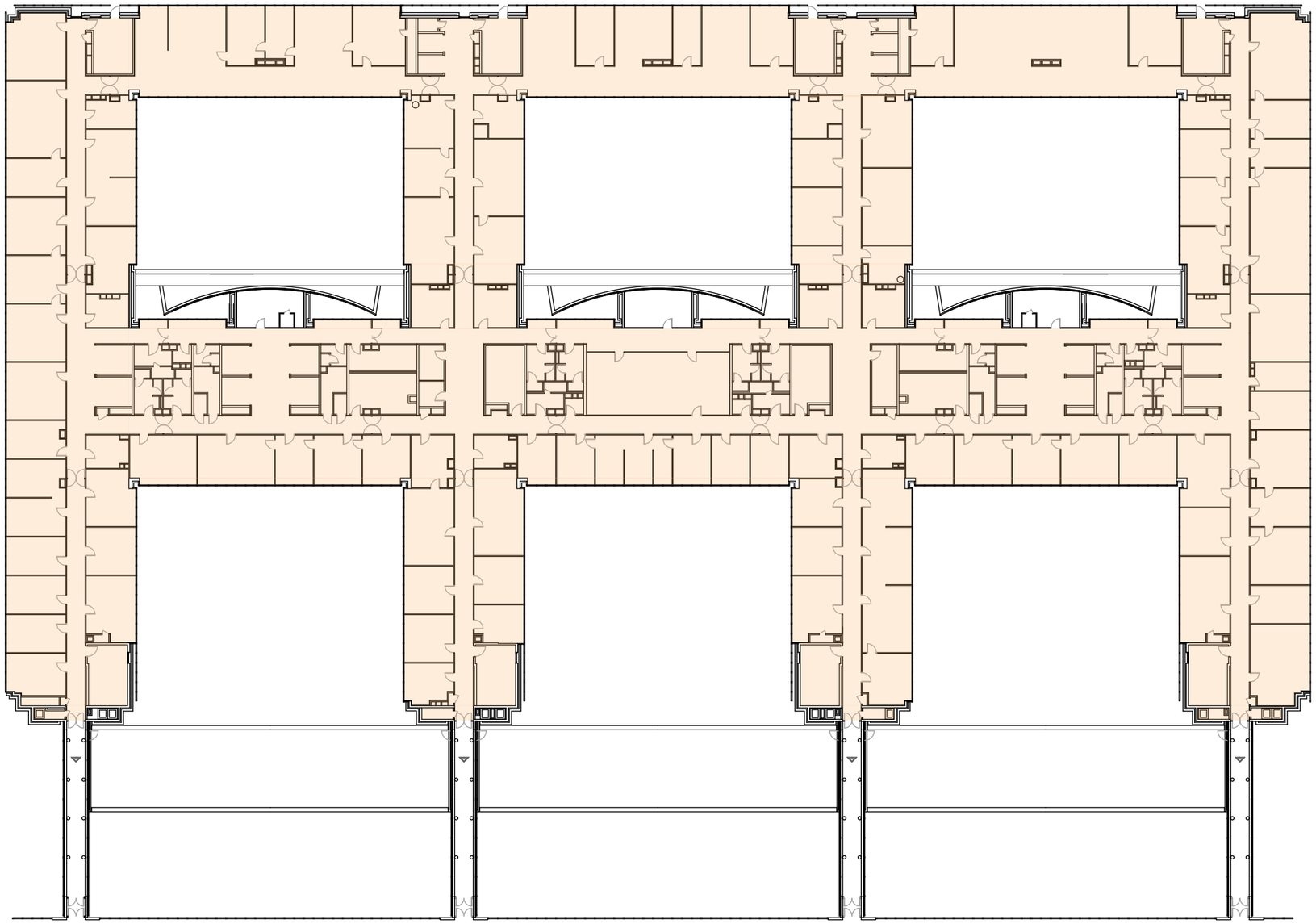

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 11/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

Toiture

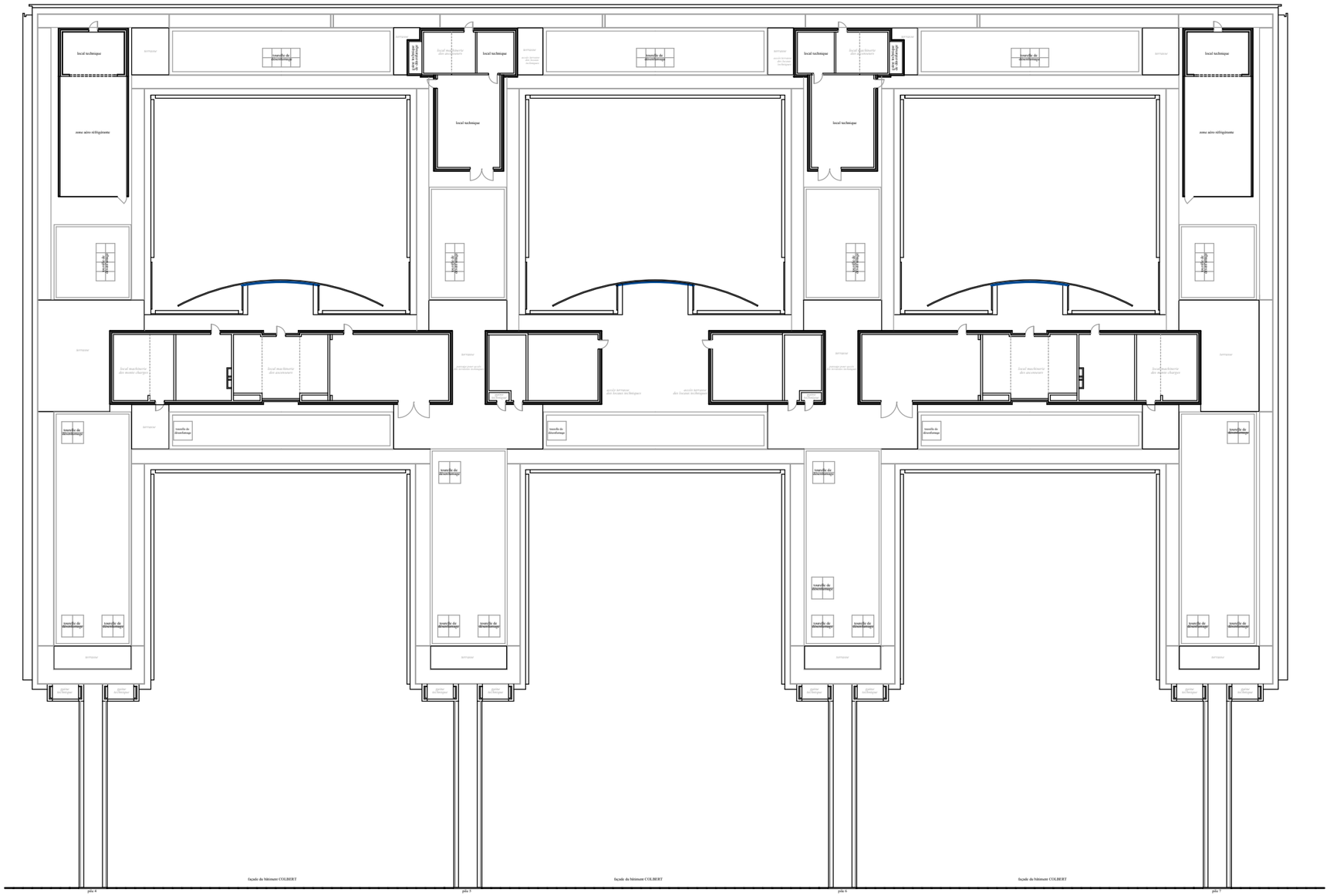

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40682-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	03/2022	
Format A3	Page : 12/12	

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Note : Si des investigations approfondies ultérieures ou des compléments de repérage sont nécessaires (Cf. paragraphe A. Conclusions), ce document constitue un «pré-rapport» et non un «rapport».

Référence rapport	22341-1	Commande : 1508803562 du 11/06/2018
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Zone de travaux	Equipements de désenfumage désignés par le donneur d'ordre	
Référence du programme de travaux	NC	
Date de construction / permis de construire	NC	
Localisation	Bat : - Etage : -	Esc : - Porte : -
N° de lot(s) copropriété	NC	
Références client	Immeuble : VAUBAN	Lot gestion : -

Propriétaire	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	Frédéric GUENZI / Chargé de mission Développement Durable / Pôle ingénierie immobilière
Laboratoire d'analyse	LFAE 14 avenue du 1er Mai 91120 PALAISEAU
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, FRANCOIS Laurent, dont les compétences sont certifiées par CATED - 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt - Certification n° 1847 Date de validité : 28/02/2023
Date(s) de repérage	26/11/2018
Date d'édition du rapport	26/12/2018

Rédacteur : FRANCOIS Laurent	**Vérificateur :** LETELLIER Damien

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises

Historique des mises à jour		
Date	**Objet**	**Modifications**
26/12/2018	Création rapport	Sans objet

En cas de mise à jour du rapport, la dernière version émise annule et remplace la version précédente.

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Conditions générales de réalisation du repérage..... 4

1. Objet de la mission 4
2. Limite de mission et de responsabilité 9
3. Références réglementaires 9
4. Présentation des résultats 10

C. Particularités et contexte de la mission 11

1. Description des travaux prévus 11
2. Parties d'immeuble concernées – périmètre de repérage 11
3. Programme de repérage 11
4. Limites de la mission fixées par le donneur d'ordre 12
5. Documents fournis par le donneur d'ordre 12

D. Résultats détaillés du repérage 13

1. Liste des locaux visités.....13
2. Matériaux et produits repérés.....13
3. Matériaux et produits repérés par local ou zone 15

E. Fiches d'identification et de cotation 17

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité..... 36

Annexe 1. Cartographie des prélèvements, sondages et matériaux contenant de l'amiante

Annexe 2. Procès-verbaux d'analyse des échantillons en laboratoire

Annexe 3. Attestation de fabricant

A. Conclusions

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

N°	Type matériau / produit	Localisation / ZPSO	Conclusion fondée sur
8	Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire
13	Enveloppe de calorifuge	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Document consulté
15	Mastic + bande textile sur gaine de ventilation cylindrique (prélevé sur CCFA R2 032)	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire

Précisions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante
➢ Le matériau n°8 a fait l'objet de trois prélèvement, dont un seulement contient de l'amiante à la lecture des PV d'analyses. Sur demande du doneur d'ordre, une campagne d'échantillonage complémentaire pourrait être prévue afin d'affiner l'étendue des mastics amiantés, sans garantie de résultats en raison des similitudes de couleur et texture entre les matériaux. Par mesure de sécurité, dans le présent rapport, il a été considéré le cas le plus déforable, à savoir la présence d'amiante sur l'ensemble des mastics de raccordement sur VCF

Note : La liste de l'ensemble des matériaux et produits repérés, dont le cas échéant ceux ne contenant pas d'amiante, figure au chapitre D.2. du présent rapport.

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations et/ou investigations complémentaires
➢ Le présent rapport consitue une première phase d'investigations visant à apporter un état du risque amiante sur les équipements prévus remplacés sans investigations destructives susceptibles de compromettre : o le fonctionnement des équipements (prelèvements en surface des volets, clapets coupe-feu et tourelles de désenfumage) o l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment (pas de prélèvements sur les étanchéités de toitures) Ces investigations seront prévues ultérieurement.

B. Conditions générales de réalisation du repérage

1. Objet de la mission

- Notre mission consiste à identifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux définis par le donneur d'ordre.
- Notre mission est réalisée selon la norme NF X 46-020 de d'août 2017.
- Ce repérage porte sur les produits et matériaux concernés par les travaux et mentionnés dans l'annexe A de la norme NF X 46-020. Si l'opérateur de repérage a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également.
- Ce repérage peut nécessiter des investigations approfondies à caractère destructif afin d'accéder à des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante

Liste des matériaux de l'annexe A de la norme NF X 46-020

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
1-Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités	
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
	Plaques en matériaux bitumineux
	Revêtements anti-condensation sous bac acier
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibrociment
	Ardoises en fibres-ciment
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux pluviales
	Garnissage des joints de dilatation
	Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Tresses d'étanchéité à l'air
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières, etc.)
	Jonctions bitumineuses
	Solins en fibre ciment
	Colle des solins en fibre ciment
Eléments sous toiture	Pare-vapeur, pare-pluie
	Isolants fibreux en sous toiture
	Flocages, enduits projetés
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés…), écrans de semi indépendance, pare-vapeur
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés…)
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
	Colles, produits d'accrochage
Fenêtres de toit, lanterneaux, verrières	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature
	Mastics (vitriers, bitumineux…)

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
2- Parois verticales extérieures et façades	
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Ardoises composites hors fibres-ciment
	Ardoises en fibres-ciment
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses
	Peintures des bardages métalliques
	Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures)
	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Carton-amiante
	Flocages, enduits projetés
Façades lourdes y compris poteaux	Appuis de fenêtres en fibres-ciment
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants
	Couvre-joints
	Garnissage des joints de dilatation
	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire
	Joints de dilatation
	Peintures sur béton
	Revêtements plastiques épais (RPE)
Menuiseries extérieures	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Peintures décoratives
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches

Ouvrages ou composants de la construction	**Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder**
3-Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Enduits de ragréage, débullage, lissage
	Flocages
	Fourreaux (carton, fibres-ciment…)
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu
Poteaux	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés
	flocages
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich…), coffrages perdus
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Bandes calicot
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre
	Flocages
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac
	Plots de colle fixant les cloisons au mur
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment
	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non
	Sous couches des tissus muraux
Gaines et coffres verticaux	Bandes calicot
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Flocages
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
	Panneaux (fibres-ciment, …)
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Isolants intérieurs des portes
	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakélite
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, …)
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment
	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
4 — Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre,
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Flocages
	Bandes calicot
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Peintures intumescentes
	Résines
	Panneaux collés vissés ou cloués
	Revêtements bitumineux
	Sous couches des tissus muraux
Poutres et charpentes	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich)
	Flocages
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
Gaines et coffres horizontaux	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Flocages
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
	Bandes calicot
	Panneaux (fibres-ciment, …)
Suspentes et contrevents	Flocages
	Peintures intumescentes
	Protections en plâtre
Faux plafonds	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond
	Panneaux et plaques
	Pare vapeur
5 — Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sols	Colle bitumineuse
	Dalles de sol
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage
	Colles non bitumineuses
	Dalles moquettes avec entre couche noire
	Enduit de cuvelage
	Joints de cantonnement sur faux planchers
	Joints de dilatation et d'assemblage
	Moquette
	Peintures de sol
	Revêtements de sols sportifs
	Nez de marche
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)
	Sous-couches (carton, feutre, …) des revêtements souples
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
	Chape maigre (térazolith) si bâtiment construit avant 1950 Ragréage
	Rebouchage autour de conduits (principalement IGH et ERP)

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
6 — Conduits et accessoires intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas…)
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)
	Conduits en fibres-ciment, manchons
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage
	Mastics
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides
	Matelas
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
	Rubans adhésifs
Clapet / volet coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu
	Volets coupe-feu y compris ossature
Vide-ordures	Conduit et vidoir en fibres ciment
	Joint d'étanchéité des trappes
7 — Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières
	Panneaux des cloisons palières
Parois des équipements	Calfeutrement entre mur et plancher
	Colles
	Isolants
	Joints
	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques…)
Matériels en machinerie	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits…
	Freins d'ascenseurs
	Joints plats
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
8 — Équipements divers et accessoires	
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Bourres
	Calorifugeages
	Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.)
	Flocages
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides
	Tresses
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques
	Isolants thermiques cartonnés
	Tresses des diffuseurs
	Bourres
	Calorifugeages
	Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.)
	Flocages
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides
	Tresses
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés
	Tresses des diffuseurs
Fusibles à broche	Carton, tresse
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants
Coffres-forts	Portes et parois
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses anti vibratiles
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
9 — Fondations et soubassements	
Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation
10 — Voies et réseaux divers	
Conduits, siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres ciment
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Espaces Sportif	Revêtements de sols
Aménagements Extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures…)

2. Limite de mission et de responsabilité

- La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage. L'opérateur a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité et uniquement les zones concernées par les travaux.
- Le cas échéant, en cas de date de dépôt du permis de construire non communiquée, il a été considéré, notamment au vu même du bien, que celui-ci est bien antérieur au 01/07/1997
- Le cas échéant, les inspections sur les équipements type moteur, machinerie d'ascenseur, chaudière, CTA, fours...etc, se limiteront aux matériaux et produits accessibles et n'incluront pas de démontage sauf sur demande particulière du donneur d'ordre.
- Dans certains cas, les matériaux ou produits prélevés ne sont pas visibles dans leur totalité et sont supposés être associés à un autre matériau entièrement visible (exemple une colle que l'on a pu observer en faisant un sondage ponctuel sur des dalles de sol). **Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'absence partielle de ce matériau non visible dans sa totalité.**
- Dans certains cas, des matériaux ou produits ponctuels peuvent exister sous d'autres matériaux ou produits qui ne permettent pas une visibilité totale même au moyen d'investigations à caractère destructif, sauf à le retirer totalement ce qui est bien souvent impossible sur le plan opérationnel. **Notre responsabilité ne saurait être engagée dans ces cas.** Exemples :
  - Faible surface de colle bitumineuse sous une grande surface de dalles de sol semblables.
  - Mastic ponctuel sur une gaine de ventilation floquée.
  - Enduit anti-condensation d'un calorifuge absente au niveau du sondage mais présente 1 m à côté.
  - Enduit ciment de débullage ou ragréage mis en œuvre de manière hétérogène et recouvert par un revêtement enduit plâtre et/ou peinture
  - Conduits enterrés : conduits susceptibles de contenir de l'amiante, dont il est impossible d'évaluer la présence sans réalisation de travaux lourds de terrassement.
- La présente mission ne comprend pas la recherche de pollution éventuelle de matériaux ou produits situés à proximité de matériaux ou produits amiantés.
- Ce repérage peut nécessiter des investigations dites « complémentaires » : investigations à caractère exceptionnel, ne pouvant être réalisées que juste avant ou entre les différentes étapes des travaux. La nécessité de réaliser ce type d'investigation est mentionnée dans le document, et n'entraine pas la rédaction d'un « pré-rapport ».
- Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT EXPERTISES (annexes comprises).

3. Références réglementaires

- NORME NF X 46-020 d'août 2017 (contenu, méthodologie et modalités de réalisation des missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis).
- CODE DU TRAVAIL en vigueur à la date de visite.
- Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017

4. Présentation des résultats

Zone présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO) / Elément Témoin
Une ZPSO est une partie d'un immeuble bâti dont les ouvrages et les parties d'ouvrage sont semblables.
Un élément témoin est une partie limitée représentative d'un ouvrage de référence, utilisée en vue de caractériser une ZPSO.
Des sondages sont réalisés, et leurs résultats sont comparés entre eux et à l'élément témoin représentatif de l'ouvrage de référence en vue de confirmer les similitudes d'ouvrage.
Note : les éléments témoins sont des éléments de méthodologie du repérage sur site, ils ne sont pas identifiés dans le rapport.

Matériau / Produit :
Dans les résultats présentés, un matériau ou produit est un élément de la construction – ou partie d'ouvrage – de même nature et présentant des caractéristiques intrinsèques identiques, dont la composition a pu intégrer de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication.
Chaque matériau ou produit fait l'objet d'une fiche d'identification et de cotation (chapitre E).
Un matériau ou produit peut comporter plusieurs couches.
Dans ce rapport tous les matériaux ou produits sont indiqués par des numéros différents qui ne se suivent pas forcément.

Echantillon / Prélèvement / Sondage :
Un échantillon est une partie représentative d'un (ou plusieurs) matériau(x) ou produit(s), résultant d'un prélèvement et destinée à l'analyse en laboratoire
Le prélèvement est l'action consistant à prélever cette partie représentative.
Un même matériau ou produit peut faire l'objet de 1 ou plusieurs prélèvements. Un prélèvement permet de dissocier les différentes couches pour les examiner et pouvoir les analyser séparément.

Le sondage est l'action qui permet de s'assurer que des matériaux ou produits sont semblables dans le but, notamment, de déterminer des zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Dans ce rapport :
- Tous les prélèvements sont indiqués et localisés. Ils sont identifiés par des lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
- Le cas échéant, notamment dans les cas complexes et/ou suite à la réalisation d'investigations approfondies, les sondages peuvent être indiqués et localisés. Ils sont alors identifiés par la lettre « S » + le numéro du matériau (+ la lettre « P » dans le cas où le sondage est réalisé à l'aide du Phazir^{TM}).

Exemples :
- MAS 7-3 est la 3ème action réalisée sur le matériau N°7 (qui est un Mastic), c'est un prélèvement.
- S7-1 est le 1er sondage réalisé sur le même matériau N°7.
- S7-2-P est le 2ème sondage réalisé sur le même matériau N°7, à l'aide du Phazir^{TM}.

Conclusion matériau :
Dans les cas où un matériau / produit comporte plusieurs couches pouvant être dissociées à l'analyse (ex : dalle de sol + colle), et qu'une seule couche contient de l'amiante (ex : seulement la colle), pour connaître précisément la couche contenant de l'amiante il convient de se référer soit à la fiche d'identification et de cotation du matériau / produit concerné, soit au procès-verbal d'analyse en Annexe.

Dans le cas où un matériau / produit a fait l'objet de plusieurs prélèvements, si les résultats d'analyse ne sont pas cohérents entre eux (par exemple un seul résultat indiquant la présence d'amiante), les hypothèses de similitude peuvent être revues.
Ces cas peuvent par exemple amener à :
- Conclure à la présence d'amiante dans la totalité du matériau / produit, malgré l'incohérence des résultats, en raison d'une possible présence d'amiante hétérogène et/ou en faible quantité, ou d'une mise en œuvre sur une surface avec des reliquats d'un produit amianté non complètement enlevé,
- Restreindre l'étendue de la ZPSO concernée par la présence du matériau amianté,
- Envisager l'hypothèse d'une pollution ponctuelle ne reflétant pas la présence effective d'amiante dans le matériau / produit,
- Préconiser la réalisation de prélèvements et analyses complémentaires pour réévaluer les hypothèses de similitude.

A ce stade, il convient de conduire une réflexion (si nécessaire collégiale, en concertation avec le Donneur d'Ordre et ses représentants) afin de déterminer, à partir d'éléments factuels (techniques constructives et/ou procédés de fabrication et/ou de mise en œuvre, etc.) la cause probable de cette hétérogénéité.
Dans cette attente l'opérateur propose une conclusion à partir des éléments en sa connaissance comme indiqué ci-dessus.

C. Particularités et contexte de la mission

1. Description des travaux prévus

- Remplacement des arrivées d'air naturel sur le site
- Remplacement des bouches d'extractions en plenum ainsi que certaines portions de réseaux de la gaine principale existante
- Remplacement des moteurs dans les tourelles de désenfumage en toiture par de l'équipement similaire

2. Parties d'immeuble concernées – périmètre de repérage

- Gaines de désenfumage du R-3 au R+6
- Plénum du RDC au R+6
- Tourelles de désenfumage au R+3 et en Toiture
- Locaux techniques en toiture

3. Programme de repérage

- Conduits et accessoires intérieurs :
  - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
  - Clapet / volet coupe-feu
  - Vide-ordures
- Parois verticales intérieures :
  - Murs et cloisons maçonnés
  - Poteaux
  - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
  - Gaines et coffres verticaux
  - Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
  - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres

4. Limites de la mission fixées par le donneur d'ordre

Ce tableau décrit les limites et exclusions du cadre de la mission qui ont été apportées par le donneur d'ordre (venant éventuellement modifier le périmètre et/ou le programme de repérage tel qu'il a été défini contractuellement au moment de l'offre ou du contrat). Les ouvrages ou parties d'ouvrages concernés sont indiqués dans le tableau ci-après, et exclus du champ de la mission couverte par le présent rapport.

Locaux concernés	Ouvrages / parties d'ouvrages concernés	Limites et exclusions fixées par le donneur d'ordre
Néant	Néant	Néant

5. Documents fournis par le donneur d'ordre

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
27/09/2017	DTA	19318-2	/	Qualitat Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante

Note : Le cas échéant, le détail des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans les rapports antérieur et de nouveau repérés au cours de la mission de repérage objet du présent rapport figure dans les fiches d'identification et de cotation au chapitre E.

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
Aucun document fourni				

D. Résultats détaillés du repérage

1. Liste des locaux visités

BAT VAUBAN :
GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)
PLÉNUM (DU RDC AU R+6)

BAT VAUBAN / R+3 :
TOURELLES DE DÉSENFUMAGE

BAT VAUBAN / TOITURE :
LOCAUX TECHNIQUE
TOURELLES DE DÉSENFUMAGE

2. Matériaux et produits repérés

Le tableau ci-dessous recense les matériaux et produits inclus au périmètre et au programme de repérage qui ont été repérés, et leur localisation (locaux constituant les ZPSO).

N°	Type matériau / produit	Localisation / ZPSO	Critère de décision	Nb Prel	Conclusion
1	Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu de CCF à double portillons	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	2	ABSENCE
2	Tresse blanche coupe-feu + mastic rougeâtre sur VD1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	2	ABSENCE
3	Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu à portillon unique	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	2	ABSENCE
4	Tresse blanche coupe-feu + mastic rougeâtre sur VD2	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	2	ABSENCE
5	Mastic gris ponctuel sur pannneau coupe-feu et tresse blanche	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	2	ABSENCE
6	Enduit ciment sur plafond (prélevé dans le plénum)	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
7	Enduit plâtre + bande calicot sur cloison/doublage (prélevé dans le plénum)	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
8	Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	3	PRESENCE
9	Joint mousse noire sur gaine ventilation raccordé au VCF	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	2	ABSENCE
10	Mastic gris sur gaine de ventilation raccordé au VCF	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
11	Panneau composite de calfeutrement en traversé de caisson et réseaux	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
12	Enveloppe de calorifuge aluminium + papier kraft raccordé au VCF	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE

N°	Type matériau / produit	Localisation / ZPSO	Critère de décision	Nb Prel	Conclusion
13	Enveloppe de calorifuge	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Document consulté : conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage ou DTA.	0	PRESENCE
14	Joint mousse noire sur VD1 & VD2	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
15	Mastic + bande textile sur gaine de ventilation cylindrique	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	PRESENCE
16	Panneau plâtre coupe-feu du caisson extérieur de CCF/VCF dans le plénum	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	2	ABSENCE
17	Flocage sur gaine ventilation raccordé au VCF	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
18	Panneau isolant + plaque cassante grise sur cache moteur des VCF	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	2	ABSENCE
19	Joint mousse noir sur cache moteur des VCF	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	2	ABSENCE
20	Clapet coupe-feu de la marque Aldès	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Marquage du matériau et/ou document consulté : attestation d'absence d'amiante du fabricant du matériau jointe au présent rapport.	0	ABSENCE
21	Chape ciment + résine au sol	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
22	Enduit ciment sur murs	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
23	Flocage sur gaine de ventilation	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
24	Manchon gris sur réseau de désenfumage	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
25	Peinture sur caisson moteur d'extraction	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
26	Colle beige de coque coupe-feu en liège sur tige filetée	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
27	Courroie de moteur d'extraction	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
28	Mastic kaki sur gaine de ventilation	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
29	Manchon noir sur réseau de désenfumage	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
30	Panneau cassant beige des sur réseau d'extraction de désenfumage	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE **BAT VAUBAN / TOITURE :** TOURELLES DE DÉSENFUMAGE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
31	Chape ciment	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
32	Enduit ciment sur murs intérieur	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
33	Mastic sur étanchéité (sur BIT34)	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE

N°	Type matériau / produit	Localisation / ZPSO	Critère de décision	Nb Prel	Conclusion
34	Etanchéité avec toile de renfort aluminium sur poutre béton	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
35	Enduit ciment sous BIT34	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
36	Enduit ciment sur murs périphérique (joint de fractionnement)	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
37	Enduit ciment gravillonné sur murs périphérique (partie courante)	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
38	Enduit ciment sur murs	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE
39	Flocage sur plafond	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	1	ABSENCE

3. Matériaux et produits repérés par local ou zone

Le tableau ci-dessous recense pour chaque local ou zone investigué(e) les matériaux et produits inclus au périmètre et au programme de repérage qui y ont été repérés.

Locaux	Matériaux / produits	Prélèvements	Conclusion
BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	**1 : Volet désenfumage**	**1-1 : Négatif**	**ABSENCE**
		1-2 : Négatif	
	14 : Joint	**14-1 : Négatif**	**ABSENCE**
	18 : Panneau	**18-1 : Négatif**	**ABSENCE**
		18-2 : Négatif	
	19 : Joint	**19-1 : Négatif**	**ABSENCE**
		19-2 : Négatif	
	2 : Tresse	**2-1 : Négatif**	**ABSENCE**
		2-2 : Négatif	
	3 : Volet désenfumage	**3-1 : Négatif**	**ABSENCE**
		3-2 : Négatif	
	38 : Enduit	**38-1 : Négatif**	**ABSENCE**
	39 : Flocage	**39-1 : Négatif**	**ABSENCE**
	4 : Tresse	**4-1 : Négatif**	**ABSENCE**
		4-2 : Négatif	
	5 : Mastic	**5-1 : Négatif**	**ABSENCE**
		5-2 : Négatif	

Locaux	Matériaux / produits	Prélèvements	Conclusion
BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	10 : Mastic	10-1 : Négatif	ABSENCE
	20 : Clapet coupe-feu	-	ABSENCE
	11 : Panneau	11-1 : Négatif	ABSENCE
	12 : Enveloppe de calorifuge	12-1 : Négatif	ABSENCE
	13 : Enveloppe de calorifuge	-	PRESENCE
	15 : Mastic	15-1 : Positif	PRESENCE
	16 : Panneau	16-1 : Négatif	ABSENCE
		16-2 : Négatif	
	17 : Flocage	17-1 : Négatif	ABSENCE
	6 : Enduit	6-1 : Négatif	ABSENCE
	7 : Enduit	7-1 : Négatif	ABSENCE
	8 : Mastic	8-1 : Négatif	PRESENCE
		8-2 : Positif	
		8-3 : Négatif	
	9 : Joint	9-1 : Négatif	ABSENCE
		9-2 : Négatif	
BAT VAUBAN / R+3 / TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	30 : Panneau	-	ABSENCE
	31 : Chape	31-1 : Négatif	ABSENCE
	32 : Enduit	32-1 : Négatif	ABSENCE
	33 : Mastic	33-1 : Négatif	ABSENCE
	34 : Etanchéité	34-1 : Négatif	ABSENCE
	35 : Enduit	35-1 : Négatif	ABSENCE
	36 : Enduit	36-1 : Négatif	ABSENCE
	37 : Enduit	37-1 : Négatif	ABSENCE
BAT VAUBAN / TOITURE / LOCAUX TECHNIQUE	20 : Clapet coupe-feu	-	ABSENCE
	21 : Chape	21-1 : Négatif	ABSENCE
	22 : Enduit	22-1 : Négatif	ABSENCE
	23 : Flocage	23-1 : Négatif	ABSENCE
	24 : Manchon	24-1 : Négatif	ABSENCE
	25 : Peinture	25-1 : Négatif	ABSENCE
	26 : Colle	26-1 : Négatif	ABSENCE
	27 : Courroie	27-1 : Négatif	ABSENCE
	28 : Mastic	28-1 : Négatif	ABSENCE
	29 : Manchon	29-1 : Négatif	ABSENCE

Locaux	Matériaux / produits	Prélèvements	Conclusion
BAT VAUBAN / TOITURE / TOURELLES DE DÉSENFUMAGE	**30 : Panneau**	**30-1 : Négatif**	**ABSENCE**

E. Fiches d'identification et de cotation

Matériau / Produit N°1 : Volet désenfumage

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante
Description	Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu de CCF à double portillons
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
VD1-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	27/11/2018	Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu de CCF à double portillons (prélevé sur VCF RC 090)	ABSENCE
VD1-2	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	30/11/2018	Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu de CCF à double portillons (prélevé sur VCF R6 058)	ABSENCE

Matériau / Produit N°2 : Tresse

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante
Description	Tresse blanche coupe-feu + mastic rougeâtre sur VD1
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
TR2-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	27/11/2018	Tresse blanche coupe-feu + mastic rougeâtre sur VD1 (prélevé sur VCF RC 090)	ABSENCE
TR2-2	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	30/11/2018	Tresse blanche coupe-feu + mastic rougeâtre sur VD1 (prélevé sur VCF R6 058)	ABSENCE

Matériau / Produit N°3 : Volet désenfumage

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu à portillon unique	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
VD3-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	27/11/2018	Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu à portillon unique (prélevé sur VCF RC 088)	ABSENCE
VD3-2	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	30/11/2018	Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu à portillon unique (prélevé sur VCF R6 013)	ABSENCE

Matériau / Produit N°4 : Tresse

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Tresse blanche coupe-feu + mastic rougeâtre sur VD2	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
TR4-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	27/11/2018	Tresse blanche coupe-feu + mastic rougeâtre sur VD2 (prélevé sur VCF RC 088)	ABSENCE
TR4-2	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	30/11/2018	Tresse blanche coupe-feu + mastic rougeâtre sur VD2 (prélevé sur VCF R6 012)	ABSENCE

Matériau / Produit N°5 : Mastic

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Mastic gris ponctuel sur panneau coupe-feu et tresse blanche	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
MAS5-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	27/11/2018	Mastic gris ponctuel sur panneau coupe-feu et tresse blanche (prélevé sur VCF RC 084)	ABSENCE
MAS5-2	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	30/11/2018	Mastic gris ponctuel sur panneau coupe-feu et tresse blanche (prélevé sur VCF R6 058)	ABSENCE

Matériau / Produit N°6 : Enduit

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Enduit ciment sur plafond (prélevé dans le plénum)	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
END6-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	27/11/2018	Enduit ciment sur plafond (prélevé dans le plénum)	ABSENCE

Matériau / Produit N°7 : Enduit

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Enduit plâtre + bande calicot sur cloison/doublage (prélevé dans le plénum)	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
END7-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	27/11/2018	Enduit plâtre + bande calicot sur cloison/doublage (prélevé dans le plénum)	ABSENCE

Matériau / Produit N°8 : Mastic

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante	
Description	Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
MAS8-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	27/11/2018	Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF RC 095)	ABSENCE
MAS8-2	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	30/11/2018	Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF R2 038)	PRESENCE
MAS8-3	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	06/12/2018	Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF R1 055)	ABSENCE

Matériau / Produit N°9 : Joint

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Joint mousse noire sur gaine ventilation raccordé au VCF	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
JT9-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	27/11/2018	Joint mousse noire sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF RC 095)	ABSENCE
JT9-2	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	30/11/2018	Joint mousse noire sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF R2 038)	ABSENCE

Matériau / Produit N°10 : Mastic

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Mastic gris sur gaine de ventilation raccordé au VCF	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
MAS10-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	27/11/2018	Mastic gris sur gaine de ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF RC 093)	ABSENCE

Matériau / Produit N°11 : Panneau

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Panneau composite de calfeutrement en traversé de caisson et réseaux	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
PA11-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	27/11/2018	Panneau composite de calfeutrement en traversé de caisson et réseaux (prélevé sur VCF RC 021)	ABSENCE

Matériau / Produit N°12 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Enveloppe de calorifuge aluminium + papier kraft raccordé au VCF	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
ECA12-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	27/11/2018	Enveloppe de calorifuge aluminium + papier kraft raccordé au VCF (prélevé sur VCF RC 028)	ABSENCE

Matériau / Produit N°13 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Description	Enveloppe de calorifuge
Critère de décision	Document consulté : conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage ou DTA. DTA N° 19318-2 établi le 27/11/2018 par la société QUALITAT EXPERTISES, matériau ECA1
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)

Matériau / Produit N°14 : Joint

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante
Description	Joint mousse noire sur VD1 & VD2
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)

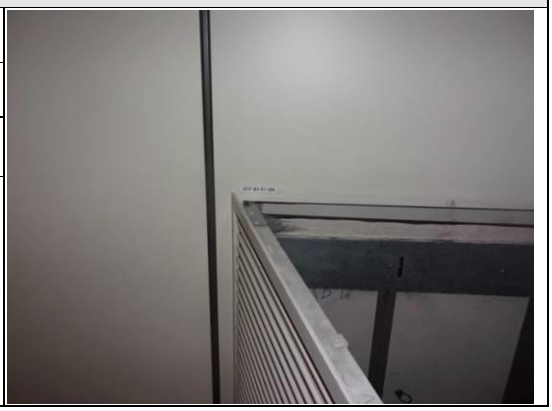

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
JT14-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	28/11/2018	Joint mousse noire sur VD1 & VD2 (prélevé sur VCF R1 091)	ABSENCE

Matériau / Produit N°15 : Mastic

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Description	Mastic + bande textile sur gaine de ventilation cylindrique
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
MAS15-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	30/11/2018	Mastic + bande textile sur gaine de ventilation cylindrique (prélevé sur CCFA R2 032)	PRESENCE

Matériau / Produit N°16 : Panneau

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	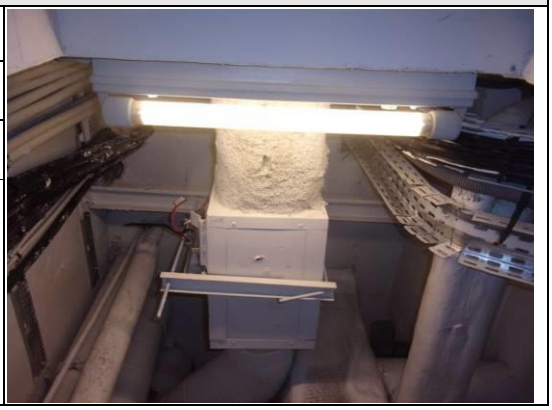
Description	Panneau plâtre coupe-feu du caisson extérieur de CCF/VCF dans le plénum	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
PA16-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	30/11/2018	Panneau plâtre coupe-feu du caisson extérieur de CCF/VCF dans le plénum (prélevé sur CCFA R2 032)	ABSENCE
PA16-2	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	30/11/2018	Panneau plâtre coupe-feu du caisson extérieur de CCF/VCF dans le plénum (prélevé sur CCFA R6 014)	ABSENCE

Matériau / Produit N°17 : Flocage

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	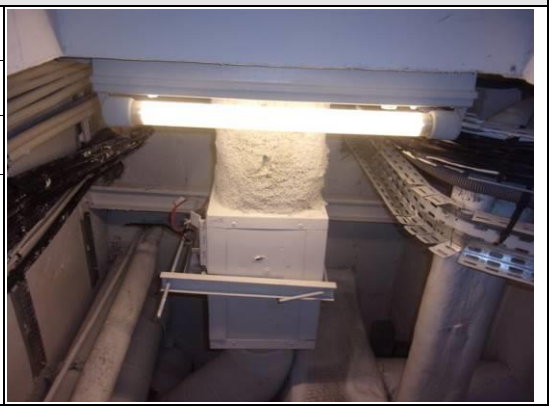
Description	Flocage sur gaine ventilation raccordé au VCF	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
FL17-1	**BAT VAUBAN :** PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	30/11/2018	Flocage sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF R2 032)	ABSENCE

Matériau / Produit N°18 : Panneau

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Panneau isolant + plaque cassante grise sur cache moteur des VCF	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
PA18-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	30/11/2018	Panneau isolant + plaque cassante grise sur cache moteur des VCF (prélevé sur VCF R6 058)	ABSENCE
PA18-2	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	30/11/2018	Panneau isolant + plaque cassante grise sur cache moteur des VCF (prélevé sur VCF R6 013)	ABSENCE

Matériau / Produit N°19 : Joint

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Joint mousse noir sur cache moteur des VCF	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
JT19-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	30/11/2018	Joint mousse noir sur cache moteur des VCF	ABSENCE
JT19-2	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	30/11/2018	Joint mousse noir sur cache moteur des VCF	ABSENCE

Matériau / Produit N°20 : Clapet coupe-feu

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Clapet coupe-feu de la marque Aldès	
Critère de décision	Marquage du matériau et/ou document consulté : attestation d'absence d'amiante du fabricant du matériau jointe au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	

Matériau / Produit N°21 : Chape

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Chape ciment + résine au sol	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
CHAP21-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	30/11/2018	Chape ciment + résine au sol	ABSENCE

Matériau / Produit N°22 : Enduit

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Enduit ciment sur murs	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
END22-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	30/11/2018	Enduit ciment sur murs	ABSENCE

Matériau / Produit N°23 : Flocage

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Flocage sur gaine de ventilation	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
FL23-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	30/11/2018	Flocage sur gaine de ventilation	ABSENCE

Matériau / Produit N°24 : Manchon

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Manchon gris sur réseau de désenfumage	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
MAT24-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	30/11/2018	Manchon gris sur réseau de désenfumage	ABSENCE

Matériau / Produit N°25 : Peinture

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Peinture sur caisson moteur d'extraction	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
PEI25-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	30/11/2018	Peinture sur caisson moteur d'extraction	ABSENCE

Matériau / Produit N°26 : Colle

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Colle beige de coque coupe-feu en liège sur tige filetée	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
COL26-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	30/11/2018	Colle beige de coque coupe-feu en liège sur tige filetée	ABSENCE

Matériau / Produit N°27 : Courroie

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Courroie de moteur d'extraction	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
MAT27-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	30/11/2018	Courroie de moteur d'extraction	ABSENCE

Matériau / Produit N°28 : Mastic

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Mastic kaki sur gaine de ventilation	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
MAS28-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	30/11/2018	Mastic kaki sur gaine de ventilation	ABSENCE

Matériau / Produit N°29 : Manchon

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Manchon noir sur réseau de désenfumage	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
MAT29-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** LOCAUX TECHNIQUE	30/11/2018	Manchon noir sur réseau de désenfumage	ABSENCE

Matériau / Produit N°30 : Panneau

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	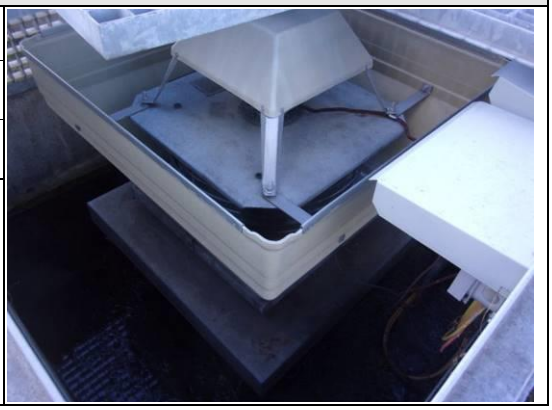
Description	Panneau cassant beige des sur réseau d'extraction de désenfumage	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE **BAT VAUBAN / TOITURE :** TOURELLES DE DÉSENFUMAGE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
PA30-1	**BAT VAUBAN / TOITURE :** TOURELLES DE DÉSENFUMAGE	30/11/2018	Panneau cassant beige des sur réseau d'extraction de désenfumage	ABSENCE

Matériau / Produit N°31 : Chape

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Chape ciment	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
CHAP31-1	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	05/12/2018	Chape ciment	ABSENCE

Matériau / Produit N°32 : Enduit

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Enduit ciment sur murs intérieur	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
END32-1	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	05/12/2018	Enduit ciment sur murs intérieur	ABSENCE

Matériau / Produit N°33 : Mastic

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Mastic sur étanchéité (sur BIT34)	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
MAS33-1	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	05/12/2018	Mastic sur étanchéité (sur BIT34)	ABSENCE

Matériau / Produit N°34 : Etanchéité

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Etanchéité avec toile de renfort aluminium sur poutre béton	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
BIT34-1	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	05/12/2018	Etanchéité avec toile de renfort aluminium sur poutre béton	ABSENCE

Matériau / Produit N°35 : Enduit

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Enduit ciment sous BIT34	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
END35-1	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	05/12/2018	Enduit ciment sous BIT34	ABSENCE

Matériau / Produit N°36 : Enduit

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Enduit ciment sur murs périphérique (joint de fractionnement)	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
END36-1	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	05/12/2018	Enduit ciment sur murs périphérique (joint de fractionnement)	ABSENCE

Matériau / Produit N°37 : Enduit

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Enduit ciment gravillonné sur murs périphérique (partie courante)	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
END37-1	**BAT VAUBAN / R+3 :** TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	05/12/2018	Enduit ciment gravillonné sur murs périphérique (partie courante)	ABSENCE

Matériau / Produit N°38 : Enduit

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	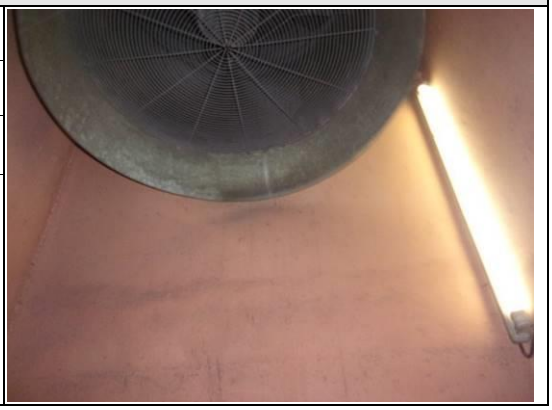
Description	Enduit ciment sur murs	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
END38-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	06/12/2018	Enduit ciment sur murs	ABSENCE

Matériau / Produit N°39 : Flocage

Conclusion	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Description	Flocage sur plafond	
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	
Localisation / ZPSO	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
FL39-1	**BAT VAUBAN :** GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	06/12/2018	Flocage sur plafond	ABSENCE

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant-vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/3

- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL
A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers **SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE**

ACTIVITE 2

Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2018** au **01/01/2019** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Montant des garanties et des franchises

(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9 000 000** € par année d'assurance
Dont : • **Dommages corporels** • **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**9 000 000 €** par année d'assurance **3 000 000** € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000** € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris **la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire**)	**3 000 000** € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150 000** € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000** € par sinistre

Fait à PARIS
le 15 décembre 2017
Pour la société :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/3

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné FRANCOIS Laurent, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat GINGER CATED
- N° de certificat 1847
- Certificats délivrés jusqu'au :

    1. Amiante :28/02/2023

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 08/03/2018
Signature

GINGER CATED

E20 - V15 du 26/06/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

FRANCOIS Laurent sous le numéro 1847

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
C	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	01/03/2018	28/02/2023
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	01/03/2018	28/02/2023

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 181847F3GC2018

Le vendredi 02/03/2018

Laëtitia DELPORTE
Responsable des certifications
Ginger CATED

CERTIFICATED GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC La Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT Siret : 349 715 235 00025 GROUPE GINGER

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS, SONDAGES ET MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Référence rapport	22341-1
Nombre de pages	11

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les points de prélèvement :**

Ces points sont représentés par des flèches.
Tous les prélèvements sont indiqués par quelques lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
Exemple : MAS 7-3 est le 3ème prélèvement réalisé sur le matériau N°7 (qui est un Mastic)

Tous les points de prélèvement sont indiqués sur la cartographie que les résultats d'analyses soient positifs ou négatifs

- **Les points de sondage :**

Ces points sont représentés par des flèches.
Les sondages sont identifiés par la lettre « S » + le numéro du matériau (+ la lettre « P » dans le cas où le sondage est réalisé à l'aide du Phazir™).
Exemples : S7-1 est le 1er sondage réalisé sur le même matériau N°7 ; S7-2-P est le 2ème sondage réalisé sur le même matériau N°7, à l'aide du Phazir™.

Les points de sondage ne sont indiqués sur la cartographie que dans certains cas, notamment dans les cas complexes et/ou suite à la réalisation d'investigations approfondies.

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

Bâtiment VAUBAN
R-3 / Gaines de désenfumage + Plénum

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	
Point de prélèvement	Prél. XXX x-x

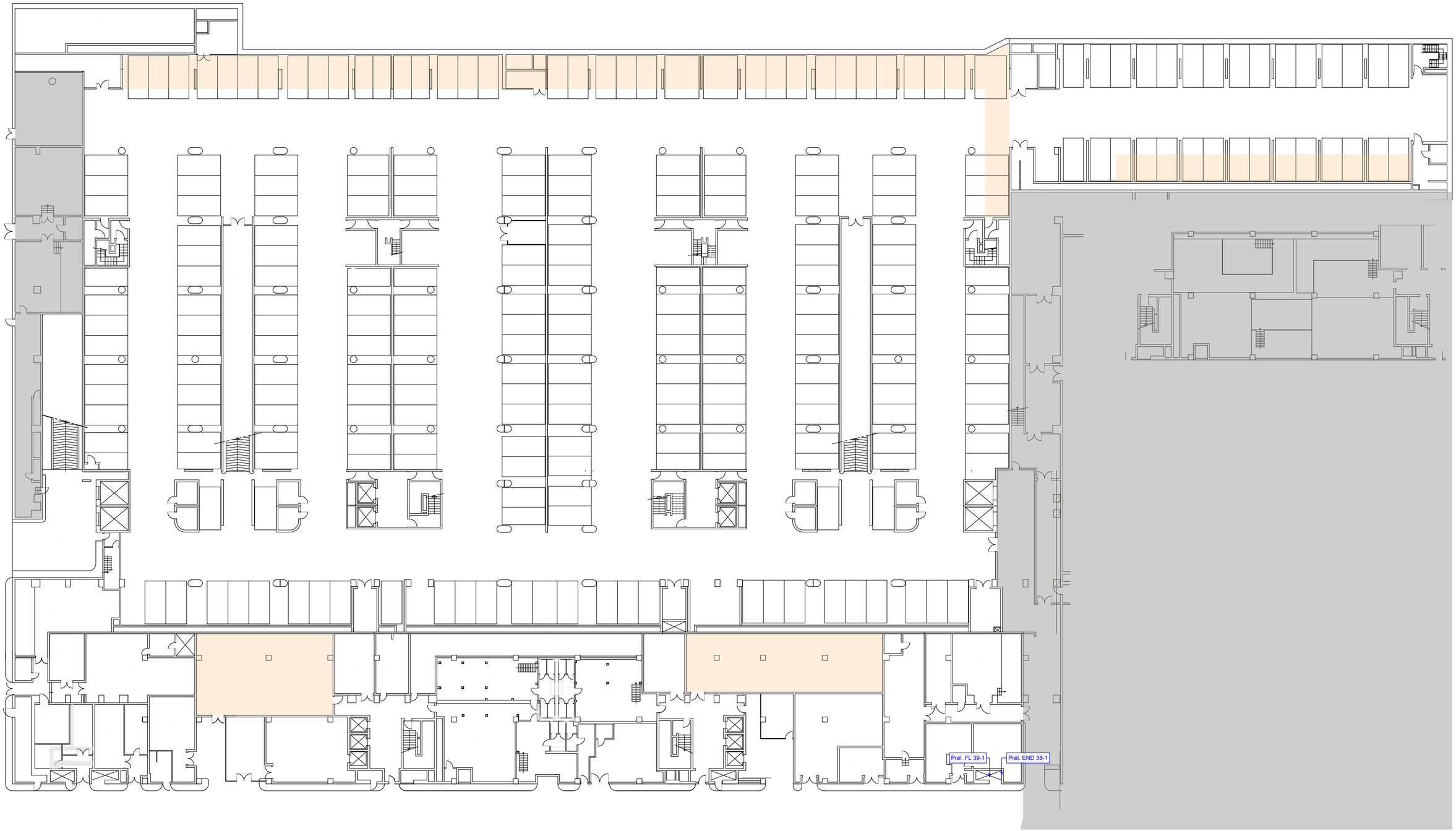

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1
Date	12/2018
Format : A2	Page 1/11

139, rue de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
13	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

Bâtiment VAUBAN
R-2 / Niveau hors champ de mission

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

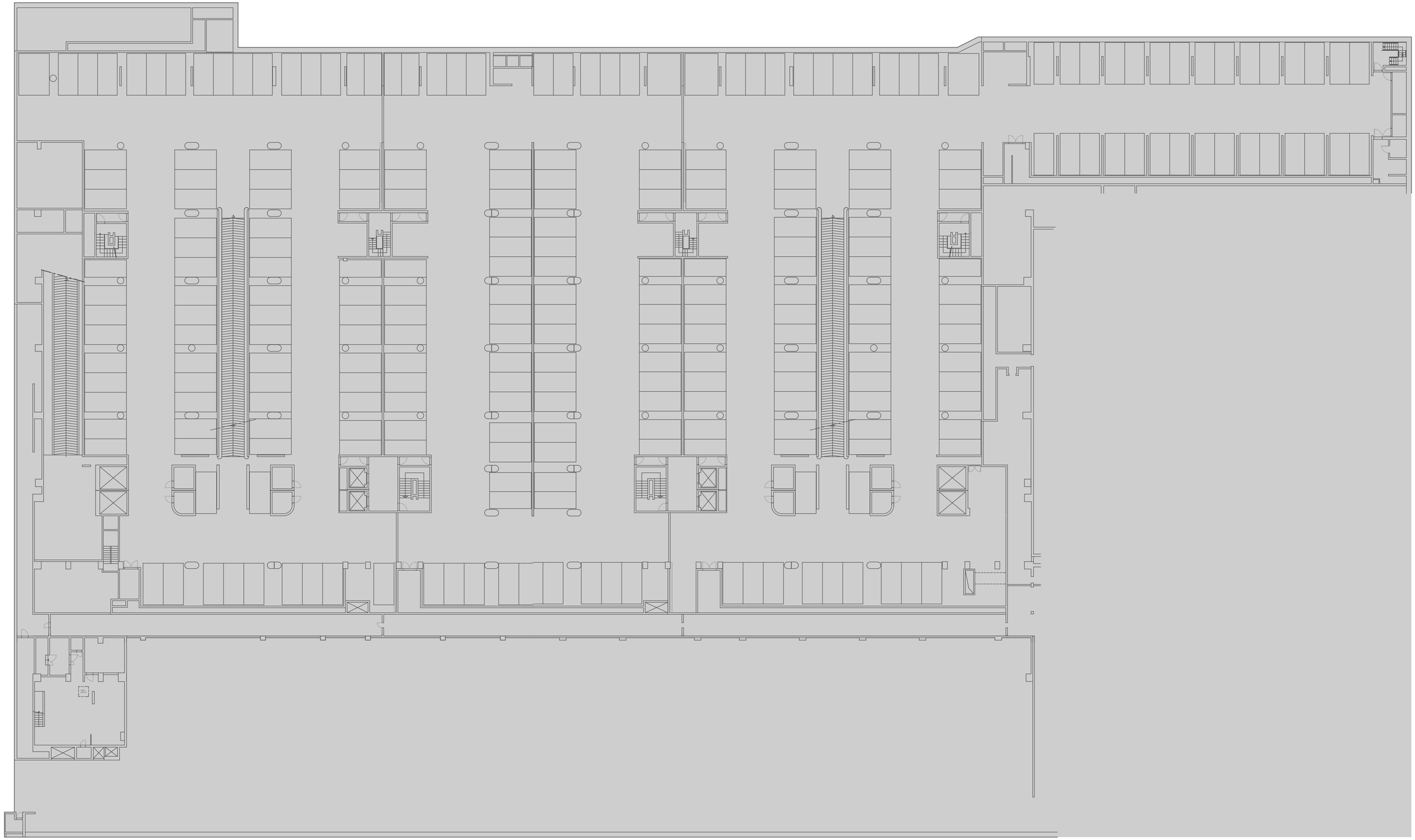

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1
Date	12/2018
Format : A2	Page 2/11

139, rue de Bercy
75012 PARIS

Bâtiment VAUBAN
R-1 / Niveau hors champ de mission

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

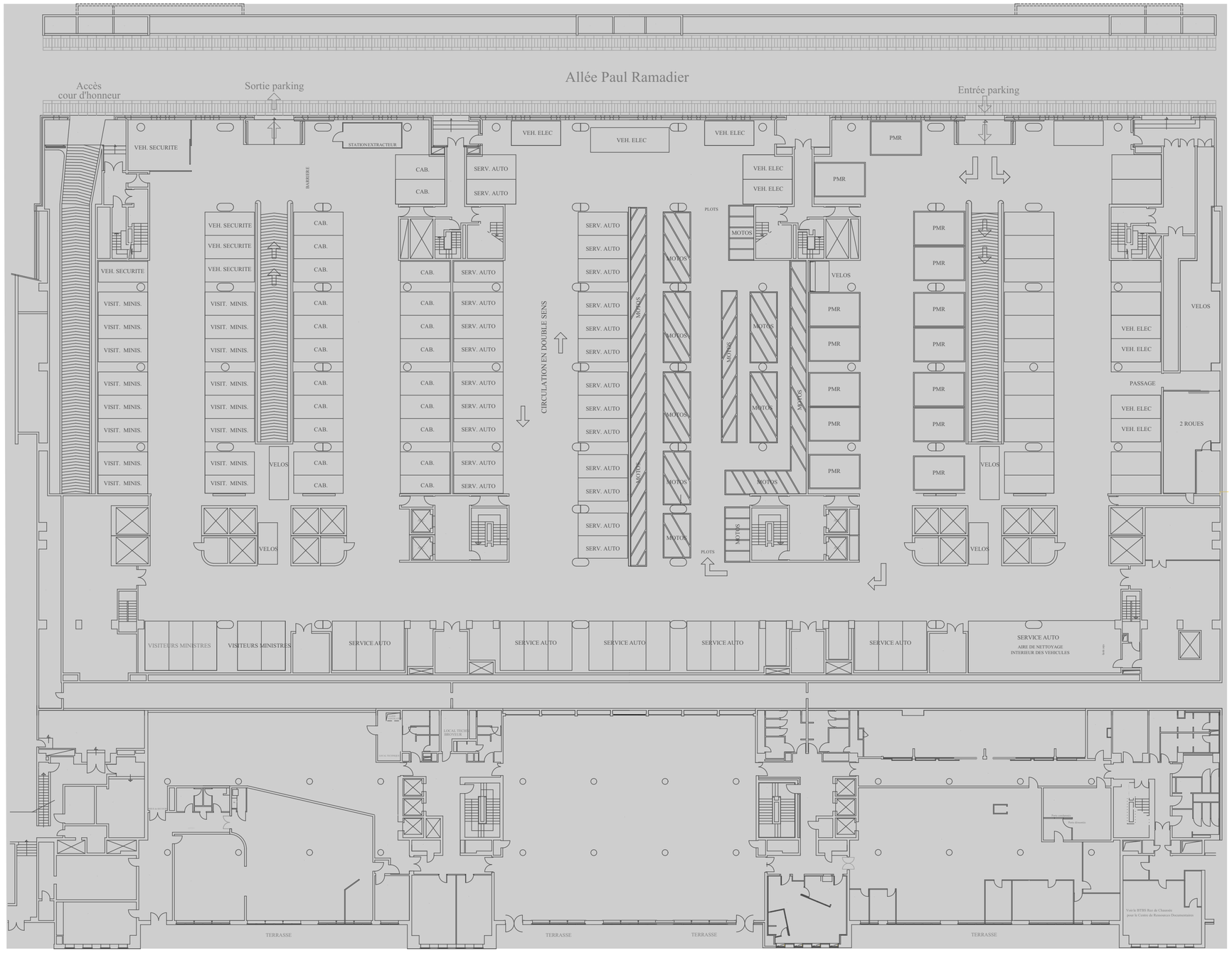

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2018	
Format : A2	Page 3/11	

Bâtiment VAUBAN
RDC / Gaines de désenfumage + Plénum

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	
Point de prélèvement	Prél. XXX x-x

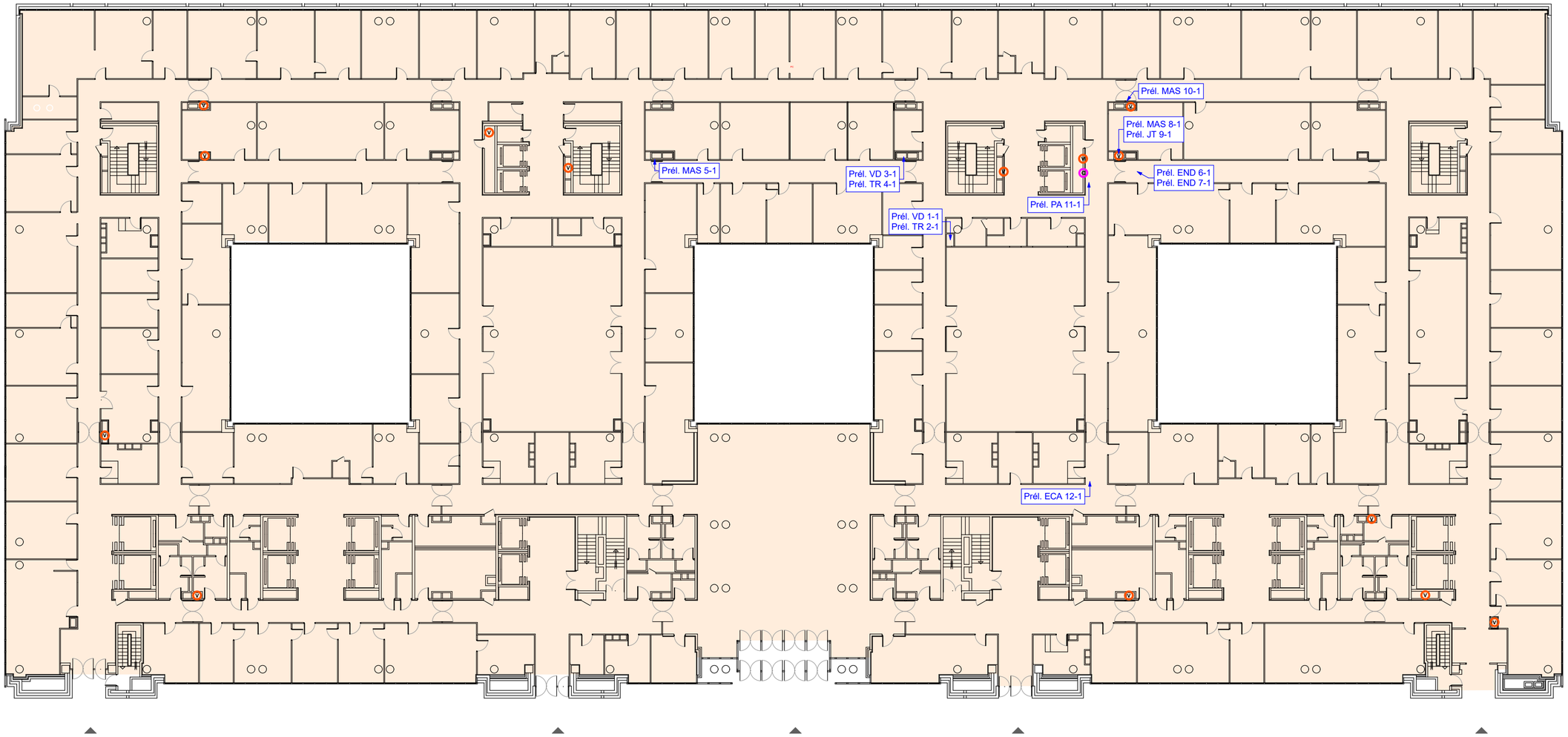

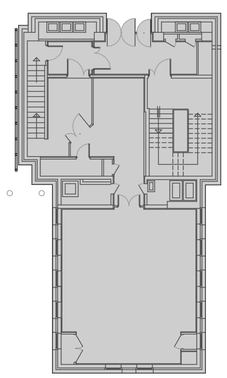

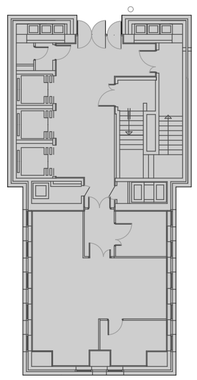

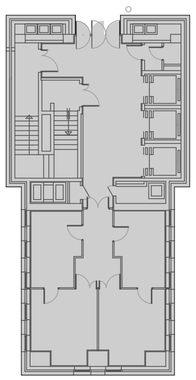

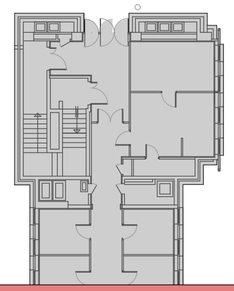

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
8	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V
13	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
15	Mastic	+ bande textile (CCFA / gaine de ventilation cylindrique)	C

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2018	
Format : A2	Page 4/11	

Bâtiment VAUBAN
R+1 / Gaines de désenfumage + Plénum

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	
Point de prélèvement	Prél. XXX x-x

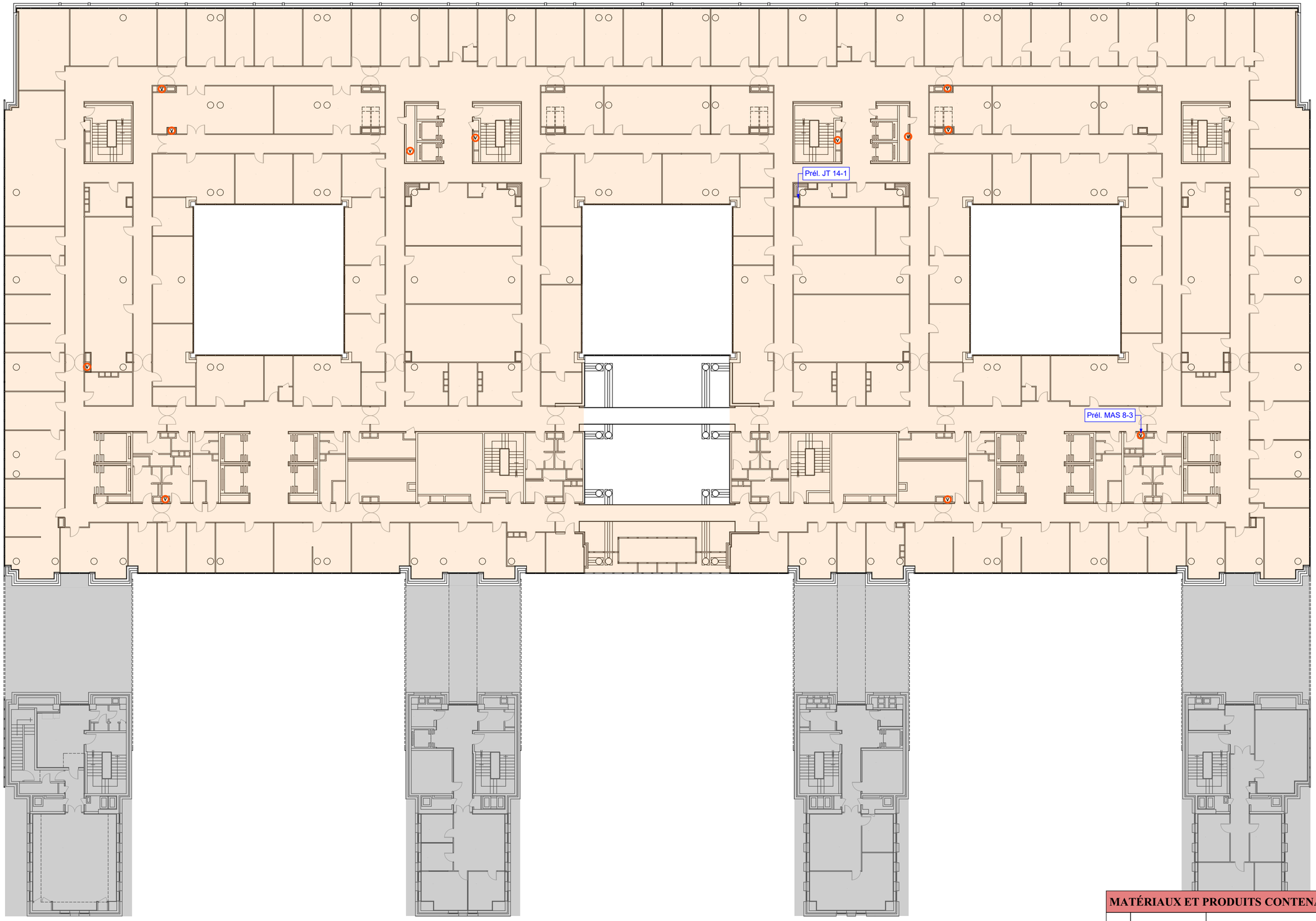

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
8	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V
13	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2018	
Format : A2	Page 5/11	

Bâtiment VAUBAN
R+2 / Gaines de désenfumage + Plénum

LÉGENDE	
Point de prélèvement	Prél. XXX x-x

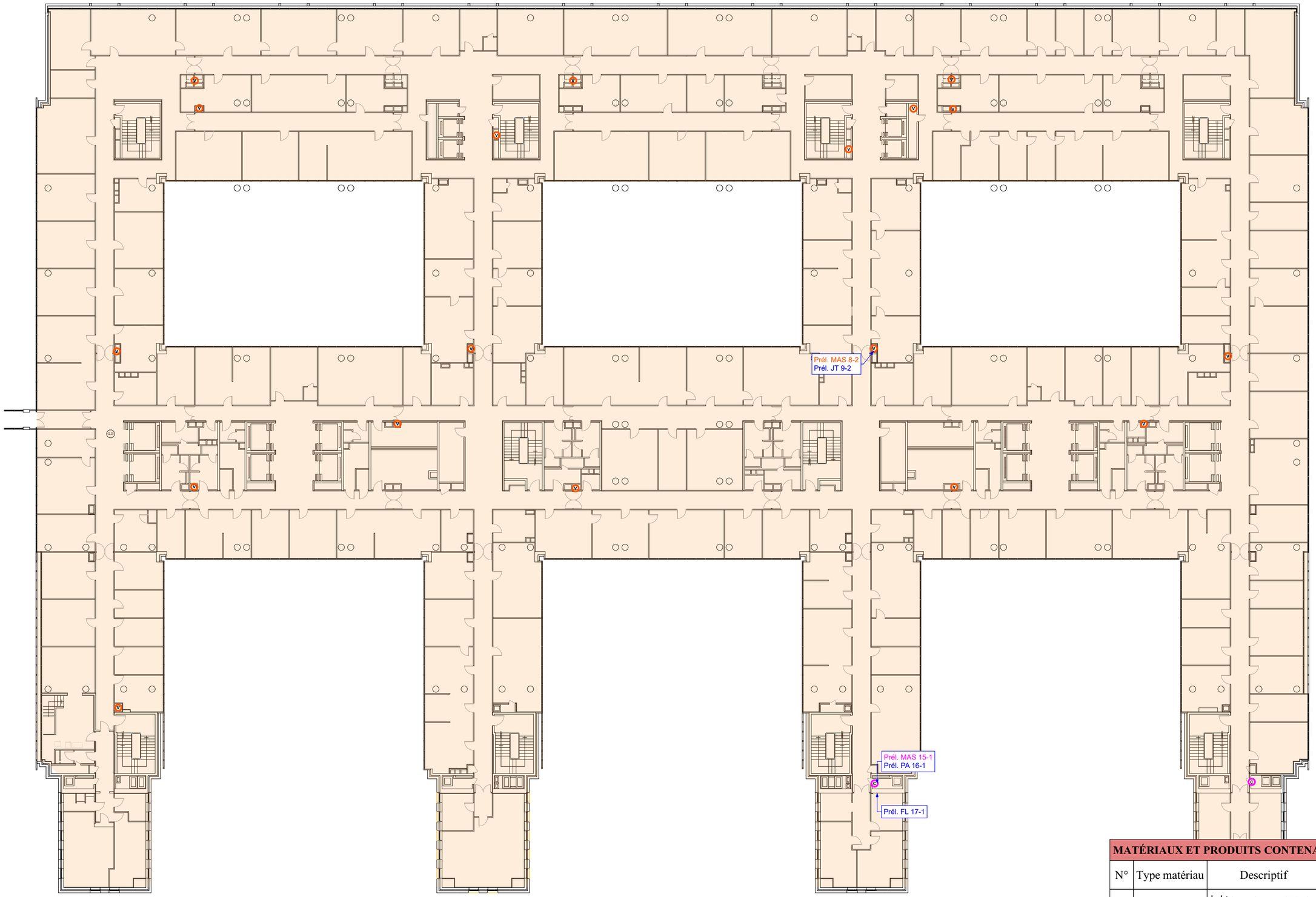

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
8	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V
13	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	
15	Mastic	+ bande textile (CCFA / gaine de ventilation cylindrique)	C

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2018	
Format : A2	Page 6/11	

Bâtiment VAUBAN
R+3 / Gaines de désenfumage + Plénum + Tourelles de désemfumage

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	
Point de prélèvement	Prél. XXX x-x

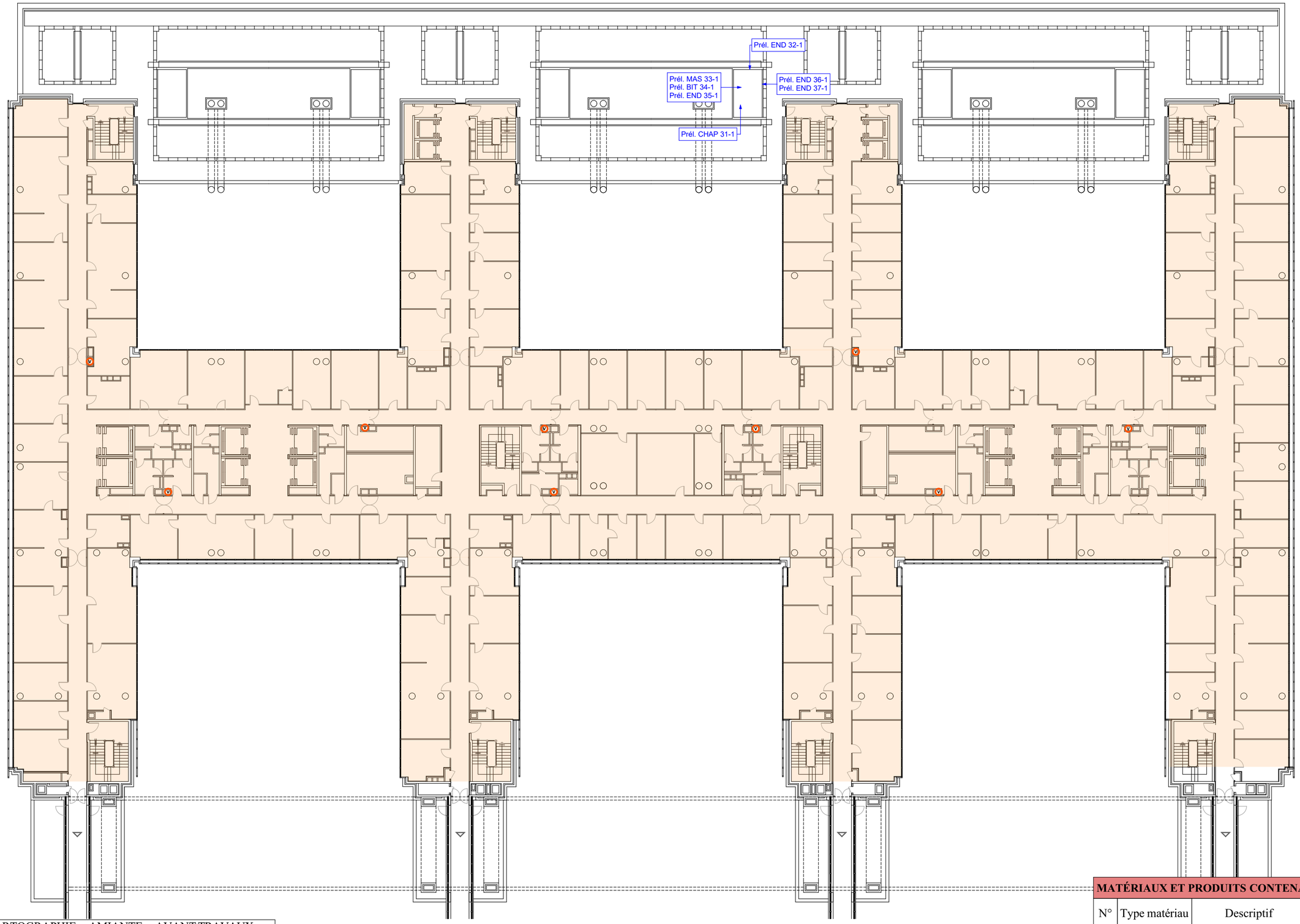

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
8	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V
13	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1
Date	12/2018
Format : A2	Page 7/11

139, rue de Bercy
75012 PARIS

Bâtiment VAUBAN
R+4 / Gaines de désenfumage + Plénum

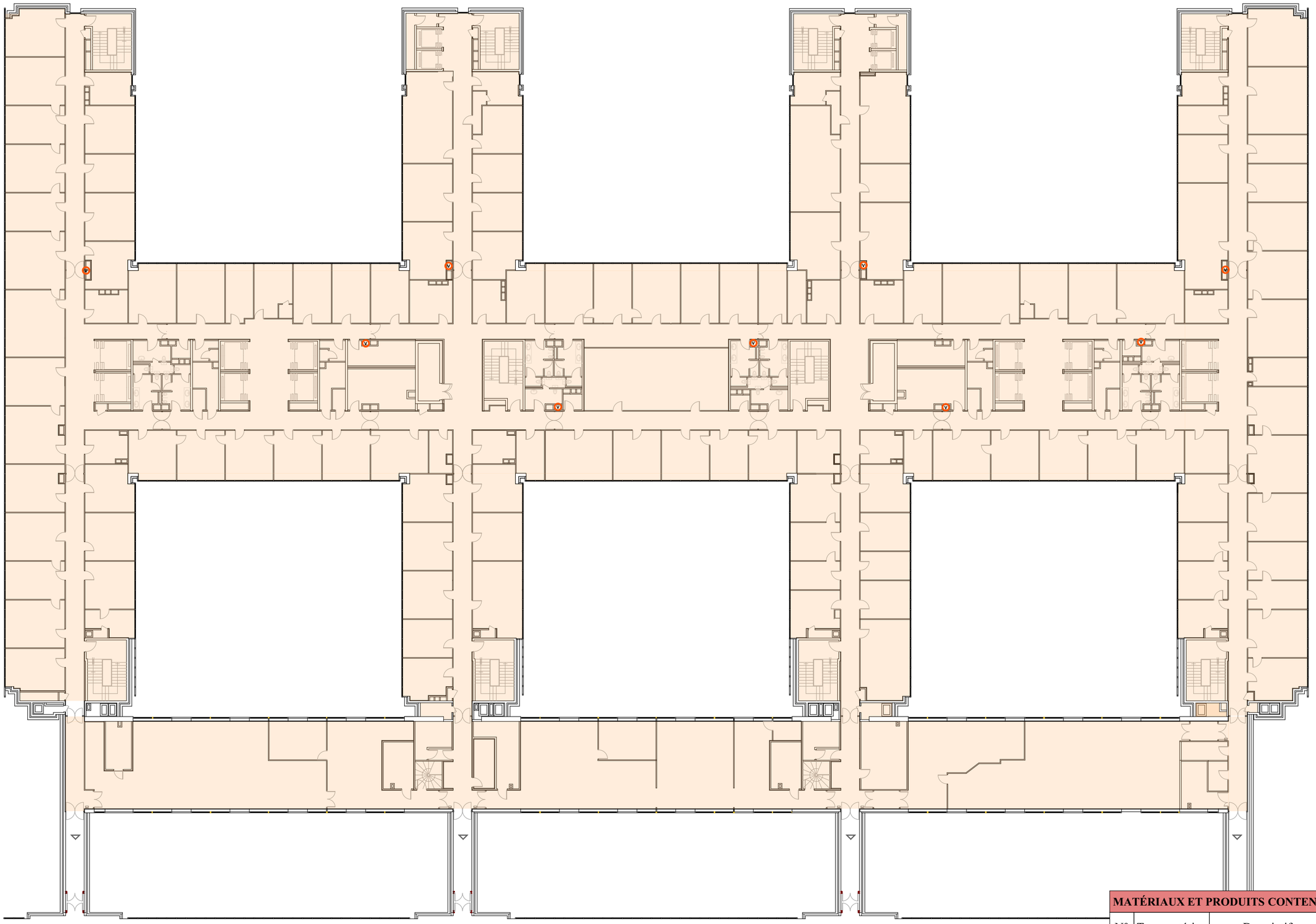

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
8	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V
13	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2018	
Format : A2	Page 8/11	

Bâtiment VAUBAN
R+5 / Gaines de désenfumage + Plénum

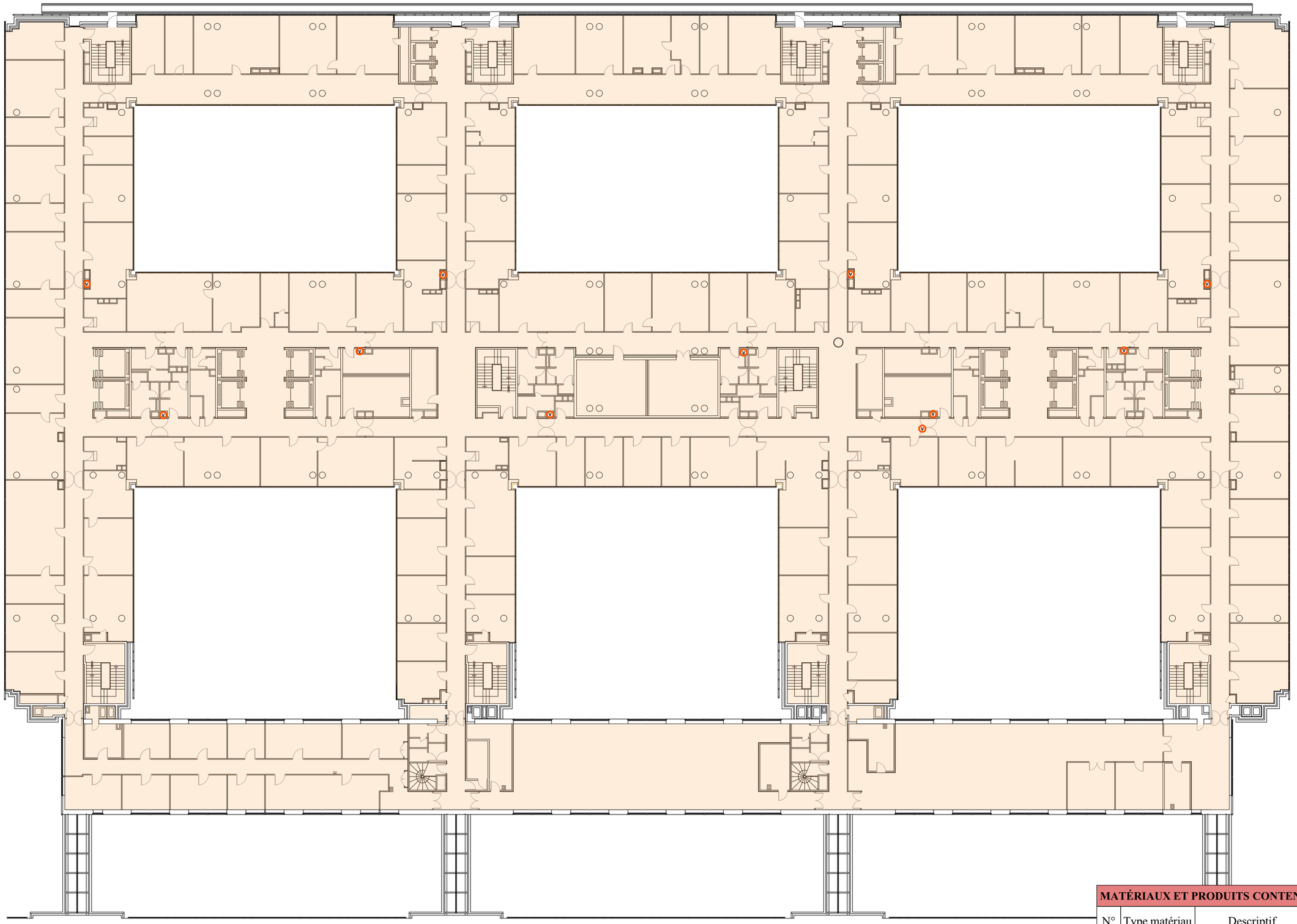

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
8	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V
13	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2018	
Format : A2	Page 9/11	

Bâtiment VAUBAN
R+6 / Gaines de désenfumage + Plénum

LÉGENDE	
Point de prélèvement	Prél. XXX x-x

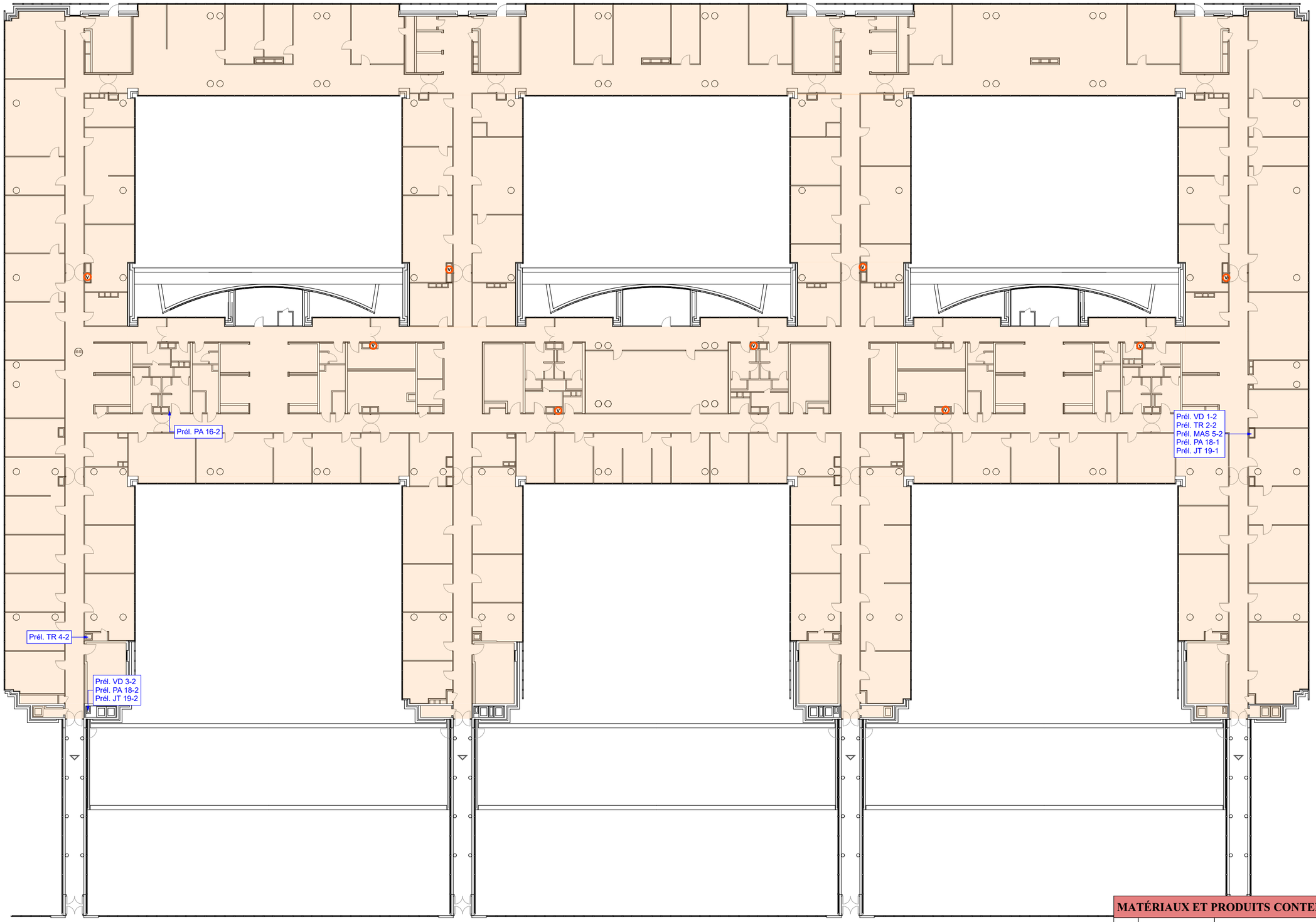

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
8	Mastic	kaki (raccordement VCF / gaine de ventilation)	V
13	Enveloppe de calorifuge	sur réseau d'eau ponctuellement peinte en blanc (EP)	

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2018	
Format : A2	Page 10/11	

Bâtiment VAUBAN
TOITURE / Tourelles de désenfumage + Locaux Techniques

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	
Point de prélèvement	Prél. XXX x-x

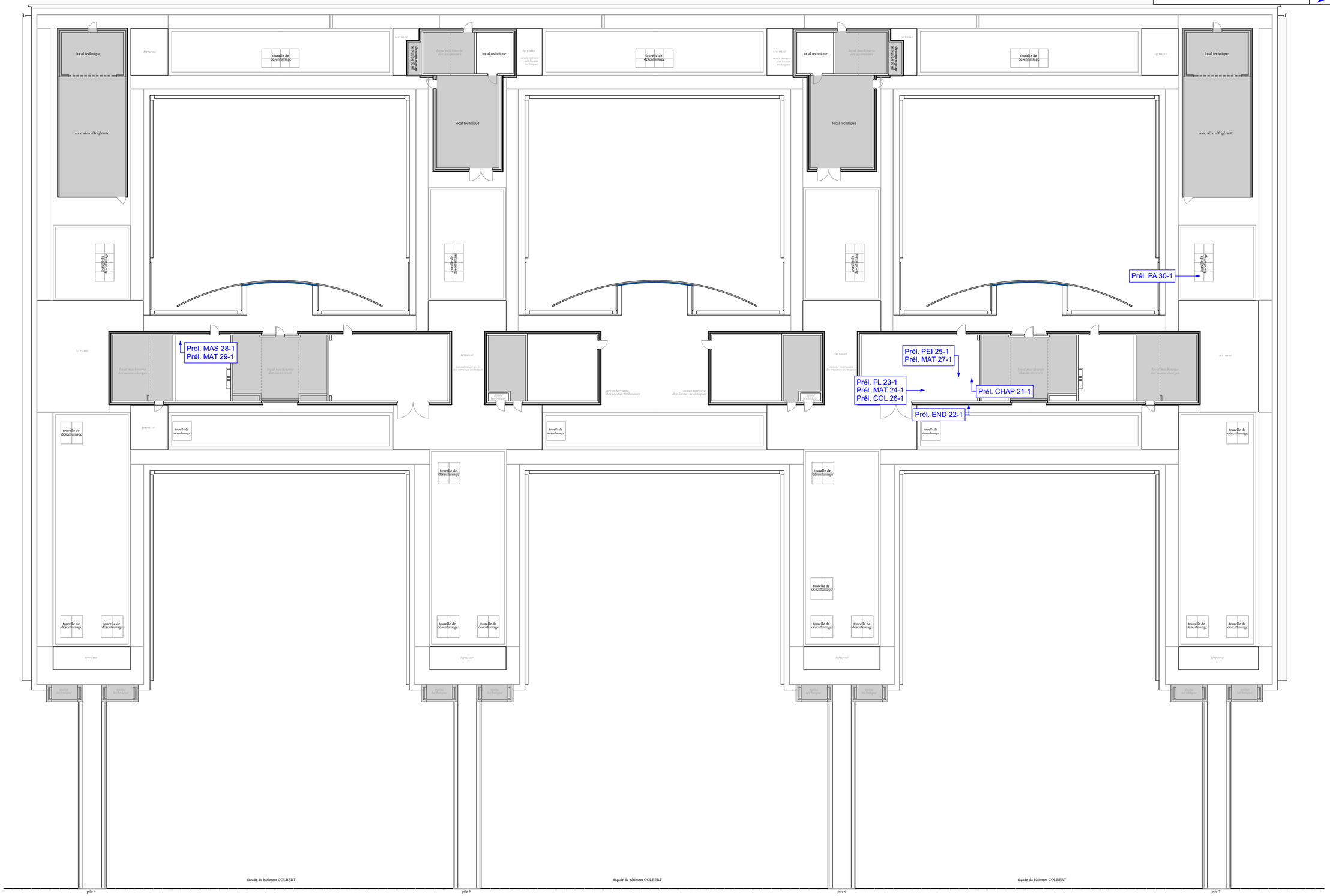

ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE AMIANTE AVANT-TRAVAUX

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	22341-1
Date	12/2018
Format : A2	Page 11/11

139, rue de Bercy
75012 PARIS

ANNEXE 2

PROCES-VERBAUX DES ANALYSES DES ECHANTILLONS EN LABORATOIRE

Référence rapport	22341-1
Nombre de pages	12

LFAE

14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY

A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS

Accréditation n° 1-6361.
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Rapport d'essai N°RP-18-1608 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Nombre d'échantillon(s) : 38
Prélevé par : Laurent FRANCOIS Le :

Transporté par : TNT
Réceptionné par : Nathalie DUPONT Le : 04/12/18

***Préparation et analyse META** : Traitement de l'échantillon par calcination et attaque chimique et mécanique (traitement thermique (450°C) puis traitement à l'acide chlorhydrique) suivant la procédure interne PT-ESSA-ANA-002. La préparation des grilles est réalisée selon la technique « Drop mount ». Les fibres d'amiante sont identifiées (morphologie, analyse chimique et diagramme de diffraction) au microscope électronique à transmission analytique (META) - Norme NF X 43-050 (Janvier 1996) (1).*
La limite de détection du laboratoire, définie comme étant la détection et l'identification d'une fibre ou d'un faisceau de fibres dans la quantité d'échantillon examinée, est de 0.1%. Cela signifie que le laboratoire garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse, selon un intervalle de confiance de 95%.
***Préparation et analyse MOLP** : Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP) - Guide HSG 248 - appendice 2 (2). Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0.2 µm. En cas d'amiante non détecté, la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie d'une fibre d'amiante optiquement observable.*

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
18-24379	VD1-1 - Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu de CCF à double portillons (prélevé sur VCF RC 090) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Matériau/Pulvérulent et fibreux/Beige	3	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24380	VD1-2 - Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu de CCF à double portillons (prélevé sur VCF R6 058) -	Matériau/Pulvérulent et fibreux/Beige	3	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1608 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
	BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)						
18-24381	TR2-1 - Tresse blanche coupe-feu + mastic rougâtre sur VD1 (prélevé sur VCF RC 090) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Tresse/Fibreux/Multicolore Matériau/Souple et fibreux/Blanc	3	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24382	TR2-2 - Tresse blanche coupe-feu + mastic rougâtre sur VD1 (prélevé sur VCF R6 058) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Laine/Fibreux/Blanc Tresse/Fibreux/Beige	2	**MOLP(2)**	**Non détecté**	05/12/18	Wassim NAAMANE
18-24383	VD3-1 - Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu à portillon unique (prélevé sur VCF RC 088) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Matériau/Pulvérulent et fibreux/Beige	3	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24384	VD3-2 - Volet désenfumage type panneau plâtre coupe-feu à portillon unique (prélevé sur VCF R6 013) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE	Matériau/Pulvérulent et fibreux/Beige	3	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1608 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
	(DU R-3 AU R+6)						
18-24385	TR4-1 - Tresse blanche coupe-feu + mastic rougâtre sur VD2 (prélevé sur VCF RC 088) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Tresse/Fibreux/Multicolore Matériau/Souple et fibreux/Blanc	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24386	TR4-2 - Tresse blanche coupe-feu + mastic rougâtre sur VD2 (prélevé sur VCF R6 012) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Tresse/Fibreux/ Matériau/Souple et fibreux/Blanc	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24387	MAS5-1 - Mastic gris ponctuel sur pannneau coupe-feu et tresse blanche (prélevé sur VCF RC 084) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Mastic/Mou/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24388	MAS5-2 - Mastic gris ponctuel sur pannneau coupe-feu et tresse blanche (prélevé sur VCF R6 058) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Mastic/Souple/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1608 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
18-24389	END6-1 - Enduit ciment sur plafond (prélevé dans le plénum) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Matériau/Dur/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24390	END7-1 - Enduit plâtre + bande calicot sur cloison/doublage (prélevé dans le plénum) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Enduit/Pulvérulent/Beige Carton/Souple et fibreux/Beige	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24391	MAS8-1 - Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF RC 095) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Mastic/Souple/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24392	MAS8-2 - Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF R2 038) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Mastic/Souple/Gris	1	**META(1)**	**Chrysotile**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24393	JT9-1 - Joint mousse noire sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF RC 095) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Mousse/Souple/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24394	JT9-2 - Joint mousse noire sur	Mousse/Souple/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1608 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
	gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF R2 038) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)						CORNIERE
18-24395	MAS10-1 - Mastic gris sur gaine de ventilationraccordé au VCF (prélevé sur VCF RC 093) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Mastic/Souple/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24396	PA11-1 - Panneau composite de calfeutrement en traversé de caisson et réseaux (prélevé sur VCF RC 021) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Matériau/Fibreux/Marron	2	**MOLP(2)**	**Non détecté**	05/12/18	Wassim NAAMANE
18-24397	ECA12-1 - Enveloppe de calorifuge aluminium + papier kraft raccordé au VCF (prélevé sur VCF RC 028) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Colle/Souple/Jaune Carton/Souple et fibreux/Marron	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24398	JT14-1 - Joint mousse noire sur VD1 & VD2 (prélevé sur VCF R1 091) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Mousse/Souple/Noir	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1608 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
18-24399	MAS15-1 - Mastic + bande textile sur gaine de ventilation cylindrique (prélevé sur CCFA R2 032) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Mastic/Souple/Gris Peinture/Pulvérulent/Beige	1	**META(1)**	**Chrysotile**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24400	PA16-1 - Panneau plâtre coupe-feu du caisson extérieur de CCF/VCF dans le plénum (prélevé sur CCFA R2 032) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Matériau/Pulvérulent/Rose Carton/Souple et fibreux/Marron Matériau/Souple et fibreux/Gris Peinture/Pulvérulent/Blanc	3	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24401	PA16-2 - Panneau plâtre coupe-feu du caisson extérieur de CCF/VCF dans le plénum (prélevé sur CCFA R6 014) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Matériau/Pulvérulent/Rose Carton/Souple et fibreux/Marron	3	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24402	FL17-1 - Flocage sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF R2 032) - BAT VAUBAN / PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Flocage/Fibreux/Gris	2	**MOLP(2)**	**Non détecté**	05/12/18	Wassim NAAMANE
18-24403	PA18-1 - Panneau isolant + plaque cassante grise sur cache moteur des VCF (prélevé sur VCF R6 058) -	Matériau/Fibreux/Beige Matériau/Dur/Rose	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1608 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
	BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)						
18-24404	PA18-2 - Panneau isolant + plaque cassante grise sur cache moteur des VCF (prélevé sur VCF R6 013) - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Matériau/Fibreux/Beige Matériau/Dur/Rose	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24405	JT19-1 - Joint mousse noir sur cache moteur des VCF - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Mousse/Souple/Noir Colle/Souple/Jaune Carton/Souple et fibreux/Beige	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24406	JT19-2 - Joint mousse noir sur cache moteur des VCF - BAT VAUBAN / GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Mousse/Souple/Noir Colle/Souple/Jaune Carton/Souple et fibreux/Beige	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24407	CHAP21-1 - Chape ciment + résine au sol - BAT VAUBAN / TOITURE : LOCAUX TECHNIQUE	Matériau/Dur/Gris Peinture/Pulvérulent/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24408	END22-1 - Enduit ciment sur murs - BAT VAUBAN /	Matériau/Dur/Gris Peinture/Pulvérulent/Blanc	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1608 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
	TOITURE : LOCAUX TECHNIQUE						
18-24409	FL23-1 - Flocage sur gaine de ventilation - BAT VAUBAN / TOITURE : LOCAUX TECHNIQUE	Flocage/Fibreux/Gris	2	**MOLP(2)**	**Non détecté**	05/12/18	Wassim NAAMANE
18-24410	MAT24-1 - Manchon gris sur réseau de désenfumage - BAT VAUBAN / TOITURE : LOCAUX TECHNIQUE	Matériau/Souple et fibreux/Rouge Matériau/Pulvérulent/Beige	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24411	PEI25-1 - Peinture sur caisson moteur d'extraction - BAT VAUBAN / TOITURE : LOCAUX TECHNIQUE	Peinture/Pulvérulent/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24412	COL26-1 - Colle beige de coque coupe-feu en liège sur tige filetée - BAT VAUBAN / TOITURE : LOCAUX TECHNIQUE	Colle/Dur/Beige Matériau/Souple/Beige Matériau/Dur/Rose	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24413	MAT27-1 - Courroie de moteur d'extraction - BAT VAUBAN / TOITURE : LOCAUX TECHNIQUE	Matériau/Souple et fibreux/Noir	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24414	MAS28-1 - Mastic kaki sur gaine de ventilation - BAT VAUBAN / TOITURE :	Mastic/Dur/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1608 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
	LOCAUX TECHNIQUE						
18-24415	MAT29-1 - Manchon noir sur réseau de désenfumage - BAT VAUBAN / TOITURE : LOCAUX TECHNIQUE	Matériau/Souple et fibreux/Rouge	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE
18-24416	PA30-1 - Panneau cassant beige des sur réseau d'extraction de désenfumage - BAT VAUBAN / TOITURE : TOURELLES DE DÉSENFUMAGE	Matériau/Dur/Beige	1	**META(1)**	**Non détecté**	05/12/18	Virginie CORNIERE

Les couches analysées ensemble sont techniquement indissociables.

Validé le 19/12/2018
Par Nathalie DUPONT
Directeur Laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY

A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS

Accréditation n° 1-6361.
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Rapport d'essai N°RP-18-1633 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Nombre d'échantillon(s) : 10
Prélevé par : Laurent FRANCOIS Le :

Transporté par : TNT
Réceptionné par : Nathalie DUPONT Le : 07/12/18

***Préparation et analyse META** : Traitement de l'échantillon par calcination et attaque chimique et mécanique (traitement thermique (450°C) puis traitement à l'acide chlorhydrique) suivant la procédure interne PT-ESSA-ANA-002. La préparation des grilles est réalisée selon la technique « Drop mount ». Les fibres d'amiante sont identifiées (morphologie, analyse chimique et diagramme de diffraction) au microscope électronique à transmission analytique (META) - Norme NF X 43-050 (Janvier 1996) (1).*
La limite de détection du laboratoire, définie comme étant la détection et l'identification d'une fibre ou d'un faisceau de fibres dans la quantité d'échantillon examinée, est de 0.1%. Cela signifie que le laboratoire garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse, selon un intervalle de confiance de 95%.
***Préparation et analyse MOLP** : Après une recherche détaillée et complète sous stéréomicroscope, les fibres représentatives sont montées entre lame et lamelle dans un liquide à indice de réfraction approprié en vue d'une identification par microscope optique à lumière polarisée (MOLP) - Guide HSG 248 - appendice 2 (2). Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0.2 µm. En cas d'amiante non détecté, la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie d'une fibre d'amiante optiquement observable.*

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
18-25021	MAS8-3 - Mastic kaki sur gaine ventilation raccordé au VCF (prélevé sur VCF R1 055) - BAT VAUBAN : PLÉNUM (DU RDC AU R+6)	Mastic/Souple/Vert	1	**META(1)**	**Non détecté**	10/12/18	Virginie CORNIERE
18-25022	CHAP31-1 - Chape ciment - BAT VAUBAN / R+3 : TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Matériau/Dur/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	10/12/18	Virginie CORNIERE
18-25023	END32-1 - Enduit ciment sur murs interieur - BAT VAUBAN	Matériau/Dur/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	10/12/18	Virginie CORNIERE

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1633 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
	/ R+3 : TOURELLE DE DÉSENFUMAGE						
18-25024	MAS33-1 - Mastic sur étanchéité (sur BIT34) - BAT VAUBAN / R+3 : TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Mastic/Souple/Noir	1	**META(1)**	**Non détecté**	10/12/18	Virginie CORNIERE
18-25025	BIT34-1 - Etanchéité avec toile de renfort aluminium sur poutre béton - BAT VAUBAN / R+3 : TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Matériau/Bitumineux/Noir	1	**META(1)**	**Non détecté**	10/12/18	Virginie CORNIERE
18-25026	END35-1 - Enduit ciment sous BIT34 - BAT VAUBAN / R+3 : TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Matériau/Dur/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	10/12/18	Virginie CORNIERE
18-25027	END36-1 - Enduit ciment sur murs périphérique (joint de fractionnement) - BAT VAUBAN / R+3 : TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Matériau/Dur/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	10/12/18	Virginie CORNIERE
18-25028	END37-1 - Enduit ciment gravilloné sur murs périphérique (partie courante) - BAT VAUBAN / R+3 : TOURELLE DE DÉSENFUMAGE	Matériau/Dur/Gris	1	**META(1)**	**Non détecté**	10/12/18	Virginie CORNIERE

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

LFAE
14 avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tel. : 01 70 39 08 81 - Email : courriel-lfae@lfae.fr

Qualitat Expertises
92-98 boulevard Victor Hugo
92110 CLICHY
A l'attention de M. FRANCOIS Laurent

cofrac ESSAIS
Accréditation n° 1-6361.
Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Affaire :
22341-1
Rue de Bercy

Rapport d'essai N°RP-18-1633 Révision 01

Ce rapport annule et remplace tout document antérieur émis sous la même référence.
Veuillez détruire la version antérieure ou nous la retourner.

Recherche et identification de fibres d'amiante dans les matériaux

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

N° échantillon LFAE	Données client (Référence-description-localisation)	Examen visuel et microscopique Description-texture-couleur	Nbre de préparation(s)	Méthode analyse*	Résultat	Date analyse	Analyste
18-25029	END38-1 - Enduit ciment sur murs - BAT VAUBAN : GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Matériau/Dur/Gris Matériau/Dur/Rose	1	**META(1)**	**Non détecté**	10/12/18	Virginie CORNIERE
18-25030	FL39-1 - Flocage sur plafond - BAT VAUBAN : GAINES DE DÉSENFUMAGE (DU R-3 AU R+6)	Flocage/Fibreux/Blanc	2	**MOLP(2)**	**Non détecté**	10/12/18	Wassim NAAMANE

Les couches analysées ensemble sont techniquement indissociables.

Validé le 19/12/2018
Par Nathalie DUPONT
Directeur Laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

ANNEXE 3

ATTESTATION FABRICANT

Référence rapport	22341-1
Nombre de pages	1

ALDES
AERAULIQUE
20, boulevard Joliot-Curie
69694 VÉNISSIEUX CEDEX
(0 (04) 78.77.15.15 Fax : (04) 78.76.15.97
3615 VMC

ATTESTATION

Concerne : Clapets coupe-feu et trappes de désenfumage de marque ALDES fabriqués après le 1er janvier 1980.

Nous soussignés, Sté ALDES AERAULIQUE, dont le siège se situe 20, boulevard Joliot Curie - 69694 VENISSIEUX CEDEX - FRANCE, certifions que les produits cités ci-dessus ne contiennent pas d'amiante.

Les matériaux mis en oeuvre pour leur fabrication sont le placo-plâtre et le supalux ; matériaux reconnus sans amiante.

A Vénissieux, le 13 août 1996

Le Bureau d'Etudes

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Fax : 01 41 27 93 48
Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU DTA

Référence rapport	19318-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : VAUBAN	Lot gestion : -
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Etendue de la mission	Ensemble des éléments extérieurs	
Locaux annexes	Néant	
Date de construction / Date de permis de construire	Non communiquée	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	Technicien
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, CLAUDANT Mathieu, dont les compétences sont certifiées par CATED - 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt - Certification n° 1156 Date de validité : 14/05/2019
Date de repérage	10/07/2017
Date d'édition du rapport	25/09/2017

Rédacteur (Technicien) : CLAUDANT Mathieu	**Vérificateur (Coordonnateur projets) :** AMAURY Hadrien

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
25/09/2017	Création rapport	Pas de modification

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Conditions de réalisation du repérage 4

1. Objet de la mission 4
2. Références réglementaires 5
3. Limite de la mission 5
4. Validité du rapport 5
5. Documents fournis par le donneur d'ordre 5
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 6
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 7

C. Résultats détaillés du repérage 8

1. Liste des locaux visités 8
2. Matériaux et produits recensés 8
3. Matériaux et produits recensés par local 8
4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA 8

D. Fiches d'identification et de cotation 9

E. Recommandations générales de sécurité 11

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 13

Annexe 1. Cartographie des prélèvements et des matériaux contenant de l'amiante

Annexe 2. Procès-verbaux d'analyse des échantillons en laboratoire

A. Conclusions

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

Matériaux de la liste A :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation + Obligations du propriétaire (*)	Liste matériau
NEANT					

Matériaux de la liste B :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation + Recommandations de gestion (*)	Liste matériau
1	Accessoires fibres-ciment en garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique.	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS :** ABORDS [6 unités]	Document consulté	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé EP - Evaluation périodique	Liste B
		ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS [1 unité]	Document consulté	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé AC1 – Action corrective de premier niveau	Liste B

*Pour le détail des recommandations de gestion, se reporter au paragraphe B.6

Précisions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante
Une unité d'accessoire fibres-ciment amianté est en état dégradé, celle-ci est localisée sur la cartographie jointe au présent rapport de repérage.

Autres matériaux :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation	Liste matériau
NEANT					

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
NEANT

B. Conditions de réalisation du repérage

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage sur les éléments définis en annexe du Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générés à l'occasion d'opération d'entretien ou de maintenance. La commande a été passée le 04/07/2017

Liste des éléments concernés par le repérage :

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 – Contenu de la fiche récapitulative.
- Arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012

Quelques rappels de certaines obligations du propriétaire :

- Pour se dégager complètement de ses obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique, le propriétaire devra s'organiser et donner accès aux locaux non visités identifiés dans ce rapport. Ceci permettra la réalisation des repérages complémentaires nécessaires.
- Selon les articles 6 des 2 arrêtés du 12 décembre 2012, le propriétaire devra communiquer ce rapport à toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Dans le cas d'un bien soumis au statut de copropriété, le constat des parties communes est décrit dans la fiche récapitulative du DTA (Dossier Technique « Amiante ») détenue par le syndic (s'il a été effectué).

4. Validité du rapport

- Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT Expertises.
- Lors d'opérations de réhabilitation, rénovation, réaménagement, les obligations de protection des travailleurs devront conduire à la réalisation d'une recherche d'amiante dans les matériaux et produits concernés par les travaux selon le décret n° 2017-899. En cas de démolition, un repérage de l'amiante est à effectuer dans le cadre de l'arrêté du 26/06/2013.

5. Documents fournis par le donneur d'ordre

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
28/08/2017	Rapport de repérage	19324-1	LOURENCO Victor	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
26/10/2016	Rapport avant travaux	207F0/16/4485	LAGEON Yves	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
26/08/2009	Rapport de repérage	001.AMIA.004	JACOB	APAVE	Liste A et B	Absence d'amiante
28/04/2009	Rapport de repérage	09.880.803.03.835.00.H	MR JACOB	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
08/12/2003	Rapport de repérage	HS/03/GDL/NJ/2484	DELANCOIS Gérard	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
26/08/2009	DTA	001.AMIA.005	JACOB	APAVE

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

C. Résultats détaillés du repérage

1. Liste des locaux visités

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :
ABORDS
FAÇADES
TOITURE-TERRASSE

2. Matériaux et produits recensés

N°	Type matériau	Localisation	État conservation	Commentaires	Nb Prel	Conclusion
1	Accessoires fibres-ciment en garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique.	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS :** ABORDS [6 unités]	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	PRESENCE
		ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS [1 unité]	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	PRESENCE

3. Matériaux et produits recensés par local

Locaux	Matériaux	Prélèvements	Conclusion
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / ABORDS	**1 : Accessoires fibres-ciment**	-	**PRESENCE**
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / TOITURE-TERRASSE	**Néant**	-	-
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / FAÇADES	**Néant**	-	-

4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA

(MCA = Matériaux contenant de l'amiante)
Cette liste non exhaustive est établie à titre informatif

NEANT

D. Fiches d'identification et de cotation

Matériau N°1 : Accessoires fibres-ciment

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Composant de la construction	Accessoires fibres-ciment en garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique.	
Observations	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage. Rapport de repérage N° 19324-1 établi le 28/08/2017 par la société QUALITAT Expertises, matériau 1	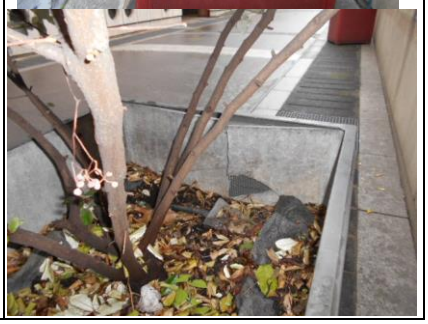

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS [6 unités]	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé	EP - Evaluation périodique	NEANT
ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS [1 unité]	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé	AC1 – Action corrective de premier niveau	NEANT

Observation : L'ensemble des matériaux amiantés ayant la même localisation, se référer à la cartographie afin de localiser les unités en fonction de leur état de conservation.

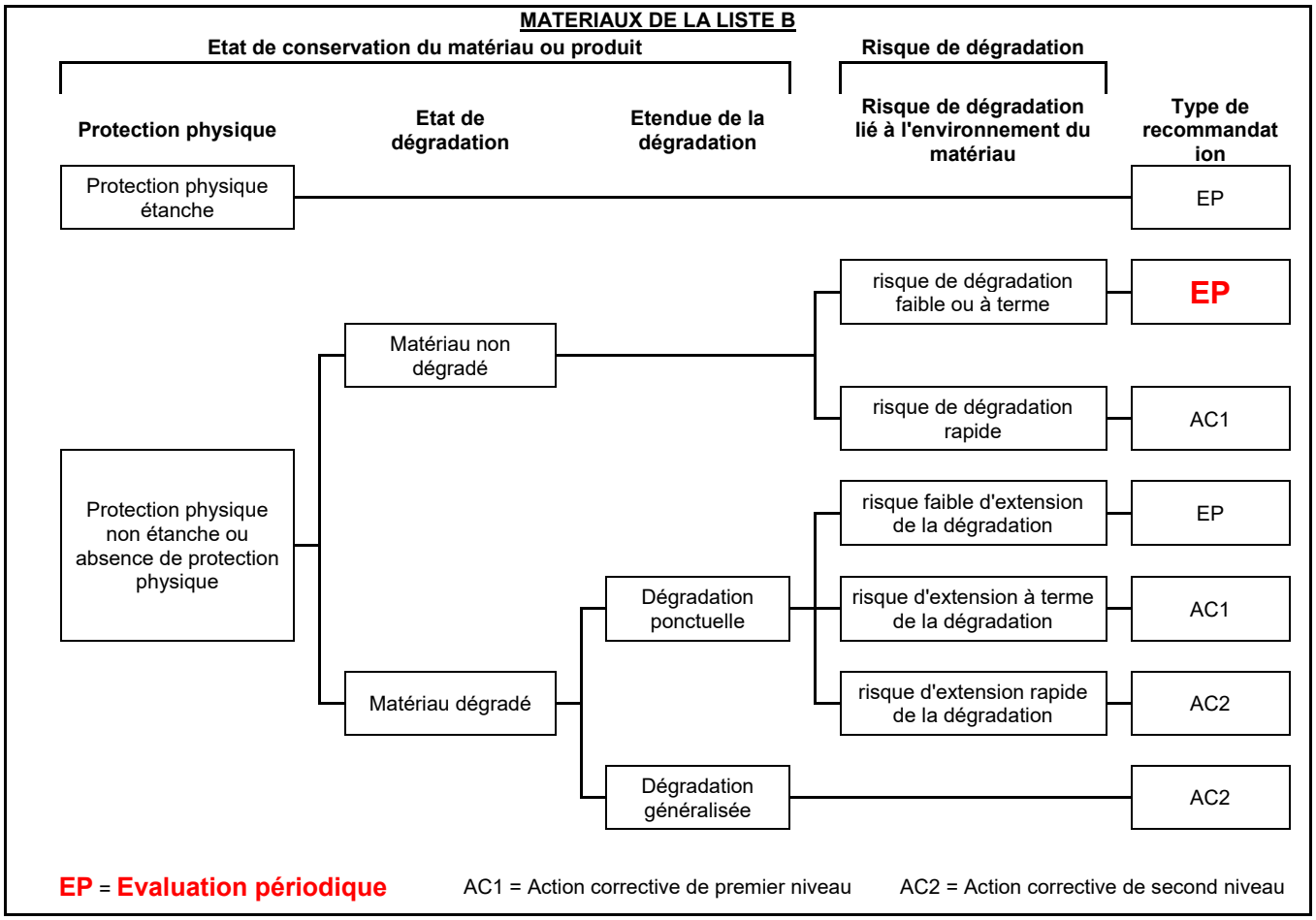
MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de conservation du matériau ou produit
Risque de dégradation
Protection physique
Etat de dégradation
Etendue de la dégradation
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau
Type de recommandation
Protection physique étanche
EP
Matériau non dégradé
risque de dégradation faible ou à terme
EP
risque de dégradation rapide
AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique
risque faible d'extension de la dégradation
EP
Dégradation ponctuelle
risque d'extension à terme de la dégradation
AC1
Matériau dégradé
risque d'extension rapide de la dégradation
AC2
Dégradation généralisée
AC2
EP = Evaluation périodique
AC1 = Action corrective de premier niveau
AC2 = Action corrective de second niveau

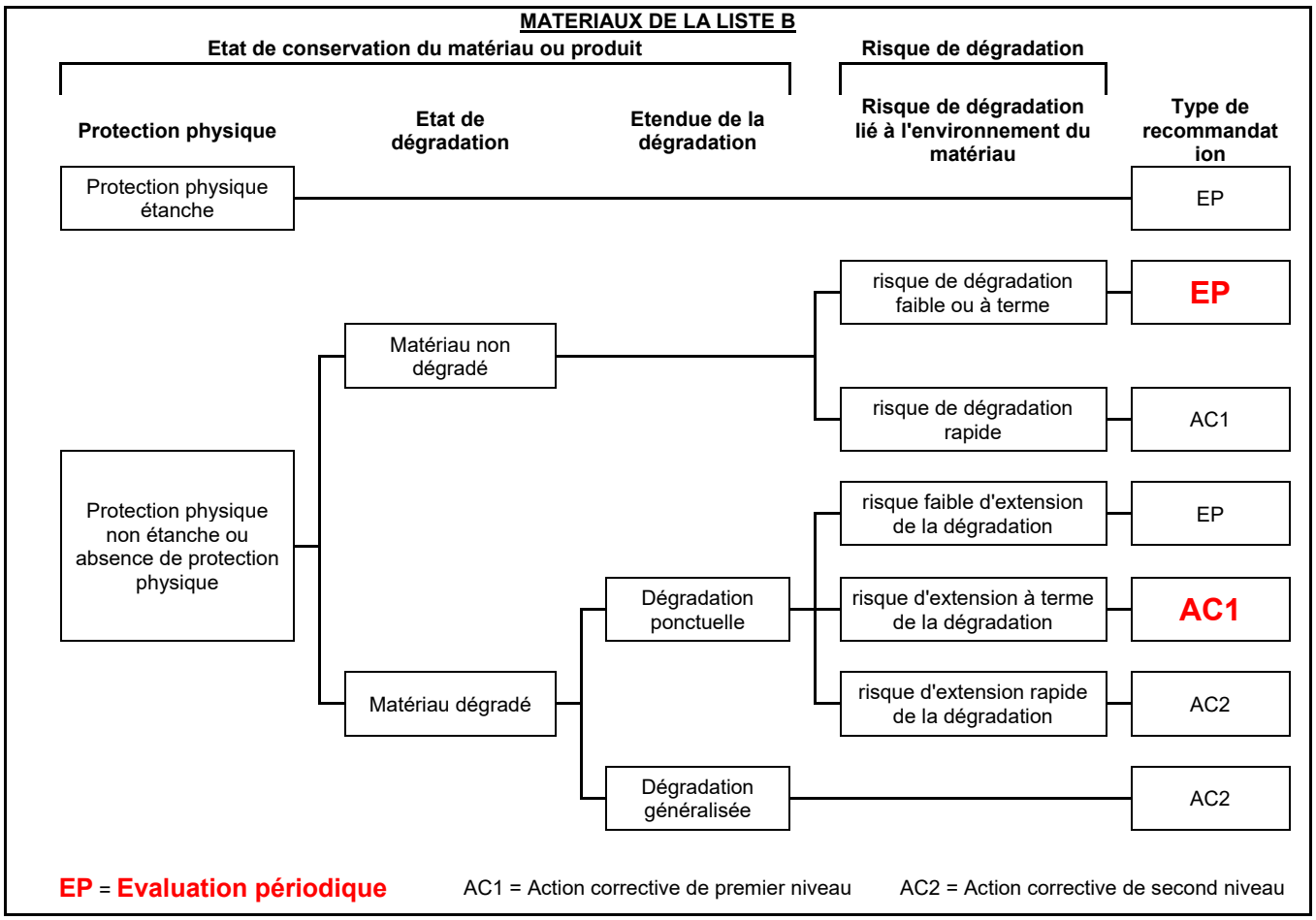
MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de conservation du matériau ou produit
Risque de dégradation
Protection physique
Etat de dégradation
Etendue de la dégradation
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau
Type de recommandation
Protection physique étanche
EP
Matériau non dégradé
risque de dégradation faible ou à terme
EP
risque de dégradation rapide
AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique
risque faible d'extension de la dégradation
EP
Dégradation ponctuelle
risque d'extension à terme de la dégradation
AC1
Matériau dégradé
risque d'extension rapide de la dégradation
AC2
Dégradation généralisée
AC2
EP = Evaluation périodique
AC1 = Action corrective de premier niveau
AC2 = Action corrective de second niveau

E. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné MATHIEU CLAUDANT, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- N° de certificat GINGER CATED : 1156
- N° de certificat AFNOR : ODI/DPE M 14039199
- Certificats délivrés jusqu'au :

1. Amiante : 14/05/2019
2. Dpe : 06/07/2019
3. Termites : 24/09/2019

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 03/10/2014
Signature

GINGER CATED

E20 - V14 du 07/04/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

CLAUDANT Mathieu sous le numéro 1156

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
C	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	15/05/2014	14/05/2019
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	06/07/2017	14/05/2019
C	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	25/09/2014	24/09/2019

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref. 171156C7GC2017

Le vendredi 07/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

GINGER CATED
GINGER CATED
12 avenue Gay Lussac
ZAC Le Clef Saint Pierre
78990 ELANCOURT
Siren : 369 715 233
GROUPE GINGER

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0084 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

QUALITAT EXPERTISES

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS ET DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Référence rapport	19318-1
Nombre de pages	2

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les points de prélèvement :**

Ces points sont représentés par les flèches.
Tous les prélèvements sont indiqués par quelques lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
Exemple : MAS 7-3 est le 3ème prélèvement réalisé sur le matériau N°7 (qui est un Mastic)

Tous les points de prélèvement sont indiqués sur la cartographie que les résultats d'analyses soient positifs ou négatifs

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

Eléments extérieurs

LÉGENDE	
Champ de mission	

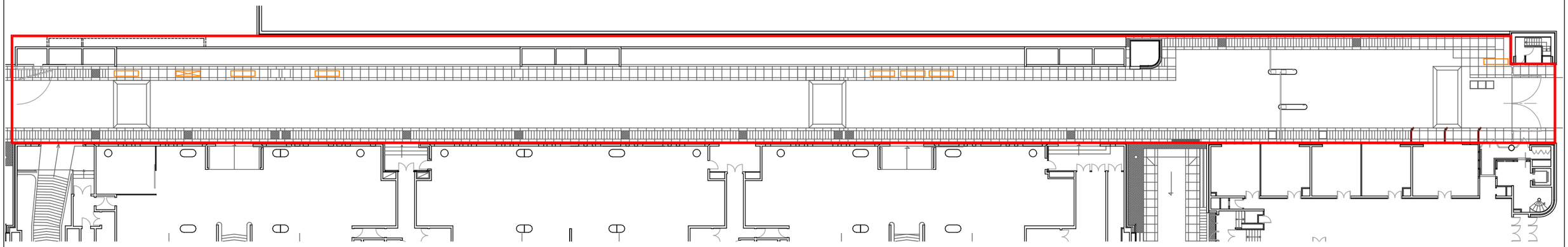

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Accessoires fibres-ciment	en garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique (EP)	
1	Accessoires fibres-ciment	en garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique (AC1)	

Plan masse / Eléments extérieurs

LÉGENDE	
Champ de mission	

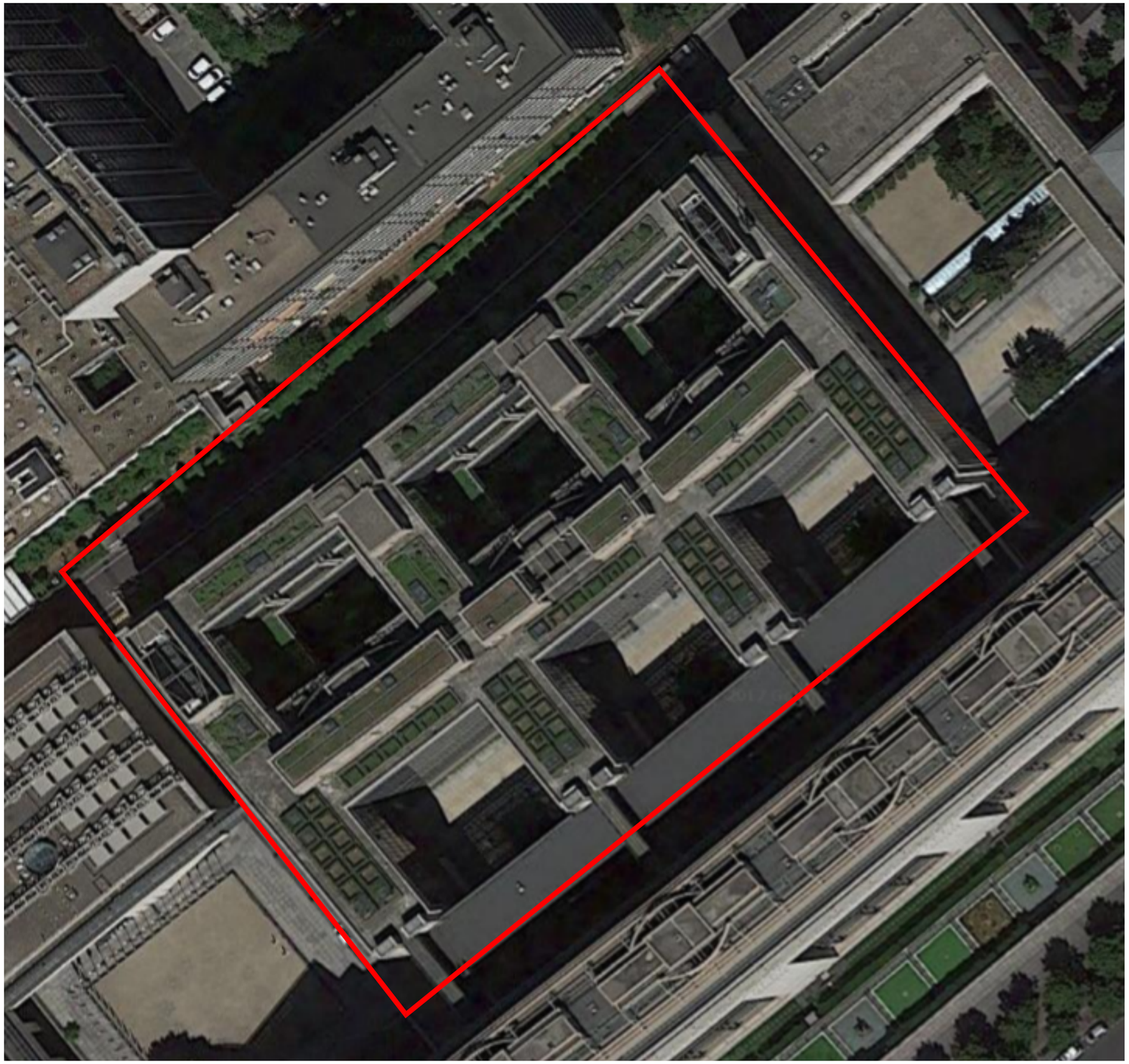

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

ANNEXE 2

PROCES-VERBAUX DES ANALYSES DES ECHANTILLONS EN LABORATOIRE

Référence rapport	19318-1
Nombre de pages	1

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

AGENCE QUALITAT EXPERTISES
Monsieur Victor LOURENCO
92/98 bd victor hugo
92115 CLICHY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LH-079443-01 | Version du : 02/08/2017 15:01 | Page 1/1
Dossier N° : 17H027285 | Date de réception : 28/07/2017 | Date d'analyse : 02/08/2017
Référence Dossier : 19324-1 place du bataillon Pacifique

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	Accesoires fibres-ciment-plaques fibreuses grises en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques-AFC1-1-E LEMENTS EXTERIEURS: Terrasse 2 R+1 -001	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Loubna Bamoulib
Responsable Dptmt Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Fax : 01 41 27 93 48
Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA MISE A JOUR DU DTA

Référence rapport	19318-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : VAUBAN	Lot gestion : -
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Etendue de la mission N° de lot(s) copropriété	Ensemble de l'immeuble	
Locaux annexes	NEANT	
Date de construction	Décennie 1980	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	LE MAINTENEUR
Laboratoire d'analyse	EUROFINS 117, Quai de Valmy 75010 PARIS
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par LOURENCO Victor - Certification n° C0738 délivrée par QUALIXPERT - 17 rue Borrel - 81100 CASTRES Date de validité : 21/01/2018
Date(s) de repérage	31/08/2017 et 01/09/2017
Date du rapport	22/09/2017

Rédacteur : LOURENCO Victor	**Vérificateur :** AMAURY Hadrien

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Documents de référence utilisés 4

C. Conditions de réalisation de l'évaluation 4

1. Objet de la mission 4
2. Références réglementaires 4
3. Limite de la mission 4
4. Validité du rapport 4
5. Présentation des résultats 5
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 5
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 6

D. Résultats détaillés de l'évaluation 7

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A 7
2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 8
3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B 9
4. MCA non repérés 9
5. MCA retirés 9
6. Observations 10

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 11

Annexe 1. Plans / Croquis

A. Conclusions

Etat de conservation des matériaux repérés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage, ponctuellement peinte en blanc	**RDC à R+6 :** BUREAUX CIRCULATIONS ET DÉGAGEMENTS ESCALIERS LOCAUX TECHNIQUES SANITAIRES **R-3 à R-1 :** CIRCULATIONS ET DÉGAGEMENTS EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT ESCALIERS LOCAUX TECHNIQUES SANITAIRES	Rapport de repérage N°HS/03/GDL/NJ/2484 08/12/2003 réalisé par Gérard DELANCOIS de la société SOCOTEC	enveloppe bitume de calorifugeage	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B

Liste des matériaux non repérés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau	Liste Matériau
	NEANT					

Liste des matériaux ayant été retirés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau	Liste Matériau
	NEANT					

B. Documents de référence utilisés

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
08/12/2003	Rapport de repérage	HS/03/GDL/NJ/2484	DELANCOIS Gérard	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
Aucun document fourni				

C. Conditions de réalisation de l'évaluation

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer une évaluation de l'état de conservation de matériaux contenant de l'amiante repérés dans des rapports de repérage déjà existants et de confirmer le cas échéant le retrait de ces derniers. Il ne s'agit donc pas d'un repérage des matériaux contenant de l'amiante. La commande a été passée le 04/07/2017

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- De l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- De l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.

4. Validité du rapport

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT EXPERTISES (Annexes comprises).

5. Présentation des résultats

Matériau / Produit :
Dans les résultats présentés, un matériau ou produit est un élément de la construction – ou partie d'ouvrage – de même nature et présentant des caractéristiques intrinsèques identiques, dont la composition a pu intégrer de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication.
Chaque matériau ou produit fait l'objet d'une fiche d'identification et de cotation.
Un matériau ou produit peut comporter plusieurs couches.
Dans ce rapport tous les matériaux ou produits sont indiqués par des numéros différents qui ne se suivent pas forcément.

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des flocages

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des flocages

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associée, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.

D. Résultats détaillés de l'évaluation

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A

Liste des matériaux de la liste A contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant :

Néant

2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

Liste des matériaux de la liste B contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant :

Matériau N°1 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante
Type Matériau	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur réseaux EG et eau chaude chauffage, ponctuellement peinte en blanc
Rapport de référence	Rapport de repérage N°HS/03/GDL/NJ/2484 08/12/2003 réalisé par Gérard DELANCOIS de la société SOCOTEC
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	enveloppe bitume de calorifugeage

Localisation		Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
RDC à R+6 : BUREAUX CIRCULATIONS ET DÉGAGEMENTS ESCALIERS LOCAUX TECHNIQUES SANITAIRES	**R-3 à R-1 :** CIRCULATIONS ET DÉGAGEMENTS EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT ESCALIERS LOCAUX TECHNIQUES SANITAIRES	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT

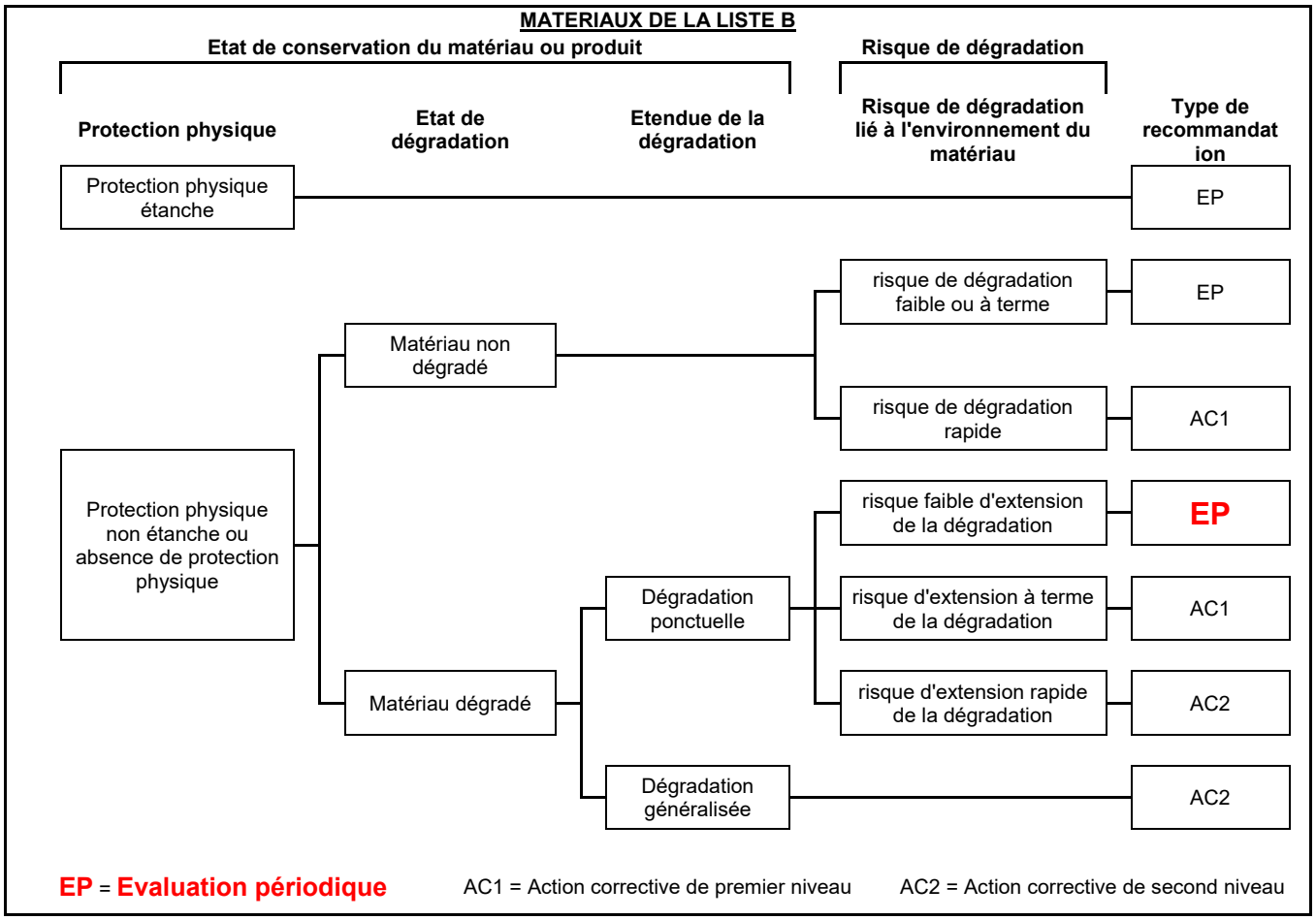

3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B

Liste des matériaux n'appartenant ni à la liste A ni à la liste B et contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant.

Néant

4. MCA non repérés

Liste des matériaux non repérés le jour de notre visite pour lesquels il ne nous a, par conséquent, pas été possible d'établir l'état de conservation correspondant.

Néant

5. MCA retirés

Liste des matériaux ayant été retirés. Conclusions basées sur un constat visuel ou après consultation de documents spécifiques.

Néant

6. Observations

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
La qualité des cartographies et le manque d'information quant à la localisation des matériaux au sein des rapports de repérage communiqués ne nous a pas permis de déterminer la localisation précise de l'ensemble des matériaux objet de la présente mission. Des matériaux suceptibles de contenir de l'amiante ont pu être apperçus dans la cadre des présentes visites, sans que ceux-ci aient été notifiés dans les rapports antérieurs. La mission n'incluant pas de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, mais l'évaluation de l'état de conservation de ceux des liiste A et B contenant de l'amiante préalablement repérés, ceux-ci n'ont pas été signifiés dans le présent rapport. Un nouveau repérage liste A et B pourra être réalisé d'une part afin de compléter les repérages antérieurs de leurs éventuelles carrences, et d'autres part afin de réaliser une cartographie détaillée localisant l'ensemble des matériaux.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné LOURENCO Victor, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat QUALIXPERT
- N° de certificat C0738
- Certificats délivrés jusqu'au :

  1. Amiante : 21/01/2018
  2. Plomb : 19/02/2018

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 09/01/2017
Signature

Certificat N° C0738

Monsieur Victor LOURENCO

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	**Certificat valable** **Du 22/01/2013** **au 16/08/2017**	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amiante avec mention	**Certificat valable** **Du 17/08/2017** **au 21/01/2018**	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	**Certificat valable** **Du 20/02/2013** **au 19/02/2018**	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de

Date d'établissement le jeudi 17 août 2017

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P/O

F09 Certification de compétence version K 140415

ANNEXE 1

PLANS / CROQUIS

Référence rapport	19318-1
Nombre de pages	11

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

Sous-sol -3

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

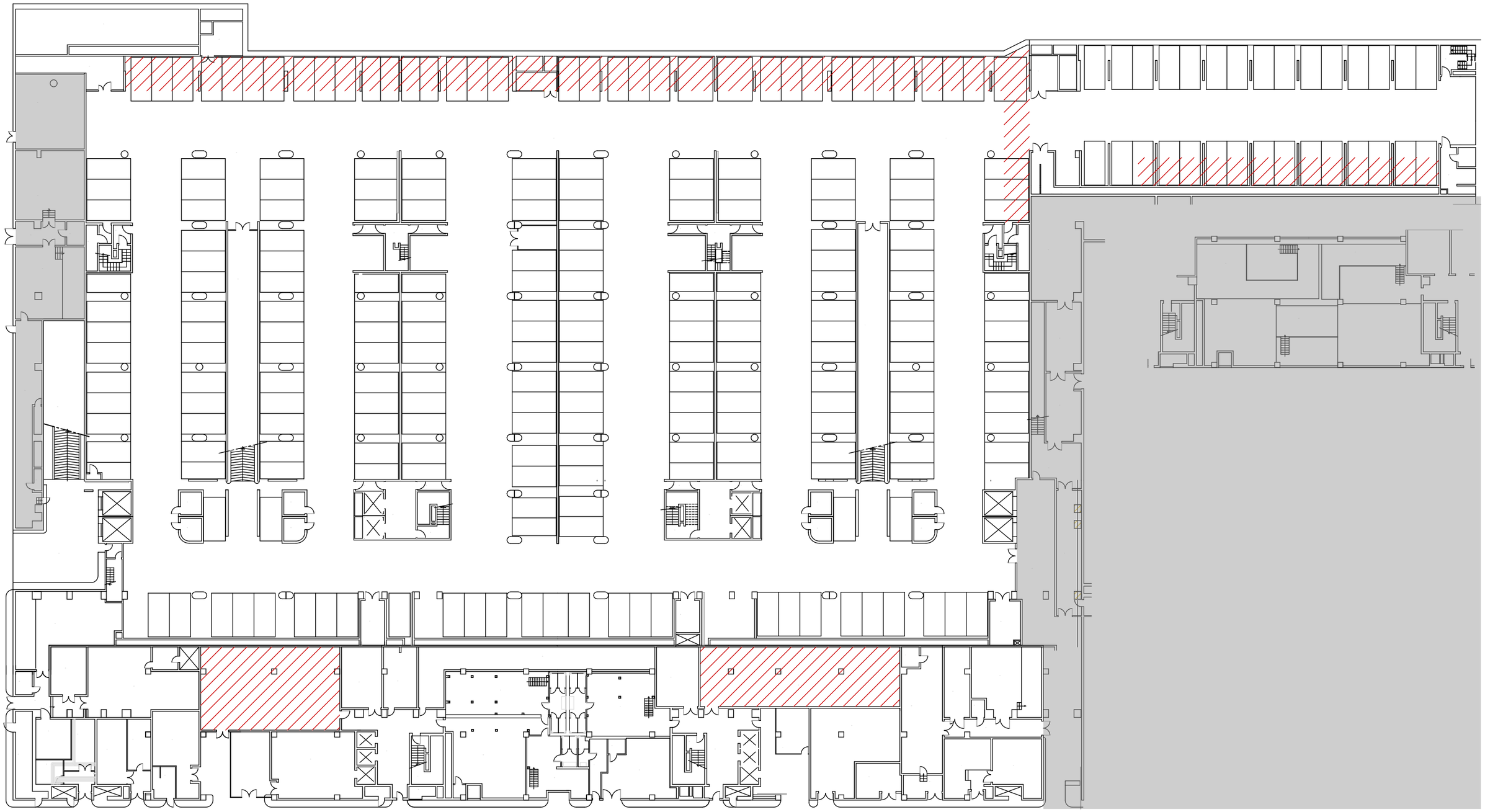

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

Sous-sol -2

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

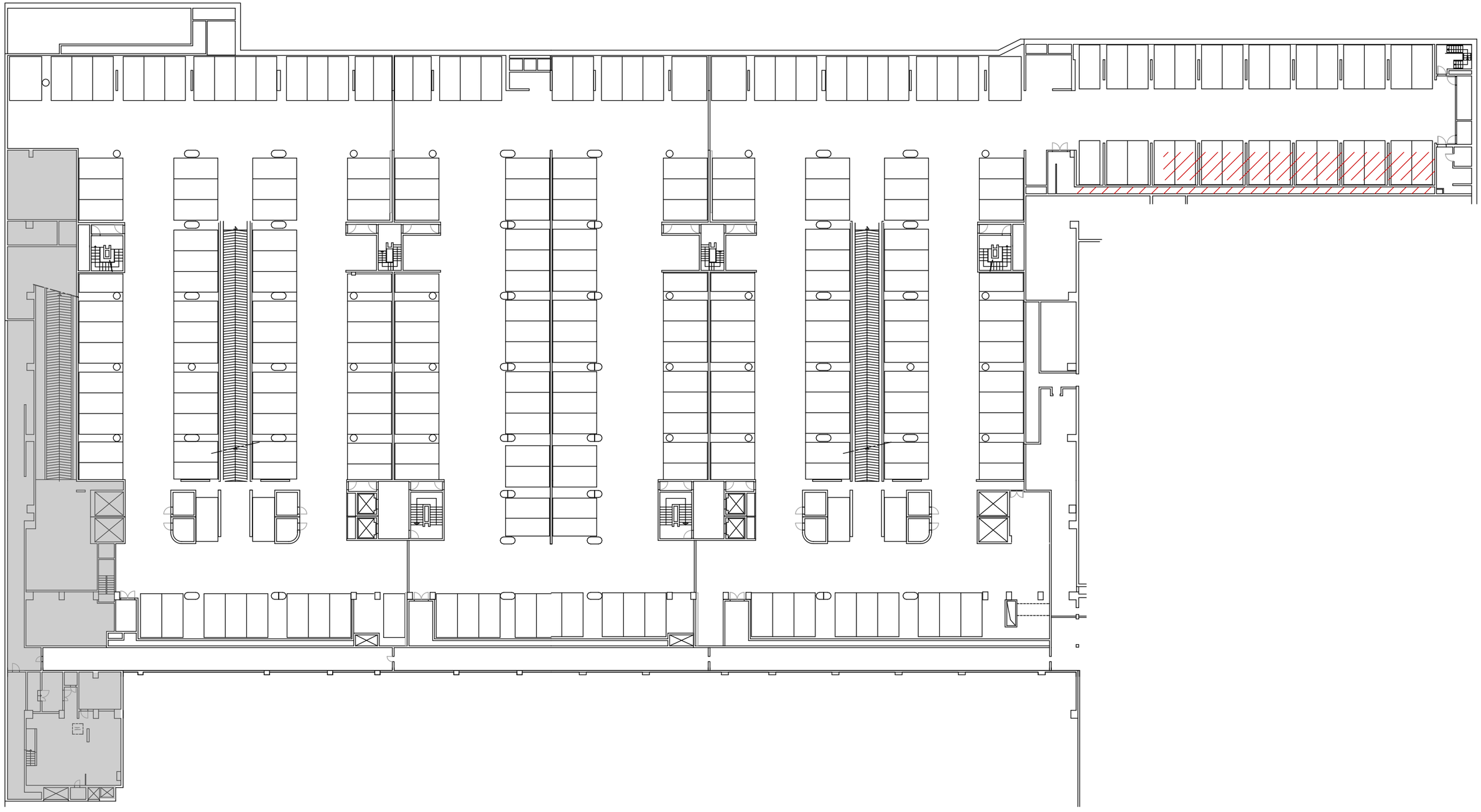

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

Sous-sol -1

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

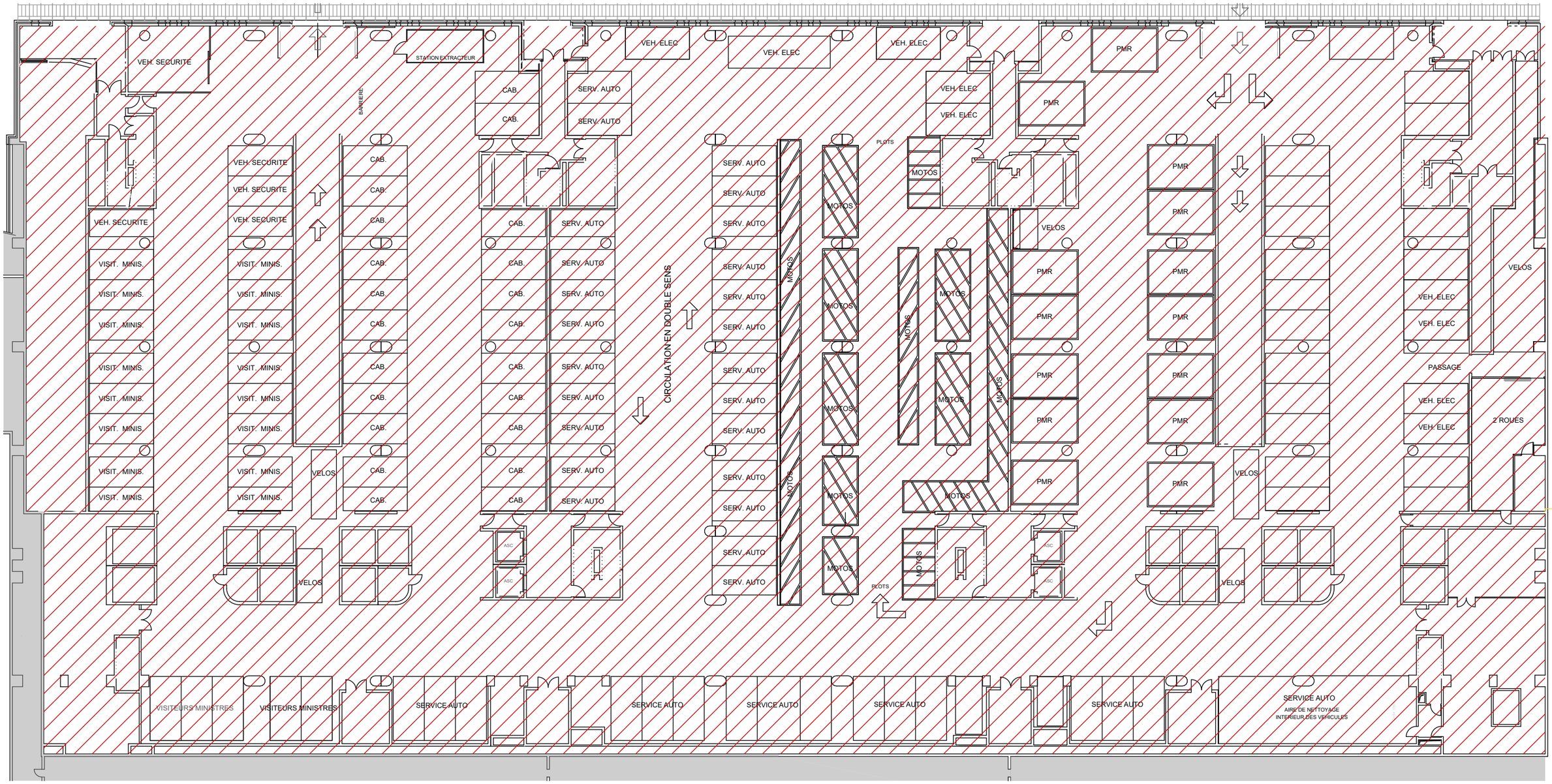

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

RDC

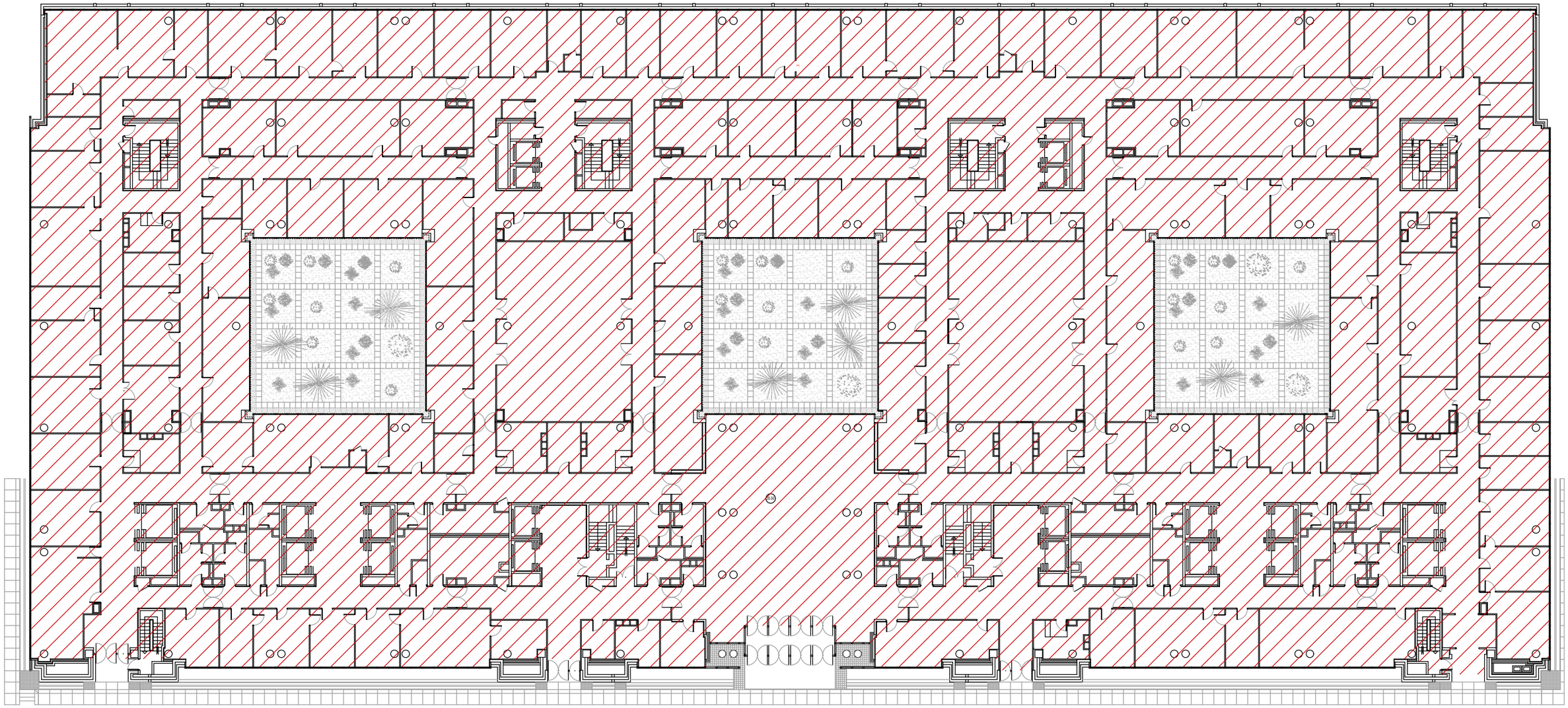

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+1

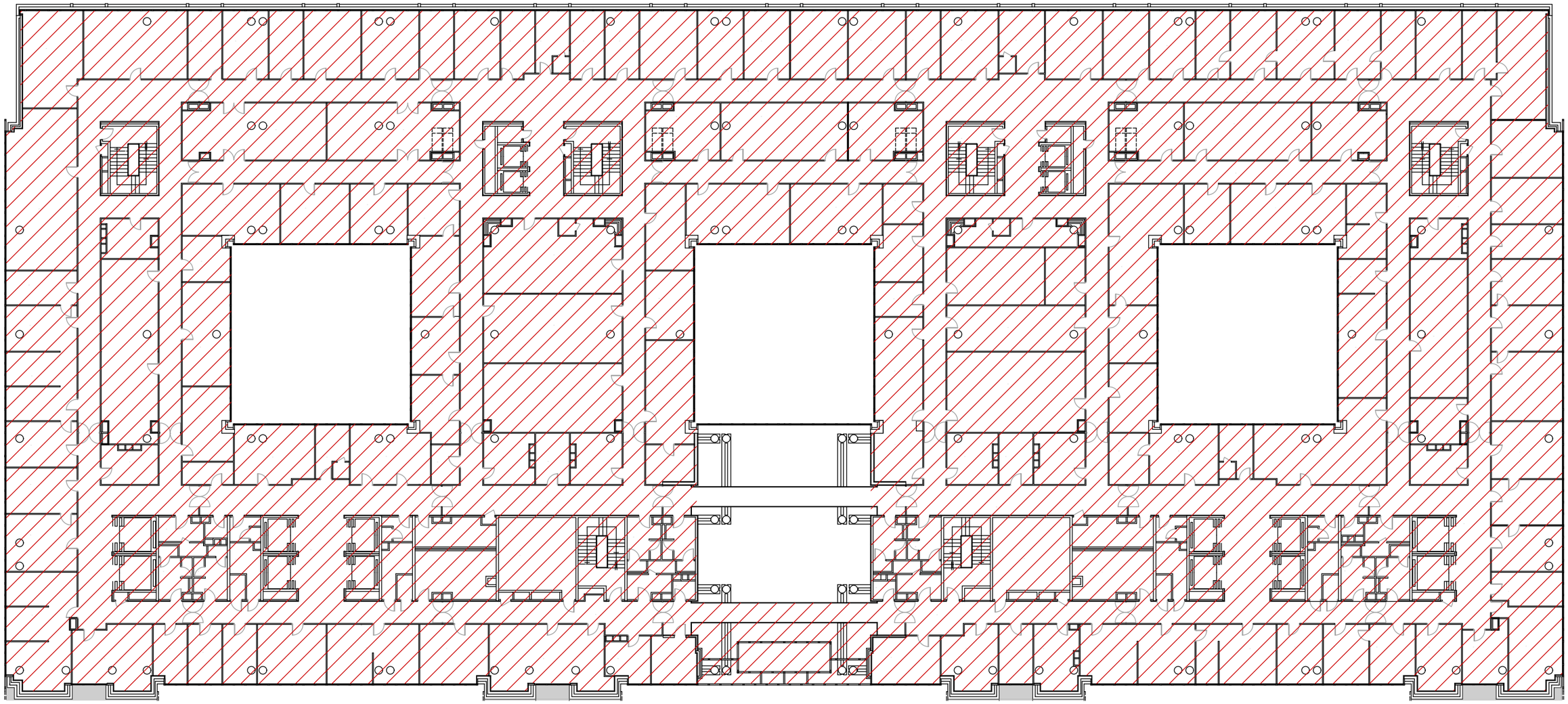

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+2

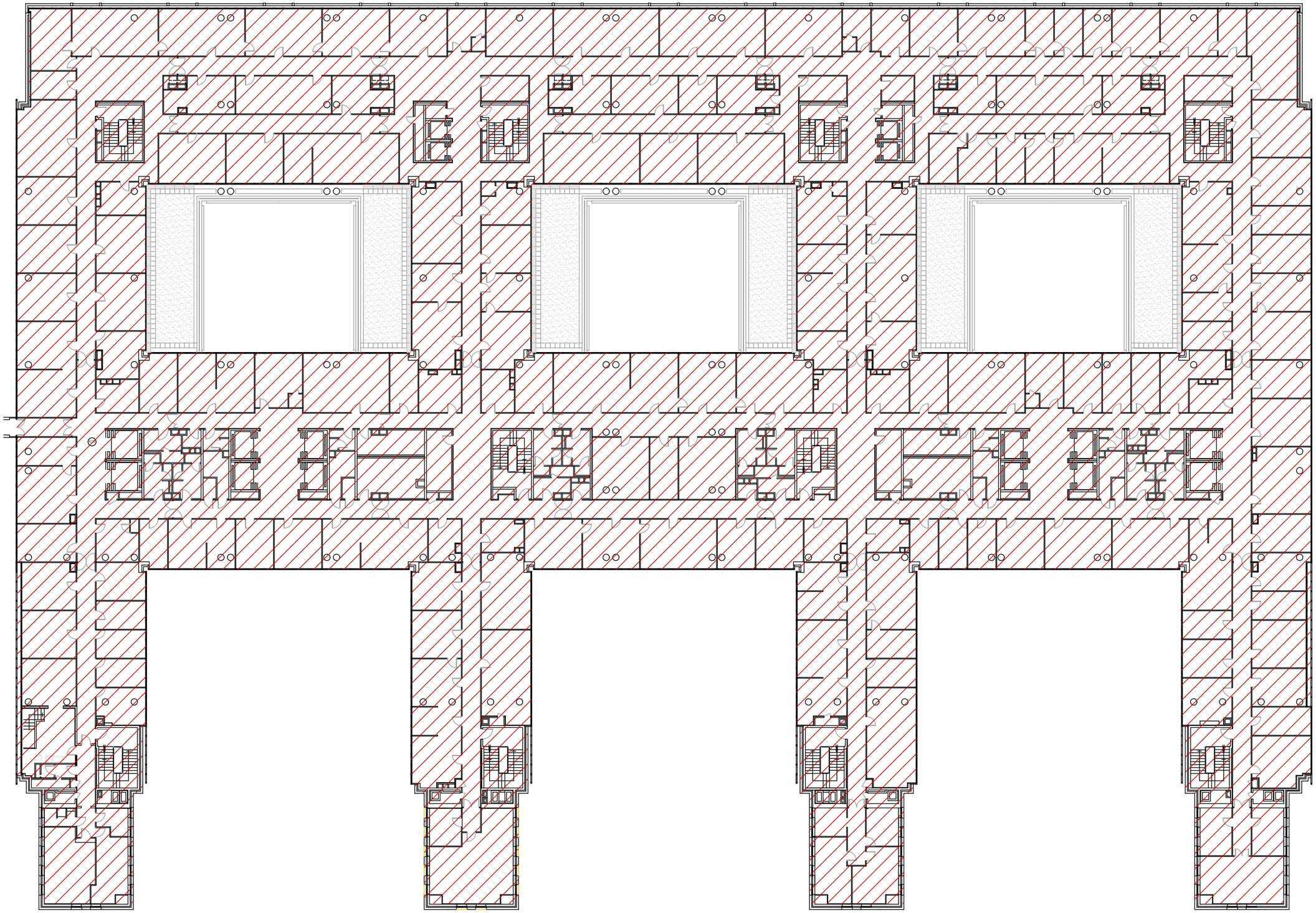

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+3

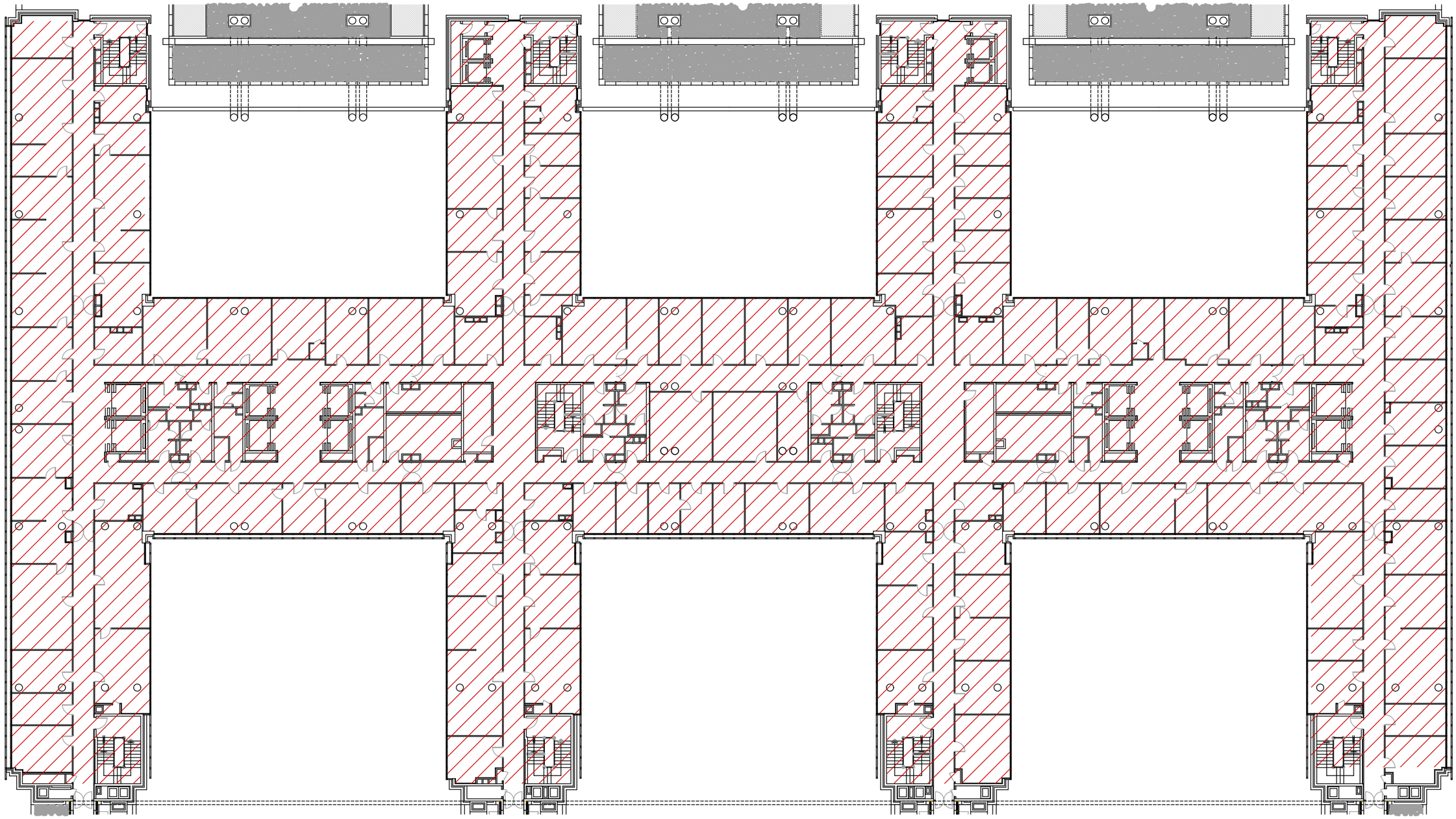

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+4

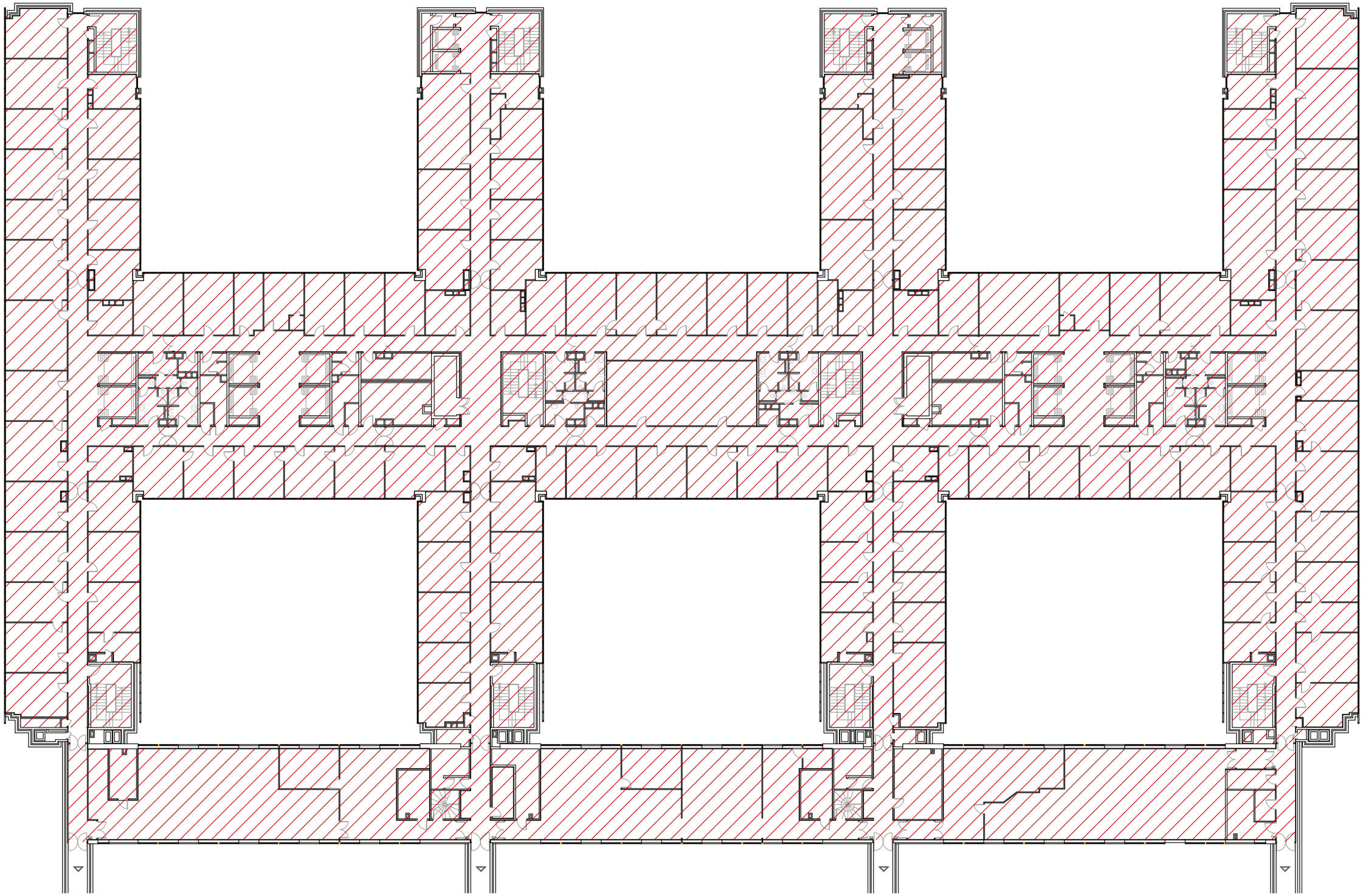

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+5

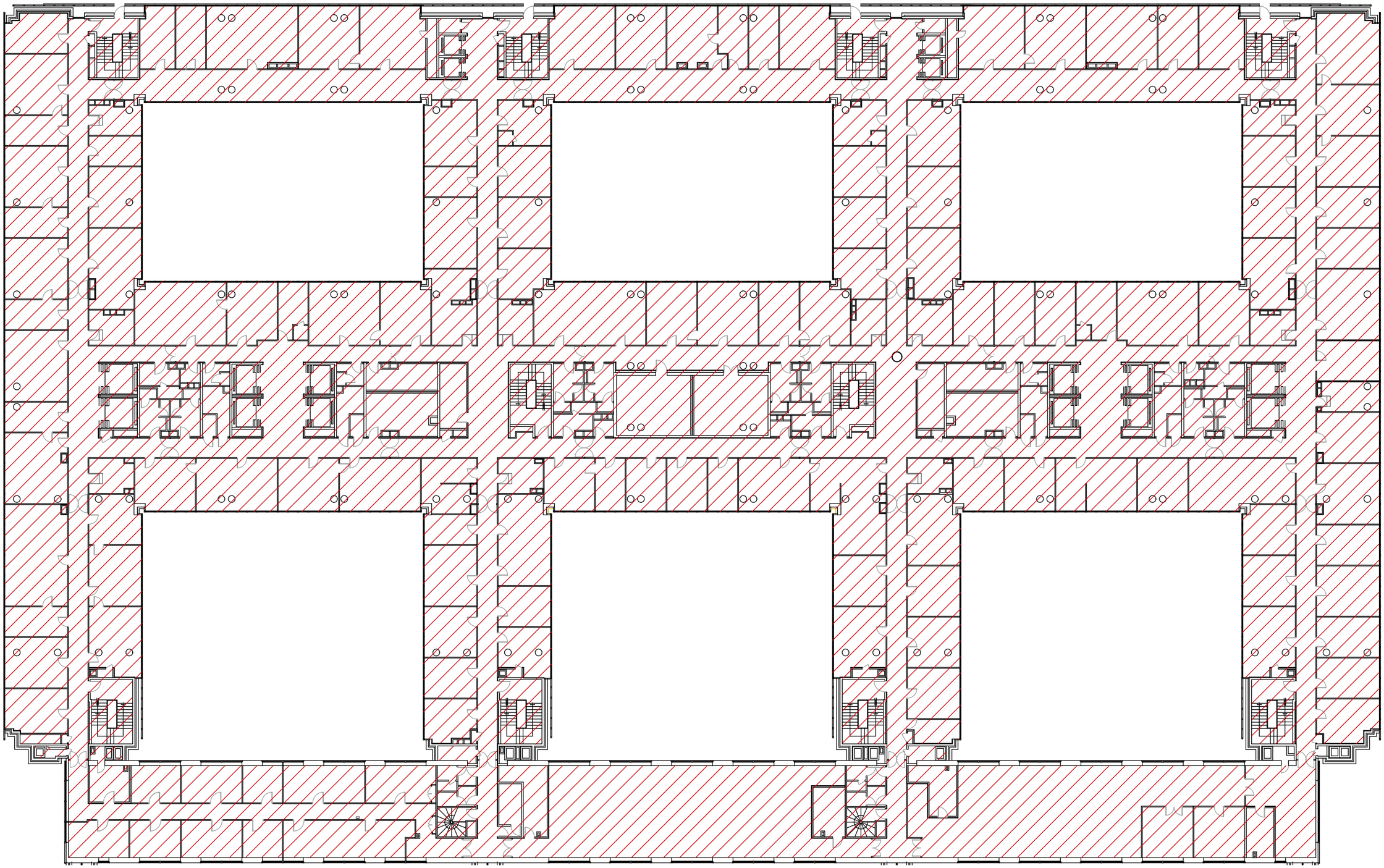

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

R+6

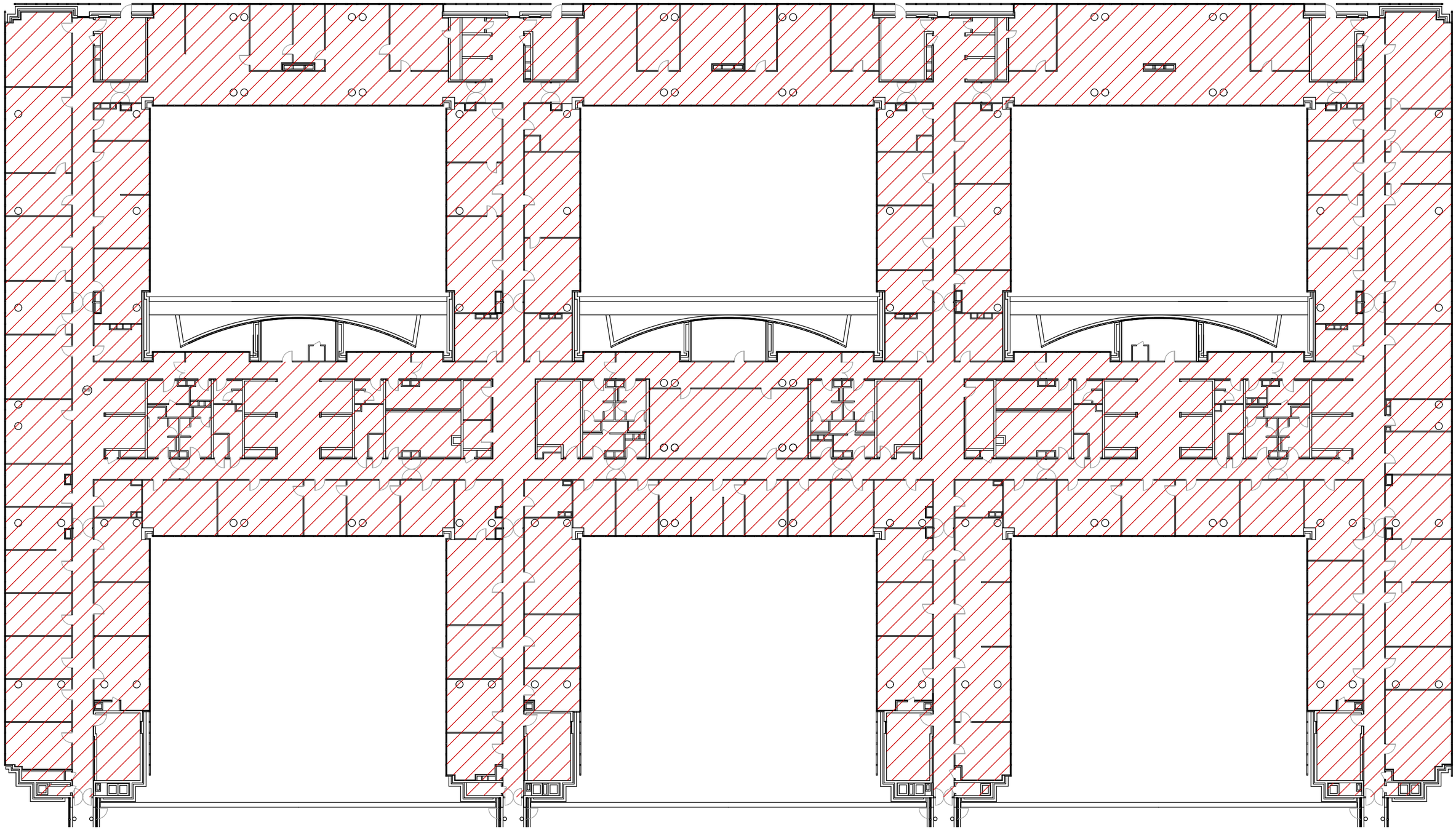

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	sur réseaux d'eaux ponctuellement peinte en blanc (EP)	

Toiture

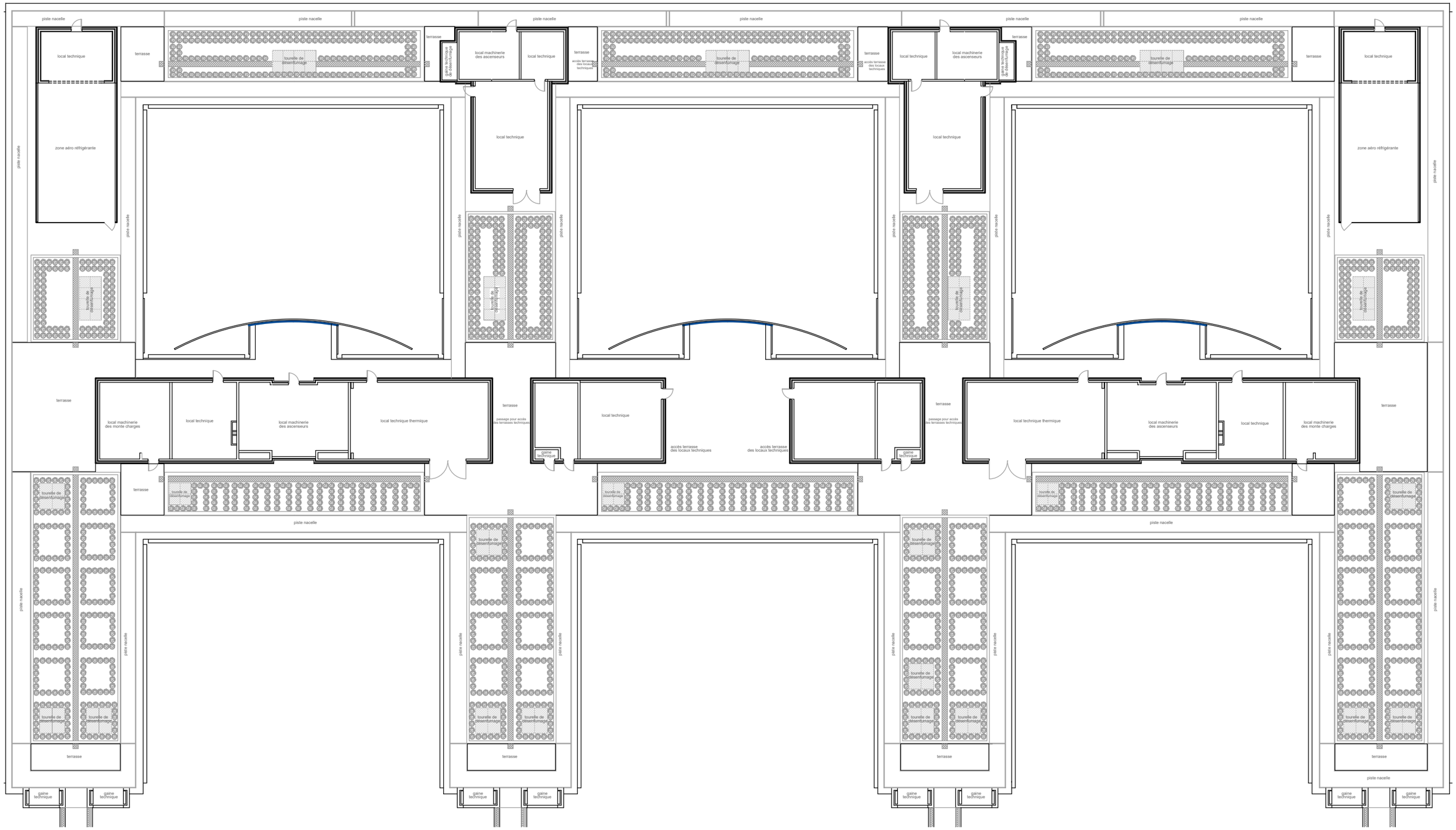

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19318-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

SOCOTEC
Immeuble Le Galilée
2/4 rue Andras Beck
92366 MEUDON-LA-FORET CEDEX
Tél : 01 40 94 15 00
Fax : 01 40 94 98 00
Cconstruction.meudon@socotec.com

Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Bien immobilier concerné	**Ministère de l'Economie et des Finances - VAUBAN** **139 rue de Bercy** **75012 PARIS**	N° dossier : 1609207F0000024/ N° de canevas : MEUDON_4594 v2.06.01
Propriétaire	Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat Général - SEP-2B Bâtiment Vauban - Pièce 2025 SUD 5 139 rue Bercy 75012 PARIS Cedex12	Réf. du rapport : 207F0/16/4485
Demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat Général - SEP-2B Bâtiment Vauban - Pièce 2025 SUD 5 139 rue Bercy 75012 PARIS Cedex12	Date(s) de visite 26/09/2016 Date de commande :

Synthèse

A l'issue de la mission il a été repéré la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble.

- Enduit blanc sur porte palière et cabine
- Joint badigeon sur gaine

L'ensemble des locaux et parties d'immeuble a pu être visité.

Fait à : Meudon La Forêt Le : 26/10/2016	Auteur du rapport : LAGEON Yves Certificat de compétence n°DTI/1002-004 délivré par SOCOTEC CERTIFICATION Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 14 pages et en annexe 0 photo(s) de composant, 1 plan(s), 4 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC CERTIFICATION 3 avenue du Centre 78183 ST Quentin -en -Yvelines Cedex

Programme de travaux du donneur d'ordre

Concerne la cabine et la trémie

Programme et périmètre du repérage

Périmètre du repérage (locaux et parties d'immeubles concernés)

Repérage des parties de l'immeuble mentionnées dans le programme de travaux

Programme du repérage (composants et parties de composant à repérer)

Matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF-X46-020

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante		
Localisation	Composant	Libellé complémentaire
Cage d'ascenseur A Vauban H1 Gaine technique	Joints badigeon	Ech n°4: Joint sur raccordement de gaine ronde
Cage d'ascenseur E – Porte et cabine	Enduits projetés	Ech n°2: Enduit blanc

Les obligations du propriétaire en cas de travaux de retrait ou de confinement d'amiante sont indiquées en § 4.4

Sommaire

- Programme de travaux du donneur d'ordre 2
- Programme et périmètre du repérage 2
- Conclusions 2
- 1. Objet de la mission 4
  - 1.1 Description précise de l'immeuble 4
  - 1.2 Parties de l'immeuble 4
- 2. Déroulement de la mission 5
  - 2.1 Prestations réalisées : 5
  - 2.2 Personnes présentes lors de la visite : 5
  - 2.3 Informations complémentaires sur la visite 5
  - 2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC 5
  - 2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC 5
  - 2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission 6
- 3. Résultats détaillés du repérage 7
  - 3.1 Composants contenant de l'amiante 7
  - 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle) 7
  - 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire) 10
  - 3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*) 10
- 4. Autres composants repérés 11
  - 4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante 11
  - 4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante 13
  - 4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse 13
- 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement 14
- 6. ANNEXES 1

1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux définis au chapitre 1.3. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble.**

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés..

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Bureaux
Repérage dans les trémies d'ascenseur pour passage de l'interphone des ascenseurs

1.2 Parties de l'immeuble

Cage d'ascenseur A
Cage d'ascenseur B
Cage d'ascenseur C
Cage d'ascenseur D
Cage d'ascenseur E
Cage d'ascenseur F
Cage d'ascenseur G
Cage d'ascenseur H
Cage d'ascenseur I
Cage d'ascenseur J
Cage d'ascenseur K
Cage d'ascenseur L
Cage d'ascenseur M
Cage d'ascenseur N
Cage d'ascenseur O
Cage d'ascenseur P
Cage d'ascenseur Q
Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la mission :10/10/2016

☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.

☒ Laboratoire(s) d'analyse :
1 : EUROFINS-LEM

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : Responsable de chez SCHINDLER

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

☒ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)

☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés

☐ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par les travaux

☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Des prélèvements complémentaires pourront être effectués pendant les travaux si l'on découvre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
Néant				

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Cage d'ascenseur *A*	
Cage d'ascenseur *B*	
Cage d'ascenseur *C*	
Cage d'ascenseur *D*	
Cage d'ascenseur *E*	
Cage d'ascenseur *F*	
Cage d'ascenseur *G*	
Cage d'ascenseur *H*	
Cage d'ascenseur *I*	
Cage d'ascenseur *J*	
Cage d'ascenseur *K*	
Cage d'ascenseur *L*	
Cage d'ascenseur *M*	
Cage d'ascenseur *N*	
Cage d'ascenseur *O*	
Cage d'ascenseur *P*	
Cage d'ascenseur *Q*	

3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

a 3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Cage d'ascenseur A			
Joints Badigeon *Ech n°4: Joint sur raccordement de gaine ronde*	1	Gaine technique Bat H1 Niv +2	AR-16-LH-095743-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur E			
Enduits Blanc *Ech n°2: Sur porte cabine*	7	Enduit sur l'ensemble des portes et cabines	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits Blanc Idem Ech n°2: Sur porte palière	7	Enduit sur l'ensemble des portes palières	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Cage d'ascenseur A			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur B			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur C			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur D			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur E			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur F			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur G			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur H			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur I			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur J			

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur K			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur L			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur M			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur N			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur O			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur P			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur Q			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Cage d'ascenseur H			
Flocage *Ech n° 3: Flocage laineux*	11	Machinerie Flocage sur dalle haute	AR-16-LH-095742-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur I			
Joints de dilatation *Ech n°1: Joint fibreux*	10	Joint de dilatation du bâtiment	AR-16-LH-095740-01 / META / EUROFINS-LEM

3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début des travaux : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

4. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ascenseur A			
Enduits projetés *Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *IdemEch n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur B			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur C			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur D			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur E			
Enduits projetés ***Ech n°2**: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur F			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur G			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur H			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM

4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur I			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur J			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur K			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur L			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur M			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur N			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur O			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur P			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)
Ascenseur Q			
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte et cabine	AR-16-LH-095741-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits projetés *Idem Ech n°2: Enduit blanc*		Enduit sur porte palière	Visuel (matériau ou produit contenant de d'amiante : Bon état)

4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont note3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,

- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

6. ANNEXES

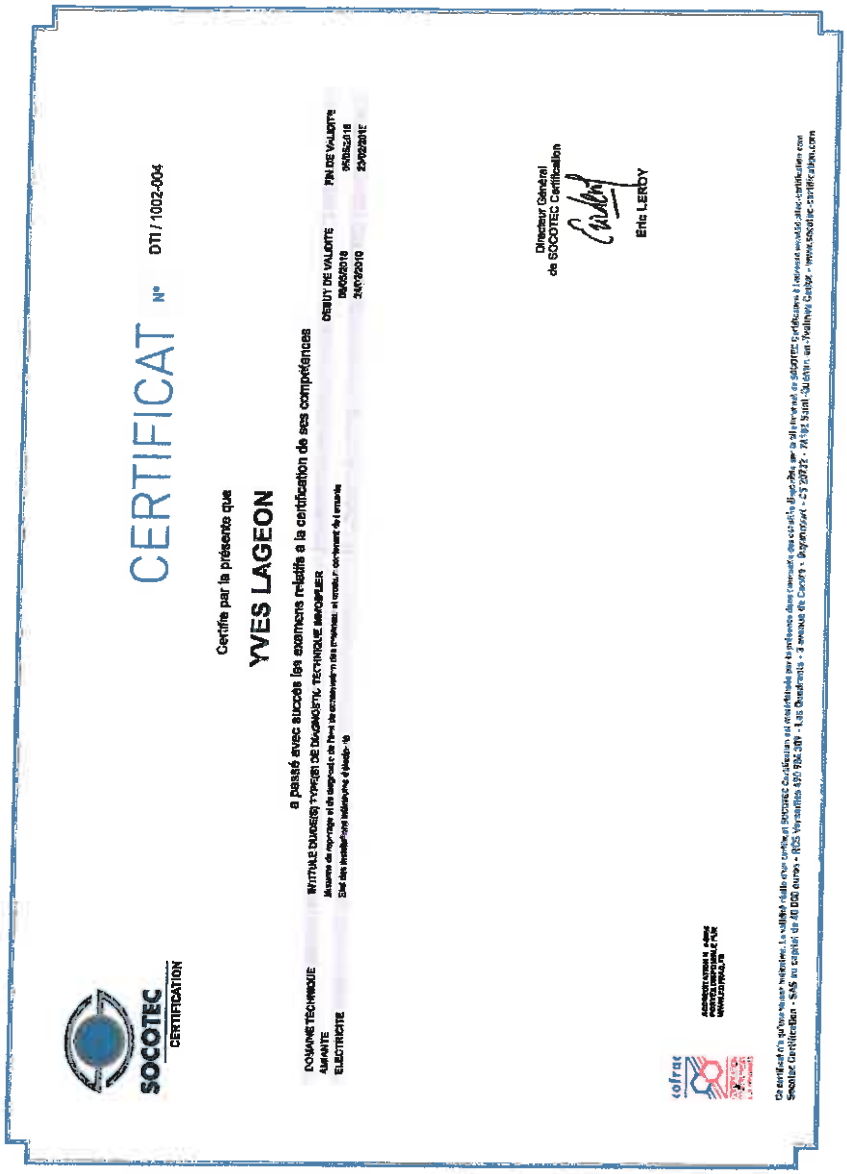

SOCOTEC CERTIFICATION

CERTIFICAT N° DTI / 1002-004

Certifie par la présente que

YVES LAGEON

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE		DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	INITIALE DUO(S)(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER		
	Mesures de repérage et de diagnostic de l'amiante avant travaux ou démolition dans immeubles, ensembles immobiliers et ouvrages de génie civil	06/05/2016	05/05/2018
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	24/02/2010	23/02/2012

Directeur Général de SOCOTEC Certification

Eric LEROY

cofrac

ACCREDITATION N° 4-0494 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Ce certificat n'a pas valeur notariale. La validité doit être confirmée par SOCOTEC Certification qui maintient une liste mise à jour régulièrement des certificats disponibles sur simple demande dans l'annuaire en ligne de SOCOTEC Certifications à l'adresse www.socotec-certification.com
Socotec Certification - SAS au capital de 40 000 Euros - RCS Versailles 439 936 389 - Les Bouleaux - 3 avenue de Cocoty - Bâtiment Ouest - 78180 Saint-Quentin en Yvelines Cedex - www.socotec-certification.com

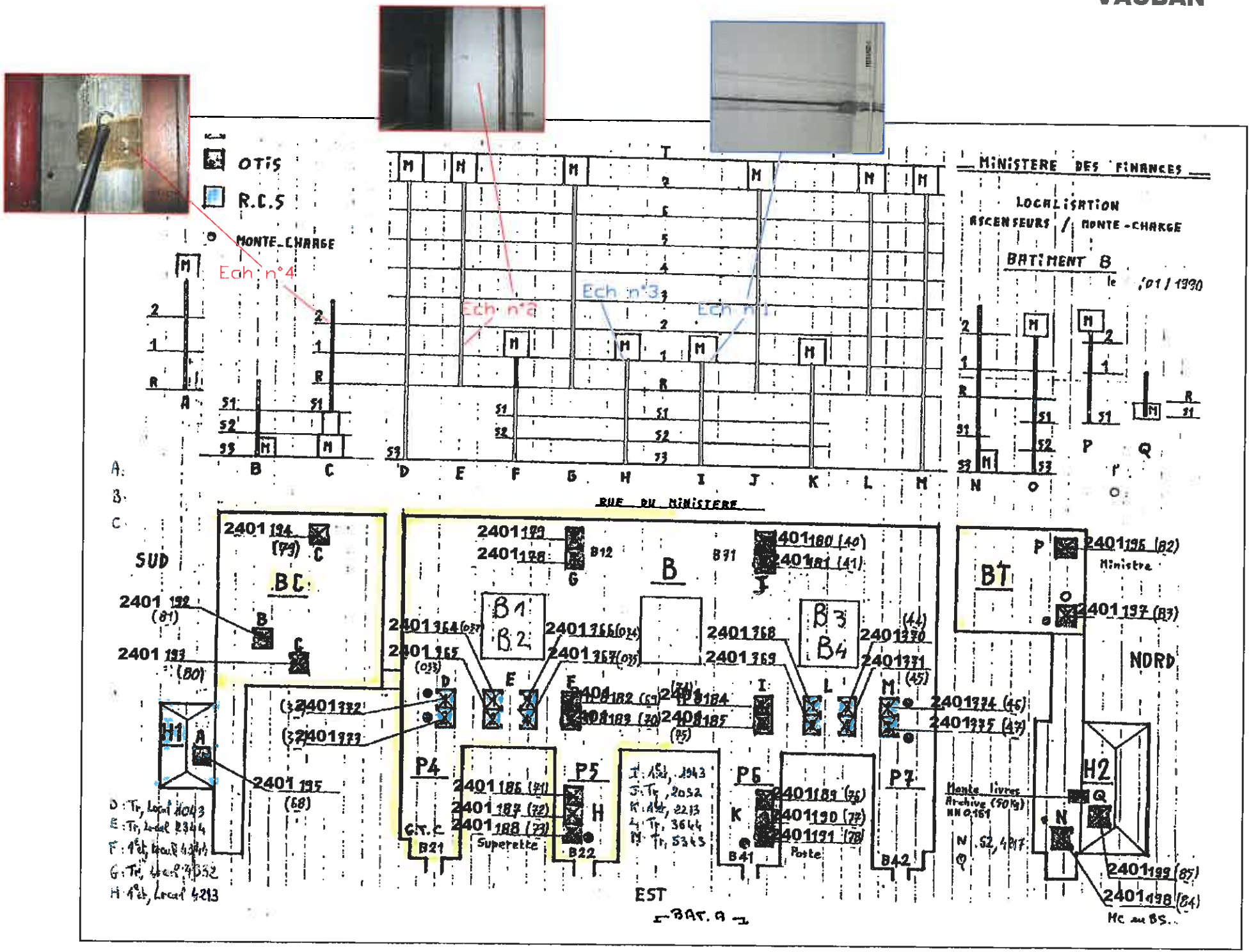
OTIS
R.C.S
MONTE-CHARGE
Ech n°4
Ech n°2
Ech n°3
Ech n°1
MINISTERE DES FINANCES
LOCALISATION
ASCENSEURS / MONTE-CHARGE
BATIMENT B
RUE DU MINISTERE
SUD
NORD
EST
BC
B
BT
B1
B2
B3
B4
P4
P5
P6
P7
H1
H2
Superette
Poste
Ministre
Monte livres
Archive (50 kg)
Mc au BS.
BAT. A

eurofins | Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095740-01 Version du : 25/10/2016 23:30 Page 1/1
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-007
Référence échantillon : 1 Bat Vauban asc I machinerie Niv+1 Joint de dilatation

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau de type maillage de fibres (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095741-01 Version du : 25/10/2016 23:30 Page 1/1
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-008 (1)
Référence échantillon : 2 Bat Vauban Asc E niv+2 Enduit blanc porte palière + cabine

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)
Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* **Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)
(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. La quantité d'échantillon initiale n'était pas suffisante au regard de l'arrêté du 6 mars 2003, une contre-analyse sera impossible

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095742-01 Version du : 25/10/2016 23:30
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-009
Référence échantillon : 3 Bat Vauban machinerie H Flocage

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau friable fibreux de type flocage (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095743-01 Version du : 25/10/2016 23:30
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-010 (1)
Référence échantillon : 4 Bat Vauban H1 - Asc A Niv+2 Gaine technique Joint badigeon

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux textile (beige) ; matériau souple (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)
(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. La quantité d'échantillon initiale n'était pas suffisante au regard de l'arrêté du 6 mars 2003, une contre-analyse sera impossible

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
DPAEP - Bureau 5B - TELEDOC 731
139 Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de Madame RIVIERE

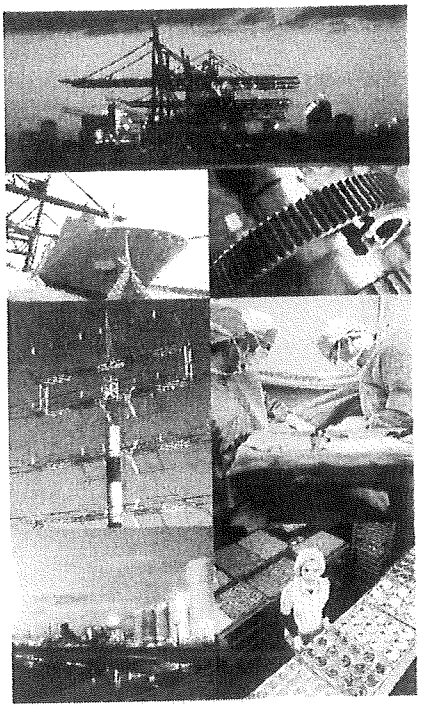

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Code prestation : k161

Mission complémentaire

LIEU D'INTERVENTION :
Bâtiment VAUBAN - Limités aux trémies d'ascenseurs
120-139 rue de Bercy
75012 PARIS

DATE : 27 au 28.04.2009

AFFAIRE N° : 09.880.803.03835.00.H

RAPPORT N° : 001.AMIA.004

apave

Agence Export Grands Comptes
13-17 Rue Salneuve
75854 PARIS CEDEX 17
Tel. 01.40.54.59.26 - Fax. 01.40.54.57.47

Agence Export Grands Comptes
13-17 Rue Salneuve
75854 PARIS CEDEX 17
Tel. 01.40.54.59.26 - Fax. 01.40.54.57.47

Lieu d'intervention :
Bâtiment VAUBAN - Limités aux trémies d'ascenseurs
120-139 rue de Bercy
75012 PARIS

Date : 27 au 28.04.2009

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Code prestation : K161
Mission complémentaire

Adresse d'expédition : **Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi**
DPAEP - Bureau 5B - TELEDOC 731
139 Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de : Madame RIVIERE

Intervenant :
Monsieur JACOB

Accompagné par :
Monsieur KNOERLE

Signature :

SOMMAIRE

1. SYNTHESE DES RESULTATS 3

1.1. Obligations réglementaires 3
1.2. Préconisations 3

2. GENERALITES 4

2.1. Objectif de la prestation 4
2.2. Références réglementaires 4
2.3. Compétence et assurance 4
2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation 4
2.5. Rapport(s) précédent(s) 4

3. DESCRIPTION DU OU DES BATIMENTS 5

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments 5
3.2. Périmètre de la prestation 5
3.3. Locaux non visités 5

4. RESULTATS ET AVIS 6

5. BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX 7

6. FICHES D'EXAMENS VISUELS 11

1. SYNTHESE DES RESULTATS

1.1. Obligations réglementaires

Nous n'avons pas recensé des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon le programme de repérage défini dans l'annexe 13.9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique.

1.2. Préconisations

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

D'autres matériaux dans le bâtiment, comme par exemple les clapets et volets coupe-feu peuvent contenir de l'amiante. Ces matériaux étant dans des réseaux **en service** et en bon état, nous n'avons pas fais des prélèvements.
En cas de travaux à venir, vous avez l'obligation réglementaire de faire un rapport de recherche de matériaux amiantifères **avant travaux.**

2. GENERALITES

2.1. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

2.2. Références réglementaires

Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),
Article R 1334-24 du code de la santé publique,
Arrêté du 22 Août 2002 relatif aux modalités d'établissement du repérage,
Arrêté du 07 février 1996 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 15 janvier 1998 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE selon l'annexe 13-9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique.

2.3. Compétence et assurance

La certification de la compétence de l'intervenant a été délivrée par : SQI le 06/04/2007-DTI/0704-004.
N° de police et Compagnie d'assurance : **0067686 – QBE France**
N° SIRET : 775 690 639-00015
Nom et Adresse du laboratoire : 97-103, boulevard Victor Hugo 93400 SAINT OUEN

2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits visibles et accessibles conformément au code de la santé publique. Il n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties d'ouvrage. En cas de travaux ou de démolition un repérage complémentaire doit être réalisé dans le cadre de la réglementation relative à la protection des travailleurs.

2.5. Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

NOM DU RAPPORT	ORGANISME EMETTEUR	DATE
Rapport 96/97 et 96/98 97.860.803.05718.00.L	APAVE	06.06.1997
Mesure d'approvisionnement LAB n° 40962-40963	APAVE	04.03.1998
Prélèvements d'échantillons	APAVE	18.11.1997
HS/03/GDL/NJ/24	SOCOTEC	08.12.2003

3. DESCRIPTION DU OU DES BATIMENTS

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments

Nom ou raison sociale : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi – DPAEP – Bureau 5B – TELEDOC 731

Adresse : 139 Rue de Bercy
Code Postal : 75572
Ville : PARIS CEDEX 12

3.2. Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Les locaux lors de notre visite étaient occupés. Mission limitée aux trémies d'ascenseurs.

3.3. Locaux non visités

Les locaux qui n'ont pas pu être visités sont récapitulés avec les motifs dans le tableau ci-dessous :

LOCALISATION	LOCAUX	MOTIFS
Néant.		

4. RESULTATS ET AVIS

Nous n'avons pas repéré de matériaux contenant de l'amiante.

5. BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf : MCL
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059289-R01-Rév0
Date de réception : 06/05/2009
Désignation : échantillon V1 : joint tressé entre dalles de plafond, local électrique B2 02045, zone C, 2ème étage
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau Friable blanc de type fibreux
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 11/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Etablissement concerné ..... Bâtiment Vauban
Adresse du prélèvement ..... 139 rue de Bercy - 75 Paris
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 05/05/2009
Nature du matériau ..... joint
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf : MCL
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059290-R01-Rév0
Date de réception : 06/05/2009
Désignation : échantillon V2 : coffret de clapet coupe-feu, local technique annexe à salle café, zone C, 2ème étage
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable rose de type enduit avec peinture blanche
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 11/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Etablissement concerné ..... Bâtiment Vauban
Adresse du prélèvement ..... 139 rue de Bercy - 75 Paris
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... grattage
Date du prélèvement 05/05/2009
Nature du matériau ..... clapet
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf : MCL
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059291-R01-Rév0
Date de réception : 06/05/2009
Désignation : échantillon V3 : enveloppe de calorifuge, réseau eau glycolée, local technique B1 0T4422, terrasse
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume sur filasse
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 11/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Etablissement concerné ..... Bâtiment Vauban
Adresse du prélèvement ..... 139 rue de Bercy - 75 Paris
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 05/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

6. FICHES D'EXAMENS VISUELS

09.880.803.03805.00.H

capave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 28/04/09

Site visité : 120/139 rue de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment : VAUBAN

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, ~~enduits projetés, panneaux.~~*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~*Conduits, calorifuges*~~, *enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	* Niveau terrasse		Legende : ① Reseaux reperés Interieurs non visibles sauf dégradation																
						② Voir rapport SOCOTEC. Enveloppe biteuse de calorifugeage													
							avec amiante (reseau eau chaude et reseau eau glacée)												
Ter	Local B1 OT 4422											V3 (reseau eau glycorée) (BE) + ② (BE)							
Ter	Local machinerie ascenseur 4332	X																	
Ter	Local B1 6432		Non accessible. (risque)																
Ter	Local T643 B2												①						
Ter	Local B2 OT 2344 Machinerie ascenseur	X																	

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

09.880.803.03805.00H

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 28/04/09

Site visité : 120/139 rue de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment : VAUBAN

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, ~~enduits projetés, panneaux.~~*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
Ter	Local technique 3343											Dito V3 (3E)							
												+(1)+(2) BE							
Ter	Local technique	X																	
	Nacelle B21																		
Ter	LT 2343								X PAS										
Ter	Local machinerie	X																	
	ascenseur 3644																		

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

03.880.803.03805.00H

capave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : __/05/09

Site visité : 120/139 rue de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment : VAUBAN zone C

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				~~4. Ass & mach~~	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Tresses ~~Trémies : Flocages~~ entre dalles	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+2	Local electrique															V1 (BE)			
	B202045																		
+2	Local technique											X1	X1 V2 (BE)						
	coté espace presse											Dito (2)							
	café											(BE)	(Reseaux eau glacée et reseaux eau chaude)						

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

SOCOTEC
AGENCE HYGIENE ET SECURITE
15, rue de l'Université
93191 NOISY LE GRAND Cedex
Téléphone : 01.43.04.14.14
Télécopie : 01.43.04.10.64

Dossier n° NX 0842

RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE

en vue de la constitution du DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Bien immobilier concerné	VAUBAN BATIMENT B 120 – 139 rue de Bercy 75012 PARIS	N° dossier : NX 0842
Propriétaire	MINISTERE ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE 120 Rue de Bercy 6 télédoc 731 75572 PARIS CEDEX 12	Référence du rapport HS/03/GDL/NJ/2484
Demandeur	MINISTERE ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE 120 Rue de Bercy 6 télédoc 731 75572 PARIS CEDEX 12	Date de la visite : 02/12/03

CONCLUSION

Présence d'amiante - : Il a été repéré :

un revêtement plâtre sur laine et un revêtement plâtre sur mousse bleue sur réseau d'eau au sous/sol distribuant les étages.

Un revêtement bitumineux avec mousse bleue : distribution eau glacée et eau chaude distribuant les étages.

Le présent constat comprend 7 pages et les annexes énumérées ci-dessous :

X	Plan(s) descriptif(s) de l'immeuble remis par le propriétaire
X	procès verbaux d'essai des échantillons prélevés,
0	fiche(s) de cotation des flocages calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante,
X	plan(s) et croquis de repérage de l'amiante dont la liste figure au paragraphe 4

Fait à Noisy-le-Grand, le 8 décembre 2003	Auteur du rapport : Gérard DELANCOIS	Signature
	Attestation de compétence n° 2003/304 Délivrée par SOCOTEC	

Sommaire

1 OBJET DE LA MISSION 2
2 DEROULEMENT DE LA MISSION 2
3 PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DE MATERIAUX ET PRODUITS 3
4 RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE 3
4.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS 4
4.2 PLANCHERS PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS 5
4.3 CONDUITS ET CANALISATIONS INTERIEURES 6
4.4 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES 6
5 RELEVE DES DEGRADATIONS ET MESURES D'ORDRE GENERAL 7
5.1 Cas des flocages, calorifugeages et faux plafonds 7
5.2 Cas des autres composants objets du repérage 7
6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR D'AUTRES COMPOSANTS DU BATIMENT 7
7 CONDUITE A TENIR 7

1 OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le **repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti** et, le cas échéant, **leur localisation et le constat de leur état de dégradation**.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel le décret n° 96-97 modifié et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 22 août 2002). Elle est effectuée selon la norme NF X 46-020, dans le cadre du contrat relatif au dossier cité en référence et en particulier les conditions spéciales CS-AMIA-110. Elle porte sur les composants définis dans l'annexe au décret précité accessibles sans travaux destructifs.

1.1 Description de l'immeuble et activité exercée Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
1.2 Liste des locaux visités Visite complémentaire

2 DEROULEMENT DE LA MISSION

L'intervention a comporté les prestations suivantes :

- ☑ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble ;
- ☑ Visite de l'immeuble pour examen visuel de reconnaissance des composants susceptibles de contenir de l'amiante listés dans l'annexe au décret sus visé intitulée « programme de repérage de l'amiante »;
- ☑ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC
- ☑ Enregistrement des données sur la localisation des produits et matériaux ainsi que sur leur état de conservation ou de dégradation ;
- ☐ Préconisation de mesures d'ordre général pour les produits et matériaux dégradés ;
- ☑ Rédaction du présent rapport.

2 DEROULEMENT DE LA MISSION (suite)

2.1 Documents remis par le demandeur et examinés pour la visite

Plans et croquis des locaux : Oui

Autres documents : Flocages, calorifugeages et faux plafonds établi par APAVE

2.2 Particularités de la visite (accompagnateur, locaux ou volumes non accessibles, démontages non réalisés...)

Visite effectuée avec Monsieur VALOIS, responsable électrique.

Trémie ascenseur non visité, pas de technicien.

2.3 Autres informations (limitation du nombre d'échantillons prélevés et analysés)

4 échantillons.

3 PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DE MATERIAUX ET PRODUITS

Les composants suivants ont nécessité la réalisation de prélèvements de matériaux aux emplacements définis dans le tableau suivant, afin d'identifier la présence d'amiante ; les analyses ont été réalisées par le laboratoire :

Para-graphe	Composant repéré	Implantation précise du prélèvement	Type d'analyse	N° d'échantillon du laboratoire
4.3.1	Bande noire	Réseau sous/sol –3	MET	E 279 8203
4.3.1	Bande plâtre	Parking –3	MET	E 279 8403
4.3.1	Bande plâtre	Parking A1-01 sous/sol-1	MET	E 279 8503
4.3.1	Laine grise	Bureau 0077	MET	E 299 8603

4 RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE

Pour chaque composant de la construction repéré dans le bâtiment, signalé par la lettre P dans la première colonne, les tableaux des pages suivantes précisent la partie du composant identifiée, sa localisation, le mode de reconnaissance (visuel ou n° d'échantillon du laboratoire), la présence ou non d'amiante dans ce composant et son état de conservation ou de dégradation:

Oui : ***Présence certaine d'amiante***

Non : ***Absence certaine d'amiante***

Réservé : ***Avis réservé sur la présence d'amiante en l'absence de l'analyse qualitative***
(cas des composants n'ayant pas fait l'objet de prélèvement d'échantillon)

Les matériaux et produits contenant de l'amiante sont représentés sur les documents graphiques suivants :

-

Ces plans et croquis figurent en annexe au présent rapport

4.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS		Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser-vation
4.1.1	**Murs et poteaux :**				
P	Flocages sur murs ou poteaux	Rapport antérieur	APAVE	NON	
	Enduits projetés sur murs ou poteaux				
	Revêtements durs vissés ou collés des murs				
	Entourages de poteaux				
4.1.2	**Gaines Cloisons coffres et doublages verticaux :**				
P	Flocages sur cloisons, gaines et coffres	Rapport antérieur	APAVE	NON	
	Enduits sur cloisons, gaines et coffres				
P	Panneaux de Cloisons gaines et coffres (plaques de plâtre, plaques composites, etc.)	Toutes zones	Visuel	NON	
	Acier, plâtre				
4.1.3	**Portes et blocs portes coupe feu:**				
P	Joints (tresses et bandes)	Toutes zones antérieures à 1997	Visuel	RES	Sécurité Incendie

Etat de conservation en cas de présence d'amiante

Pour flocages calorifugeages, faux plafonds : 1 Bon état 2 Prévoir Mesures d'empoussièrement 3 Prévoir traitement de l'amiante

Pour les autres composants : BE : Bon état ED Etat dégradé

4.2 PLANCHERS PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS		Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser -vation
4.2.1	***Plafonds poutres et charpentes***				
P	Flocages sur Plafonds poutres et charpentes	Rapport antérieur	APAVE	NON	
	Enduits projetés sur Plafonds poutres et charpentes				
	Panneaux collés ou vissés des plafonds, poutres et charpentes				
4.2.2	***Faux plafonds***				
P	Panneaux de faux plafonds métal et fibre	Ensemble	Visuel	NON	
	Plâtre, acier, fibre				
4.2.3	***Gaines et coffres horizontaux***				
P	Flocages sur gaines et coffres horizontaux	Rapport antérieur	APAVE	NON	
	Enduits sur gaines et coffres horizontaux				
	Panneaux durs de gaines et coffres horizontaux				
4.2.4	***Dalles de sol***				
P	Dalles de sols plastiques sur planchers	Couloir dégagement étage	Visuel	NON	
	Dalle souple				
	Dalles de sols plastiques sur escaliers				

Etat de conservation en cas de présence d'amiante :
Pour flocages calorifugeages, faux plafonds : 1 Bon état 2 Prévoir Mesures d'empoussièrement 3 Prévoir traitement de l'amiante
Pour les autres composants : BE : Bon état ED Etat dégradé

	4.3 CONDUITS ET CANALISATIONS INTERIEURES	Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser-vation
	4.3.1 Conduits de fluides				
P	Conduits d'air (souples et rigides)	Toutes zones	Visuel	NON	
	Acier				
P	Conduites d'eau (alimentation et évacuation)	Toutes zones	Visuel	NON	
	PVC, fonte, acier, cuivre				
P	Conduits de vide ordures	Local déchet	Visuel	NON	
	Acier				
P	Autres Conduits (fumée, vapeur ou échappement)	Local groupe	Neuf 2002		
P	Calorifugeage VAUBAN/GDL/05	Calfeutrement allège des bureaux	E 279 8603	NON	
P	Calorifugeage de conduits	Rapport antérieur	APAVE	NON	
P	Bande noire + laine VAUBAN/GDL/01	Nappe tuyauterie parking sous/sol	E 279 8203	NON	
P	Bande plâtre + laine Vauban/GDL/02	Enveloppe parking –3 sous/sol	E 279 8403	OUI	BE
P	Bande plâtre + mousse bleue	Enveloppe parking –1 sous/sol	E 279 8503	OUI	BE
P	Bande noire + mousse bleue	Distribution eau glacée tous niveaux et eau chaude	Rapport bâtiment A	OUI	BE
	4.3.2 Clapets volets coupe feu				
P	Clapets coupe feu	Toutes zones	Antérieur à 1997	RES	Sécurité Incendie
P	Volets coupe feu	Couloir, SAS	Antérieur à 1997	RES	Sécurité Incendie
	Rebouchage de clapets et Volets coupe feu				

	4.4 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser-vation
	4.4.1 Trémie				
	Enduits sur parois de la gaine				
	Flocages sur parois de la gaine				

Etat de conservation en cas de présence d'amiante

Pour flocages calorifugeages faux plafonds 1 Bon état 2 Prévoir Mesures d'empoussiérement 3 Prévoir traitement de l'amiante

Pour les autres composants BE Bon état ED Etat dégradé

5 RELEVE DES DEGRADATIONS ET MESURES D'ORDRE GENERAL

5.1 CAS DES FLOCAGES, CALORIFUGEAGES ET FAUX PLAFONDS

Les flocages, calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante font l'objet de fiches de cotation de l'état de conservation qui figurent en annexe au présent rapport.

5.2 CAS DES AUTRES COMPOSANTS OBJETS DU REPERAGE

Parmi les autres matériaux et produits contenant de l'amiante figurant dans la liste de l'annexe au décret, ceux qui comportent des dégradations apparentes sont énumérés dans le tableau suivant.

Pour chaque dégradation, il est proposé des mesures d'ordre général dans l'optique de la protection des occupants et des entreprises d'entretien et de maintenance contre les risques sanitaires dus à l'amiante.

Para-graphe	Rappel Description du composant	Description de la dégradation	Mesures d'ordre général préconisées
/	/	/	/

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR D'AUTRES COMPOSANTS DU BATIMENT

Au cours de la mission, l'opérateur a constaté la présence de composants réputés contenir de l'amiante, autres que ceux définis au décret n°96-97. Cette connaissance provient exclusivement de l'examen visuel direct, d'une information communiquée par le propriétaire ou par le laboratoire d'analyse.

Composants	Lieu de présence du composant	Origine de l'information
Tresse	Divers emplacement	Rapport APAVE

7 CONDUITE A TENIR

Il en résulte pour le propriétaire les obligations suivantes :

- **Le présent rapport est à intégrer dans son intégralité dans le Dossier Technique Amiante de l'immeuble.**

Informations complémentaires

Le dossier technique amiante doit être communiqué aux occupants de l'immeuble et aux entreprises chargées de l'entretien et de la maintenance (article 10.5 du décret n°96-97 modifié)

Lors d'opérations de réhabilitation, rénovation, réaménagement, les obligations de protection des travailleurs selon le décret n° 96-98 devront conduire à la réalisation d'une recherche d'amiante complémentaire dans les autres matériaux et produits concernés par les travaux.

En cas de démolition complète de l'immeuble un repérage de l'amiante est à effectuer dans le cadre de l'arrêté du 2/01/2002.

RAP. ORT D'ESSAI

NUMERO : R 01626503

N° CLIENT	C 062401	N° affaire	A 01078803
IVRY LE	9/12/03	Reçue le	5/12/03
Vos réf. commande	Courrier du 04/12/03 de M. AUFFRAY		

SOCOTEC

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex
FRANCE
M. AUFFRAY

CHANTIER: Dossier n° NX 0842 VAUBAN
Réf. : HS/03/GDL/FRO/2463
Prélèvement du 02/12/2003

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 5/12/03 **Analysé(s) le** 9/12/03 **Analyste** Audrey DESBOIS

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 9/12/03 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres d'amiante détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2798203	VAUBAN/GDL/01 : Bande noire + laine nappe eau, 3ème sous-sol, parking.	Matériau +Laine minérale	Semi-rigide +Fibreux	Noir +Jaune	2	ND		(*)
E 2798403	VAUBAN/GDL/02 : Bande plâtre blanche + laine, parking -3.	Bande plâtre +Laine minérale	Souple +Fibreux	Blanc +Jaune	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2798503	VAUBAN/GDL/04 : Bande plâtre blanche + mousse bleue, emplacement A1-01, parking -1.	Bande plâtre +Mousse	Souple +Souple	Blanc +Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE ESSAIS

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Stéphanie LAPARRA en suppléance

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation

Page 1 / 1

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 106 600 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01626603

N° CLIENT	C 062401	N° affaire	A 01078803
IVRY LE	9/12/03	Reçue le	5/12/03
Vos réf. commande	Courrier du 04/12/03 de M. AUFFRAY		

SOCOTEC

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex
FRANCE
M. AUFFRAY

CHANTIER: Dossier n° NX 0842 VAUBAN
Réf. : HS/03/GDL/FRO/2463
Prélèvement du 02/12/2003

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée: 5/12/03 — Analysé(s) le: 9/12/03 — Analyste: Audrey DESBOIS

Objet: Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)

Méthode utilisée: Norme MDHS 77 — Rapport édité le: 9/12/03 — Type d'essai: MOLP

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres d'amiante détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2798603	VAUBAN/GDL/05 : Bourrage laine beige, bureau 0077.	Laine minérale	Fibreux	Gris	2	ND		Autres fibres

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS — ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Stéphanie LAPARRA en suppléance

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation

Page 1/1

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EUR services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 106 600 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Intérieur -3 : Sous-sol

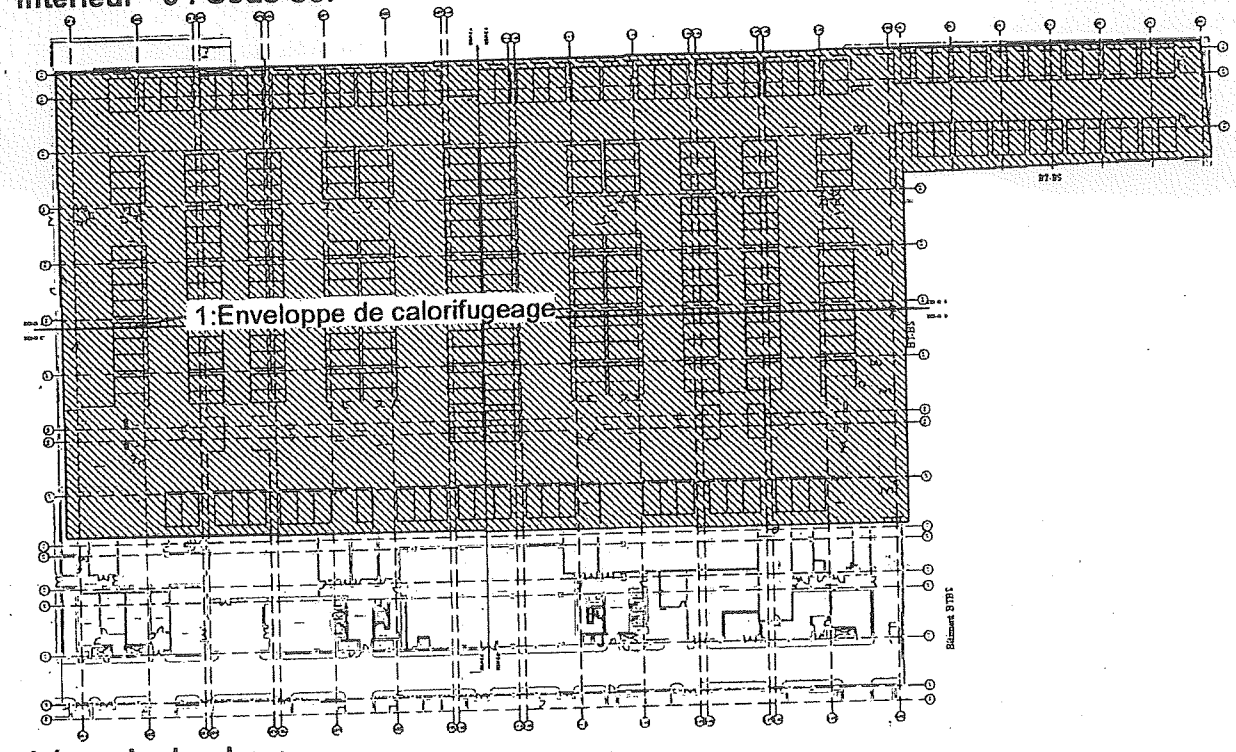

Légende du plan :

1 : Enveloppe de calorifugeage Enveloppe parking -3 sous-sols - Enveloppe parking -3 sous-sols

Intérieur -1 : Sous-sol

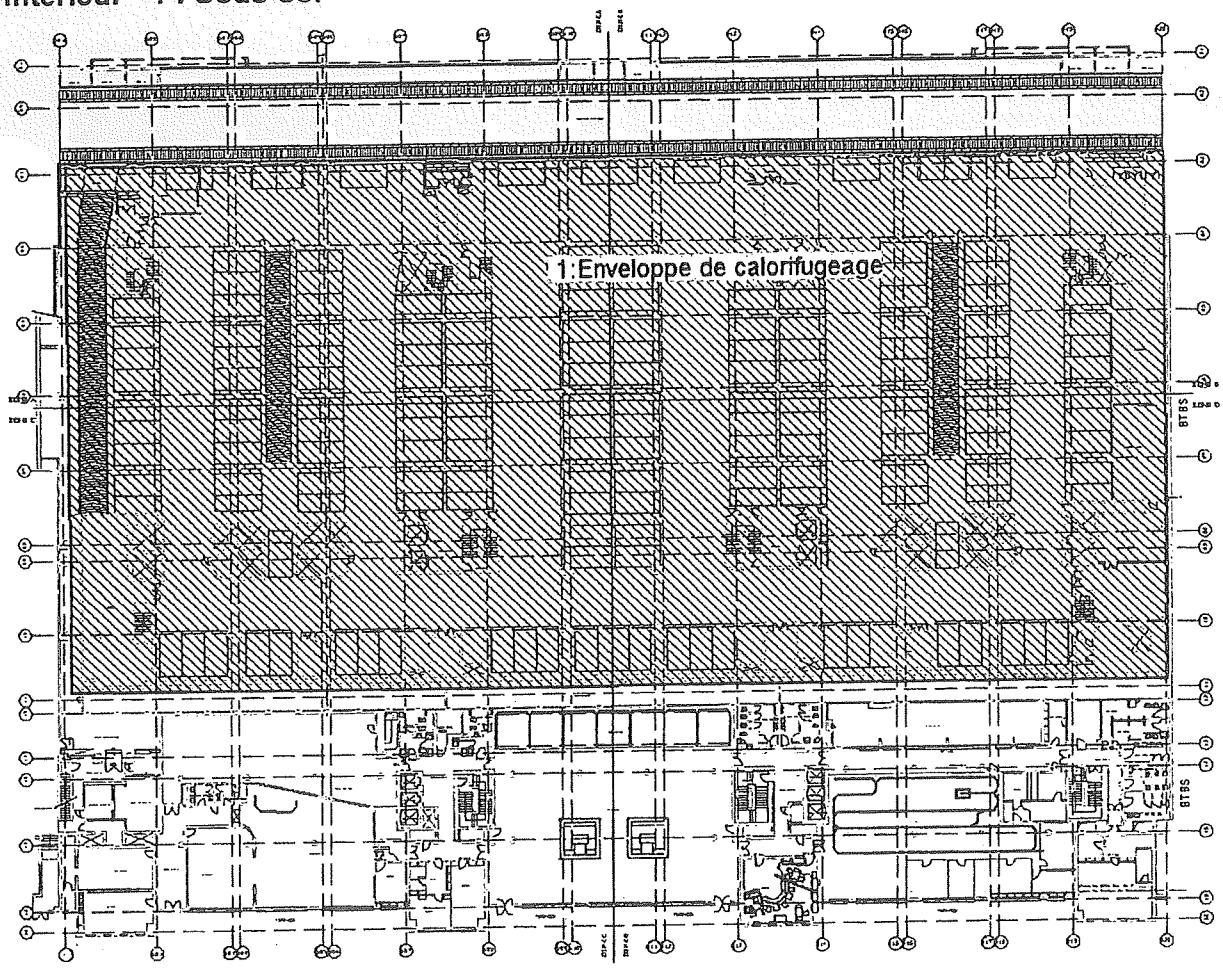

Légende du plan :

1 : Enveloppe de calorifugeage Enveloppe parking -3 sous-sols - Enveloppe parking -3 sous-sols

Intérieur 0 : Rdc

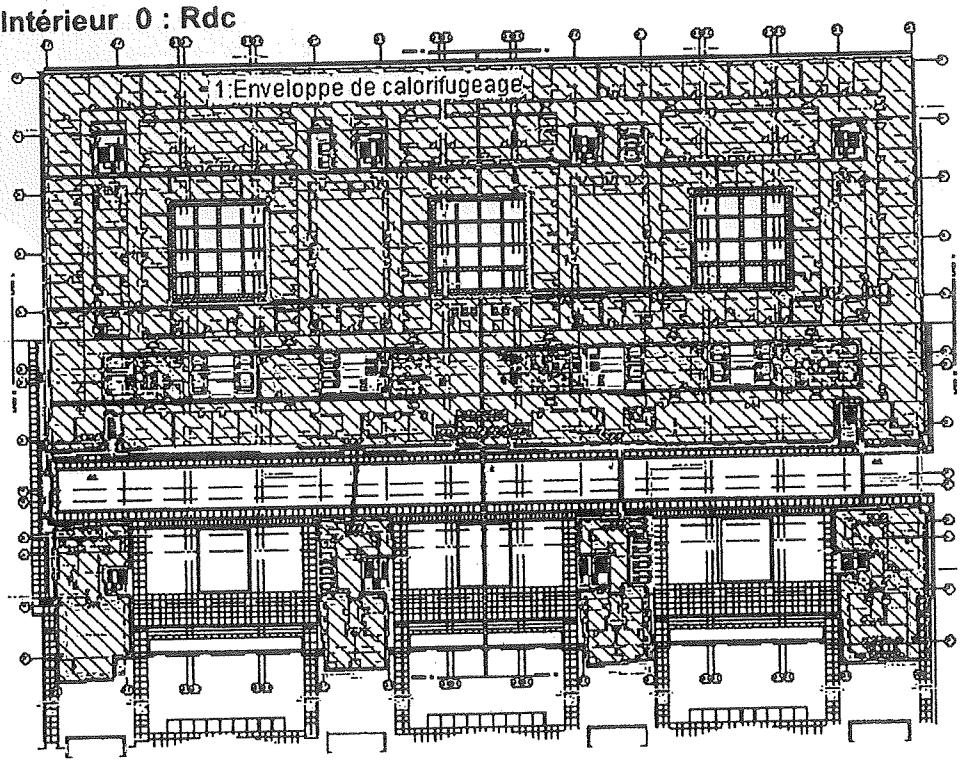

Légende du plan :

1 : Enveloppe de calorifugeage distribution eau glacée et eau chaude (cf colbert) - tous niveaux

Etage courant

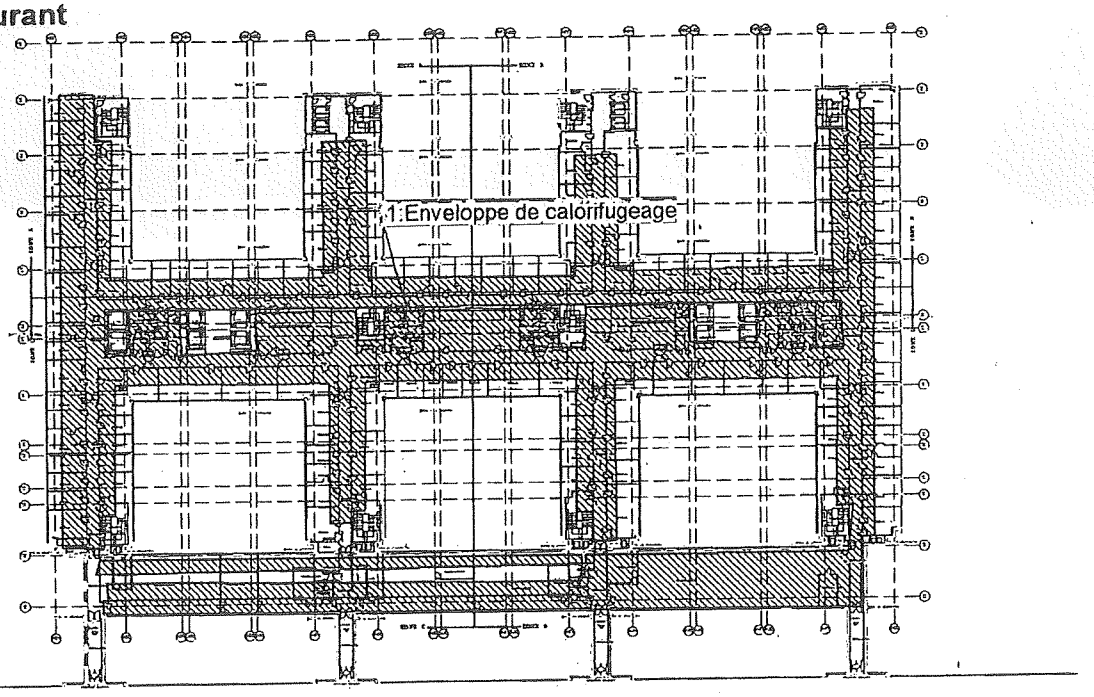

Légende du plan :

1 : Enveloppe de calorifugeage distribution eau glacée et eau chaude (cf colbert) - tous niveaux

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires

EXPORT GRANDS COMPTES
13 à 17, rue Salneuve - 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 59 26 - Fax 01 40 54 57 47

Activité C. NOISELIET
Ligne directe 01.40.54.56.31
Correspondant CN/MB
Réf. à rappeler

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
120, rue de Bercy - Bureau M3
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de Monsieur GAUDEFROY

Paris, 24/08/98

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	NBR DE PIECES	OBSERVATIONS
Veuillez trouver ci-joint les résultats amiante du site ci-dessous : 120-139, rue de Bercy 75012 PARIS	4	

Vous en souhaitant bonne réception,

Responsable Cellule Amiante

C. NOISELIET

→ Mme Rivière

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

14/08/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Rapport d'essai N° 1014070
Date de réception : 20/07/1998
Désignation : Echantillon E-8 : Jointe coupe-feu (tresse) - BAT. VAUBAN NIV.+1 : pile 6 - RIA n°031 (conduit EP)

N° Affaire: 98-860-803-13150-00-S

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... 120-139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... PARIS
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Ciomac
Méthode de prélèvement ..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 16/07/1998
Nature du matériau..... Joint coupe-feu
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14 août 1998

Le chef du Service Laboratoire

JM MONTAGNON
G.PUECH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

14/08/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Rapport d'essai N° 1014067
Date de réception : 20/07/1998
Désignation : Echantillon E-5 : Joint coupe-feu (tresse) - BAT. COLBERT NIV. +4 : zone A2 - esc file 12 (colonne sèche)

N° Affaire: 98-860-803-13150-00-S

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... 120-139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... PARIS
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Ciomac
Méthode de prélèvement ..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 16/07/1998
Nature du matériau..... Joint coupe-feu
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14 août 1998

Le chef du Service Laboratoire

JM MONTAGNON
G.PUECH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

14/08/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Rapport d'essai N° 1014068
Date de réception : 20/07/1998
Désignation : Echantillon E-6 : Joint coupe-feu (tresse) - BAT. COLBERT NIV.+3 : zone A2 - gaine technique près bureau 0522 (conduit EP)

N° Affaire: 98-860-803-13150-00-S

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... 120-139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... PARIS
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Ciomac
Méthode de prélèvement ..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 16/07/1998
Nature du matériau..... Joint coupe-feu
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14 août 1998

Le chef du Service Laboratoire

JM MONTAGNON
G.PUECH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

14/08/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Rapport d'essai N° 1014069
Date de réception : 20/07/1998
Désignation : Echantillon E-7 : Joint coupe-feu (tresse) - BAT. COLBERT NIV.+4 : Zone A2 - gaine WC à droite (petite colonne cuivre)

N° Affaire: 98-860-803-13150-00-S

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... 120-139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... PARIS
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Ciomac
Méthode de prélèvement ..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 16/07/1998
Nature du matériau..... Joint coupe-feu
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14 août 1998

Le chef du Service Laboratoire

JM MONTAGNON
G.PUECH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques • Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
EXPORT GRANDS COMPTES
13 à 17, rue Salneuve - 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 59 26 - Fax 01 40 54 57 47

Activité AMIANTE
Ligne directe 01.40.54.56.31
Correspondant M. NOISELIET
Réf. à rappeler 97.803.860.6027/CN/NJ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction du Personnel et de l'Administration
Sous-Direction de l'Immobilier
Bureau M3 – Télédoc 771
120 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 2

A l'attention de Madame RIVIÈRE

Paris, le 18 novembre 1997

Objet : 120-139, rue de Bercy
75012 PARIS

Madame,

Comme suite à votre demande, nous avons réalisé des prélèvements complémentaires pour étendre notre résultat d'analyse sur l'isolant au droit des pénétrations dans les maçonneries verticales ou horizontales, sur l'établissement cité en objet.

Ces résultats d'analyses sont bien rattachés au décret 96/98 et dont nous vous listons leur situation géographique :

Bâtiment VAUBAN

Echantillon 1900 : Isolant coupe-feu pénétration horizontale sprinkler.

Bâtiment NECKER

Echantillon 1901 : Isolant coupe-feu pénétration horizontale eaux usées.

Echantillon 1902 : Isolant coupe-feu pénétration verticale eaux usées.

Echantillon 1906 : Isolant coupe-feu pénétration verticale RIA.

Echantillon 1907 : Isolant coupe-feu pénétration verticale ventilation eaux usées.

Echantillon 1908 : Isolant coupe-feu pénétration verticale colonne sèche.

.../...

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01-40-54-58-19
Correspondant	JM MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SB
V/Réf.	
V/Lettre du	

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006404
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1900 : Isolant - BATIMENT VAUBAN 2ème S/Sol : local sprinckler 5022

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné	Bercy
Adresse du prélèvement	120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur	Appave CTC Amiante
Nom du préleveur	Mr Lapierre
Méthode de prélèvement	Grattage
Date du prélèvement	17/10/1997
Nature du matériau	Isolant
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01-40-54-58-19
Correspondant	JM MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SB
V/Réf.	
V/Lettre du	

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006405
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1901 : Isolant - BATIMENT NECKER 2ème S/Sol : centrale déchets

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... Bercy
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Lapierre
Méthode de prélèvement ..... Grattage
Date du prélèvement..... 17/10/1997
Nature du matériau..... Isolant
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Solneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01-40-54-58-19
Correspondant JM MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006406
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1902 : Isolant - BATIMENT NECKER 2ème S/Sol : garage Fenwick

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... Bercy
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Lapierre
Méthode de prélèvement ..... Grattage
Date du prélèvement..... 17/10/1997
Nature du matériau..... Isolant
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01-40-54-58-19
Correspondant	JM MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SB
V/Réf.	
V/Lettre du	

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006407
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1903 : Isolant - BATIMENT COLBERT 4ème étage : gaine technique ascenseur 81/84

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné	Bercy
Adresse du prélèvement	120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur	Appave CTC Amiante
Nom du préleveur	Mr Lapierre
Méthode de prélèvement	Grattage
Date du prélèvement	17/10/1997
Nature du matériau	Isolant
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01-40-54-58-19
Correspondant	JM MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SB
V/Réf.	
V/Lettre du	

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006408
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1904 : Joint dilatation - BATIMENT COLBERT : escalier zone A 52 3ème étage

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné	Bercy
Adresse du prélèvement	120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur	Appave CTC Amiante
Nom du préleveur	Mr Lapierre
Méthode de prélèvement	Grattage
Date du prélèvement	17/10/1997
Nature du matériau	Joint dilatation
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01-40-54-58-19
Correspondant	JM MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SB
V/Réf.	
V/Lettre du	

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006409
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1905 : Isolant - BATIMENT COLBERT 6ème étage : RIA 87

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné	Bercy
Adresse du prélèvement	120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur	Appave CTC Amiante
Nom du préleveur	Mr Lapierre
Méthode de prélèvement	Grattage
Date du prélèvement	17/10/1997
Nature du matériau	Isolant
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service: Laboratoire
Ligne directe: 01-40-54-58-19
Correspondant: JM MONTAGNON
N/Réf.: JMM/SB
V/Réf.:
V/Lettre du:

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006410
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1906 : Isolant - BATIMENT NECKER RIA 128 zone C8

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... Bercy
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Lapierre
Méthode de prélèvement ..... Grattage
Date du prélèvement..... 17/10/1997
Nature du matériau..... Isolant
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01-40-54-58-19
Correspondant	JM MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SB
V/Réf.	
V/Lettre du	

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006411
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1908 : Isolant - BATIMENT NECKER 7ème étage : zone C9

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... Bercy
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Lapierre
Méthode de prélèvement..... Grattage
Date du prélèvement..... 17/10/1997
Nature du matériau..... Isolant
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

VAUBAN

MINISTERE DES FINANCES

COMPLEXE IMMOBILIER DE BERCY

CARTOGRAPHIE DE LA PRESENCE DE TRESSES AMIANTEES

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

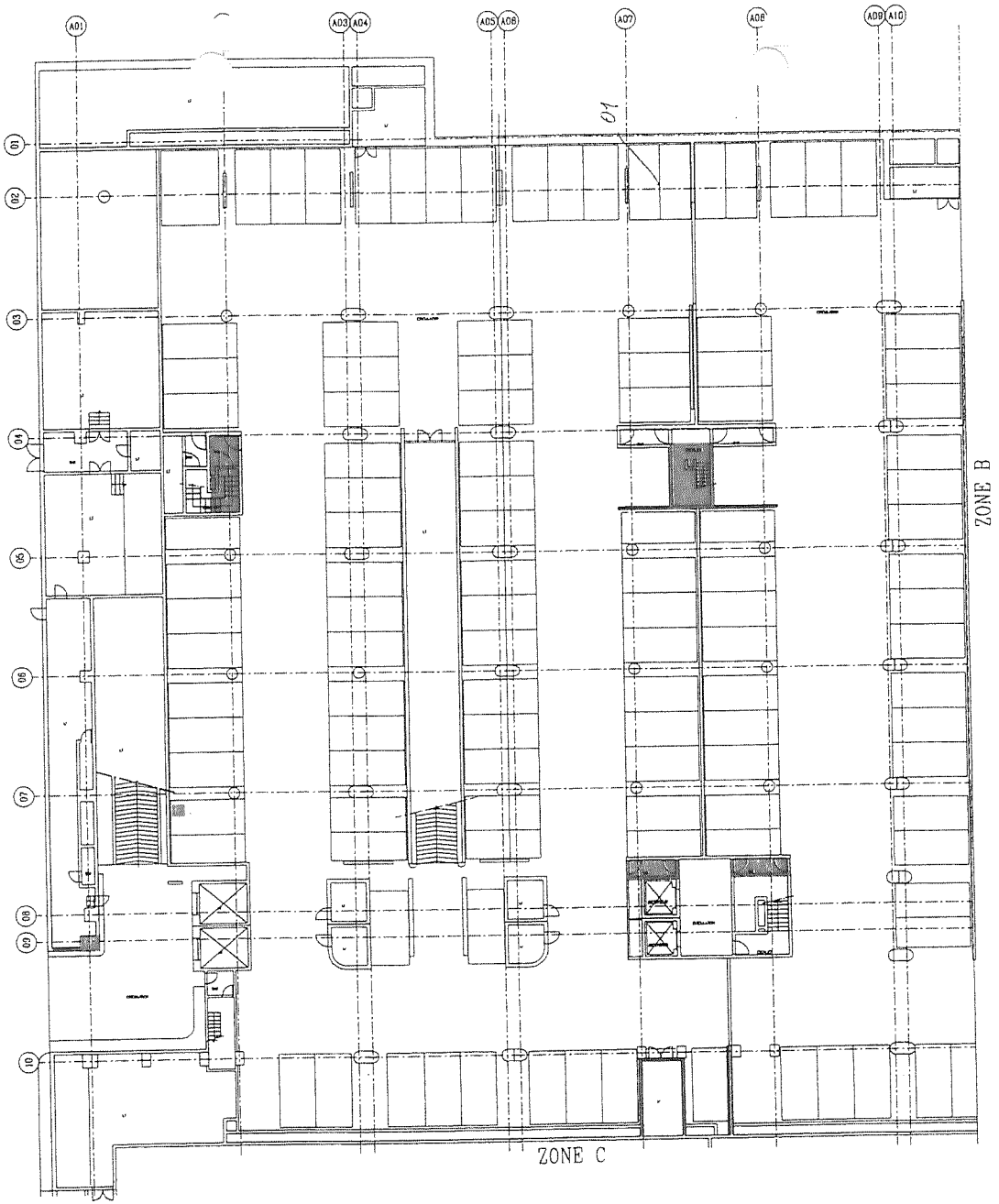

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	S3	A

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
000000 (Plan N°)				Vau-a-s3 (Fichier DWG)

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

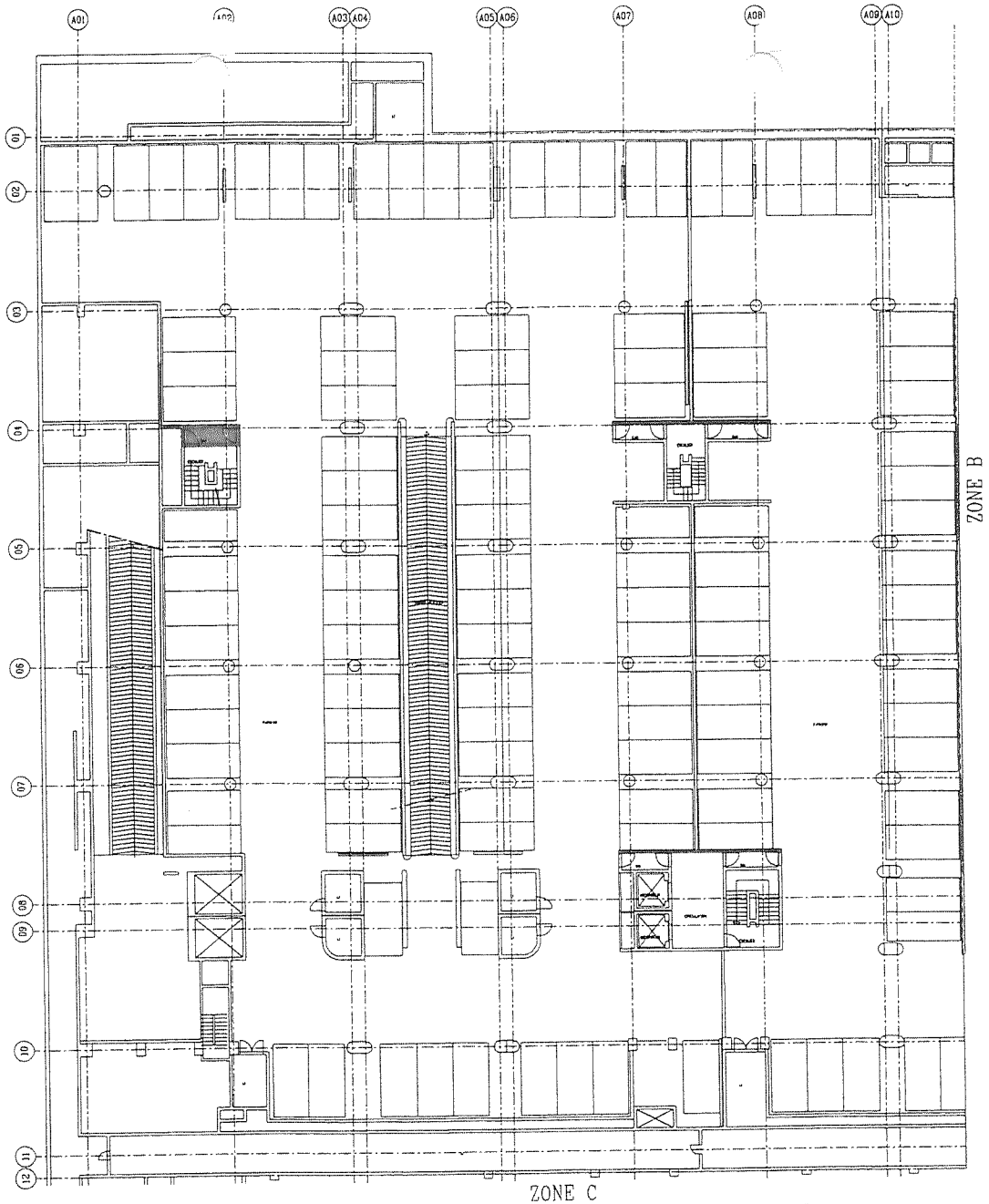

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	S2	A

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vou-A-S2

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

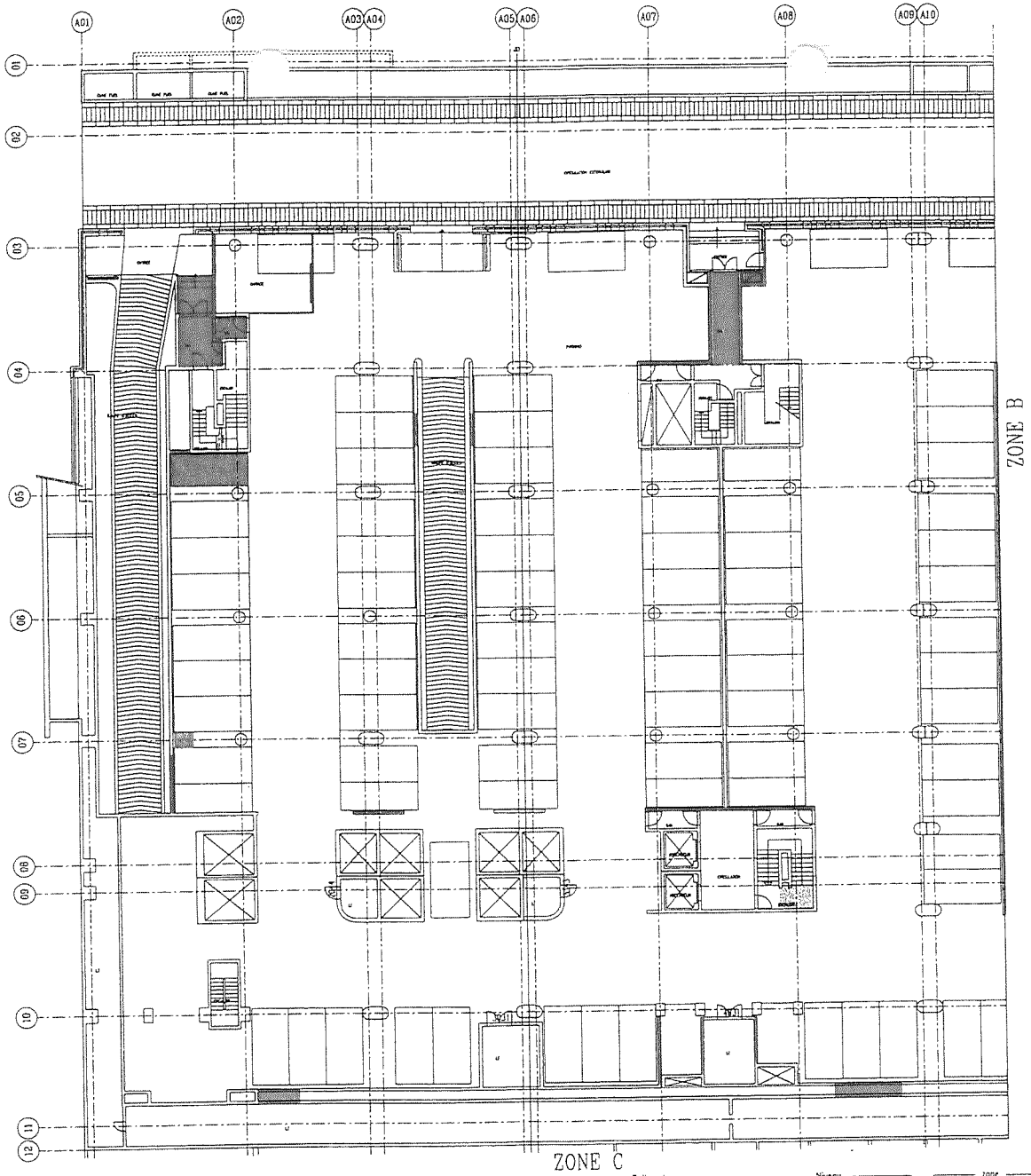

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
VAUBAN	S1	A

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
000000 (PLAN N°)				Vau-A-S1 (FICHIER DWG)

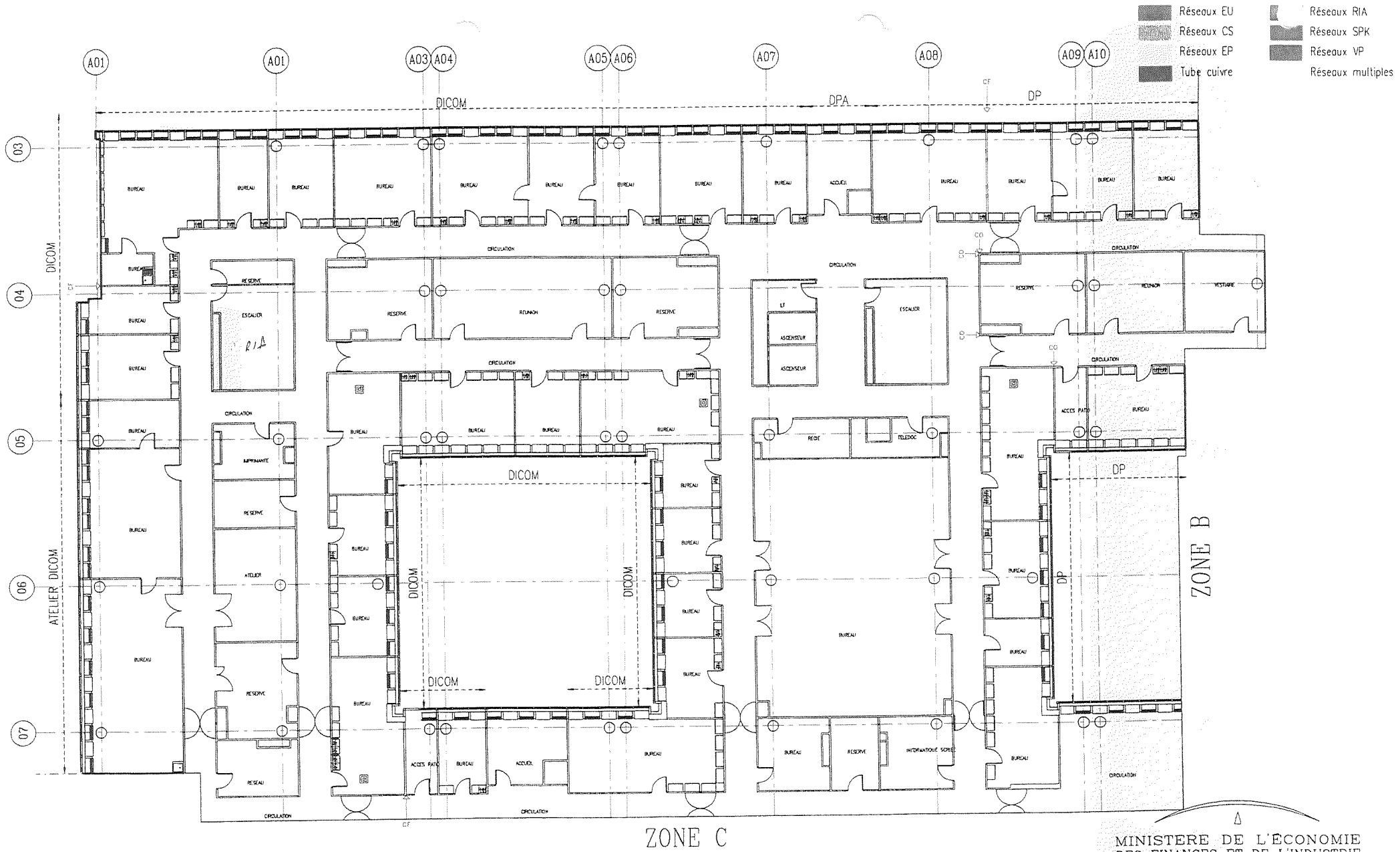

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY – 75572 PARIS CEDEX 12 – TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	00	A

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	– – – – – – –	A	TESTE
000000 (Plan N°)				Vau-A-00 (Fichier DWG)

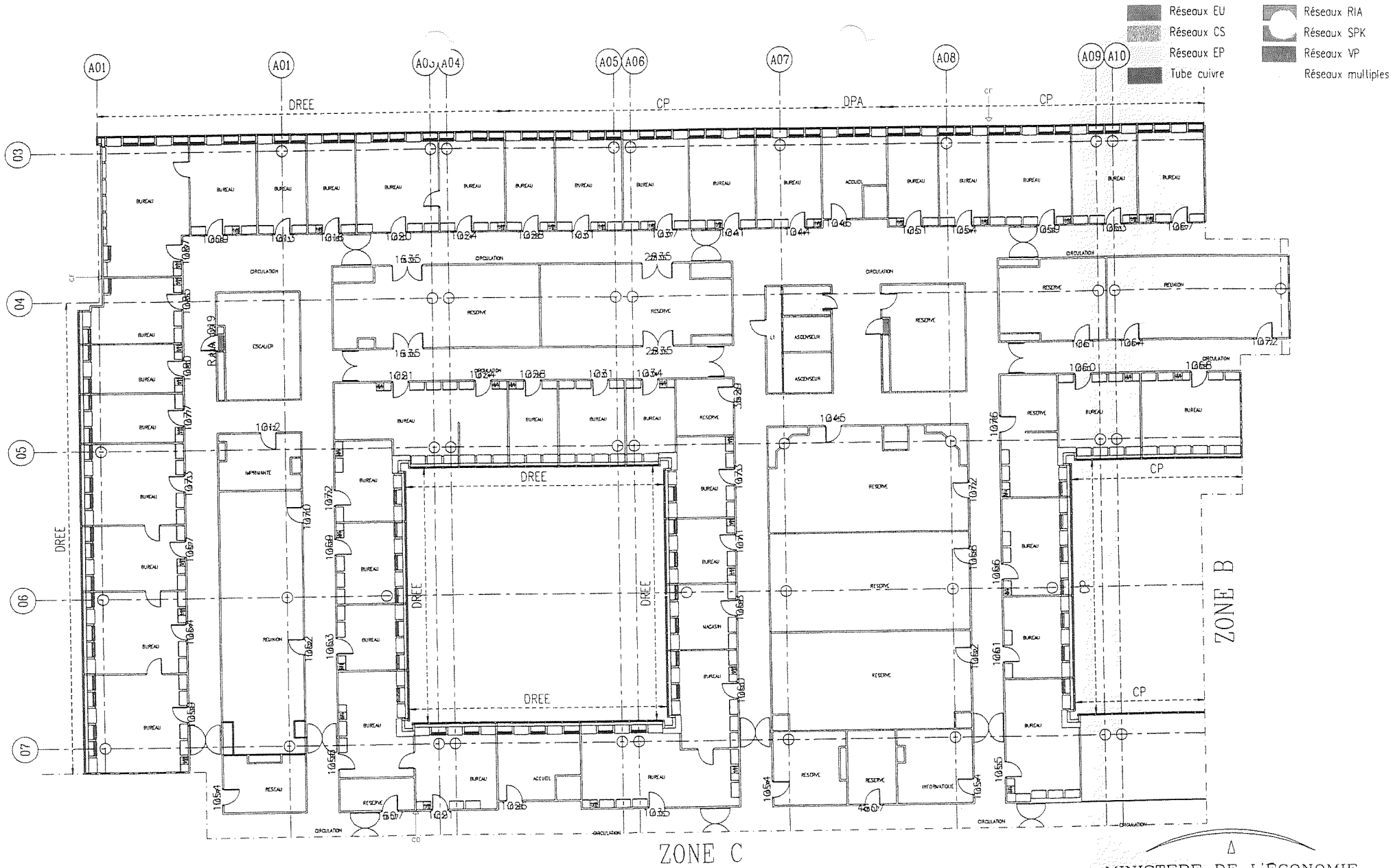

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	01	A

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-A-01

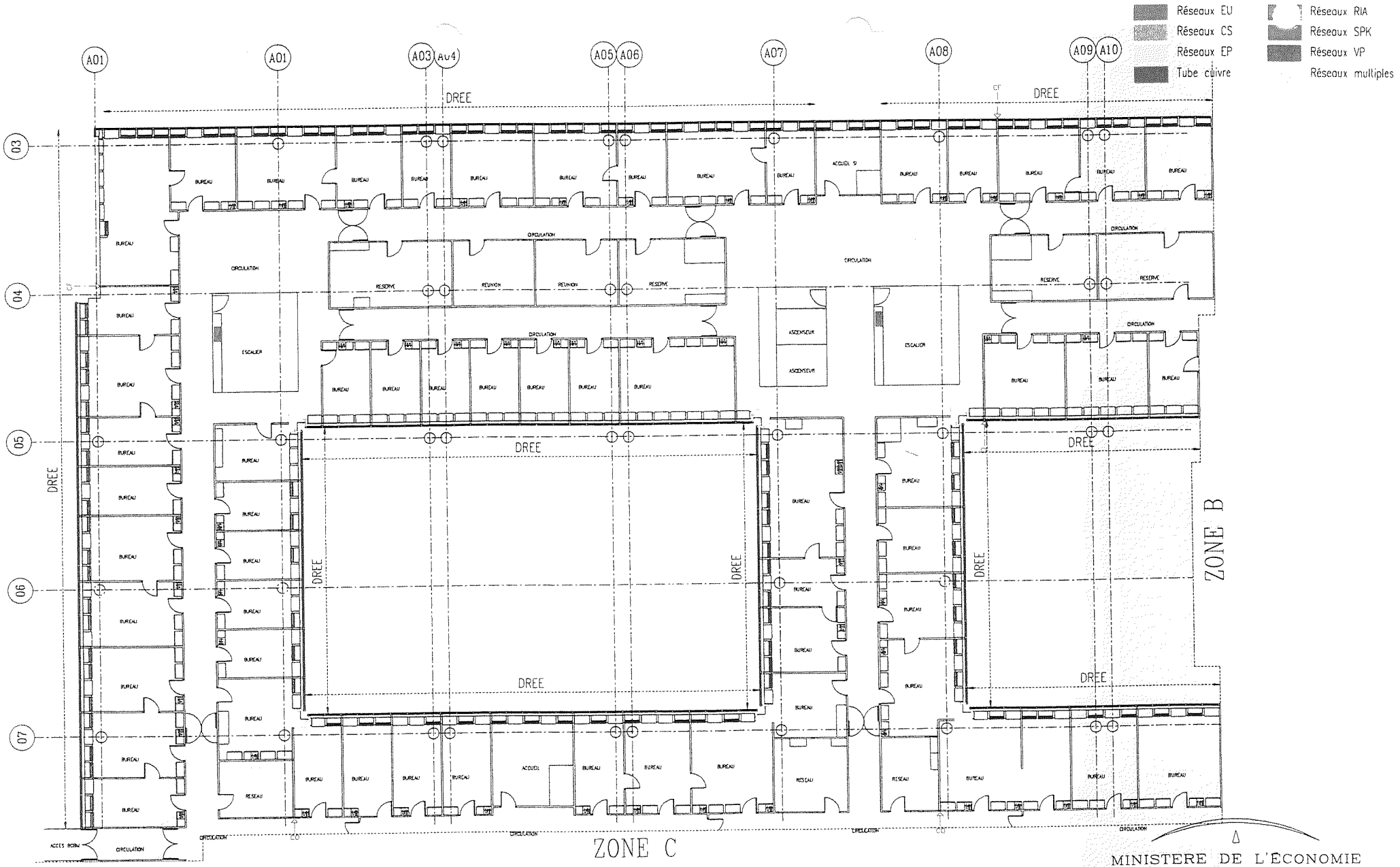

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	02	A

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	— — — — — —	A	TESTE
000000 (Plan N°)				Vou-A-02 (Fichier DWG)

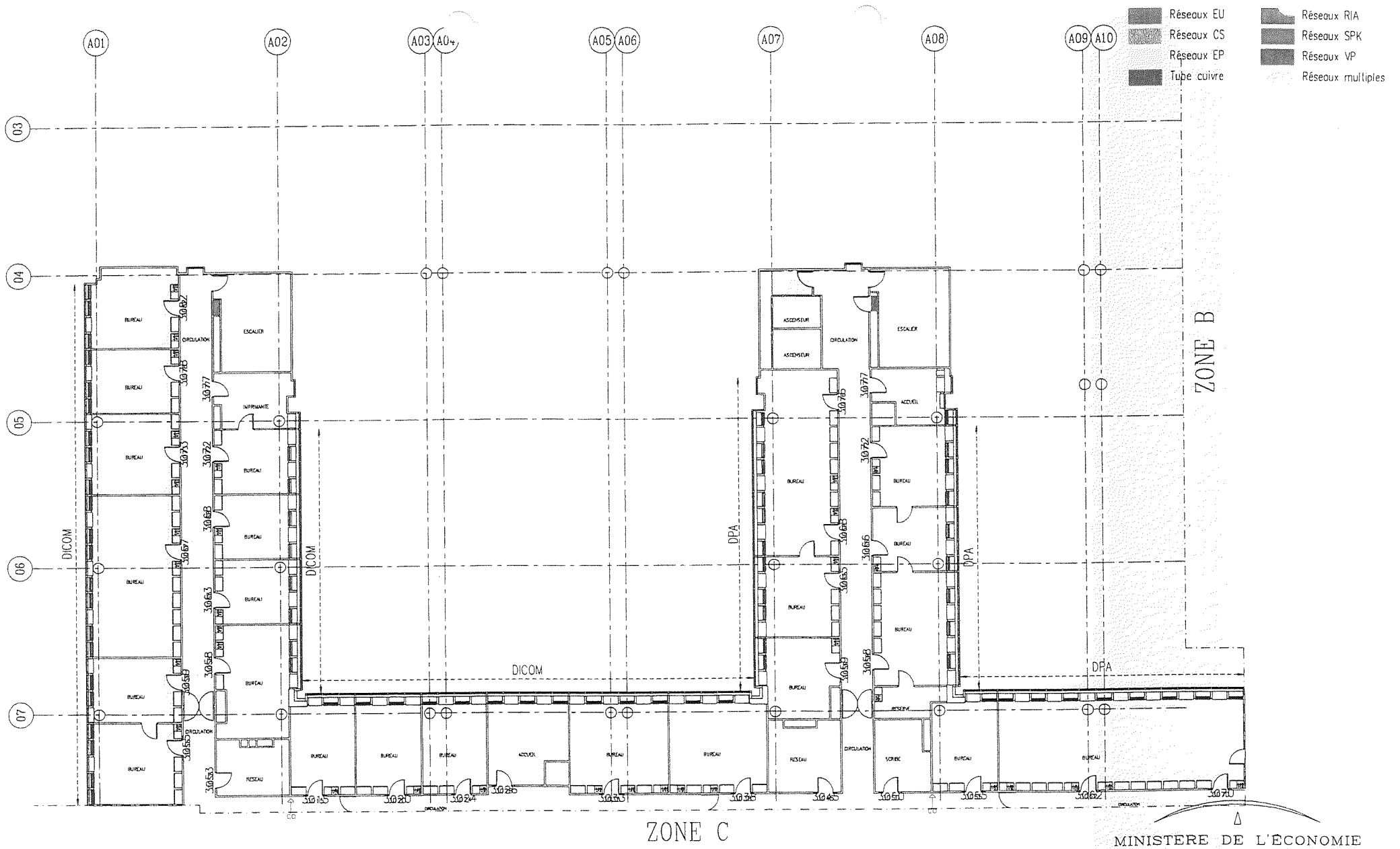

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	03	A

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - -	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-A-03

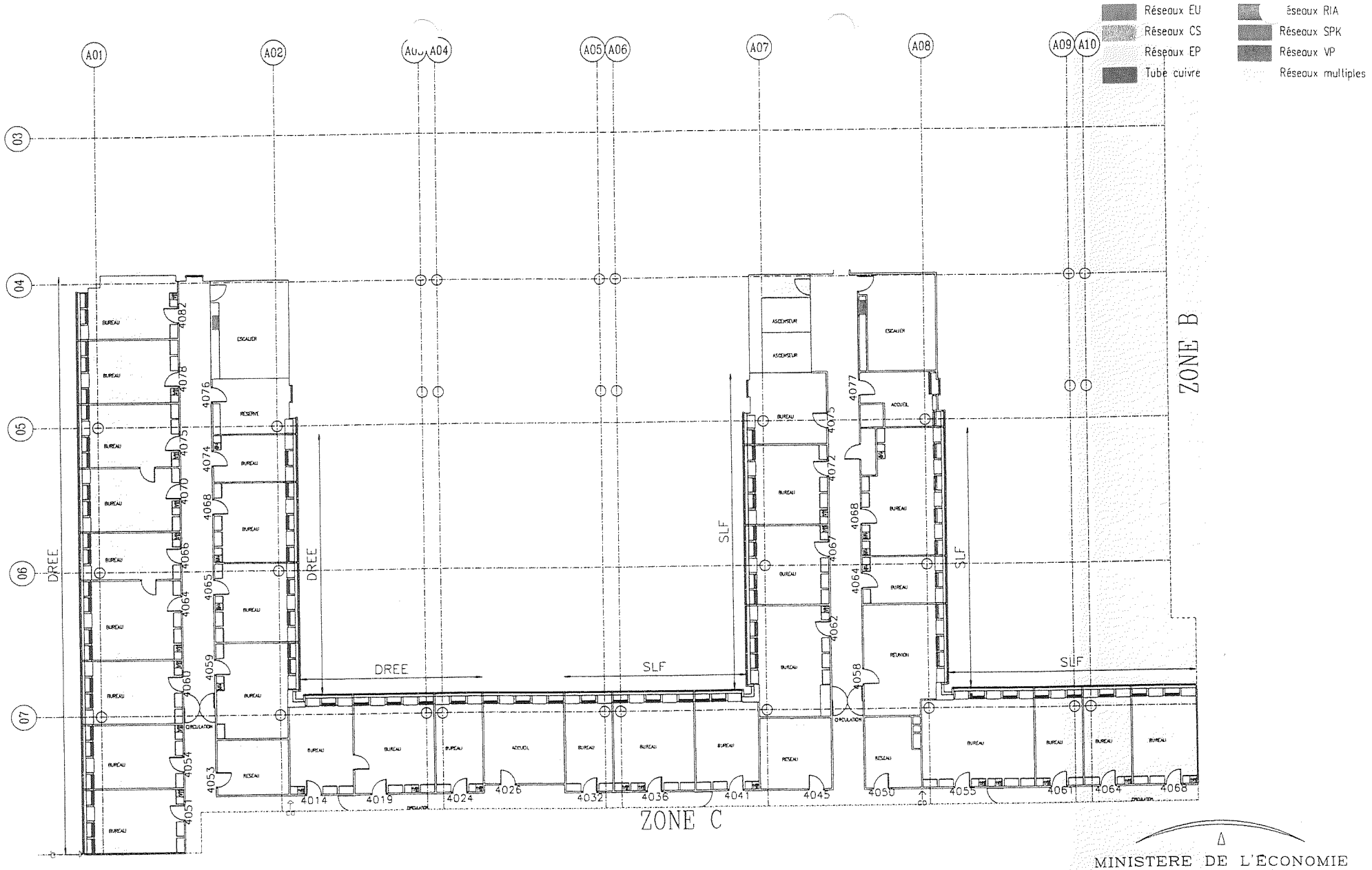

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
VAUBAN	04	A

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vou-A-04

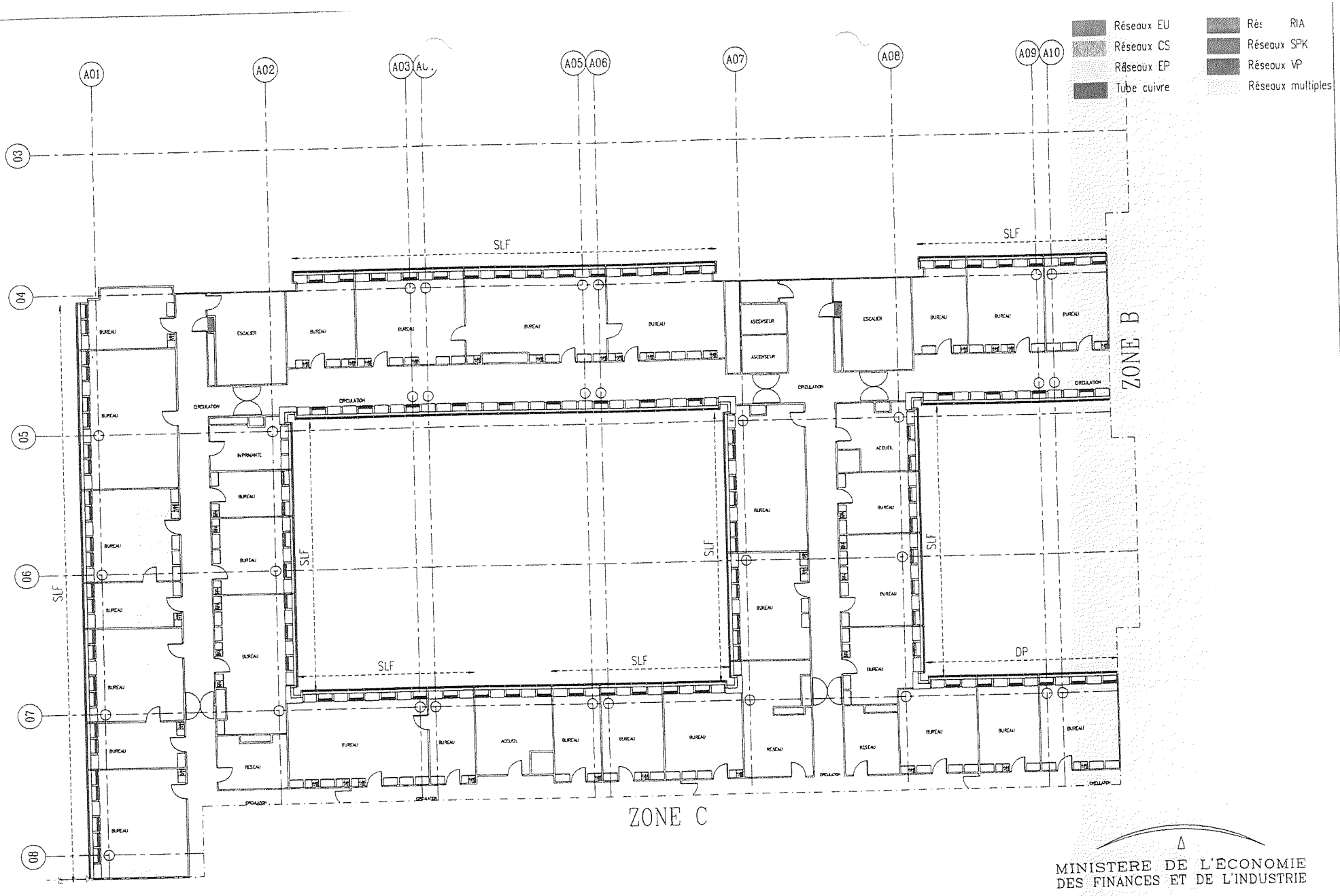

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	05	A

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vau-A-05

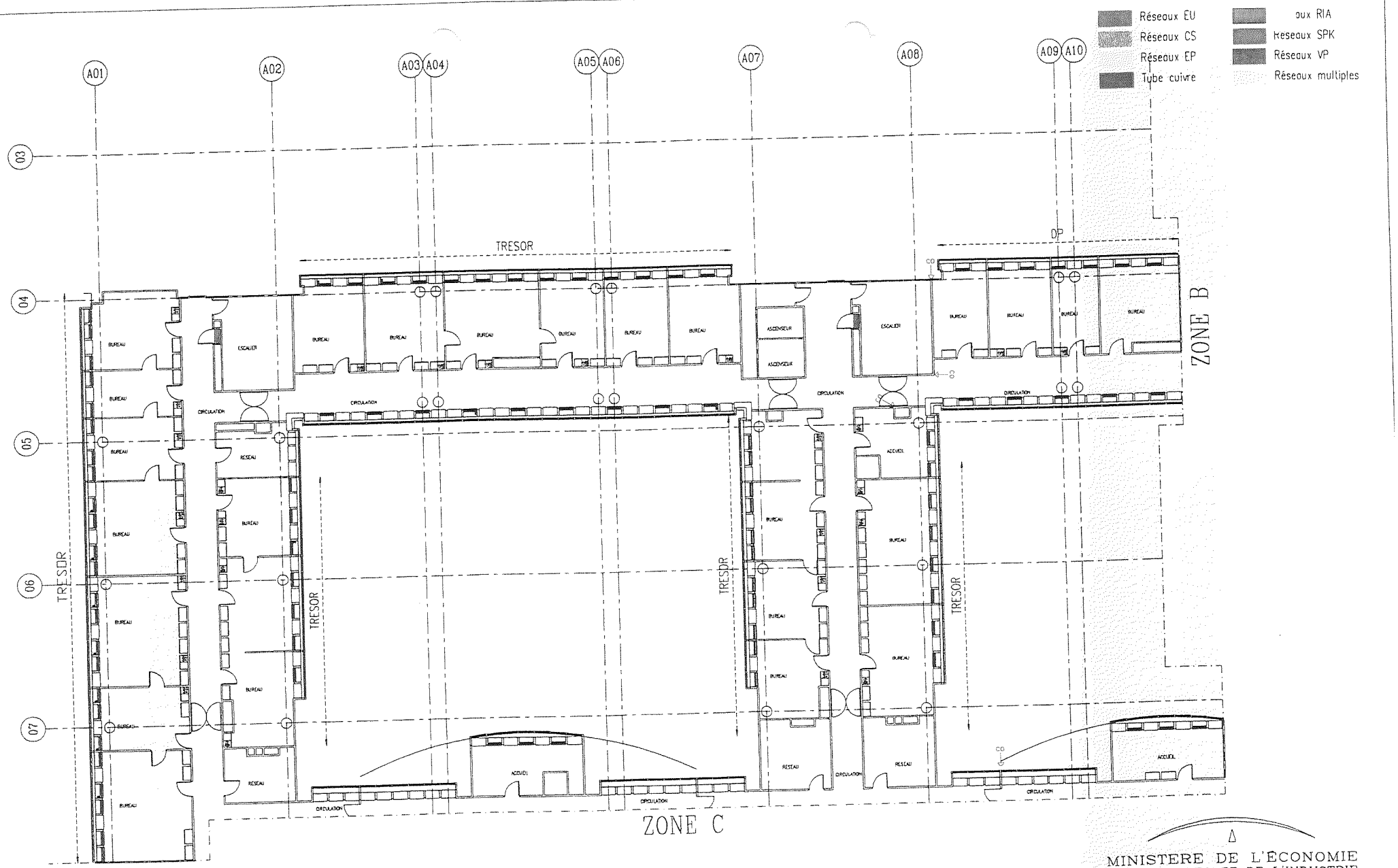

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Batiment	Niveau	Zone
VAUBAN	06	A

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
000000 (Plan N°)				Vau-A-06 (Fichier DWG)

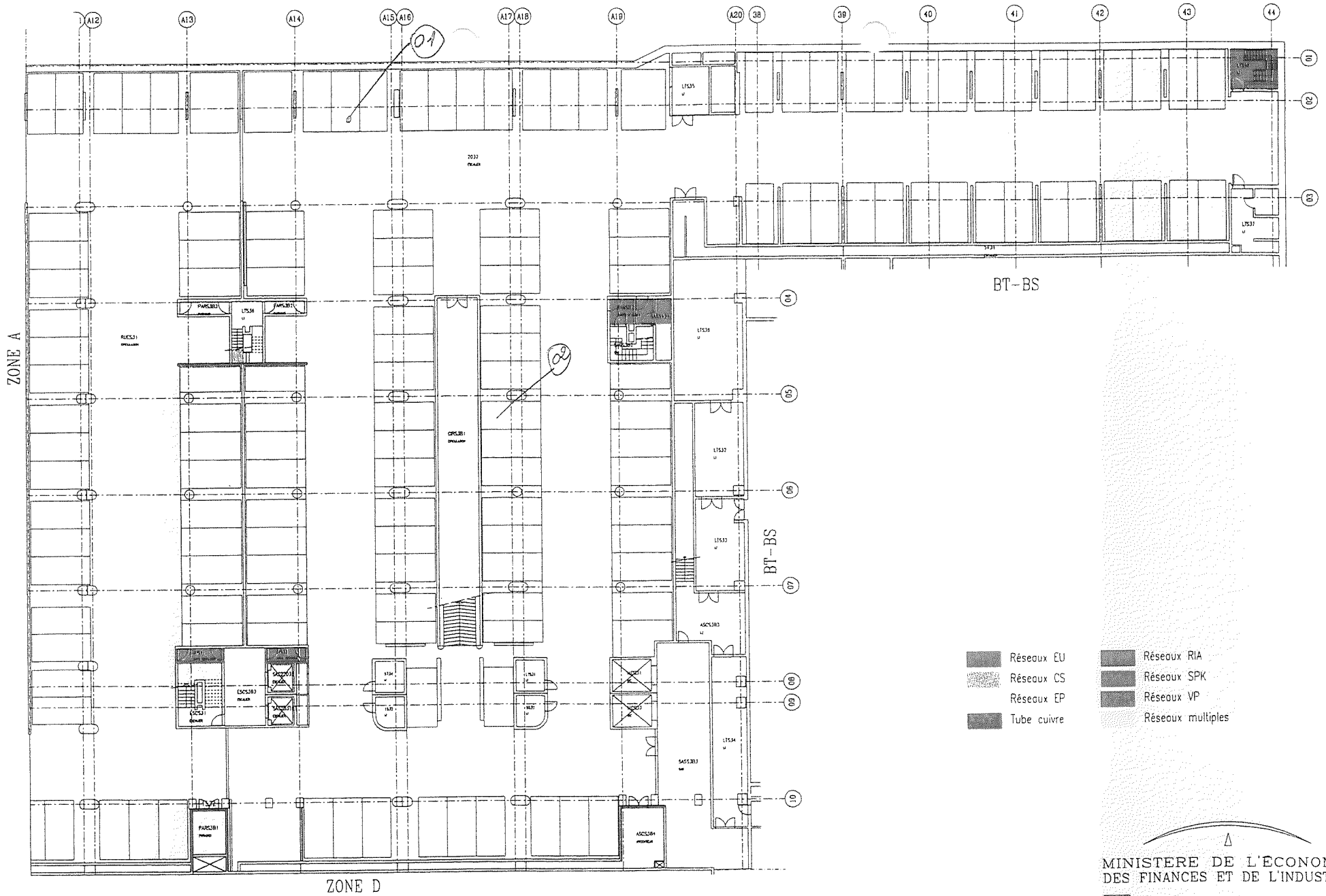

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	S3	B

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - -	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vau-b-s3

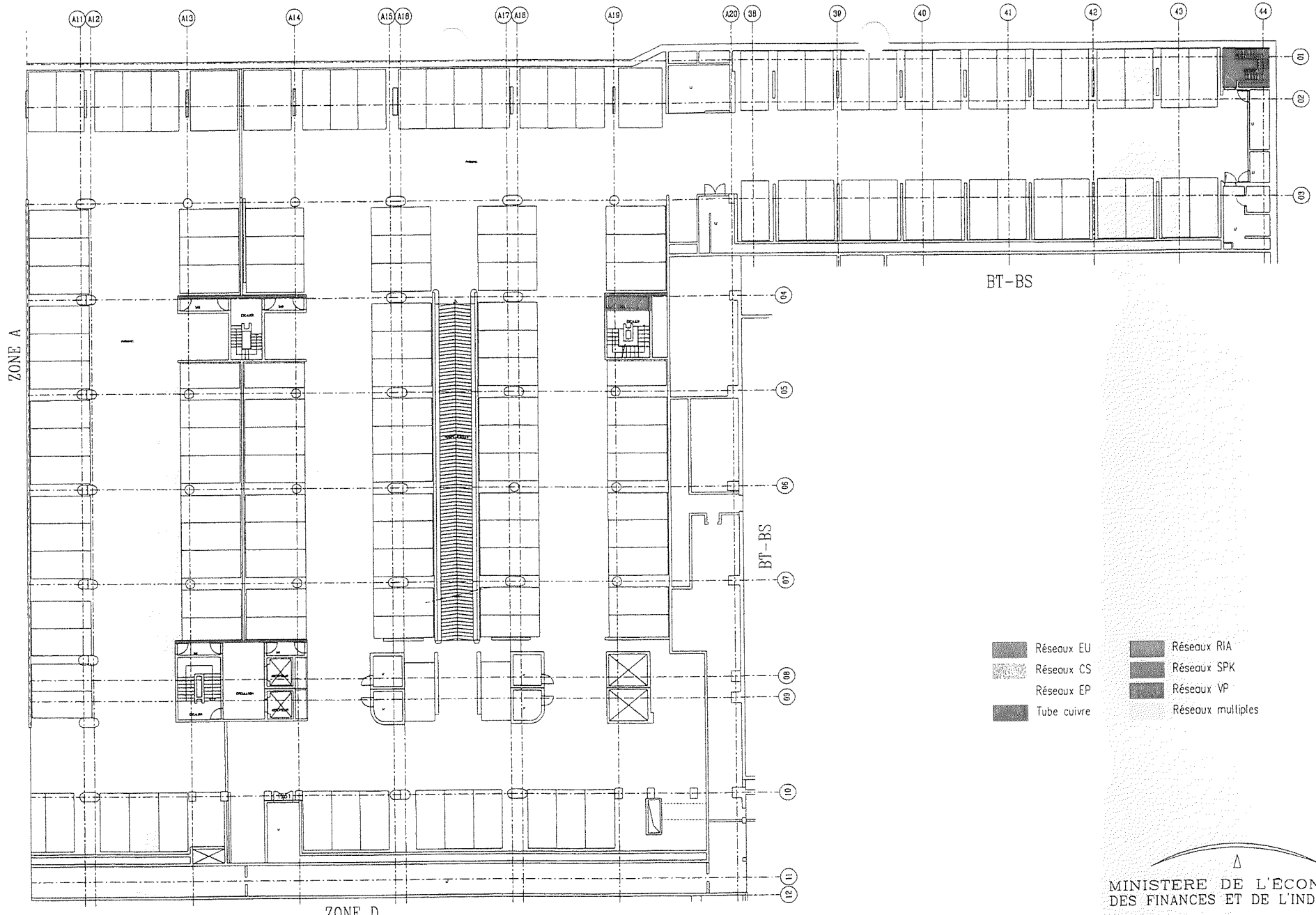

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
VAUBAN	S2	B

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
000000 (PLAN N)				Vou-B-s2 (FICHIER DWG)

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

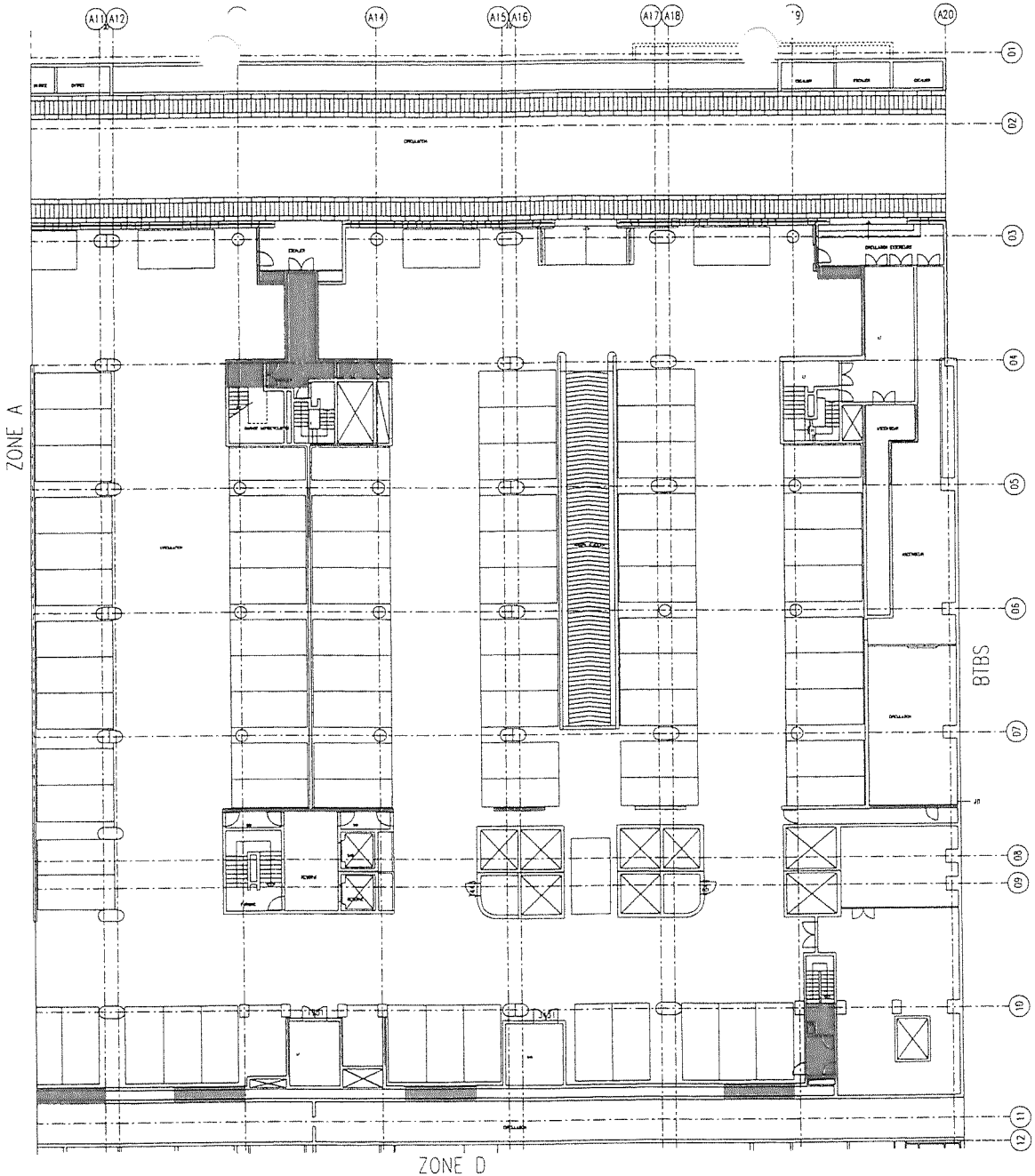

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
VAUBAN	S1	B

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vou-B-S1

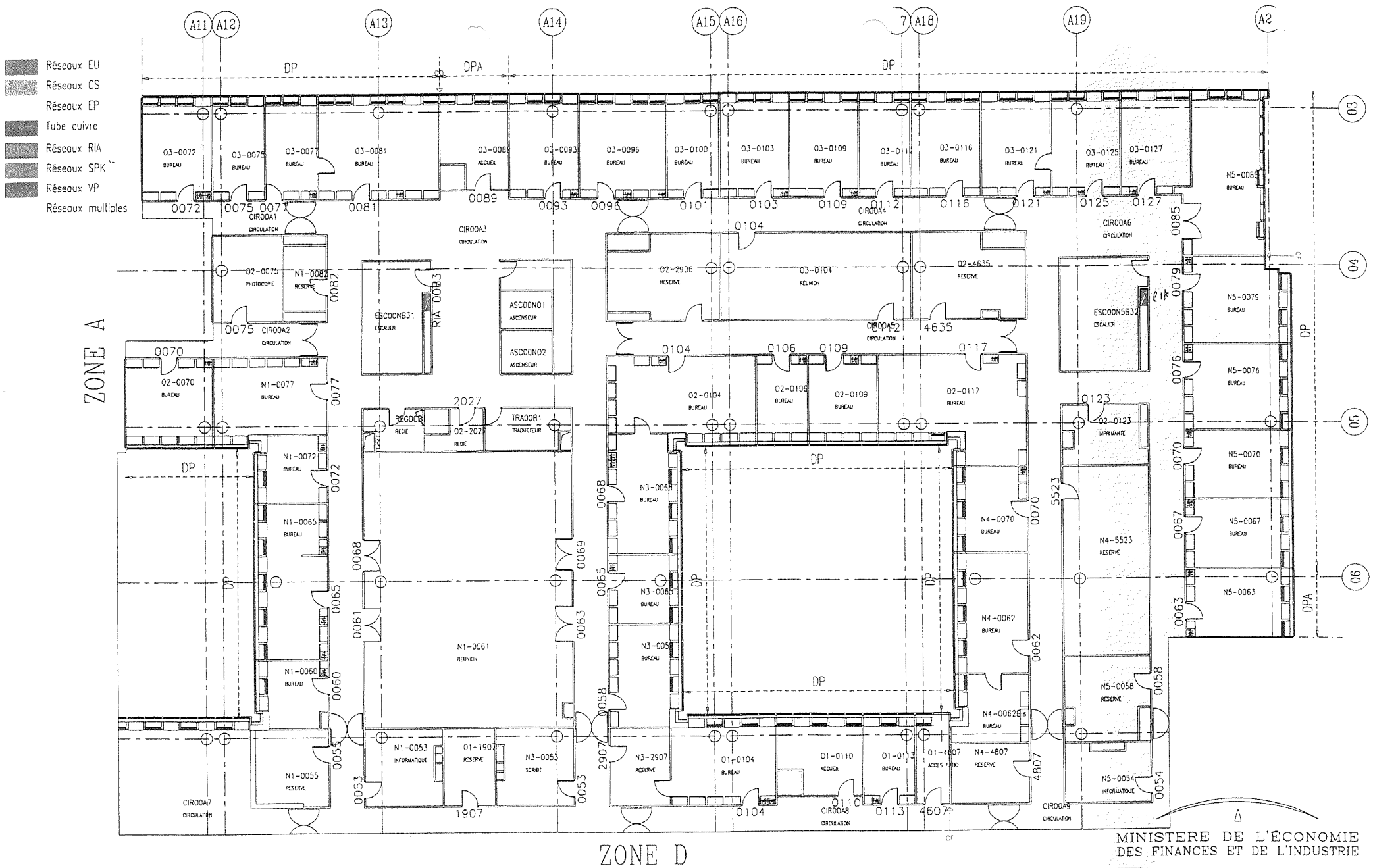

TECHNIP TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	00	B

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - -	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-B-00

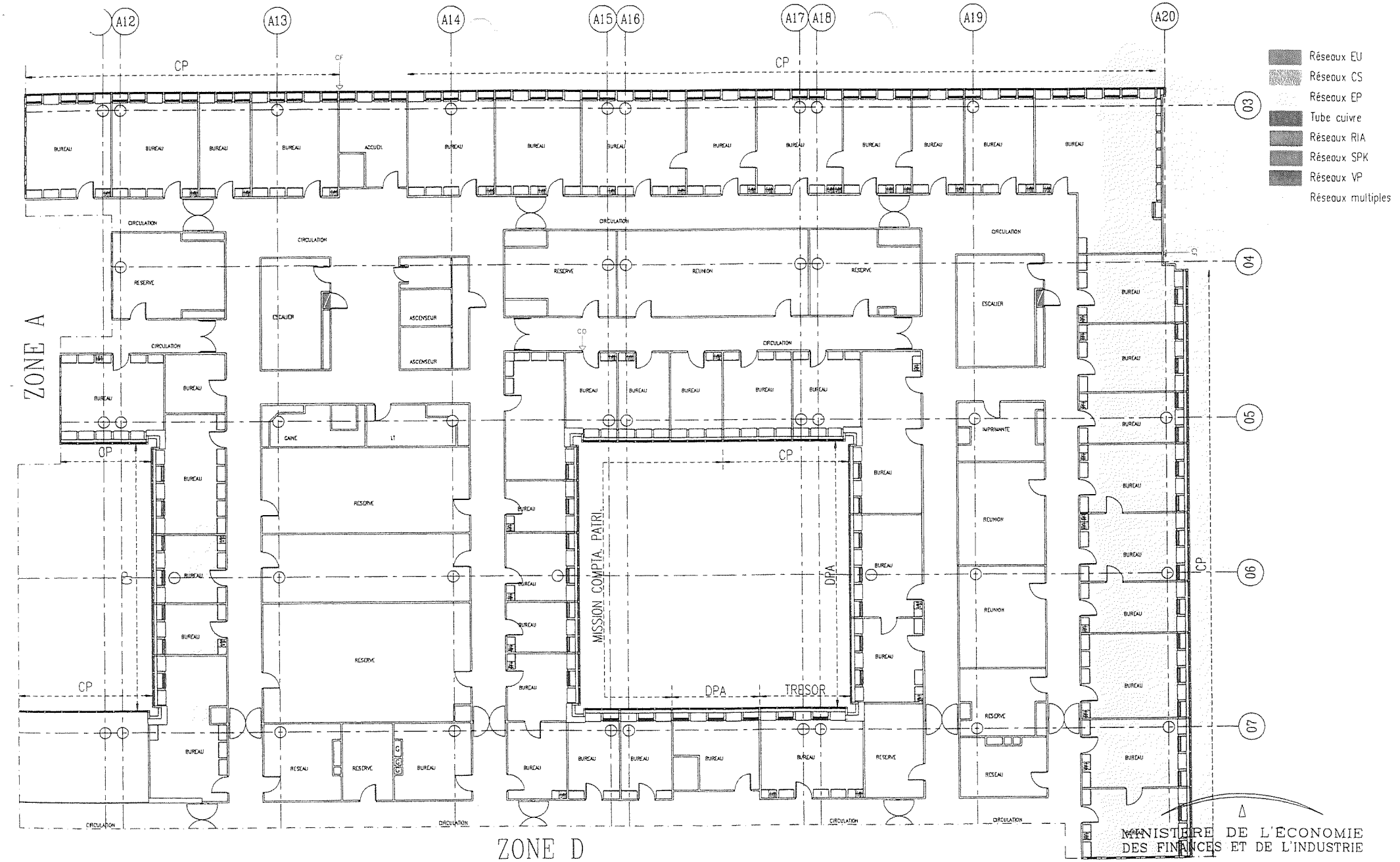

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	01	B

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vou-B-01

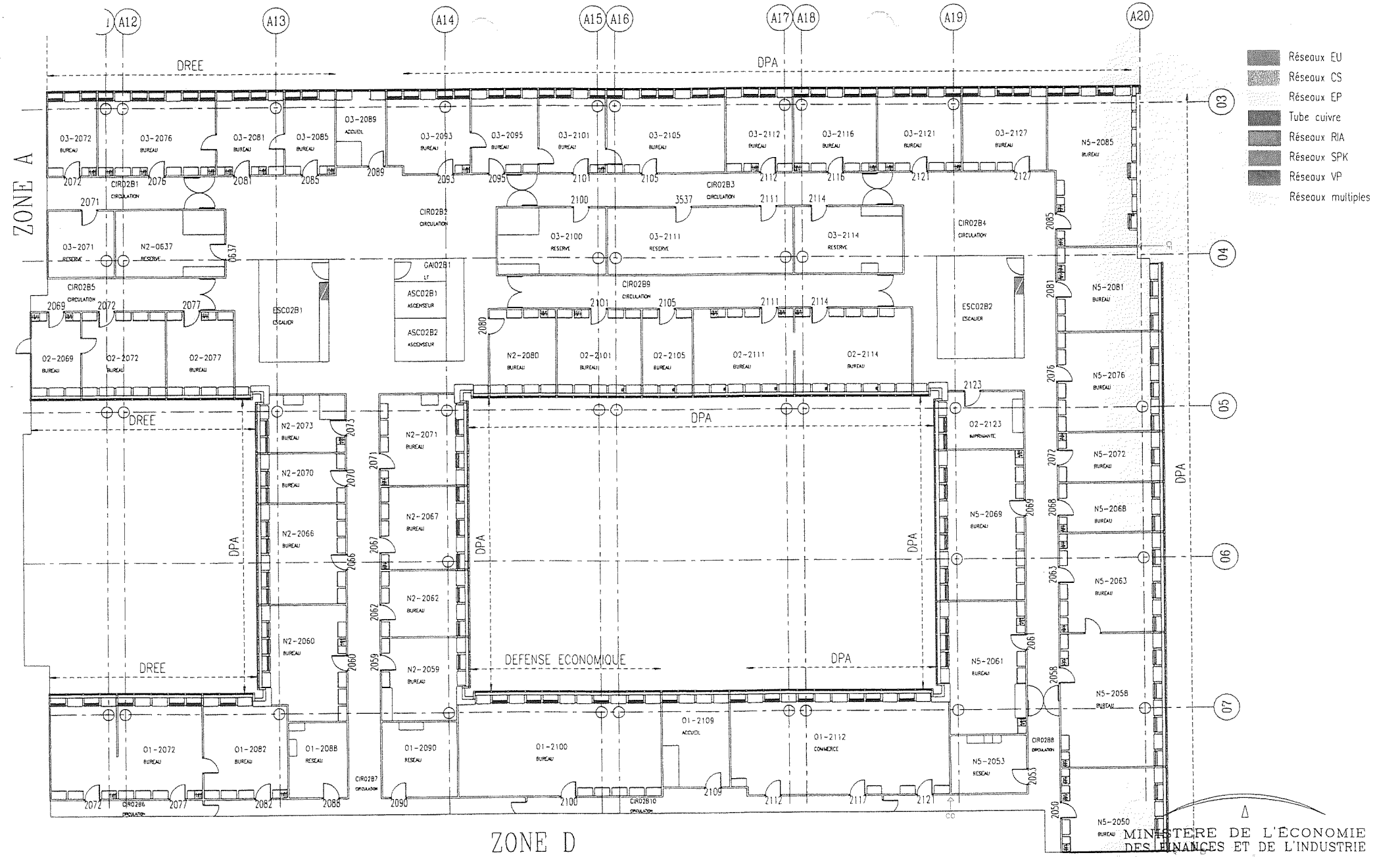

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	02	B

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-B-02

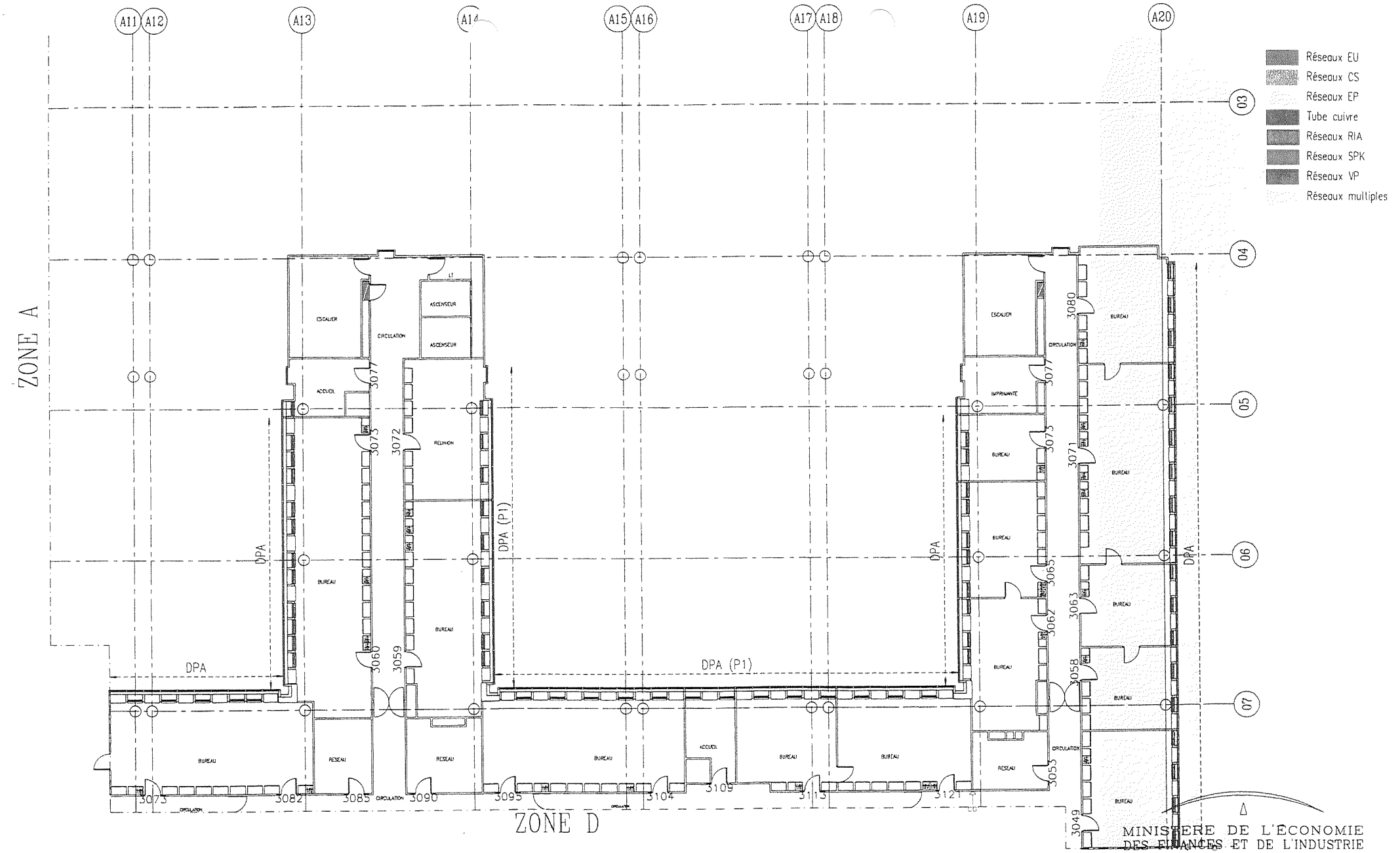

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Batiment	Niveau	zone
VAUBAN	03	B

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vau-B-03

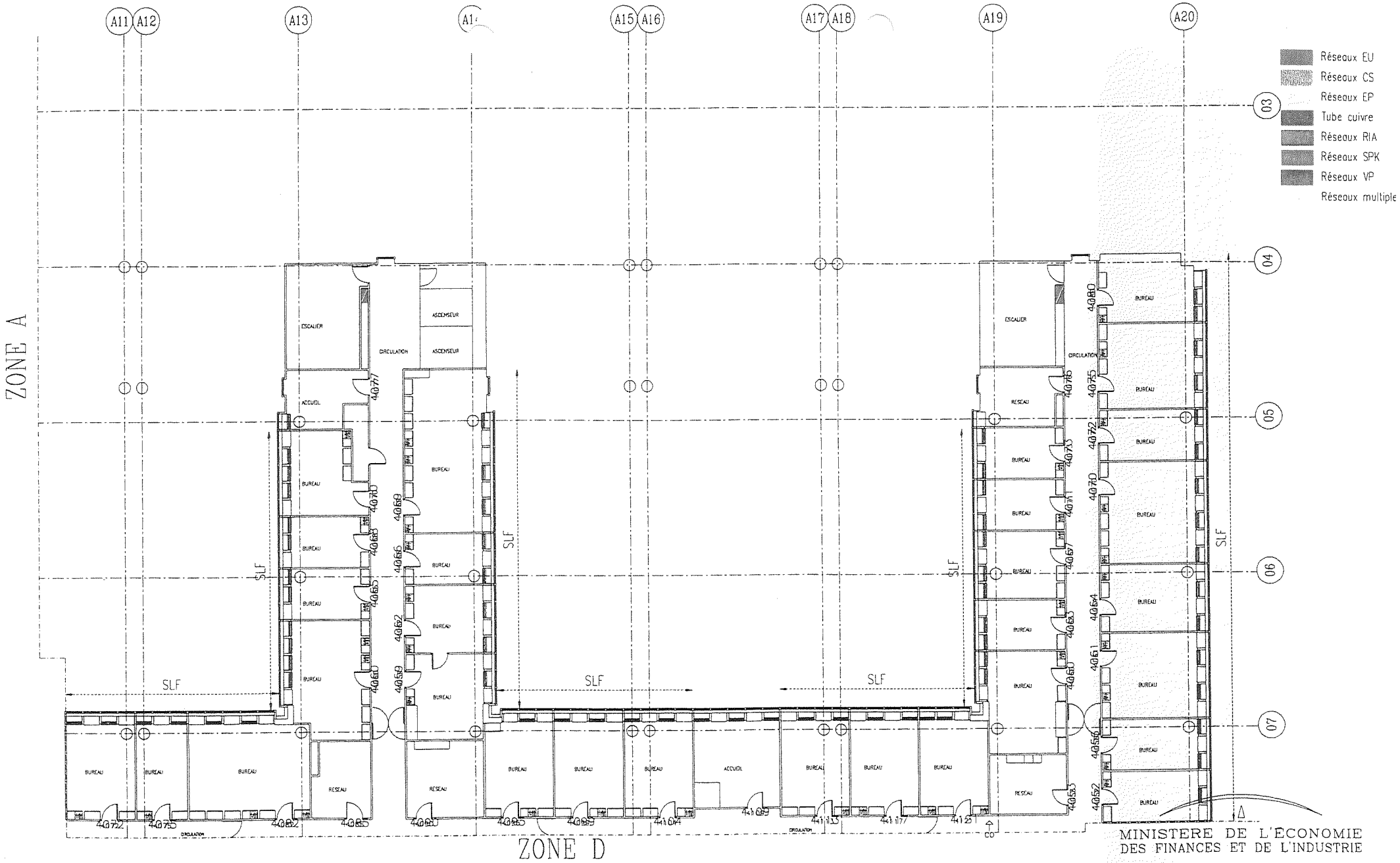

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_lps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	04	B

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
000000 (Plan N°)				Vau-B-04 (Fichier DWG)

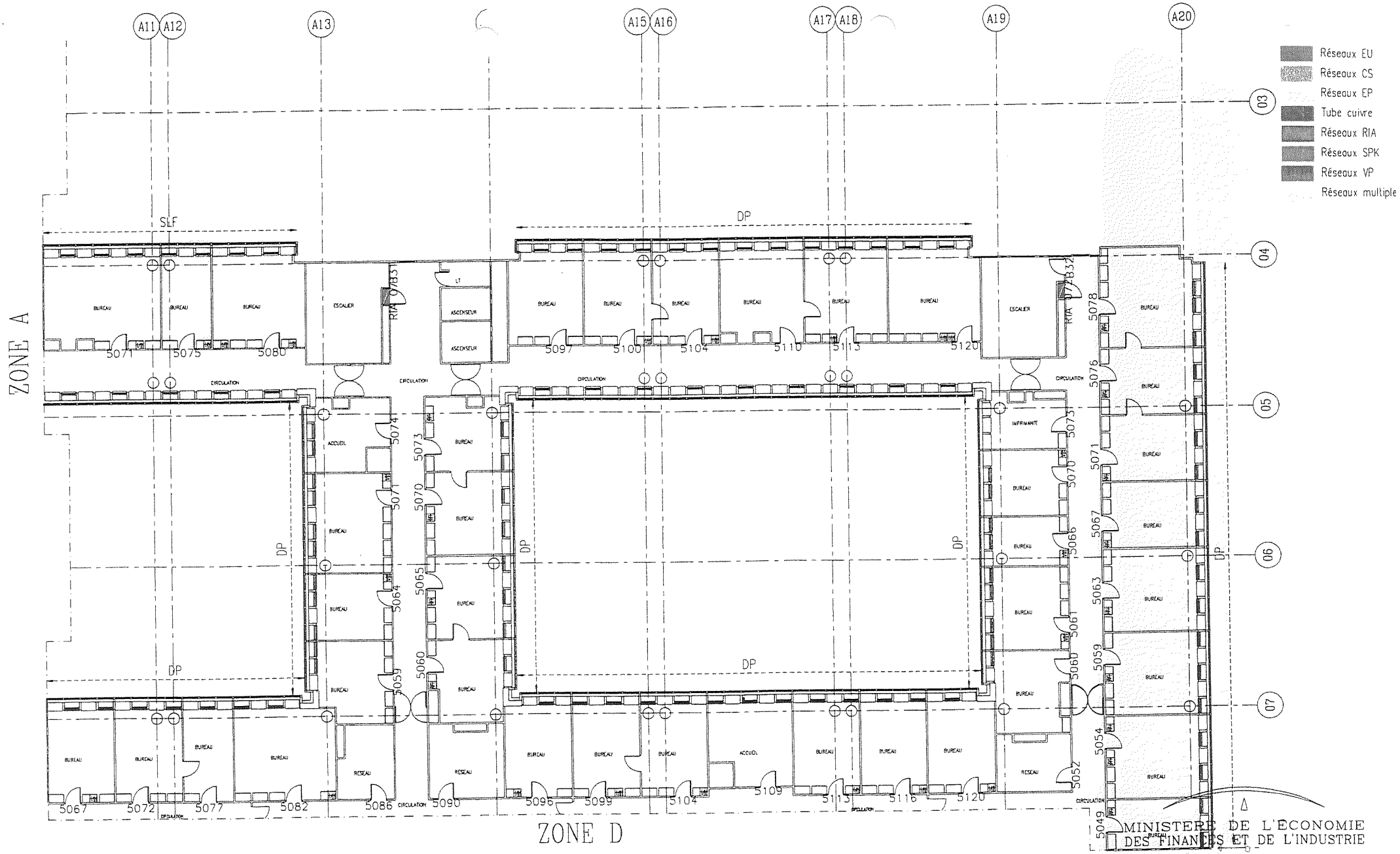

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Batiment	Niveau	Zone
VAUBAN	05	B

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	-------	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-B-05

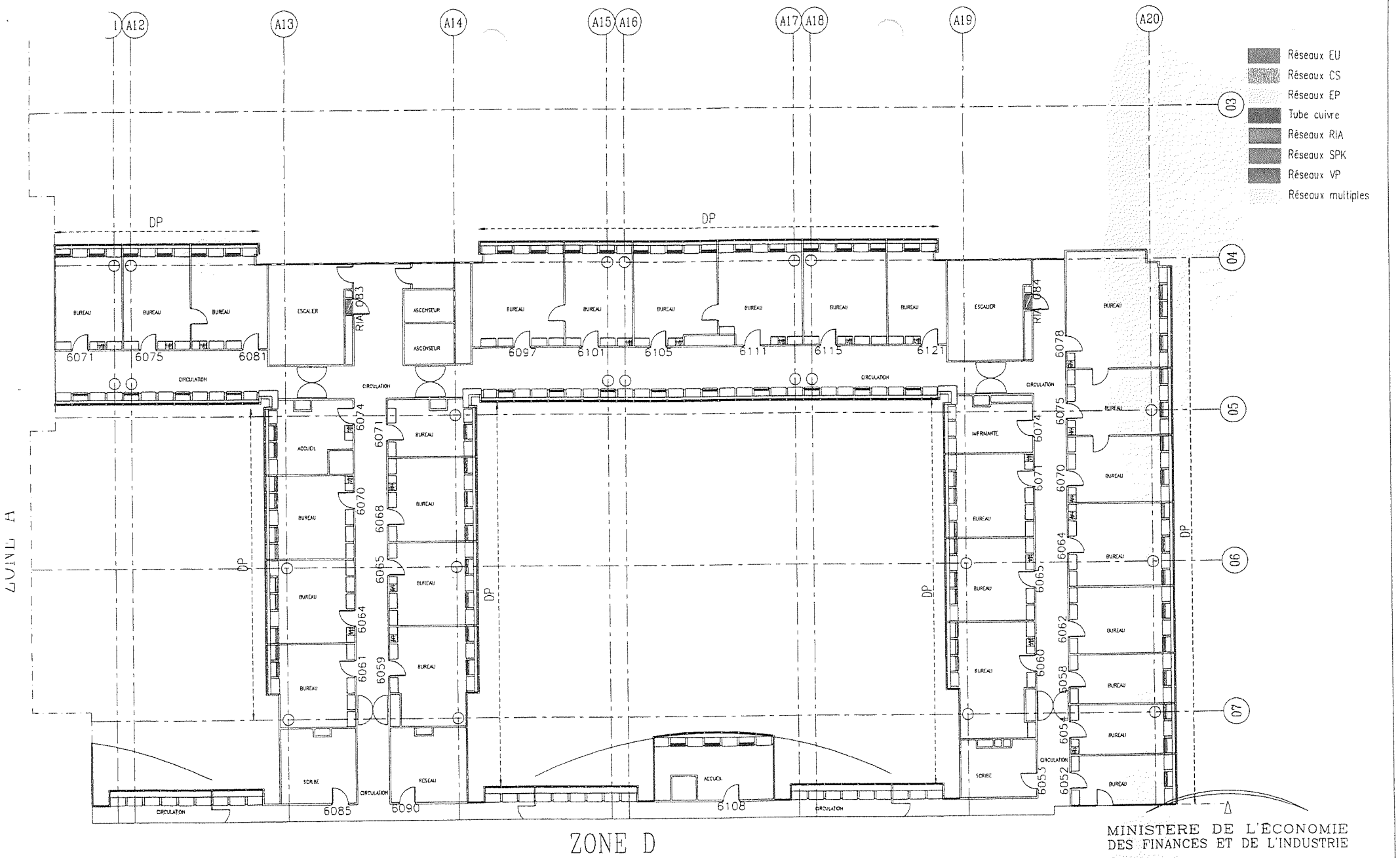

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	06	B

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-B-06

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

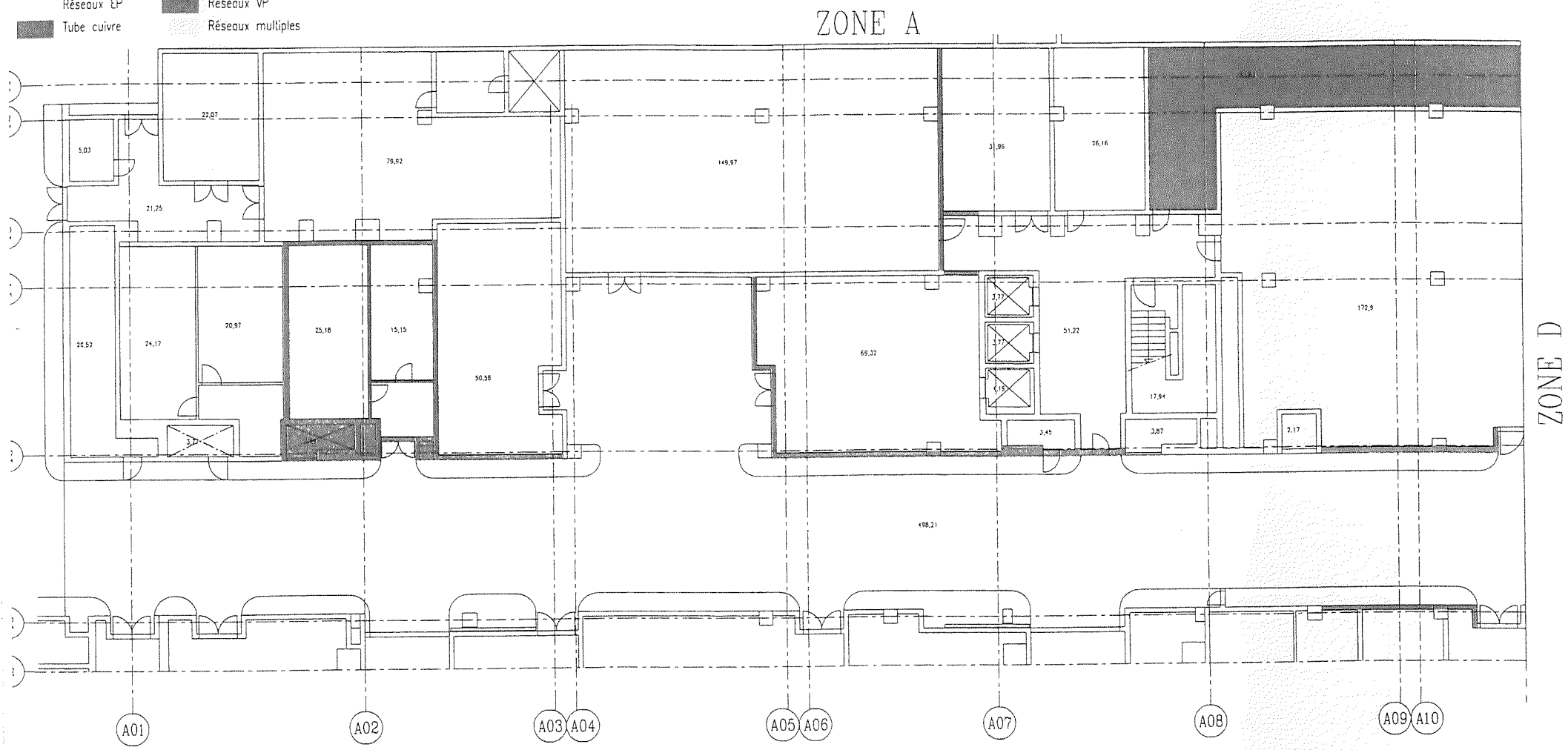

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	S3	C

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-C-S3

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

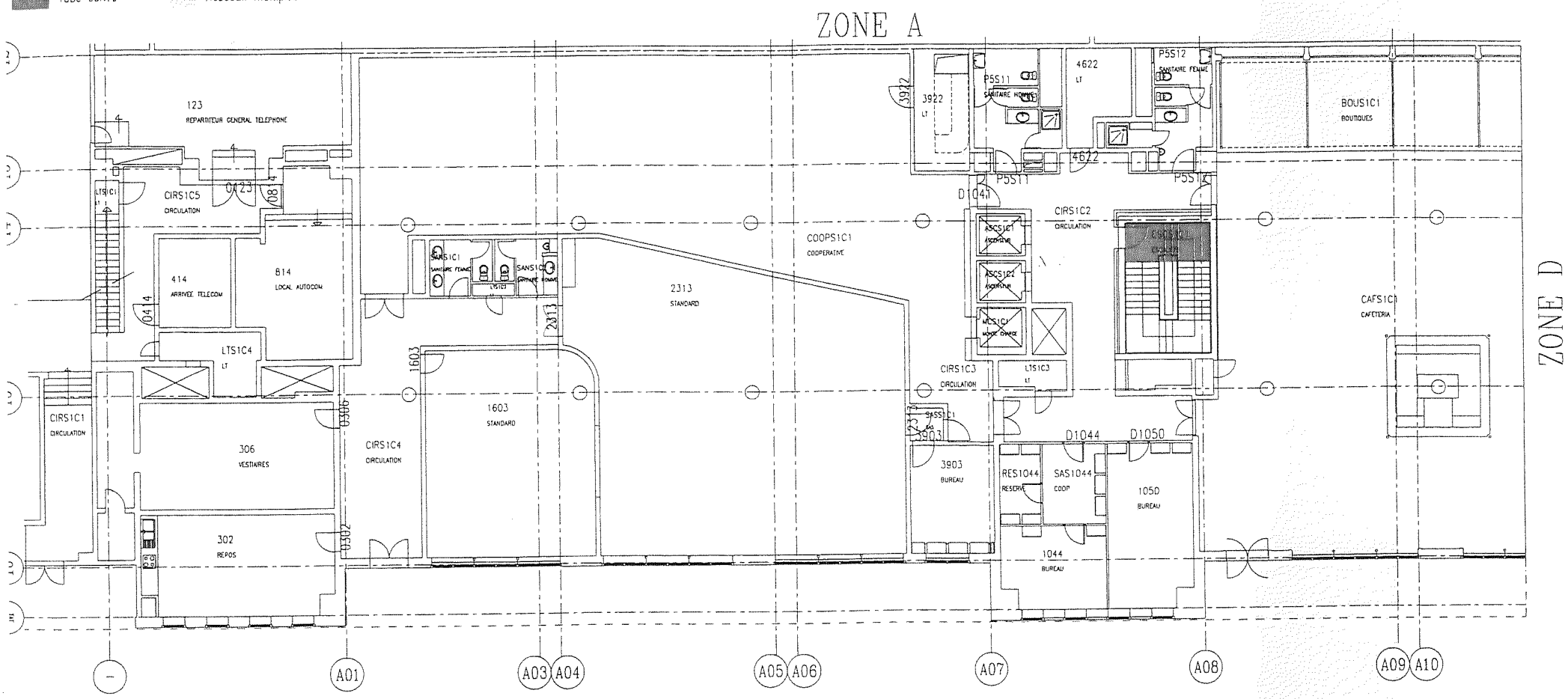

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	S1	C

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	————	A	TESTE
000000 (Plan N°)				Vau-C-S1 (Fichier DWG)

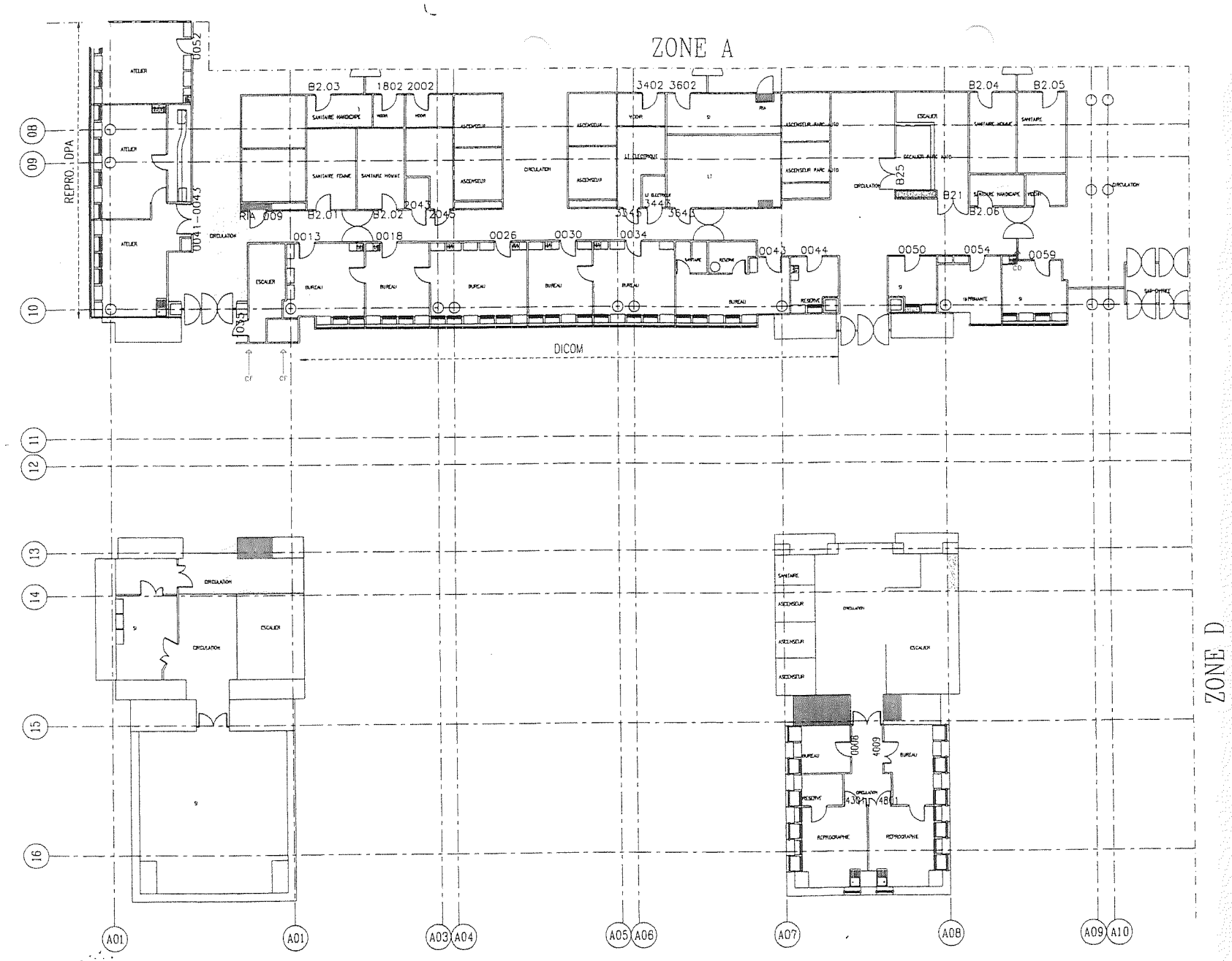

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	00	C

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	----------	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vou-C-00

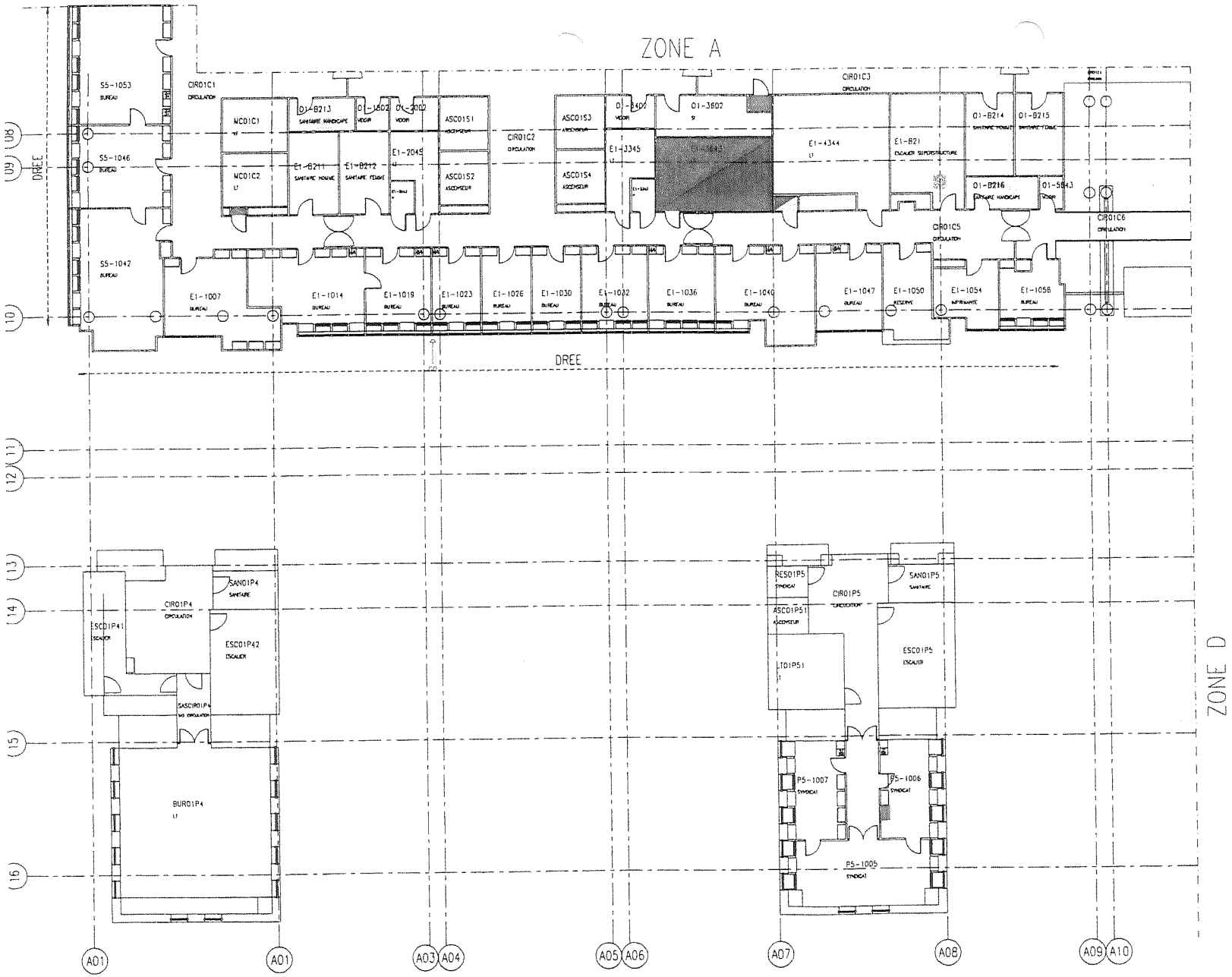

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
VAUBAN	01	C

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
000000 (PLAN N°)				Vou-C-01 (FICHIER DWG)

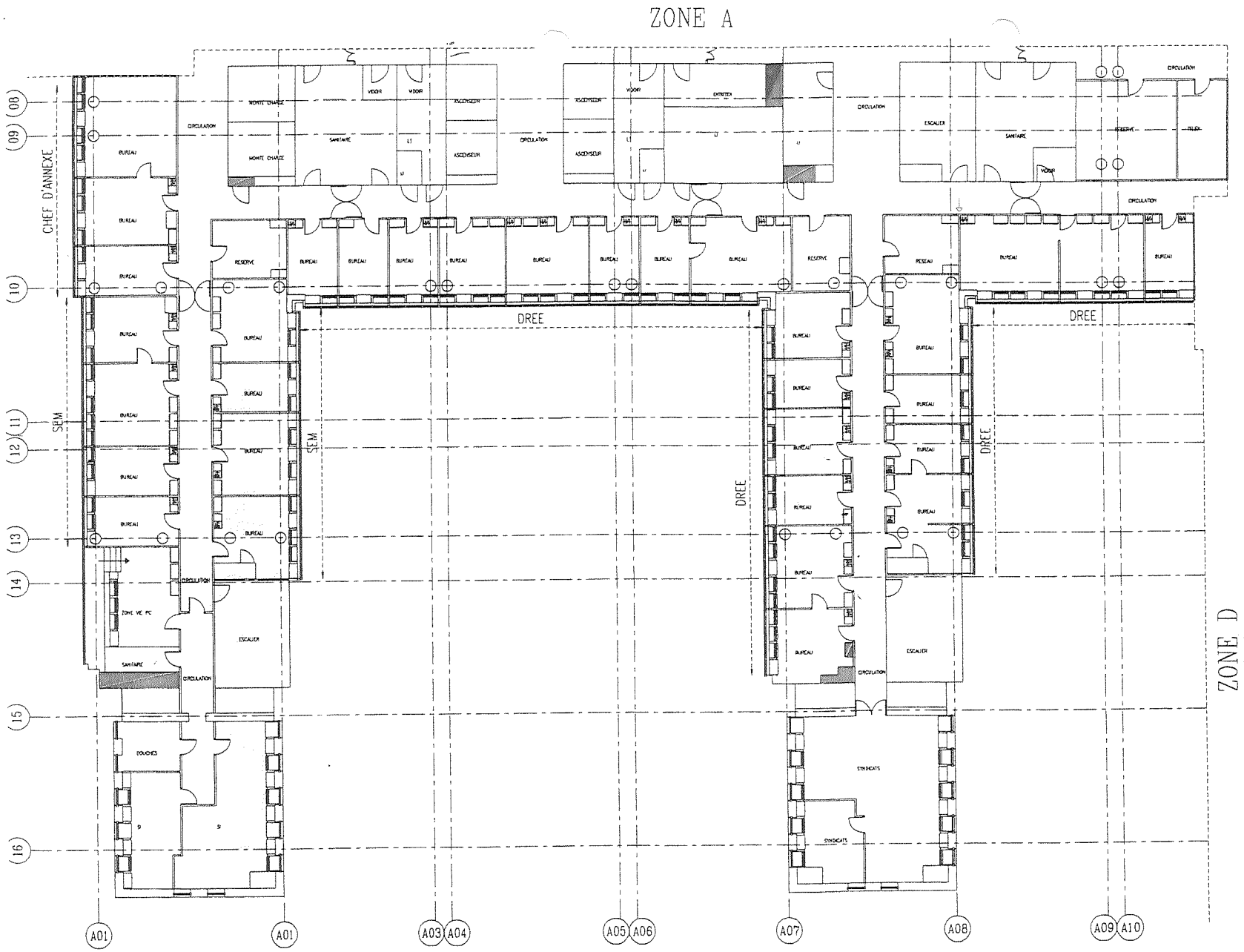

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Batiment	Niveau	Zone
VAUBAN	02	C

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE

PLAN N° 000000

FICHIER DWG Vau-C-02

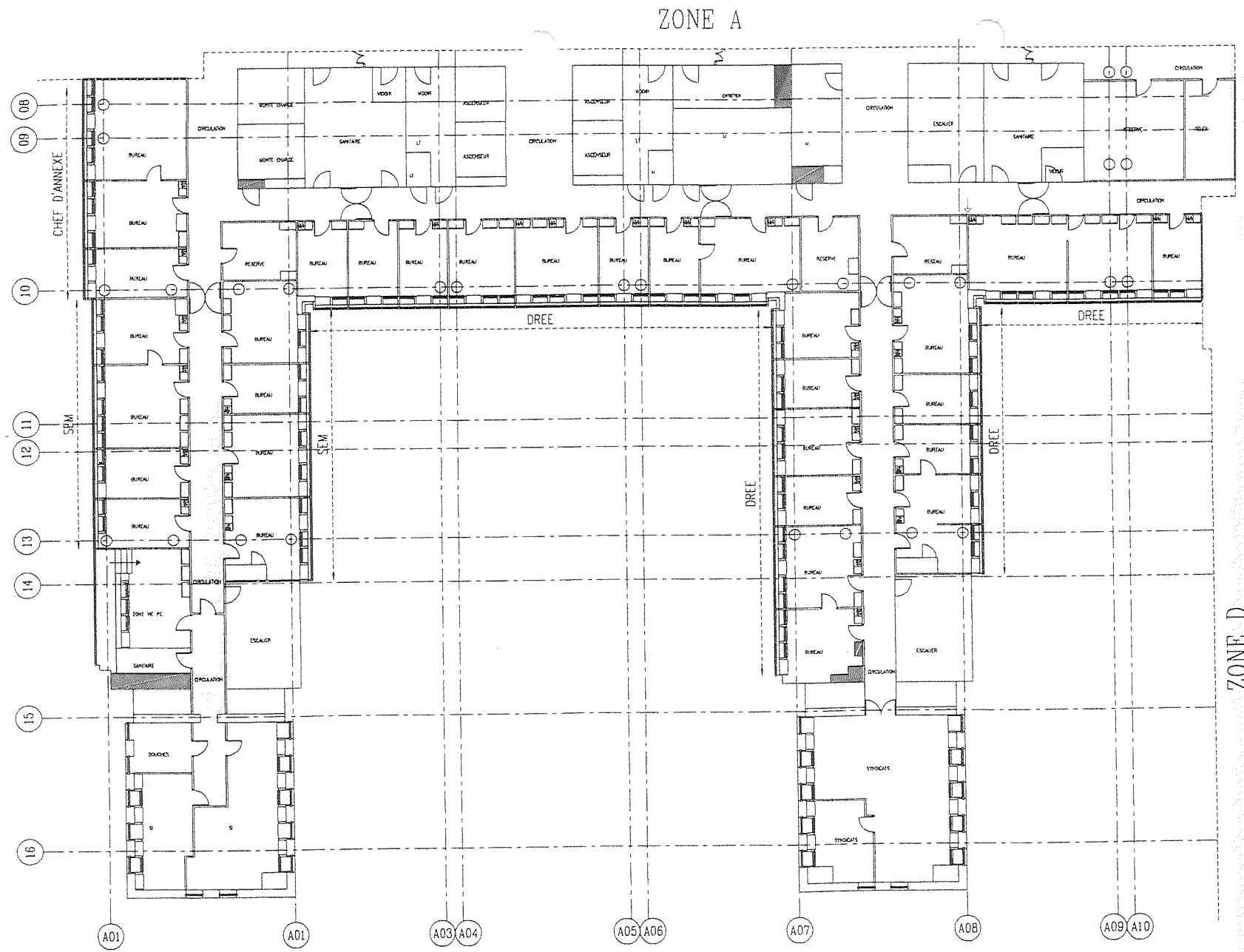

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	02	C

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	————	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-C-02

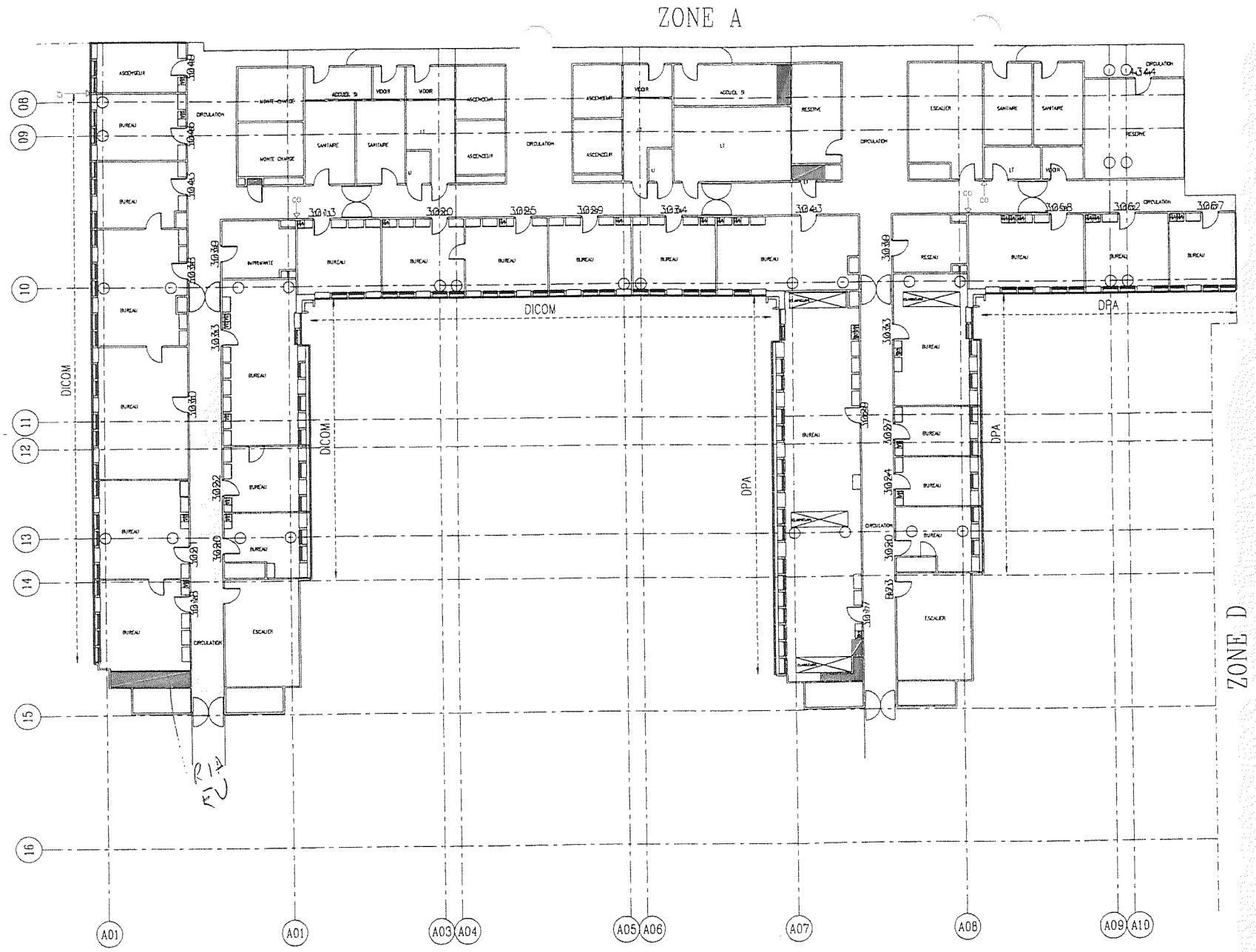

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	03	C

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	———	A	TESTE
000000 (Plan N°)				Vou-C-03 (Fichier DWG)

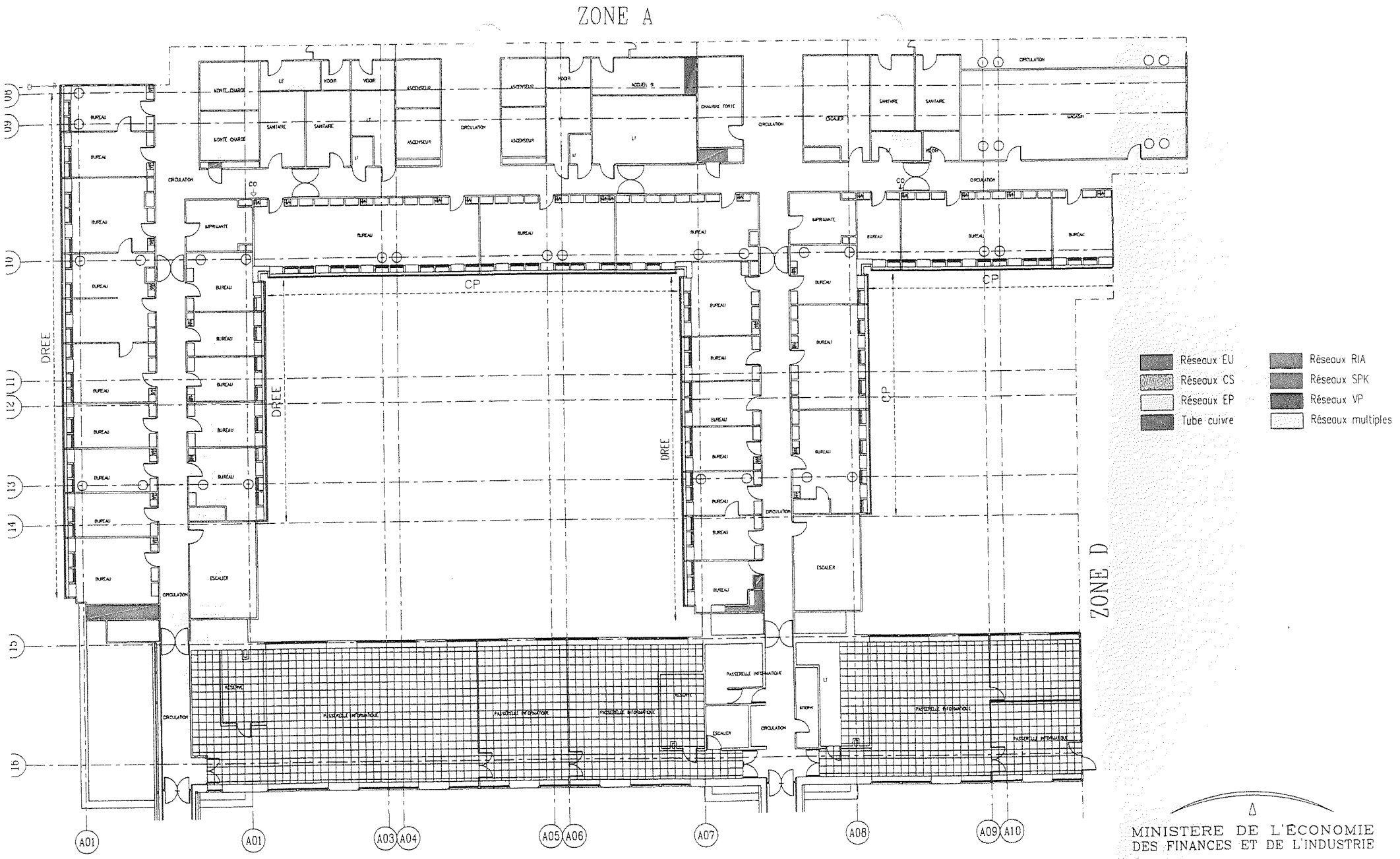

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Batiment	Niveau	zone
VAUBAN	04	C

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	------	A	TESTE
000000				Vau-C-04
PLAN N°				FICHIER DWG

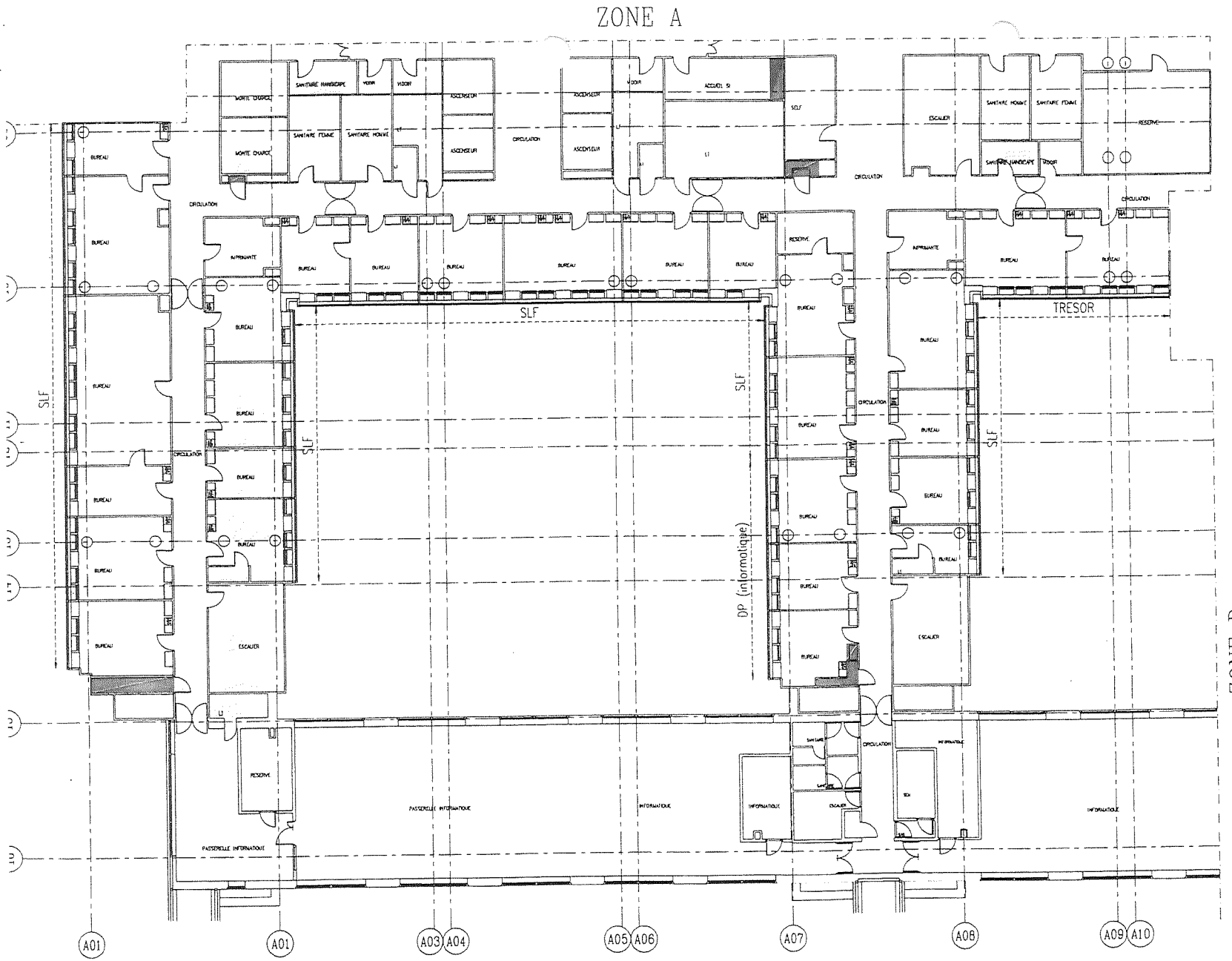

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
VAUBAN	05	C

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vau-C-05

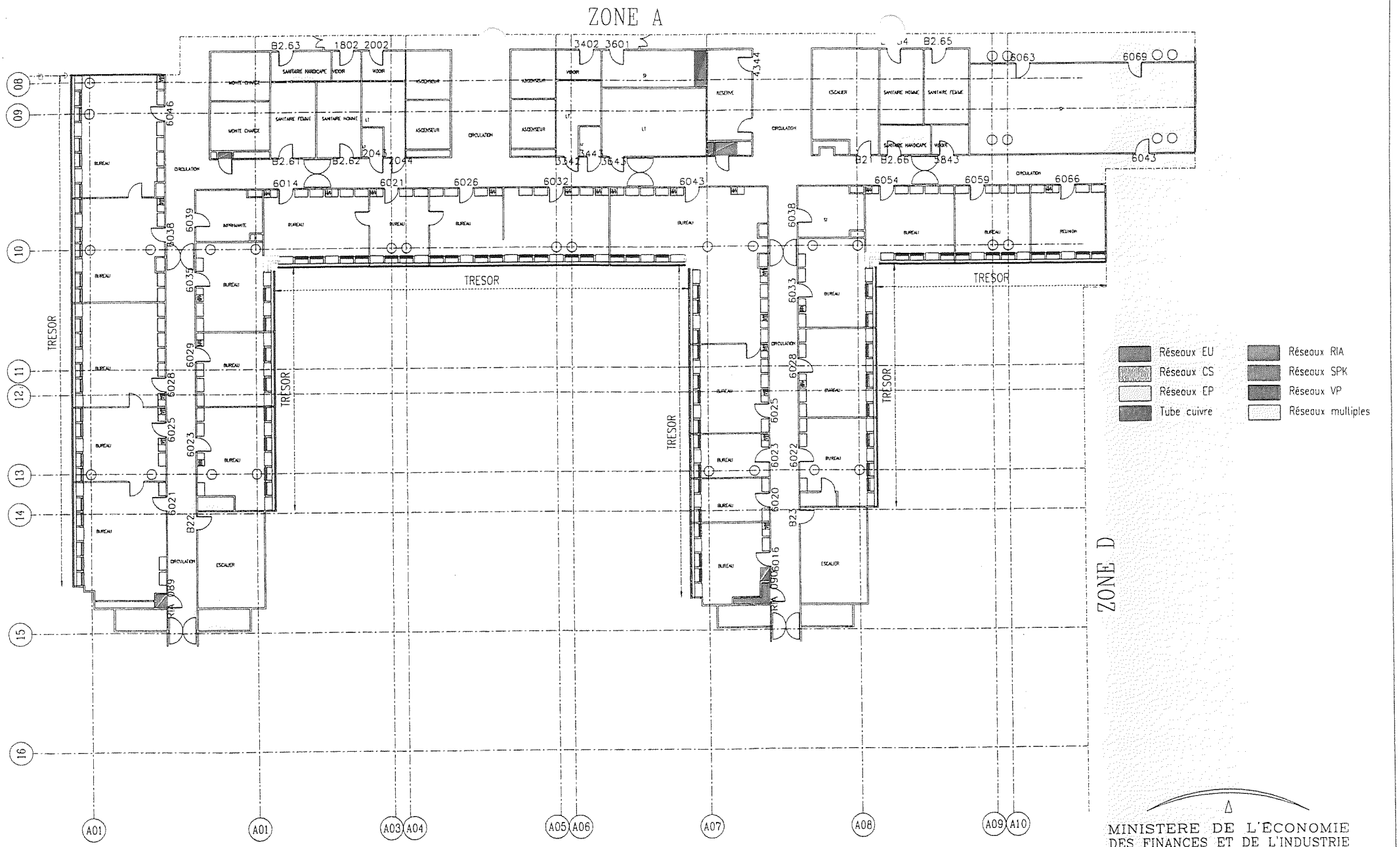

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	06	C

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
Plan n° 000000				Fichier DWG Vau-C-06

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

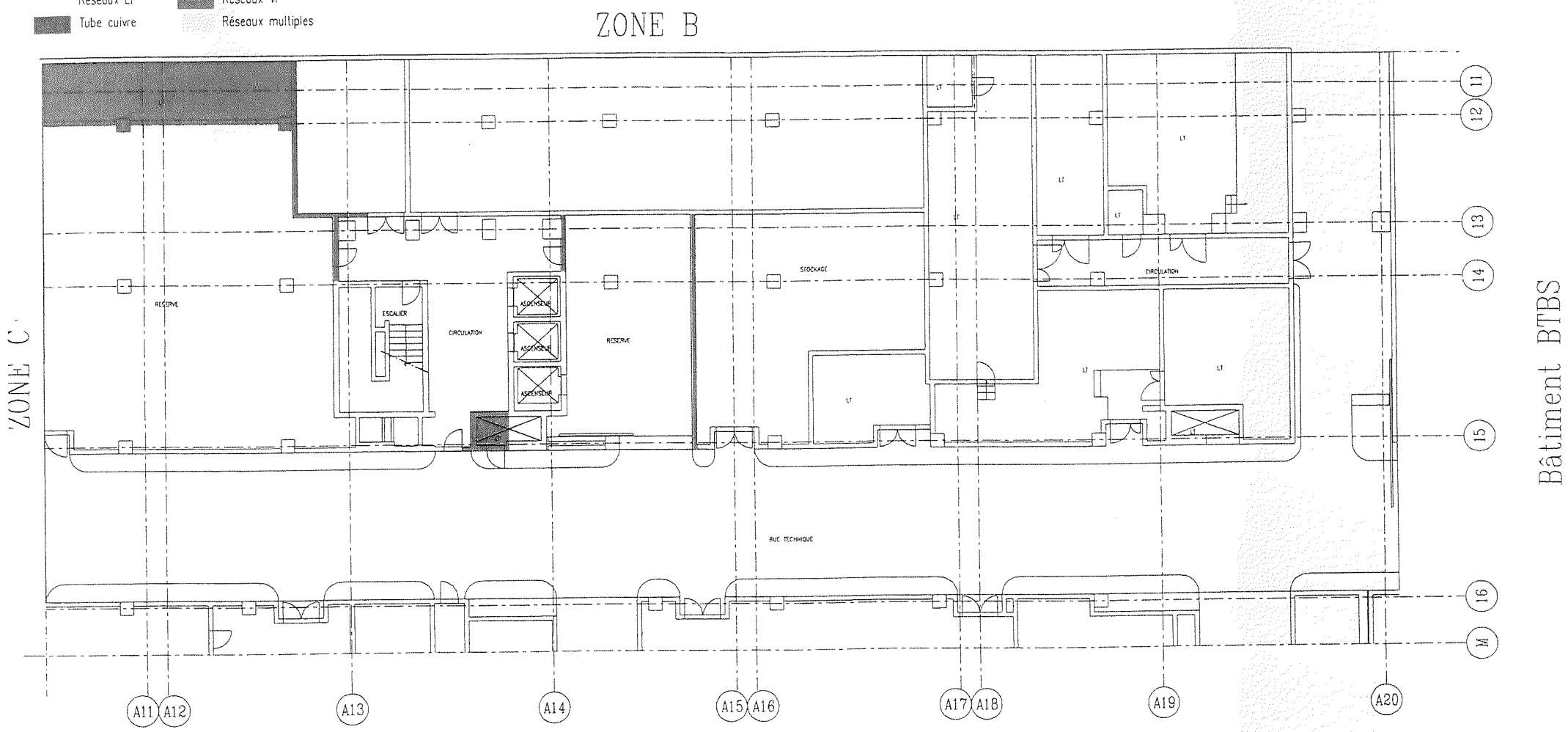

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Batiment	Niveau	Zone
VAUBAN	S3	D

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	----------	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vau-D-s3

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

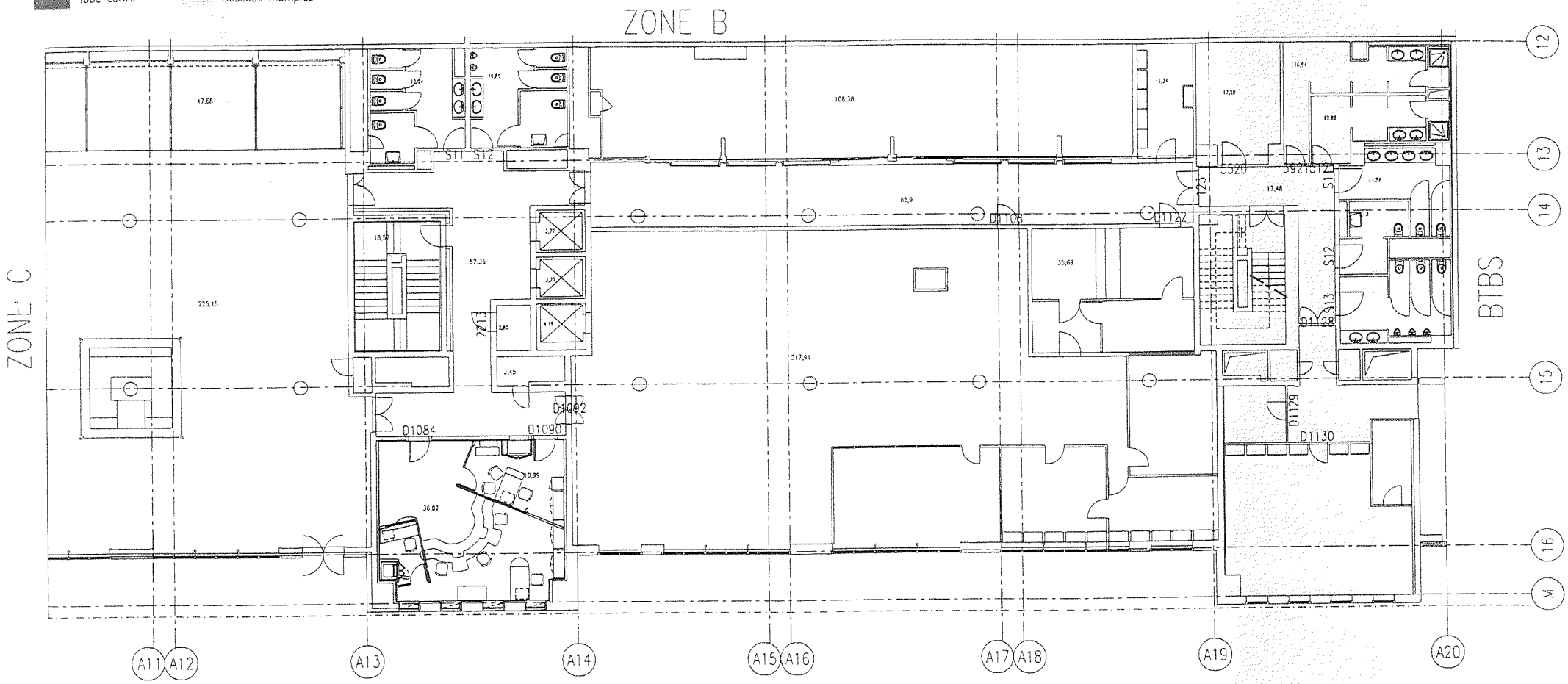

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	S1	D

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-D-S1

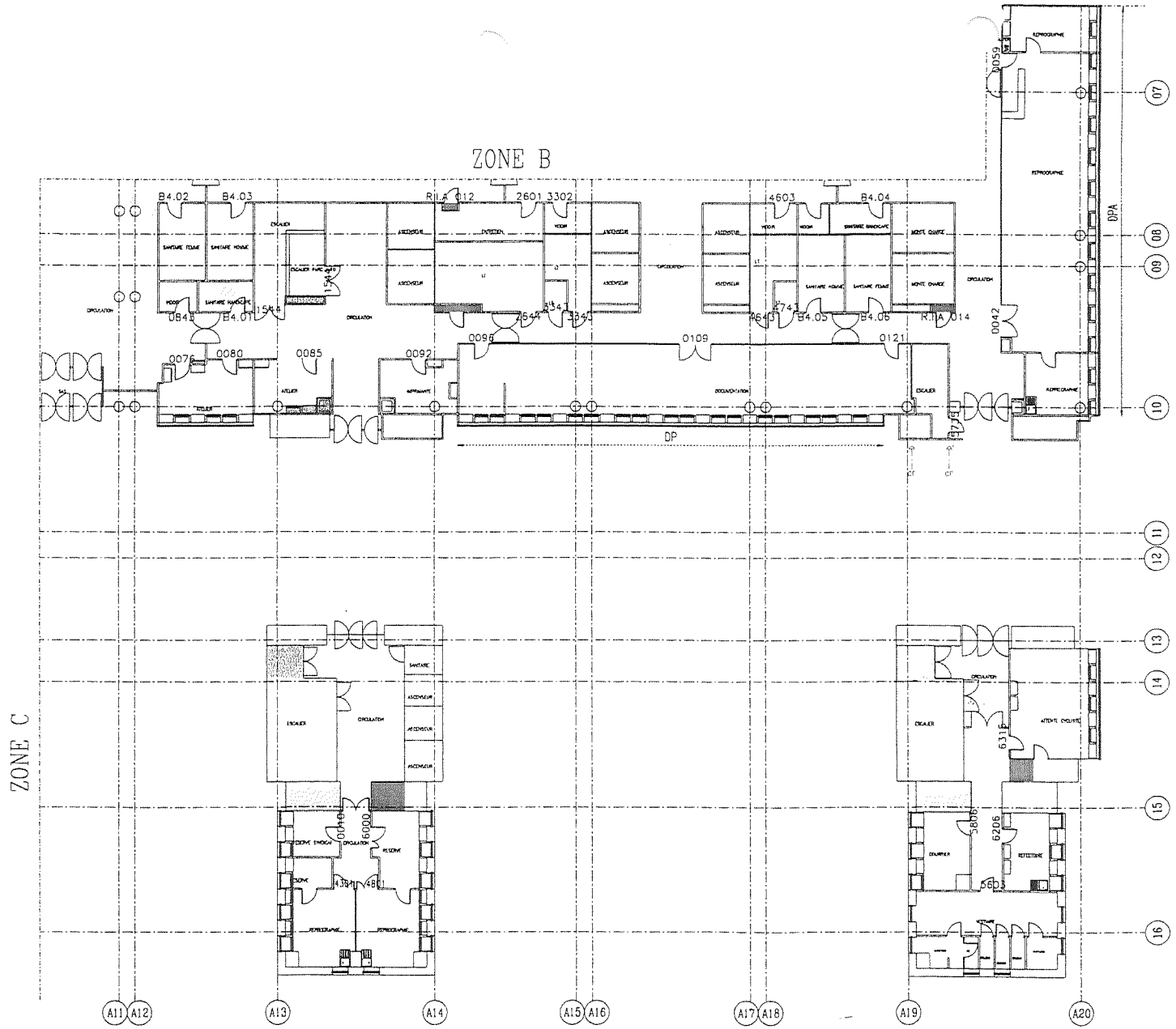

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
VAUBAN	00	D

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	_ _ _ _ _ _	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vau-D-00

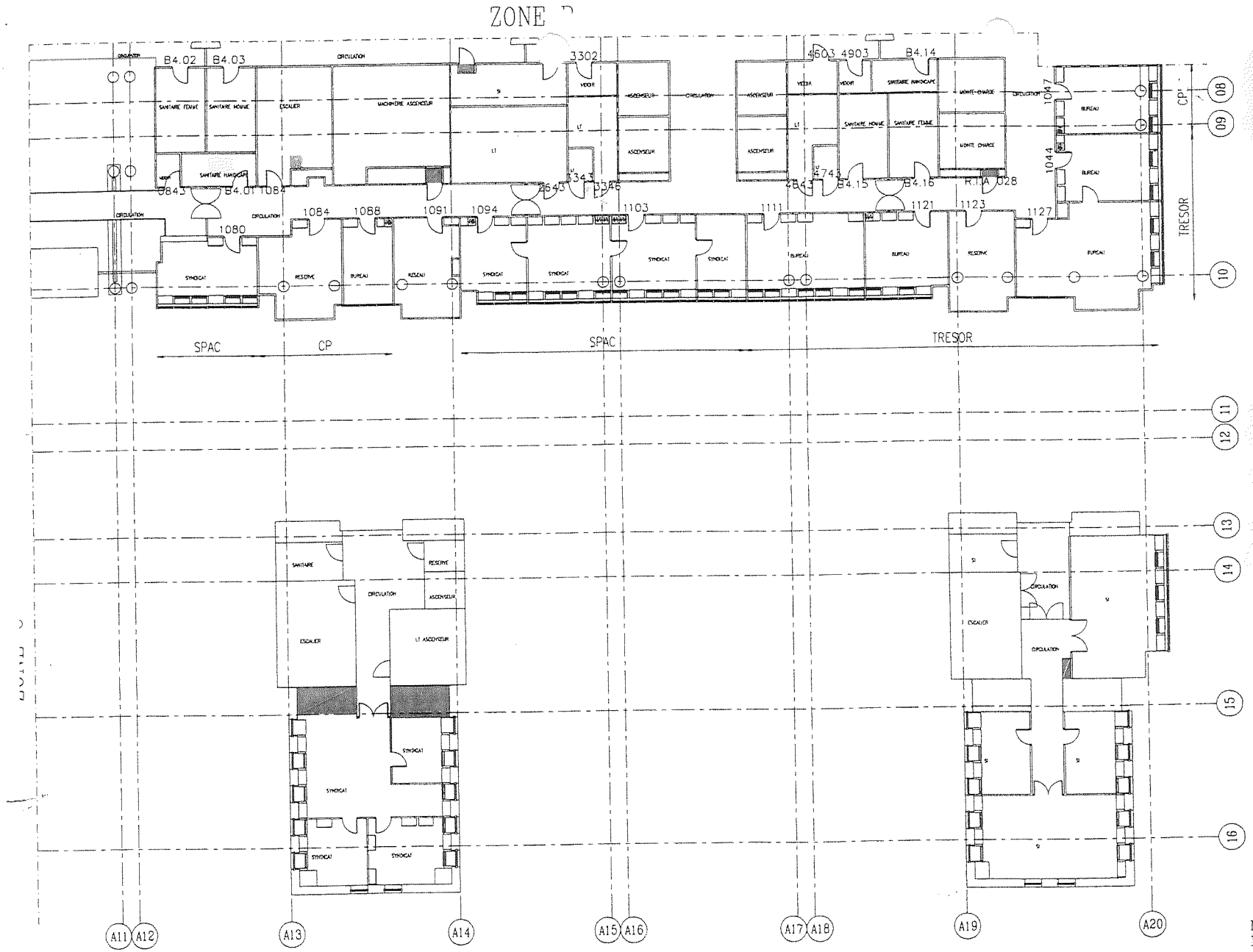

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
VAUBAN	01	D

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - - -	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vau-D-01

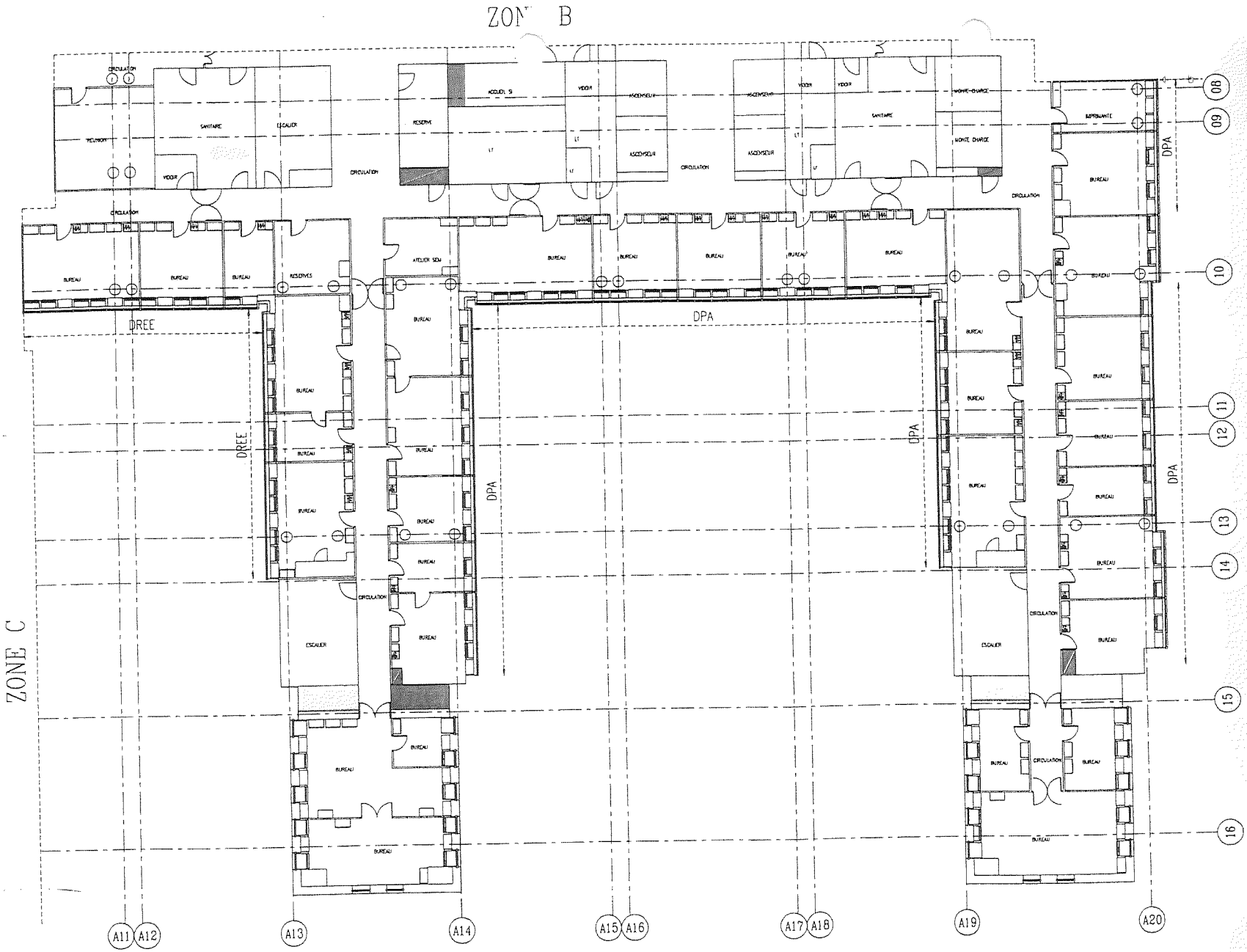

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	02	D

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	— — — — — —	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-D-02

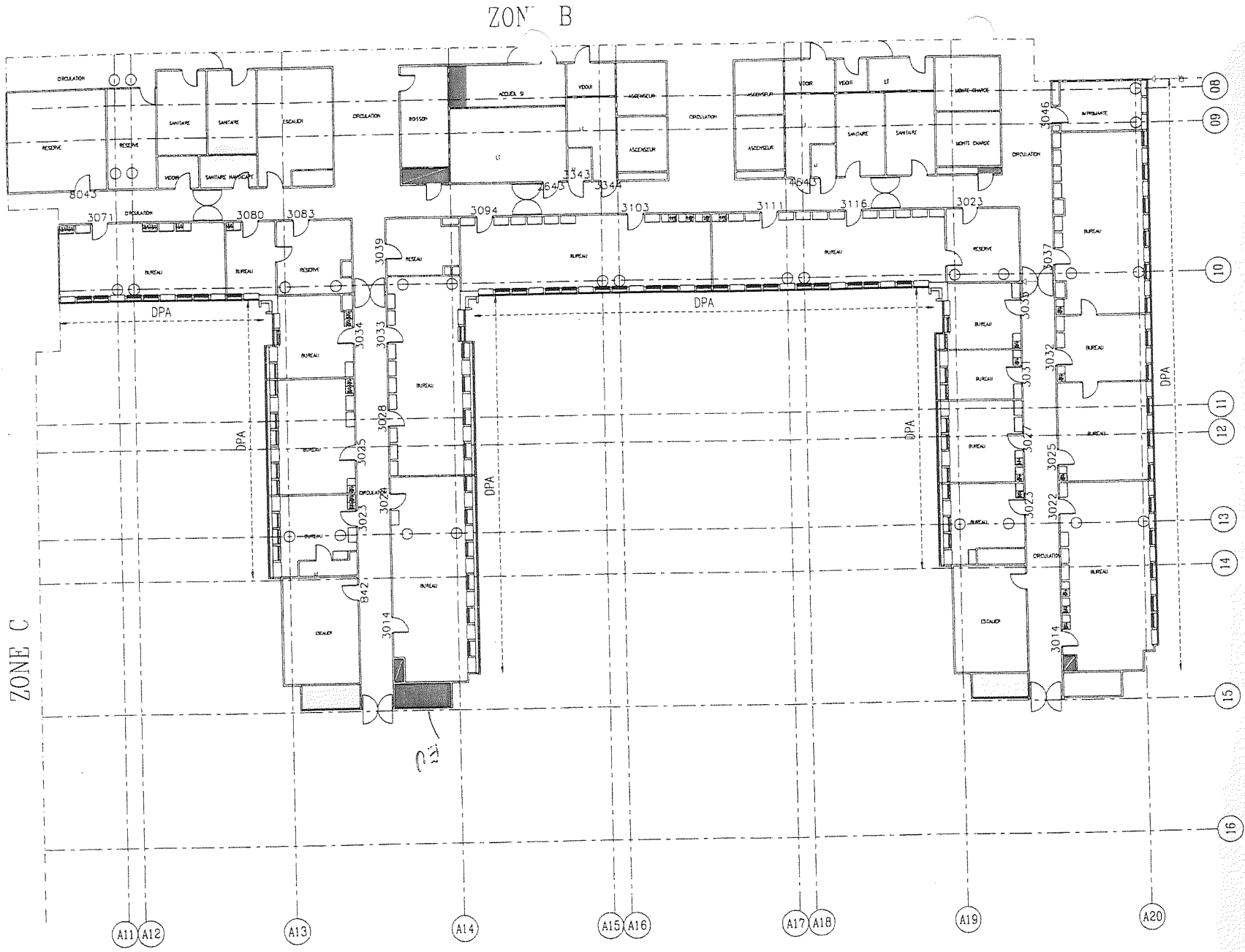

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	03	D

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-D-03

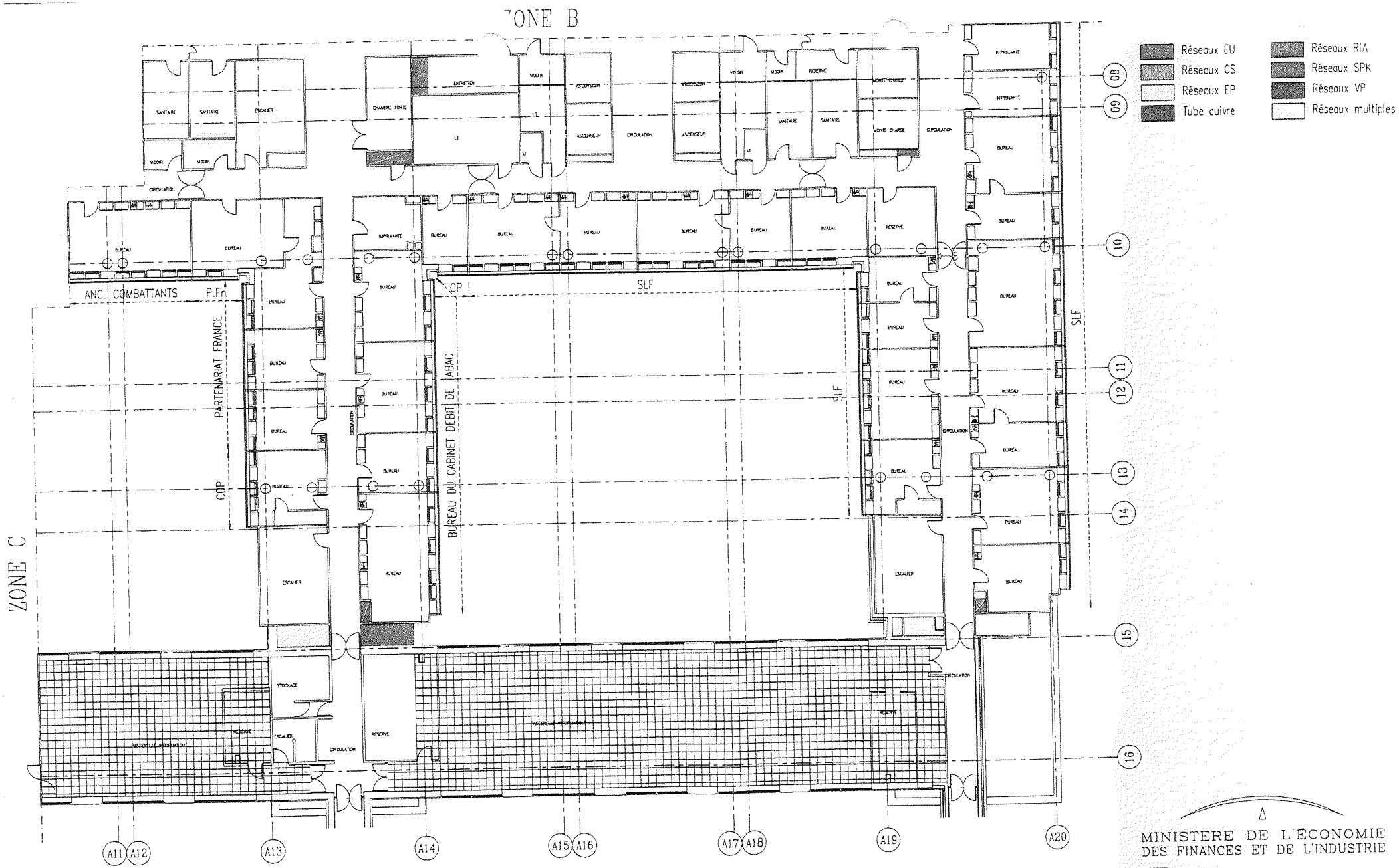

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
VAUBAN	04	D

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	— — — — —	A	TESTE
Plan N° 000000				Fichier DWG Vau-D-04

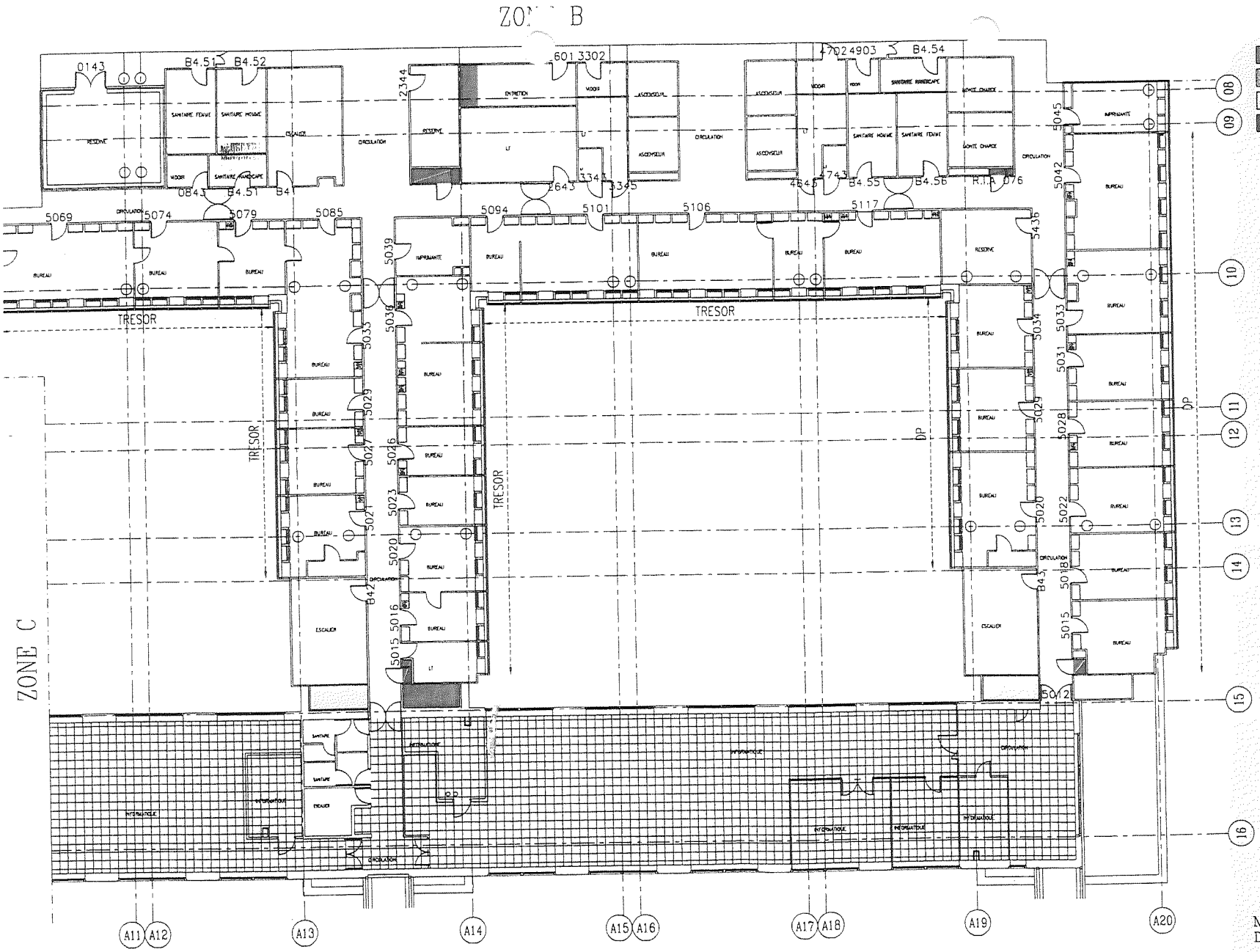

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
VAUBAN	05	D

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Vau-D-05

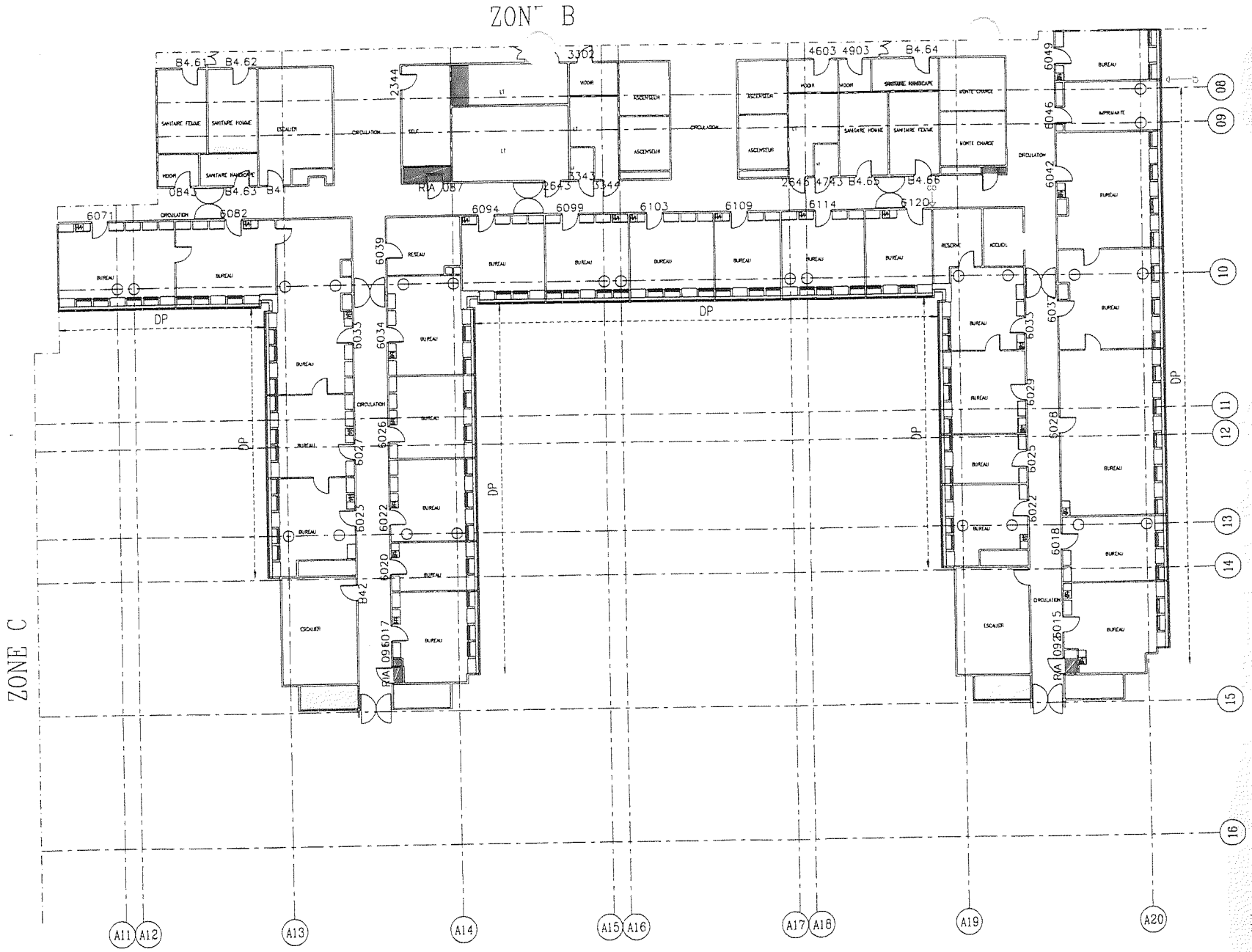

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Batiment	Niveau	zone
VAUBAN	06	D

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	- - - - - - -	A	TESTE
000000 (PLAN N°)				Vau-D-06 (FICHIER DWG)

DOCUMENTS ANNEXES

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
27/09/2017	Rapport de mesure d'empoussièrement	40962-40963	PUECH G.	APAVE

05/03/98

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

SERVICE LABORATOIRE
Tél : 01 40 54 59 16
Correspondant : Mr BERDAH
N/Réf : 007 923 07 AB/SB

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Sous-Direction de l'Immobilier
120, rue de Bercy – Bureau M3
75572 PARIS CEDEX 12

LAB N° 40962-40963

OBJET: **Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'atmosphère des immeubles bâtis.**

RAPPORT D'ESSAI

LIEU D'INTERVENTION : **145 rue de Bercy**
75012 PARIS

INTERVENANT : **Monsieur BERDAH**
Division LABORATOIRE ESSAIS METROLOGIE ENVIRONNEMENT de l'APPAVE.

DATES D'INTERVENTION : 14 et 21 JANVIER 1998

Ce rapport comprend : 8 pages

DIFFUSION : **Madame RIVIERE – Ministère de l'Economie et des Finances**

1 - OBJET DE L'ESSAI

L'APPAVE a été chargée par vos services, de procéder à des contrôles d'atmosphère sur le site suivant :

Ministère de l'Economie et des Finances

ERRE Tél. 03 86 51 79 57 · BLOIS Tél. 02 54 78 16 69 · BOURGES Tél. 02 48 20 04 67 · CERGY-PONTOISE Tél. 01 30 75 37 37 · CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Tél. 03 24 33 29 50 · CHARTRES Tél. 02 37 21 04 22
TEAUROUX Tél. 02 54 34 32 20 · CRÉTEIL Tél. 01 45 17 21 00 · ÉVRY Tél. 01 60 91 86 86 · FORT-DE-FRANCE Tél. 0596 71 77 54 · ISSY-LES-MOULINEAUX Tél. 01 40 54 56 00 · MARNE-LA-VALLÉE Tél. 01 60 37 55 37
ÉANS Tél. 02 38 22 64 64 · POINTE-A-PITRE Tél. 0590 26 87 05 · REIMS Tél. 03 26 84 38 00 · SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Tél. 01 30 14 14 30 · TAVERNY Tél. 01 39 32 76 50 · TROYES Tél. 03 25 83 21 31
Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

1 - OBJET DE L'ESSAI

L'APPAVE a été chargée par vos services, de procéder à des contrôles d'atmosphère sur le site suivant :

Ministère de l'Economie et des Finances

145 rue de Bercy

75012 PARIS

Les personnes rencontrées ont été les suivantes :

Monsieur VATTAN

Les mesurages ont porté sur la détermination de la concentration en fibres d'amiante dans les locaux définis en III.

Les méthodes d'investigation utilisées sont celles définies dans les documents

suivants :

- décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié relatif à la protection de la population ntre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,

- décret n° 97-855 du 12 septembre 1997 modifiant le décret n° 96-97 du 7 février 1997 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,

- norme AFNOR NFX 43.050 "Qualité de l'air – Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électrique à transmission – Méthode indirecte",

- programme COFRAC 144.

II - POINTS DE MESURAGES

Les points de mesurages ont été définis d'un commun accord. Leur description ainsi que les détails des prélèvements sont regroupés en annexe 1.

III - SYNTHESE DES RESULTATS

			Concentration en fibres d'amiante/litre d'air		
Zone	**Seuils réglementaires**		**≤ 5**	**> 5 et < 25**	**≥25**
	Point de prélèvement	**Référence de l'échantillon**			
2ème S/SOL VAUBAN B2 D2 5022	Local Sprinklers niveau Poste B11	40962	X		
2ème S/SOL COLBERT A5 D2 1123	Local Sprinklers à gauche en entrant, à côté de l'armoire électrique	40963	X		

En l'absence de règle définie voie ministérielle, les concentrations calculées sont retenues pour la comparaison avec les valeurs limites réglementaires

Les prélèvements réalisés dans les locaux Sprinklers ont montré que les concentrations en fibres d'amiante étaient inférieures ou égales à 5 fibres/litre. Un contrôle de l'état de conservation des matériaux devra être effectué dans un délai maximal de 3 ans.

SAINT-OUEN, le 4 mars 1998 **Chef du Service Laboratoire**

G. PUECH

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES PRELEVEMENTS ATMOSPHERIQUES

LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENT

apave

DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AMOSPHERE DES IMMEUBLES BATIS

Agence n° : 107

Site : Ministère de l'Economie et des Finances Paris 12ème

Bâtiment : COLBERT et VAUBAN

Type d'activité : Locaux Techniques

Période de prélèvement : du 14/01/98 au 21/01/98

Tranches horaires de prélèvement : de 8 H 30 à 17 H 30

			Renseignements sur la zone de prélèvement					
Zone homogène Locaux Sprinklers	Référence de l'échan-tillon	Volume d'air prélevé (m³)	Protection des matériaux amiantifères		Type de chauffa-ge des locaux	Ventilation en service		Nombre d'occu-pants déclaré
			oui	non		oui	non	
2ème S/SOL VAUBAN B2 D2 5022	40962	13,5		X	Sans	X		2
2ème S/SOL COLBERT A5 D2 1123	40963	15,9		X	Sans		X	2

SAINT-OUEN, le 4 mars 1998

Chef du Service Laboratoire

G. PUECH

ANNEXE 2

PROCEDURE D'ECHANTILLONNAGE

Les prélèvements et comptages ont été effectués selon la norme AFNOR NF X 43.050 :

"Qualité de l'air
Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission
Méthode indirecte".

Les prélèvements sont réalisés sur des membranes en ester de cellulose de diamètre 47 mm et de porosité 0,45 µm placées dans des supports de filtres d'aérosols standards conforme à l'annexe G3 de la norme ANFOR NFX 43.050.

Les membranes sont placées en position horizontale, aspiration vers le bas, entre 1,5 e 2 mètres du sol.

Une pompe à membrane réglée à 5 l/min, un compteur volumétrique et une horloge complètent la chaîne de prélèvement.

ANNEXE 3

RAPPORT DE COMPTAGE DU

LABORATOIRE (BIO GOUJARD)

REFERENCE : 9801221

RAPPORT D'ESSAI

Nature de l'essai : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par Microscopie Electronique à Transmission suivant la norme française NF X 43-050.

CONDITIONS OPERATOIRES

1 Prélèvement d'air

Les prélèvement d'air n'ont pas été effectués par BIO-GOUJARD

Les volumes d'air prélevés sur chaque filtre nous ont été communiqués par APAVE (cf tableau ci-après).

Références des Echantillons		Volume d'air prélevé en m^3
V/REF	N/REF	
40962	9801221	13.5
40963	9801222	15.9

2 Analyse du Prélèvement

Conforme à la norme française NF X 43.050 et suivant l'Arrêté du 23 décembre 1996 paru au Journal Officiel le 19 janvier 1997, le comptage et l'identification des fibres ont été réalisés, avec notre Microscope Electronique à Transmission (MET).

S.A.R.L AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS - SIRET N° 343 588 091 00011 - APE 731Z
27, RUE CARDINET, 75017 PARIS -TÉL.: 33 1 42 27 49 50 - FAX : 33 1 43 80 21 69
INTERNET : WWW.BIO-GOUJARD.FR

BIO GOUJARD

LABORATOIRES DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONTRÔLE ANALYTIQUE
AGRÉÉS PAR LES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE, DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

REFERENCE : 9801221

RESULTATS

Comptage

Dans le tableau ci-dessous, nous avons regroupé pour chaque échantillon analysé :

- n : nombre de champs analysés,
- N : Nombre de fibres d'amiante dénombrées avec les limites inférieures (lim. Inf.) et supérieures (lim. Sup.) de l'intervalle de confiance à 95 %,
- C : Concentration en fibres d'amiante par litre avec les limites inférieures et supérieures, calculées à partir de l'intervalle de confiance de N.

Remarque :

Les fibres dénombrées sont des fibres de longueur supérieure à 5 µm, de diamètre inférieur à 3 µm et dont le rapport longueur / diamètre est supérieur à 3.

Réf. Echantillon	n nombre de champs	N Nombres de fibres d'amiante			C Concentration en fibres / litres			Types de fibres
		Lim. inf.	Dénombrées	Lim. sup.	Lim. inf.	Calculées	Lim. Sup.	
9801221	40	-	0	< 2.99		0	< 0.22	
9801222	40	-	0	< 2.99		0	< 0.19	

Conclusion :

L'analyse des échantillons présente une concentration **inférieure à 5 fibres par litre.**

Le Chef du Laboratoire

S.A.R.L AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS - SIRET N° 343 588 091 00011 - APE 731Z
27, RUE CARDINET, 75017 PARIS -TÉL.: 33 1 42 27 49 50 - FAX : 33 1 43 80 21 69
INTERNET : WWW.BIO-GOUJARD.FR